



HAL
open science

Concilier défense de la foi protestante et obéissance au pouvoir royal, étude des correspondances de René et Henri de Rohan durant les guerres de Religion (1575-1620)

Tom Daniel

► To cite this version:

Tom Daniel. Concilier défense de la foi protestante et obéissance au pouvoir royal, étude des correspondances de René et Henri de Rohan durant les guerres de Religion (1575-1620). Sciences de l'Homme et Société. 2024. dumas-04706405

HAL Id: dumas-04706405

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04706405v1>

Submitted on 23 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Master Civilisations, Cultures et Sociétés, option Monde Moderne

MÉMOIRE DE MASTER 2

**Concilier défense de la foi protestante et obéissance
au pouvoir royal, étude des correspondances
de René et Henri de Rohan durant les guerres de Religion
(1575-1620)**



*À Robert ROTTIER († mars 1595)
& Alexise ROTTIER († novembre 1595)
Mes aïeux au temps d'Henri de Navarre et René II de Rohan*

Remerciements

Mes premiers remerciements vont, en toute logique, à Antoine Rivault, directeur de ce mémoire. Durant les deux ans que j'ai consacrés à ces pages, son aide a été plus que précieuse dans les directions à prendre, les ouvrages à ne pas manquer, sans oublier le fonds Labouchère. Son implication constante a permis de me rassurer dans la tournure qu'a pris ce mémoire final. Pour ces deux ans, merci.

Mes deuxièmes remerciements vont au CREW, Thomas, Jérémy et Erwann, ainsi qu'à Mehdi et Marie, avec qui j'ai pu longuement échanger sur nos sujets respectifs, sur nos méthodes de travail. Leur soutien sur ces deux années a été plus qu'indispensable.

Je remercie mes parents (en autre ma mère pour la couverture), mon frère, ma sœur et colocataire, pour avoir subi mes longs monologues sur les guerres de Religion, Henri de Navarre, René II et Henri II de Rohan. J'espère que cette lecture répondra à leurs questions. Ma reconnaissance va aussi à Alek qui a su me pousser au travail quand l'envie n'y était pas.

Mes remerciements vont également à Jean-Marc et Anne pour leurs corrections orthographiques et conseils avisés quant à mon expression écrite.

Merci à la bibliothèque municipale de Nantes, aux Archives Nationales (sites de Pierrefitte et de Paris) ainsi qu'à la bibliothèque interdisciplinaire de la Sorbonne pour leur accueil et leur accompagnement dans la recherche d'archives. Je remercie aussi les archives départementales du Morbihan et Maud Sallansonnet de ce même service.

Pour finir, je remercie le très estimé jury, composé d'Antoine Rivault et Philippe Jarnoux, de poser son regard d'historien aguerri sur les prochaines pages qui sont le fruit de deux années de travail.

Abréviations :

AdM : Archives départementales du Morbihan
AdPA : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques
AmN : Archives municipales de Nantes
AN : Archives nationales
BiS : Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne
BL : British Library
BmN : Bibliothèque municipale de Nantes
BnF : Bibliothèque nationale de France
CL : Collection Labouchère
Ms. fr. : Manuscrits français
500 de Colb. : Cinq-Cents de Colbert

PUF : Presses universitaires de France
PUR : Presses universitaires de Rennes
PUV : Presses universitaires de Vincennes

Illustration de couverture

Rond central : Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1578. BmN, CL, 680.31.
Rond en haut : Henri de Rohan à Monsieur de Pontchartrain conseiller du roy en son conseil d'estat et secrétaire de ses commandements, Saint-Maixant, 31 décembre 1619. BnF, Clairambault 1166, f° 194.
Rond en bas à gauche : René II de Rohan, à M. d'Albain. ADM, 1 J 1101.
Rond en bas à droite : Guy XIX de Laval à Nicolas d'Angennes, Vitré, 20 février 1577. BnF, NAF 22898, f° 33.
Rond en haut à gauche : Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan. BmN, CL, 680.25.
Rond en haut à droite : Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 15 décembre 1576. BmM, CL, 680.22.

Sommaire

Remerciements.....	3
Sommaire.....	5
Introduction.....	7
Chapitre I. La correspondance passive du dix-neuvième vicomte de Rohan.....	19
Chapitre II. Navarre dans les affaires bretonnes.....	55
Chapitre III. La création du parlement de Bretagne. Les catholiques nantais demandent l'aide du vicomte protestant.....	87
Chapitre IV. Henri II, successeur de René de Rohan.....	103
Conclusion.....	139
Sources.....	141
Bibliographie.....	143
Index des noms propres.....	151
Index des noms de lieux.....	155
Annexes.....	157
Transcriptions.....	164
Table des matières.....	223

Introduction

« Mon oncle, avec la commedite de ce porteur j'ay bien voulu vous fayre entendre de nos nouvelles et vous prier me mander des votres le plus souvent que vous pourres comme je voy qu'il est bien necessaire en ce tems¹ »

Henri III de Navarre (1553-1610), futur roi de France, sous le nom d'Henri IV, surnommé le Vert-Galant ou encore Henri le Grand, s'adresse ici à son « oncle » le chef protestant breton René II (1550-1586)², dix-neuvième vicomte³ de Rohan, « prince de Léon, comte de Porhoët, baron de Fontenay⁴ ». La correspondance entre ces deux grands chefs protestants du xvi^e siècle est un témoignage unique sur les guerres de Religion qui ont opposé protestants et catholiques pendant près de soixante-dix ans⁵. Par leur mère, Henri et René sont liés par le sang. En effet, Isabeau d'Albret (1512-1560), mère de René, et Jeanne III de Navarre (1528-1572), mère d'Henri, sont tante et nièce. Isabeau d'Albret se trouve aussi être la marraine du roi de Navarre, marrainage qu'elle partage avec Catherine de Médicis (1519-1589), ce qui rend son lien avec René encore plus étroit. Il est aussi intéressant de constater que le vicomte de Rohan et le roi de Navarre ont assez peu connu leur père, René I^{er} de Rohan (1516-1552) et Antoine de Bourbon (1518-1562), trois ans pour le premier et neuf ans pour le second, et ont été élevés dans la foi protestante par leur mère respective. Le lien familial n'est pas le seul existant, les deux hommes partagent, jusqu'en 1593 lorsqu'Henri se convertit totalement au catholicisme⁶, la même foi.

¹ BmN, CL, 680.36. Henri, roi de Navarre au vicomte René II de Rohan, 13 décembre 1577.

² Ce dernier est vicomte en 1575, à la mort de son frère Henri I^{er} de Rohan.

³ Les Rohan deviendront des ducs seulement sous Henri II de Rohan (1579-1638), fils de René II et de Catherine de Parthenay (1554-1631), en 1603. C'est d'ailleurs en partie grâce à la fidélité de René II de Rohan envers Henri III de Navarre que cette ascension aura lieu. « *Les lettres patentes de 1603 instituant le nouveau duché de Rohan évoquent l'ancienne et signalée noblesse des prédécesseurs du duc, le rang qu'ils ont toujours tenu depuis l'établissement du royaume, la valeur et fidélité de René vicomte de Rohan, [...]* » Nicole VRAY, *Henri II de Rohan*, Éditions Ampelos, Paris, 2022, p. 39.

⁴ Joël CORNETTE, *Une Histoire de la Bretagne et des Bretons (t. 1)*, Le Seuil, 2005, p. 468.

⁵ C'est la temporalité qui nous est proposée dans l'ouvrage de Nicolas LE ROUX, *Les Guerres de Religion, 1559-1629*, Belin, Paris, 2014. « *De la mort violente d'un souverain, Henri II, [...] à la paix d'Alès, fin véritable des guerres de Religion [...]* » p. 5.

⁶ Le roi de Navarre a en effet changé de religion à plusieurs reprises avant de se convertir définitivement en l'année 1593.

René II de Rohan, un relais du protestantisme en Bretagne

Ces liens sont entretenus par Henri, qui voit en René un personnage influent pouvant le suivre dans sa défense de la foi protestante, dans le contexte des guerres de Religion « *en ce tems* », chaque allié compte, c'est ce que l'on peut observer dans ce début de lettre du roi de Navarre. Afin d'avoir des nouvelles régulières de la situation des protestants en Bretagne, Henri demande ici à René II de « *mander des votres le plus souvent que vous pourres* », il est en effet vital pour le roi de Navarre de garder un contact régulier avec ce dernier qui lui apporte les informations nécessaires sur la situation bretonne. La présence des Laval, l'autre grande famille protestante bretonne, et du comte Guy XIX⁷ (1567-1586), dans l'est de la Bretagne, amène des tensions dues à la rivalité territoriale entre Rohan et Laval. Deux familles que le roi de Navarre essaie de réconcilier alors que les deux maisons ont à leur tête deux jeunes et entreprenants leaders⁸. En effet, alors qu'Henri officie depuis Pau⁹, Nérac¹⁰ ou encore Lektoure¹¹ (Lecture), il lui est compliqué de se maintenir autrement au courant de ce qui se passe en Bretagne qu'en passant par des protestants locaux et l'intermédiaire de son lointain cousin René. Ce dernier domine alors une petite partie du territoire breton, son lieu de résidence principale se trouvant au château de Blain, les Rohan possèdent pourtant une grande section du centre de la Bretagne ainsi qu'une partie du Léon et de l'ouest de l'actuel Finistère¹².

Cette correspondance permet aussi à Henri le Grand de gérer depuis son fief des problèmes divers et variés pouvant toucher ses alliés bretons, le conflit opposant les Laval et les Rohan, le mariage de la sœur de René (Françoise de Rohan, 1540-1591), mais aussi la tenue de ses affaires et de ses déplacements. Henri, par ses lettres, envoie, en tant que chef de la foi protestante en France, ses ordres au vicomte pour le représenter dans des assemblées protestantes (synodes) par exemple. C'est à la mort de René II, à La Rochelle en 1586, que l'échange épistolaire prend fin, la France et le roi de Navarre sont alors plongés dans le début de la huitième et dernière guerre de Religion du XVI^e siècle. Le dix-neuvième vicomte de Rohan laisse derrière lui plusieurs enfants, deux filles et deux garçons en bas âge. Parmi eux, Henri II (1579-1638), duc de Rohan, un leader protestant qui s'oppose à Louis XIII dans

⁷ Paul de Coligny de son vrai nom, neveu de l'amiral de Coligny.

⁸ Malcolm WALSBY, *The Counts of Laval*, Ashgate, 2007. « *Both houses had young and enterprising leaders at their head.* », p. 169.

⁹ Jean-Claude CUIGNET, *L'itinéraire d'Henri IV, les 20 597 jours de sa vie*, Héraclès, 1997.

¹⁰ BmN, CL, 680.38. Henri III, roi de Navarre au Vicomte René II de Rohan, Nérac, 20 août 1579.

¹¹ BmN, CL, 680.34. Henri III, roi de Navarre au Vicomte René II de Rohan, Lecture, 29 novembre 1577.

¹² Antoine RIVAULT, *Étampes et la Bretagne, le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565)*, université Rennes 2, 2017. Carte 2 : Les quatre grands fiefs bretons au XVI^e siècle : Laval, Penthievre, Rieux, Rohan, p. 99.

les années 1620. On retrouve aussi Benjamin de Rohan (1583-1642), qui reste dans le giron de son frère et s'oppose aux armées du roi. Les deux filles de René seront mariées à des comtes palatins. Catherine de Rohan (1578-1607) meurt en couche alors que l'autre, Anne de Rohan (1584-1646), restera avec sa mère durant le siège de La Rochelle. René II est donc le père de deux grands leaders protestants du début du XVII^e siècle, même si leur éducation revient à leur mère, Catherine de Parthenay¹³.

« Ce siècle n'est rien qu'une histoire tragique ¹⁴ » [Agrippa d'Aubigné]

Les guerres de Religion¹⁵ qui ont divisé la France durant toute la seconde moitié du XVI^e siècle sont relativement connues. Commencées symboliquement le premier mars 1562 avec le massacre de Wassy, perpétré par François de Lorraine (1519-1563) duc de Guise, elles s'étendent en huit conflits successifs sous le règne de trois rois consécutifs, Charles IX (1560-1574), Henri III (1574-1589) et Henri IV. Ces guerres civiles sont perpétuées « sous le manteau de religion¹⁶ », c'est-à-dire qu'elles sont engendrées et entretenues par la noblesse. Elles s'achèvent, avant de reprendre au XVII^e siècle, en 1598 avec le très célèbre édit de Nantes mis en place par Henri de Navarre. Opposant protestants et catholiques, dans un premier temps, puis catholiques modérés contre catholiques conservateurs, durant ce demi-siècle de guerres civiles, on retrouve des protagonistes défendant corps et âme leur foi. Catherine de Médicis, Henri III, les ducs de Guise (avec l'incontournable Henri I^{er} de Guise, 1550-1588), les princes de Condé (pour notre période, Henri I^{er} de Bourbon-Condé, 1552-1588), ou encore le célèbre Maximilien de Béthune, le futur Sully (1559-1641), en sont les parfaits exemples. Henri III de Navarre et René II de Rohan apparaissent comme des individus importants, voire majeurs pour Henri, durant ces années de guerres civiles. René n'étant vicomte qu'entre 1575 et 1586, nous n'étudierons que les cinquième (1574-1576), sixième (1577), septième (1579-1580) guerres civiles et le début de la huitième (1585-1599), pour les premiers chapitres. Enfin, bien qu'à proprement parler la période ne se situe pas durant un affrontement majeur, les quelques conflits qui opposent Henri II de Rohan à Louis XIII au cours des années 1610 seront étudiés dans une quatrième partie.

¹³ Henri II et Benjamin de Rohan ayant sept et trois ans lors de la mort de leur père.

¹⁴ Nicolas LE ROUX, *op. cit.* Cette citation donne son titre à la préface écrite par Joël CORNETTE.

¹⁵ Il semble important de rappeler que les termes « guerres de Religion » ne sont pas utilisés par les contemporains (première apparition en 1596, c'est une exception cependant). Olivier CHALINE, « Guerre(s) et religion(s), quelques repères dans un champ de mines », dans *Communio* 2017/3-4 (N° 251-252), p. 62.

¹⁶ Cité par Jean-Marie LE GALL dans *L'Ancien Régime*, Chapitre II, *Formes et enjeux des guerres de Religion*, PUF, 2013.

Henri de Navarre, un chef de guerre protestant

Un roi comme Henri IV tranche alors complètement avec les rois français qui l'ont précédé : François II (1544-1560), Charles IX (1550-1574) ou encore Henri III (1551-1589) d'un point de vue politique. Les règnes des fils d'Henri II sont marqués par la perte de pouvoir et de territoire de la monarchie française. *A contrario*, les années au pouvoir d'Henri de Navarre seront les premières d'un pouvoir monarchique absolu qui atteindra son apogée sous Louis XIV. La monarchie bourbonnienne « institue, à la fin des troubles qui ensanglantèrent le royaume [...], une religion royale plus forte que jamais¹⁷ ». Le premier roi Bourbon, protestant dans un premier temps, puis converti au catholicisme en 1593, ne fait pas l'unanimité durant son règne, pour des raisons religieuses notamment. Pourtant, à sa mort, « Les boutiques se ferment, chacun crie, pleure, se lamente, grands, jeunes et vieux. Les femmes et les filles s'en prennent aux cheveux¹⁸ ». Henri est un roi qui sera plus apprécié à sa mort que durant son règne. Par la suite, le « mythe henricien » connaîtra son apogée sous Louis XVI¹⁹. De plus, Henri IV apparaît comme l'un des derniers rois de France à se montrer au combat, à se tenir en première ligne, à mener lui-même la charge. Pendant des années, il est le leader de l'insurrection protestante dans le royaume de France, puis dans les premières années de son règne, Henri entame une reconquête de son royaume contrôlé de part et d'autre par la Ligue catholique. À plusieurs reprises, il se met en danger de mort en menant l'assaut : c'est durant la bataille d'Ivry (1590), qui l'oppose à la Ligue, que naquit la célèbre légende du panache blanc, « Si vous perdez vos enseignes, cornettes ou guidons, ne perdez point de vue mon panache ; vous le trouverez toujours en chemin de l'honneur et de la victoire²⁰ ».

Les Rohan, « un protestantisme de fief²¹ »

Comme dit plus haut, la famille de Rohan possède des terres en Bretagne. Cependant, sur toute notre période, René II se trouve très peu dans ses domaines. Comme nous le montre une lettre de 1575, « *Le dernier jour de l'an mil cinq cent soixante et quinze, au conseil tenu à La Rochelle*²² », René II est à La Rochelle, la grande place forte protestante. Grâce aux différentes lettres retrouvées dans les correspondances du vicomte, il est en effet intéressant

¹⁷ Nicolas LE ROUX, *op. cit.*, p. 6.

¹⁸ Pierre DE L'ESTOILE, *Journal d'un bourgeois de Paris sous Henri III & Henri IV (1574-1611)*, 1996, Droz.

¹⁹ Jean-Christian PETITFILS, *Henri IV*, Perrin, 2021, p. 756.

²⁰ *Ibid.*, p. 373.

²¹ Joël CORNETTE, *op. cit.*, « *En vertu des liens de vassalité et de fidélité, maintes familles adhèrent au protestantisme* », p. 458.

²² BnF, Dupuy 744, 231, « Titres et actes touchant l'histoire de FRANCE. » (1379-1643) René II, La Rochelle, 1575.

de constater que ce dernier est peu dans sa Bretagne natale. Aux XIX^e et XX^e siècles, l'historiographie a soutenu que la Bretagne est entièrement catholique. Cependant, la population est aussi en partie protestante, notamment par la présence de la famille de Rohan. Un historien comme Joël Cornette a démontré que « des études récentes nous permettent de nuancer quelque peu [...] »²³ les ouvrages et analyses plus anciennes telles que celles d'Arthur Le Moyne de La Borderie (1827-1901)²⁴ ou de Jean Delumeau (1923-2020)²⁵. On peut donc se demander pourquoi, dans une Bretagne extrêmement catholique, les fiefs des Rohan sont passés à la religion protestante. Toujours dans le même ouvrage de Joël Cornette, ce dernier explique que les historiens donnent en général la date de 1558 pour expliquer l'expansion de l'Église réformée en Bretagne. À cette date, François Coligny d'Andelot (1521-1569) arrive sur les terres bretonnes afin d'inspecter les fortifications de l'Ouest²⁶. Dans le cas des Rohan, c'est leur passage par la cour de Navarre, avec le mariage de René I^{er} (1516-1552) et Isabeau d'Albret²⁷, qui les amène à choisir la foi protestante. Il s'avère aussi que la population bretonne du XVI^e siècle est toujours encline à une religion de fief²⁸, elle suivra la religion de son seigneur afin de garder de bonnes relations avec ce dernier. Ce n'est donc pas par conviction que ces Bretons deviennent protestants, mais plus par opportunité. Les réformés bretons restent avant tout des seigneurs ou nobles, la masse du peuple en demeure éloignée ou hostile²⁹. C'est ce qu'on appelle le protestantisme de fief. Cependant, par leur petit nombre, les réformés ne sont pas une menace politique. La communauté protestante de Vitré, la plus imposante de Bretagne, n'est alors composée qu'entre cinq cents et six cents personnes³⁰. Contrairement à la légende qui veut que la Bretagne soit complètement catholique, on peut constater que la vicomté de Rohan et plus d'une centaine de familles bretonnes³¹ se convertissent au protestantisme.

René II est donc un vicomte protestant, mais c'est aussi un chef de guerre. En effet, contrairement à son frère Henri I^{er} (1535-1575), René s'investit militairement dans la défense

²³ Joël CORNETTE, *op. cit.*, p. 450.

²⁴ Arthur de LA BORDERIE et Barthélemy POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Histoire de Bretagne*, Rennes, J. Plihon & L. Hommay, 1896-1914, 6 vol., t. V, 1913.

²⁵ Jean DELUMEAU (dir.), *Histoire de la Bretagne*, éditions Privat, Toulouse, 1969.

²⁶ Joël CORNETTE, *op. cit.*, p. 456.

²⁷ Les deux parents de René II de Rohan.

²⁸ Pierre CHAMPION, *Catherine de Médicis présente à Charles IX son royaume (1564-1566)*, Paris, Éditions Grasset, 1937, p. 143. Cité par Joël CORNETTE, *op. cit.*, p. 460.

²⁹ Bernard TANGUY (dir.), Michel LAGRÉE (dir.), *Atlas d'Histoire de Bretagne*, Skol Vreizh, Morlaix, 2002, p. 98.

³⁰ De plus, on remarque que la Basse-Bretagne n'est quasiment pas touchée par le protestantisme, excepté quelques communautés. *Ibid.*

³¹ Jean-Yves CARLUER, *Protestants et bretons, la mémoire des hommes et des lieux*, Éditions de La Cause, Carrières-sous-Poissy, 1994.

de la foi protestante³², et ce dès 1574 lorsqu'il participe au siège du château de Lusignan dans le Poitou. C'est cependant son frère aîné, aidé par la cause huguenote et surtout Isabeau d'Albret, qui a permis la montée du protestantisme en Bretagne en baissant les dîmes qui touchent l'Église, il se retrouve alors en conflit avec des bourgeois catholiques nantais qui ont peur de voir émerger une Cour protestante au nord de leur territoire. L'état de santé d'Henri, problèmes de goutte à la jambe, d'où son surnom « le goutteux », explique en partie pourquoi il ne s'est pas investi militairement parlant. Il gardera de bonnes relations avec les hauts dignitaires catholiques et épousera même une catholique, Françoise de Tournemine. Après les événements survenus en 1572 lors de la Saint-Barthélemy, il se sépare de son serment protestant et change de foi, on peut alors questionner la sincérité de la conversion³³, le traumatisme du massacre étant frais dans les mémoires.

Le fonds Labouchère, un fonds unique

À Nantes, plus précisément à la bibliothèque municipale, le fonds Labouchère contient vingt sections qui ne rassemblent pas moins de trois mille autographes d'hommes et femmes ayant marqué l'histoire de France. Ce fonds, daté de 1873, porte le nom de Pierre-Antoine Labouchère, un peintre français du XIX^e siècle qui collectionnait les autographes de grands personnages historiques (on lui attribue notamment une partition de Mozart et un morceau de manuscrit de Léonard de Vinci). On trouve, dans tous ces documents très variés, vingt-six lettres adressées au vicomte René II de Rohan, la plupart proviennent d'Henri III de Navarre, quelques-unes sont aussi de la main de la reine Margot, Marguerite de Valois (1553-1615) (il est amusant de noter que l'une avait été perdue lors de ma visite, la lettre fut retrouvée dans l'après-midi même), de la sœur d'Henri, Catherine de Bourbon-Navarre, (1559-1604), et d'Henri de Bourbon, prince de Condé. La spécificité du fonds provient des lettres d'Henri de Navarre, en effet la plupart d'entre elles sont écrites directement de sa main, ce qui est loin d'être le cas de toutes ses correspondances. Dans les lettres, chacun écrit sur ses préoccupations, prend des nouvelles du vicomte et de la situation en Bretagne, en donne sur la maladie d'Henri, sur les déplacements que ce dernier compte faire, etc. Ces lettres sont pour la plupart inédites³⁴, elles n'avaient pas encore été

³² Jean-Yves CARLUER, *Les protestants bretons : XVI^e-XX^e siècles*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de François LEBRUN, soutenue en 1992 à Rennes 2, p. 250.

³³ Antoine RIVAULT, *Correspondance des vicomtes de Rohan seigneurs de Blain, au XVI^e siècle. Un lignage entre service du roi et engagement huguenot*, université Rennes 2, Fondation Thiers.

³⁴ L'une d'elles est citée dans la thèse de Jean-Yves CARLUER, *op. cit.*, p. 262.

retranscrites, de plus Berger de Xivrey n'en a pas connaissance dans sa compilation des lettres du roi Henri³⁵. Le côté inédit des lettres est d'autant plus accentué qu'elles sont quasiment toutes écrites de la main d'Henri en personne, il s'agit de l'une des seules correspondances que le roi de Navarre entretient avec sa plume. Elles offrent alors une opportunité de préciser les relations que pouvait entretenir le roi de Navarre avec un chef protestant breton. On peut noter qu'Arlette Jouanna souligne, en 1998, qu'« une partie de la vie [...] du futur Henri IV se déroula entre 1580 et 1585 de manière assez trouble. L'historiographie n'a pas mis l'accent sur cette période de sa vie ³⁶ ». Période durant laquelle Henri entretient une correspondance avec René II.

Mais plusieurs difficultés sont à mentionner pour ce sujet. Tout d'abord, la limite de la datation des documents³⁷, en effet la plupart des lettres ne sont pas datées. En analysant les éléments évoqués dans chaque missive, on peut poser des bornes chronologiques à chacune d'entre elles, ces bornes restent cependant hypothétiques et peuvent couvrir de larges périodes³⁸. Le livre de Jean-Claude Cuignet³⁹ permet de situer plusieurs lettres, pour autant toujours de façon théorique. Un deuxième problème, qui est maintenant réglé après plusieurs heures passées sur les lettres, est celui de l'écriture. Certains mots, certaines phrases restent compliqués à déchiffrer. Une limite particulière peut être appliquée à ces lettres, certaines d'entre elles portent la mention : « *Mon oncle vous entendres par ce gentilhomme presant porteur lestat des afayres dycy* ⁴⁰ ». Il est alors difficile de savoir ce que ce « gentilhomme » a pu dire à son cousin de Rohan. Enfin, les lettres envoyées par René ne sont pas trouvables, du moins pas dans le fonds Labouchère, on ne sait pas où ces dernières peuvent être, il est possible qu'elles aient été détruites lors de la Révolution, qu'elles soient conservées dans un fonds privé ou simplement qu'elles n'aient pas été conservées du temps du vicomte. On ne traite donc que de la correspondance passive (c'est-à-dire seulement des lettres qu'il a reçues) de René II bien que ses lettres puissent être évoquées et citées tout au long du texte.

Afin de compléter la correspondance du fonds Labouchère et ajouter des lettres provenant directement du vicomte de Rohan, certaines lettres du comte de Laval permettent

³⁵ Berger DE XIVREY, *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, Paris, imprimerie Royale, 1843.

³⁶ Arlette JOUANNA, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Robert Laffont, Bouquins, Paris, 1998, p. 970.

³⁷ Au XVIII^e siècle une tentative de classement des lettres d'Henri IV par l'abbé d'Écluse avait buté sur la datation et donc la façon de trier ces dites lettres. « Au lieu de l'ordre chronologique, le seul admissible dans un recueil de ce genre, il établit un classement qui rapprochait toutes les lettres adressées à un même personnage, quelle que fût la date de ces lettres. Tout porte à croire qu'il n'adopta ce plan qu'après avoir essayé sans succès de surmonter les innombrables difficultés de la disposition par dates. » Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 11.

³⁸ « Mais combien de lettres ne renferment ni date ni le moindre indice du lieu de séjour ! » *Ibid.*, p. 27.

³⁹ Jean-Claude CUIGNET, *op. cit.*

⁴⁰ BmN, CL, 680.48. Henri III de Navarre au vicomte René II de Rohan, 1580.

de comprendre les relations compliquées entre les deux hommes. Une série de lettres entre René II et les maires et échevins de Nantes pour la création d'un parlement dans cette dite ville⁴¹ sont aussi à ajouter au corpus de documents. (une note, sûrement d'un archiviste, nous explique qu'une lettre, datée de 1580, est écrite par le « *duc de Rohan*⁴² »). Pour finir, et afin de compléter ce mémoire, une série de lettres écrites par Henri II de Rohan à Louis XIII et l'un de ses conseillers, monsieur de Pontchartrain, est à ajouter dans un quatrième chapitre⁴³. Il est important de noter que ces lettres se trouvent déjà dans l'ouvrage de Georges Serr⁴⁴ dédié à Henri de Rohan, l'ouvrage datant d'une cinquantaine d'années, le présent mémoire ajoutera des éléments de contextes.

Certaines lettres du vicomte de Rohan ne se retrouvent pas dans ce mémoire, on sait par exemple qu'il existe une lettre à la British Library⁴⁵. Une autre est mentionnée dans les archives de Kerguéhennec⁴⁶. D'autres évocations du vicomte se trouvent dans les archives des Pyrénées-Atlantiques. Malheureusement ces derniers documents ont brûlé dans un incendie en 1908.

Les guerres de Religion, une histoire encore « chaude⁴⁷ »

Beaucoup d'ouvrages sont disponibles sur le xvi^e siècle et plus précisément sur les guerres de Religion. Arlette Jouanna (1936-2022), avec ses nombreux travaux sur la deuxième moitié du xvi^e siècle⁴⁸, en est l'une des grandes figures. Nicolas Le Roux apparaît également comme un chercheur important des guerres opposant les catholiques et les protestants, il est aussi l'auteur d'un livre sur l'assassinat d'Henri IV. C'est assez récemment que l'historien a apporté un regard nouveau sur les guerres de Religion. « Depuis le xviii^e siècle, la notion de “guerre de religion” est souvent historiographiquement le vecteur d'un triple réquisitoire : contre le catholicisme, contre le christianisme, contre toute foi

⁴¹ AmN, II 6. Lettres de René aux maires et échevins de Nantes.

⁴² AmN, II 6 47. René de Rohan au duc de Montpensier, le 12 mars 1580.

⁴³ BnF, Clairambault 1166.

⁴⁴ SERR Georges, *Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant : t. II, 1617-1622*, Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015), juillet-août-septembre 1975, divers aspects de la réforme aux xvi^e et xvii^e siècles. Études et documents (juillet-août-septembre 1975), p. 287, 289-631.

⁴⁵ BL, Ms. Egerton, 16401, f^o 8 : René de Rohan à Henri III, Montroy, 29 janvier 1578 [1579]. On peut d'ailleurs affirmer que cette lettre date bien de 1578. Le 30 janvier 1579, le duc de Rohan se trouve à Blain comme l'atteste une lettre envoyée aux maires et échevins de la ville de Nantes. AmN, II 6 30. René II de Rohan aux maires et échevins de la ville de Nantes, de Blain le 30 janvier 1579.

⁴⁶ Hervé DU HALGOUET, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs, accompagnée d'une Carte de Plans*, René Prud'homme éditeur, Saint-Brieuc, Edouard Champion éditeur, Paris, 1921, p. 177.

⁴⁷ Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 5.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 5.

religieuse »⁴⁹. Vision qui a donc changé à la fin du XIX^e et au XX^e siècle. Pendant longtemps, on peut noter que Catherine de Médicis est montrée comme une femme prête à tout pour conserver son pouvoir. L'interprétation du tableau de François Dubois, *Le Massacre de la Saint-Barthélemy*, qui nous montre une reine, dans ses habits de deuil, au-dessus d'un tas de cadavres, en est un parfait exemple. Aujourd'hui, on sait que Catherine a usé de son influence pour essayer de maintenir la paix dans le royaume. Il en va de même pour les rois qui ont précédé Henri IV, même si longtemps on a estimé que ces derniers étaient impuissants et manipulés. Bien qu'il y ait une part de vérité, il faut relativiser ces propos. Henri III, par exemple, qui est montré comme un roi assez faible, parviendra pourtant à se défendre contre la Ligue, comme lorsqu'il modifie des articles des états généraux de Blois en décembre 1576 afin de changer leur sens⁵⁰.

On construit très rapidement au bon roi Henri IV une légende, la « légende henricienne », en 1661 sort la première biographie d'Henri, *Histoire du roy Henry le Grand*, une biographie qui sert à la formation politique de Louis XIV. Après la mort du Roi Soleil, le Vert-Galant est placé au-devant de la scène par Voltaire ou encore par Philippe d'Orléans (il est dit qu'il se flatte d'imiter sa philanthropie ou encore sa sagesse)⁵¹. Puis sous Louis XVI, on retrouve plusieurs pièces de théâtre sur Henri IV ou ses victoires, *La bataille d'Ivry*, *la Réduction de Paris par Henri IV*. Lors de la Révolution, en 1793 plus précisément, le cercueil d'Henri n'échappe pas à au saccage du caveau des Bourbons. C'est au XIX^e siècle qu'on commande à Berger de Xivrey⁵² ses recueils sur les missives d'Henri IV. Des peintures représentant les exploits d'Henri voient le jour, comme l'*Assassinat d'Henri IV et arrestation de Ravailiac le 14 mai 1610*, en 1860 de Charles-Gustave Housez. Henri apparaît alors dans des manuels scolaires en brave monarque, tolérant, juste et bon⁵³. En 1989 la création de la Société Henri IV met en avant le quatrième centenaire de l'avènement du roi. Par la suite, le Vert-Galant est le sujet de nombreux travaux universitaires et biographies, tout au long des XX^e et XXI^e siècles, comme celle de Jean-Pierre Babelon, sobrement intitulée *Henri IV*⁵⁴, ou

⁴⁹ Olivier CHALINE, *op. cit.*, p. 64.

⁵⁰ Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 245.

⁵¹ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 754.

⁵² Ce dernier sera utilisé à plusieurs reprises pour les lettres que contient son recueil ainsi que pour des informations concernant certains noms et familles. Il ne faut cependant pas omettre que cet homme est un agent de la monarchie, et que, par conséquent, son point de vue est biaisé sur certains passages de la vie d'Henri. « Ce que nous pouvons, dès à présent, affirmer, c'est qu'aucun de ces heureux traits dont se compose l'image que nous nous sommes tous faite de Henri IV, ne sera effacé par ses écrits que cette noble figure historique, en restant aussi aimable d'esprit, d'ardeur et de bonté, laissera voir de plus en plus l'homme supérieur, le prince vraiment digne du trône, le héros français par excellence. » Berger de XIVREY, *op. cit.*, p. 30.

⁵³ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 764.

⁵⁴ Jean-Pierre BABELON, *Henri IV*, Fayard, 1982.

encore celle, plus récente, de Jean-Christian Petitfils appelée elle aussi *Henri IV*⁵⁵. Pour ce qui est de son fils, Louis XIII, la littérature universitaire est assez bavarde à son sujet, l'ouvrage de Jean-Christian Petitfils, *Louis XIII*⁵⁶, est utilisé dans ce mémoire.

Pour ce qui a trait aux Rohan, plusieurs ouvrages se sont penchés sur cette grande famille. Des auteurs du xx^e livrent plusieurs ouvrages, notamment l'*Histoire et Généalogie de la maison de Rohan, de Chabot et de Rohan-Chabot* de Georges Martin⁵⁷. Le xxi^e siècle est, quant à lui, prolifique sur les Rohan, Alain Boulaire⁵⁸ ou encore d'Éric Mension-Rigau⁵⁹ apportent un lot d'informations importantes.

On remarque assez rapidement que la littérature universitaire à propos de René II est minime, si ce n'est inexistante. Jonathan Dewald ne lui accorde que quelques mots dans son ouvrage traitant de l'histoire des Rohan⁶⁰, on trouve plus facilement des informations sur son fils Henri II. C'est vers un auteur britannique qu'il faut alors se tourner pour en apprendre plus sur la vicomté. Malcolm Walsby et son ouvrage sur les comtes de Laval nous instruit plus sur les Rohan grâce aux relations compliquées qu'ont pu entretenir les deux familles rivales⁶¹. René II étant un personnage peu connu de l'histoire de France, l'un des objectifs de ce mémoire sera d'apporter une chronologie et des précisions sur la vie et le règne du dix-neuvième vicomte de Rohan. Afin de replacer la famille de Rohan dans son siècle, il semble bon de la remettre en contexte avec une autre grande famille protestante du xvi^e siècle, la famille de Coligny-Châtillon, l'ouvrage de Nicolas Breton⁶² permet cette recontextualisation. Pour Henri II la tâche est plus simple, quelques ouvrages lui sont entièrement dédiés, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée, 1579-1638*⁶³, ou encore *Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant, t. II 1617-1622*⁶⁴.

L'arrivée du protestantisme en Bretagne est développée dans *Histoire de la Bretagne* de Joël Cornette⁶⁵, on y retrouve également la théorisation du protestantisme de fief. Philippe Tourault évoque rapidement le protestantisme breton dans un livre du même nom⁶⁶. De plus,

⁵⁵ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*

⁵⁶ Jean-Christian PETITFILS, *Louis XIII*, Perrin, Paris, 2008.

⁵⁷ Georges MARTIN, *Histoire et généalogie de la maison de Rohan, de Chabot et de Rohan-Chabot*, Imprimerie Mathias, La Ricamarie, 1977.

⁵⁸ Alain BOULAIRE, *Les Rohan, Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis !*, France-Empire, Paris, 2001.

⁵⁹ Éric MENSION-RIGAU, *Les Rohan, Histoire d'une grande famille*, Perrin, Paris, 2017.

⁶⁰ Jonathan DEWALD, *Status, Power, and Identity in Early Modern France, The Rohan family 1550-1715*, Hardcover Edition, Pennsylvania, 2015.

⁶¹ Malcolm WALSBY, *op. cit.*

⁶² Nicolas BRETON, « *Je les espreuve tous* ». *Itinéraires politiques et engagement religieux des Coligny-Châtillon (mi-xv^e - mi-xvii^e siècle)*, Droz, Genève, 2020.

⁶³ Solange et Pierre DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée, 1579-1638*, Perrin, Paris, 2000.

⁶⁴ Georges SERR, *op. cit.*

⁶⁵ Joël CORNETTE, *op. cit.*

⁶⁶ Philippe TOURAULT, *Histoire de la Bretagne*, Perrin, Paris, 2019.

la thèse menée par Jean-Yves Carluer⁶⁷ sur le protestantisme breton entre le xvi^e et le xix^e siècle vient compléter les connaissances sur les huguenots de l'Ouest.

L'histoire du parlement de Bretagne est des plus connues à partir du xvii^e siècle, cependant, la thèse de Mathieu Pichard-Rivalan⁶⁸, publiée en 2014, met en lumière le conflit qui oppose Nantais et Rennais pour le monopole du parlement.

Toutes ces lettres peuvent être à l'origine de diverses questions auxquelles nous tenterons de répondre au fil des chapitres. Quelles relations Navarre et ses proches pouvaient-ils entretenir avec un vicomte protestant breton ? Quelle place René II occupe-t-il dans l'ensemble des relations d'Henri III de Navarre ? À quelle fréquence ces derniers échangent-ils des lettres ? Pourquoi des nobles nantais, alors fervents défenseurs de la foi catholique, choisissent-ils de demander l'aide du vicomte protestant ? Quel est le rôle d'un noble protestant breton pendant les guerres de Religion ? En quoi René et Henri de Rohan sont-ils constamment à devoir faire un choix entre la défense de leur foi et l'obéissance à l'autorité royale ? Des questions comme celles que peut se poser Antoine Pacault sont tout à fait pertinentes dans le cadre de ce mémoire⁶⁹. « Au cours des années 1550-1650, qui virent en Bretagne comme ailleurs (moins qu'ailleurs quand même) des partis affrontés et les échos de révoltes nobiliaires, jusqu'à quel point des gentilshommes étaient-ils attachés à suivre tel ou tel Grand dont ils se disaient les serviteurs ? »

Afin de répondre à toutes ces questions, nous commencerons par analyser la correspondance passive, du fonds Labouchère, de René II de Rohan. De cette façon nous pourrions comprendre plus en détail qui est le vicomte, en nous penchant plus particulièrement sur les sixièmes et septièmes guerres de Religion. Dans une deuxième partie nous verrons comment Navarre s'immisce dans les affaires bretonnes avec le cas du conflit opposant Rohan et Laval ou encore Françoise de Rohan et Jacques de Savoie-Nemours. Par la suite, nous essayerons de comprendre pourquoi les catholiques nantais font appel à un vicomte protestant pour l'installation du parlement de Bretagne à Nantes. Pour finir, nous nous pencherons sur le fils de René, Henri, et comment ce dernier succède à son père dans la défense de la foi protestante.

⁶⁷ Jean- Yves CARLUER, *op. cit.*

⁶⁸ Mathieu PICHARD-RIVALAN, *Rennes naissance d'une capitale provinciale, 1491-1610*, université Rennes 2, 2014.

⁶⁹ Jean KERHERVÉ (dir.), *Noblesses de Bretagne, du Moyen Âge à nos jours*, PUR, Rennes, 1999. « Grands seigneurs de cour et gentilshommes provinciaux en Bretagne entre 1550 et 1650 », Antoine PACAULT. p. 151-181.

Chapitre I

La correspondance passive du dix-neuvième vicomte de Rohan

Les correspondances à l'époque moderne paraissent être des sujets inépuisables, avec des archives parfois abondantes, voire surabondantes⁷⁰. Il ne semble pas que ce soit le cas de celles qui entourent René II de Rohan. Le vicomte breton est dans la digne lignée des Rohan du milieu du xvi^e siècle, tout comme Jacques, Henri I^{er} et René I^{er}, il est peu étudié. Pour cause, un manque cruel d'informations à son égard⁷¹. Cependant, sa correspondance avec Henri de Navarre⁷² (et dans une moindre mesure avec Catherine de Navarre et Marguerite de Valois) ou avec les catholiques nantais⁷³ nous permet de cerner un peu plus le personnage, de comprendre ses motivations, ses choix, etc. L'analyse de ces lettres met aussi en lumière des informations sur différents sujets que sont les sixième et septième guerres de Religion, les conflits internes au parti protestant, ou encore en éclaircissant davantage la vie d'Henri de Navarre et « *l'état des afayres dycy, les resolutyons que j'ay prises*⁷⁴ ». Il est impossible de comprendre entièrement la vie d'une personne vivant au xvi^e siècle par le biais d'une simple correspondance passive et quelques lettres signées de sa main. La vie de René II reste donc encore pleine d'incertitudes bien que ce mémoire apporte des informations supplémentaires sur la vie du dix-neuvième vicomte de Rohan, « *prince de Léon, comte de porhouet, baron de Frontenay, La Garnache, Beauvoir sur Mer, seigneur de Bleing, Yeris, Fresnay, La Gacilly, la Chèze, Loudeac, les Salles, Gouarec, Guemenec, Crauzon, Porzay, Daudour, Daullas, Le Guerlesquin, la vaude*⁷⁵ », époux de Catherine de Parthenay et père du célèbre rebelle protestant du début du xvii^e siècle, Henri de Rohan.

⁷⁰ Olivier PONCET, *Matière à écrire, les échanges de correspondance du xvi^e au xix^e siècle*, PUV, Paris, 2017, p. 5.

⁷¹ C'est ce qu'Antoine RIVAULT évoque dans son article dédié aux Rohan : « Cependant, entre ces deux grandes figures de l'histoire de ce grand lignage breton [Jean II et Henri II] s'écoule un siècle quasiment délaissé par les études. Or, l'histoire des Rohan fut longue et tumultueuse. Plusieurs vicomtes se succédèrent à la tête de l'imposant fief breton et ceux-ci ont laissé quelques traces visibles notamment par leurs correspondances. » Antoine RIVAULT, *Correspondance des vicomtes de Rohan seigneurs de Blain, au xvi^e siècle. Un lignage entre service du roi et engagement huguenot*, université Rennes 2, Fondation Thiers.

⁷² BmN, Fonds 680, Collection Labouchère.

⁷³ AmN, II 6.

⁷⁴ BmN, CL, 680.48. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1580.

⁷⁵ BnF, 223111, f^o 288. Contrat de mariage entre René de Rohan et Catherine de Parthenay, La Rochelle, 15 août 1575.

Henri de Navarre, principal correspondant du vicomte breton

René II, « L'intrépide huguenot⁷⁶ » méconnu

« [...] le 15 août 1575, elle [Catherine de Parthenay⁷⁷] épousa René de Rohan, 11^e du nom, comte de Porhœt. Nous ne voulons pas écrire la vie de ce seigneur, dont la bravoure est justement célèbre. Nous nous bornons à dire qu'il s'est couvert de gloire lors du mémorable siège de Lusignan. [...] Il mourut à La Rochelle en 1586⁷⁸, laissant 5 enfants de son mariage⁷⁹. » Il s'avérerait que les historiens des XIX^e, XX^e et XXI^e siècles se retrouvent sur trois points à propos de René II, « l'un des plus illustres Seigneurs de Bretagne⁸⁰ ». (Prosper Jean Levot semble développer un peu plus la vie du vicomte, cependant il reste sur les événements évoqués, puis s'étend sur la vie de Catherine de Parthenay⁸¹). Né en 1550, il est le deuxième fils de René I^{er} de Rohan et d'Isabeau d'Albret⁸², il est bon chevalier, on peut citer à ce propos Hervé Du Halgouet : « René [...] recueillit le titre de Vicomte de Rohan, ses faits d'armes l'avaient distingué à l'égal des plus grands capitaines. Pour suivre son action, il faudrait retracer toute la guerre qui déchira la France à cette époque, s'arrêter aux épisodes glorieux de Lusignan et de la Rochelle, rappeler le courage de Catherine de Parthenay-Soubise, son épouse, etc... »⁸³ Il prend en mariage Catherine de Parthenay⁸⁴ en 1575 et meurt à La Rochelle en 1586 laissant derrière lui cinq enfants⁸⁵.

⁷⁶ Hervé DU HALGOUET, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs, accompagné d'une Carte de Plans*, René Prud'homme éditeur, Saint-Brieuc, Édouard Champion éditeur, Paris, 1921, p. 176.

⁷⁷ « Les auteurs du temps nous la dépeignent comme une femme supérieure, douée d'une énergie indomptable et de toutes les qualités qui peuvent séduire et entraîner les foules. », Georges MARTIN, *Histoire et généalogie de la maison de Rohan, de Chabot et de Rohan-Chabot*, Imprimerie Mathias, La Ricamarie, 1977, p. 256.

⁷⁸ On peut par ailleurs préciser un peu plus la date de la mort de René. Ce dernier meurt le 27 avril 1586. Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, une duchesse rebelle chez les Rohan*, éditions Ampelos, 2018, p. 66.

⁷⁹ *Lettres de Catherine de Parthenay, dame de Rohan-Soubise, et de ses deux filles Henriette et Anne, à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille*, publiée par Hugues IMBERT, Niort, 1824, p. 46. À propos de René II de Rohan.

⁸⁰ Enrico Caterino DAVILA, *Histoire des guerres civiles de France sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III & Henri IV*, t. 2, à Amsterdam chez Arkstée et Merkus, 1757, p. 571.

⁸¹ Prosper Jean LEVOT, *Biographie bretonne, recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom, soit par leurs vertus ou leurs crimes, soit dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, dans la magistrature, dans la politique, dans la guerre, etc., Depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*, t. II, Cauderan, Libraire-éditeur, Vannes, 1857, p. 755-56.

⁸² Il est à noter que Berger de XIVREY, nous explique que René II de Rohan est le fils aîné de René I^{er}, cependant il est bien le second, son plus grand frère, Henri I^{er} de Rohan, étant vicomte avant lui. Berger DE XIVREY, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, imprimerie Royale, 1843, Gallica. p. 445.

⁸³ Hervé DU HALGOUET, *op. cit.*, p. 176.

⁸⁴ René II apparaît le plus souvent en tant qu'époux de Catherine de Parthenay, la vie de cette dernière étant beaucoup plus documentée. Martin AURELL (dir.), Florian BESSON (dir.), Justine BRETON (dir.) et Lucie MALBOS (dir.), *Les médiévistes face aux médiévalismes*, PUR, Rennes, 2023, p. 53. Dans cet ouvrage est développé l'exemple de Catherine de Parthenay en visage mélusinide, René est alors cité comme étant son mari.

⁸⁵ Ses cinq enfants sont, dans l'ordre de naissance : Henriette de Rohan (1577-1629), Catherine de Rohan (1578-1607), qui sera mariée en 1604 à Jean II de Palatinat-Deux-Ponts (1584-1635), Henri II de Rohan (1579-1638), qui reprendra le flambeau de son père dans la lutte armée protestante, Benjamin de Rohan (1583-1642) et Anne de Rohan (1584-1646). Ils eurent aussi un fils, René, en 1581, mais ce dernier meurt rapidement. *Lettres de Catherine de Parthenay, [...]*, Hugues IMBERT. *op. cit.*, p. 46.

À ces quelques informations on peut rajouter qu'il a été élevé par sa mère dans la foi protestante⁸⁶. On le retrouve la plupart du temps désigné comme le seigneur de Frontenay⁸⁷ ou encore comme le seigneur de Pontivy⁸⁸. On sait aussi que Jeanne d'Albret l'aurait proposé comme général en chef des armées d'Henri III de Navarre lorsque La Noue (1531-1591) tombe malade, elle aurait reconnue en « René de Rohan des talens supérieurs et un grand caractère, [...] quoiqu'il fût très jeune encore. [...] Il devint un des plus fermes appuis des protestans, et leur rendit d'importans services. Tout sembloit annoncer qu'il joueroit un grand rôle dans les troubles qui agitoient la France⁸⁹ ». Il participe à plusieurs combats « en Aunis et Saintonge, à Marennes, Brouage, Marans, et fait le siège de Saintes en 1570⁹⁰ ». De plus, il échappe de peu à la Saint-Barthélemy en quittant Paris le 23 août 1572⁹¹. Il siège au conseil de La Rochelle en 1575 ce qui prouve qu'avant même son accession à la tête de la vicomté, il est déjà un seigneur protestant important et reconnu. C'est à cette occasion qu'il signe une lettre dans laquelle il ordonne le démantèlement d'un château, tout ça « *par l'avis des seigneurs de la noblesse, de monsieur le maire et conseil de cestedite ville, a esté ordonné que pour certaines grandes et raisonnables considérations, le fort du château de Charron⁹² sera desmentelé et mys en tel estat qu'il estoit lors que le sieur de La Popelinière⁹³ y fut mys et ce le plus tost que faire se pourra⁹⁴* ». On remarque par ailleurs que son père, René I^{er} de Rohan, a siégé lui aussi dans un conseil à la Rochelle lorsque Jeanne d'Albret réunit régulièrement autour d'elle des personnages de différents horizons géographiques mais qui défendent tous la foi protestante⁹⁵. Le dix-neuvième vicomte de Rohan est donc un fidèle de la maison mère d'Henri de Navarre, son fils est alors dans sa digne lignée dans son service du futur Henri IV.

Quant à son mariage, Nicole Vray explique dans son ouvrage⁹⁶ que René II aurait courtisé Catherine, celle-ci refusant les avances du jeune Rohan. Ce n'est qu'à la mort du

⁸⁶ Éric MENSION-RIGAU, *Les Rohan, Histoire d'une grande famille*, Perrin, 2017, p. 56.

⁸⁷ *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, 18, Mémoires de Henri, Duc de Rohan, t. I. Foucault, Paris, 1822, p. 5.

⁸⁸ BnF, 22311, f° 239. Transaction en fait de partages entre Henri vicomte de Rohan, René et Loys, ses frères, et Françoise de Rohan, dame de Nemours, leur sœur, Blain, 19 juin 1571, « *hault et puissante René de Rohan seigneur de Pontivi* ».

⁸⁹ *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, op. cit.*, p. 6.

⁹⁰ Alain BOULAIRE, *Les Rohan, Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis !*, France-Empire, Paris, 2001, p. 56.

⁹¹ L'affaire reste assez floue, il est possible que ce soit son frère qui ait quitté la ville la veille. Jean-Yves CARLUER, *Les protestants bretons : XVI^e - XX^e siècles*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de François LEBRUN, soutenue en 1992 à Rennes 2, p. 248.

⁹² Il s'agit visiblement du château de la commune de Charron dans l'actuelle Charente-Maritime.

⁹³ Lancelot Voisin de La Popelinière (1541-1608) prend part aux guerres de Religion du côté huguenot, il est aussi historien.

⁹⁴ BnF, Département des Manuscrits, Dupuy 744, f° 205. René II de Rohan, La Rochelle, 31 août 1575.

⁹⁵ Hugues DAUSSY, *Le parti huguenot, chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Droz, Genève, 2015, p. 607.

⁹⁶ Nicole VRAY, *op. cit.*

vicomte Henri I^{er} de Rohan, le 12 juin 1575⁹⁷, puis de sa jeune fille⁹⁸ quelques semaines plus tard, que Catherine accepte trouvant que René est enfin à son rang. Cependant, l'ouvrage à propos de Catherine de Parthenay n'est pas une source absolument fiable, et ce, du au ton romancé que prend Nicole Vray à plusieurs reprises. Il est aussi décrit comme un guerrier téméraire, franc et ouvert d'esprit. Sa défense de Lusignan, en 1575, lui donne la réputation d'un commandant doté de grandes capacités et d'une grande intelligence⁹⁹. D'un autre côté, Alain Boulaire nous délivre le portrait d'un homme « insensible au vin et aux femmes¹⁰⁰ ». En mars 1585, Henri signe une lettre au roi dans laquelle il accède à une demande de son oncle de Rohan, « il vous pleust accorder un estat de conseiller et mestre des requestes ordinaire à monsieur François Viète¹⁰¹ » et fait valoir sa demande à la Couronne. En effet, François Viète (1540-1603), célèbre mathématicien du xvi^e siècle, précepteur de Catherine de Parthenay dans sa jeunesse, est écarté du conseil du roi lors des balbutiements de la huitième guerre de Religion et de la Ligue. Ici, Rohan fait jouer ses relations afin que Viète récupère ses fonctions, cependant, il ne retournera jamais à la Cour en tant que maître des requêtes malgré l'appui d'Henri de Navarre.

En 1582, il est à l'origine d'une intervention royale pour la protection des forêts¹⁰². En effet, depuis plusieurs dizaines d'années, les forêts des Rohan sont régulièrement sujettes à des pillages, vols et délits. C'est dans ce contexte que René II va menacer de sévères répercussions les gardes forestiers qui ne s'acquittent pas de leurs tâches¹⁰³.

Fin 1585, lorsque la huitième guerre de Religion débute, René fait le choix de prendre les armes, c'est d'ailleurs lui qui convaincra Agrippa d'Aubigné de se joindre au conflit¹⁰⁴. Il se trouve alors dans la suite du prince de Condé, « Rohan, Seigneur le plus distingué de Bretagne¹⁰⁵ ». Catherine de Parthenay et ses enfants partent se réfugier au Parc-Soubise alors qu'il rejoint Condé. Ils participent tous deux à la bataille d'Angers qu'ils

⁹⁷ Joël CORNETTE, *Histoire de la Bretagne et des Bretons, des âges obscurs au règne de Louis XIV*, Le Seuil, Paris, 2005, p. 468.

⁹⁸ BnF, 22311, f° 289. Transactions entre Françoise de Tournemine dame douanière de Rohan et René vicomte des Rohan touchant le douaire de cette dame et la succession de Judit de Rohan sa fille, La Rochelle, 6 août 1575.

⁹⁹ Jack A. CLARK, *Huguenot Warrior : The Life and Times of Henri de Rohan, 1579-1638*, La Haye, Nijhof, 1966, p. 5-6. « *He was brave to the point of rashness, frank, and open in conduct. [...] his rising reputation as a commander of great capacity and intelligence.* »

¹⁰⁰ Alain BOULAIRE, *op. cit.*, p. 58. René II ne boirait aussi que de l'eau. (D'après Jean Bouffard-Madiane.)

¹⁰¹ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 14-15. Henri, roi de Navarre, au roi Henri III, 3 mars 1585.

¹⁰² Hervé DU HALGOUET, *op. cit.*, p. 176-177.

¹⁰³ Lettres de René vicomte de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, baron de Frontenay, à tous les gardes de nos forêts de Loudéac, de Lanouée, de Quénécan et de Branquilly... 1582. Archives de Kerguéhenec. Cité par Hervé DU HALGOUET, *ibid.* (Aujourd'hui possiblement aux archives de Vannes.)

¹⁰⁴ Alain BOULAIRE, *op. cit.*, p. 58.

¹⁰⁵ Enrico Caterino DAVILA, *op. cit.*, p. 201.

perdent face aux hommes de Mercœur¹⁰⁶ qui sont plus nombreux et mieux armés. Blain est occupé début 1586, alors que de nombreuses défaites et de nombreux morts sont à déplorer. Le moral de René s'en trouve alors sûrement affecté. Il propose au roi de Navarre de marcher en plus petites troupes sur des chemins détournés afin de ne pas sacrifier inutilement leurs contingents. Henri refusant, le vicomte protestant « lui dit qu'il ne vouloit périr par l'opiniâtreté & l'imprudence des autres¹⁰⁷ ». Il se sépare alors du reste de l'armée, ses troupes se divisent en petites bandes et regagnent la Bretagne comme elles le peuvent¹⁰⁸. Il se rend alors à La Rochelle où il tombe malade, Catherine vient le rejoindre mais il meurt le 27 avril 1586, « un autre grand nom s'éteignait¹⁰⁹ ». Son corps est embaumé et placé dans la tour de la Chaîne¹¹⁰, il sera rapatrié à Blain à la fin de la guerre¹¹¹.

À sa mort, son aînée a seulement 9 ans. Un mois après le décès du vicomte de Rohan, Henri de Navarre, qui perd « *un des meilleurs amis que vous eussiez en ce monde*¹¹² », envoie une missive vers le roi de France afin d'autoriser le rachat et droits seigneuriaux de leurs terres¹¹³. On retrouve dans cette lettre tout le respect que peut avoir Henri à l'égard de son oncle, le roi de Navarre devient le tuteur de ses enfants, dont il parle comme de « *personnes de telle qualité*¹¹⁴ ». La veuve de René tente à plusieurs reprises de rentrer en contact avec Henri de Navarre, elle lui « *escrit trois ou quatre lettres sans en avoir responce qui me fait croire qu'elles ne sont parvenues jusques à vous*¹¹⁵ ». Dans cette dernière missive, elle explique attendre des consolations de la part d'Henri suite à la « *la mort de monsieur (abrégé) mon mary lequel je m'assure que vous aurez plaint autant qu'aucun de ceux qui me font ce bien de m'aymer*¹¹⁶ ». La mort du vicomte touche bien évidemment Catherine qui se retrouve dans un « *si piteuse estat m'ayant causé au partir de la une fort longue maladie qu'il n'y a pas encores quinze jours que je ne pensois n'en devoir jamais du tout tirer*¹¹⁷ ». La mort de René, en tant que chef protestant, amène donc une certaine tristesse dans les rangs de ses proches, alliés et dans le camp protestant. Durant ses douze ans à la tête de la vicomté, René II fait

¹⁰⁶ Philippe-Emmanuel de Lorraine (1558-1602).

¹⁰⁷ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 14-15. Henri, roi de Navarre, au roi Henri III, 3 mars 1585.

¹⁰⁸ Enrico Caterino DAVILA, *op. cit.*, p. 209.

¹⁰⁹ Jean-Yves CARLUER, *op. cit.*, p. 268.

¹¹⁰ Nicole VRAY, *op. cit.*, p. 64-66.

¹¹¹ Il sera sûrement enterré dans le temple de la paroisse de Blain avec les autres corps des seigneurs de Rohan comme son frère. BnF, 22311, f° 276. Testament de Henri de Rohan, 24 juin 1575.

¹¹² BnF, 500 de Colb. 401, f° 342. Catherine de Parthenay à Henri, roi de Navarre, 14 septembre 1586, La Rochelle.

¹¹³ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, Henri de Navarre au roi, vers le 25 mai 1586, p. 216.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ BnF, 500 de Colb. 401, f° 342, *op. cit.*

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.*

face à des difficultés avec les catholiques, les protestants bretons n'ayant alors comme refuges les plus proches La Rochelle ou les îles de la Manche¹¹⁸, ce qui ne l'a pas empêché de servir la cause protestante tout au long de sa vie.

Au-delà de ces informations, il est rare que la vie du vicomte soit beaucoup plus développée. On remarque par ailleurs que ce sont les années avant sa fonction de vicomte qui sont les plus connues (ainsi que l'année qui précède sa mort). Auguste Laugel (1830-1914) revient sur la plupart de ces événements en les explicitant davantage¹¹⁹. C'est d'ailleurs ce même auteur qui mentionne le surnom de René avant qu'il ne devienne vicomte : Pontivy¹²⁰. Il semblerait aussi qu'on le surnomme le baron de Frontenay¹²¹.

La bibliographie à propos de René II paraît donc quelque peu limitée et a tendance à se répéter depuis le XIX^e siècle sans nous apporter de nouvelles informations. On en apprend beaucoup sur quelques grands événements de sa vie. La gestion de son domaine, ses alliés et ennemis et bien d'autres sujets ne sont pas, ou peu, couverts. Cependant, si on s'attarde sur les lieux d'envoi des lettres du vicomte, ou encore les lieux évoqués par ses correspondants, on peut, en recoupant avec les sources bibliographiques, savoir où se trouve Rohan durant telle ou telle année. En 1575, il signe une lettre de La Rochelle¹²². Entre 1576 et 1578, il semble se déplacer dans ses fiefs bretons, les terres rochelaises et les zones de conflits de l'ouest du pays. En 1576, il se rend vers Saumur sur une demande d'Henri de Navarre¹²³. Il combat aux côtés de Condé en 1577 en ralliant ses troupes aux siennes. Il se trouve aussi à Rennes à la rencontre de Guy XIX de Laval en 1578 lors des états de Bretagne¹²⁴. La même année, Henri l'envoie au synode de Saint-Jean-d'Angély¹²⁵. En 1578, René semble rentrer en Bretagne¹²⁶, après un passage par Montroy en début d'année¹²⁷, et y rester par la suite, il signe

¹¹⁸ Jean-Yves CARLUER, *op. cit.*, p. 251.

¹¹⁹ Auguste LAUGEL, « La famille et la jeunesse d'Henri de Rohan », dans *La Revue des Deux mondes*, t. 33, Paris, 1879, p. 47-66.

¹²⁰ Pontivy faisant partie du fief ancestral des Rohan (avec Rohan et La Chèze). Jean KERHERVÉ, Jean-Christophe CASSARD (dir.), Yves COATIVY (dir.), Alain GALLICÉ (dir.) et Dominique LE PAGE, *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge*, PUR, Rennes, 2008, p. 417.

¹²¹ Georges MARTIN, *op. cit.*, p. 255. Georges Martin note que c'est Jean de Rohan qui était plus connu sous le nom de Pontivy.

¹²² BnF, Département des Manuscrits, Dupuy 744, f° 205, *op. cit.*

¹²³ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, Henri de Navarre à monsieur de Vêrac, 28 ou 29 février 1576, p. 87. L'auteur estime qu'il s'agit alors de Louis de Rohan, comte de Montbazou. Il est cependant plus probable qu'il s'agisse de René II.

¹²⁴ Malcolm WALSBY, *The Counts of Laval*, Aldershot, Ashgate, 2007, p. 170-172.

¹²⁵ BmN, CL, 680.34. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, de Lectoure, 29 novembre 1577.

¹²⁶ BmN, CL, 680.31. Henri, roi de Navarre au vicomte René II de Rohan, septembre 1578, « *ayant esté adverty que vous vous en estiez allé en Bretagne [...]* ».

¹²⁷ BL, Ms. Egerton, 16401, f° 8 : René de Rohan à Henri III, Montroy, 29 janvier 1578. Montroy étant situé à l'ouest de la Rochelle.

des lettres de Blain en 1579¹²⁸ et 1580¹²⁹. Cela correspond avec ce que nous dit Nicole Vray sur sa volonté de rester dans ses fiefs bretons et de s'éloigner des conflits. Il semblerait qu'il ne quitte pas la Bretagne en partie pour des soucis de santé, « *toustefois je vous diray franchement que si ma santé m'eust permis de me trouver au delibérations faictes aux estats*¹³⁰ ». À partir de 1578, ce dernier ne « repart pas, en effet, et paraît s'éloigner des grandes affaires de l'État ou du protestantisme qui pourtant continue d'être secoué périodiquement¹³¹ ». Par la suite, René n'est pas à Vannes en 1582, ni à Nantes en 1584 pour les états de Bretagne.

On retrouve cependant des avis contraires sur cette soudaine sédentarisation dans ses terres. Tout d'abord avec Hervé Du Halgouet : « L'intrépide huguenot [...] n'eut point le temps de s'occuper de ses terres de Bretagne ; il n'y pensa guère que pour se mettre à l'abri de la poursuite des Ligueurs¹³². » D'autres archives semblent continuer dans cette voie. Tout d'abord, avec une somme d'argent que le roi de Navarre aurait perdu, à deux reprises, en jouant contre le vicomte de Rohan en 1582¹³³. En mars 1582 il est présent auprès du roi de Navarre, « *ayant une si belle et grande troupe de noblesse près de moy, avec mon oncle de Rohan*¹³⁴ », il est alors à Saint-Maixant, bien loin de ses terres bretonnes. On sait par ailleurs qu'il envoie une lettre à monsieur d'Albain¹³⁵ d'un lieu qu'il récupère grâce à son mariage et que Catherine affectionne particulièrement : Le Parc-soubise¹³⁶. On peut imaginer qu'il s'est rendu dans son fief en Poitou à l'aller, ou au retour, lors du voyage qu'il a partagé avec une partie de la noblesse protestante et Henri de Navarre. Les propos de Nicole Vray sont donc à nuancer, le vicomte est sûrement resté en Bretagne durant les années 1579 - 1582 avant de repartir vers le Sud (ce qui explique sa non-présence aux États de Bretagne de Vannes).

Enfin, on apprend qu'il quitte la Bretagne fin 1585 pour se rendre aux combats et qu'il meurt en 1586 à La Rochelle. En recoupant les différentes sources, il est possible de savoir chaque année où se trouve, pendant un temps du moins, le vicomte. On remarque qu'il est présent la plupart du temps dans l'ouest de la France, proche de ses fiefs donc. Il est

¹²⁸ AmN, II 6 30. René II de Rohan aux maires et échevins de la ville de Nantes, de Blain le 30 janvier 1579.

¹²⁹ AmN, II 6 47. René II de Rohan au duc de Montpensier, Blain, 12 mars 1580.

¹³⁰ AmN, II 6 30. *op. cit.*

¹³¹ Nicole VRAY, *op. cit.*, p. 60.

¹³² Hervé Du Halgouet, *op. cit.*, p. 176.

¹³³ AdPA, B 2565 et B 2572. Les différentes pièces ont cependant brûlé en 1908, il ne reste qu'une simple présentation du contenu des cartons d'archives.

¹³⁴ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, Henri de Navarre à monsieur de Scorbiac, Saint-Mexant, 19 mars 1582, p. 444-445.

¹³⁵ Louis Chasteigner de la Roche-Posay, seigneur d'Albain, conseiller du roi en son conseil privé (1535-1595).

¹³⁶ AdM, I J 1101. René II de Rohan à monsieur d'Albain, du Parc, 1582. Information qui est renforcée par une gratification faite aux serviteurs du vicomte dans sa maison du Parc. AdPA, B 2574.

évident que ce dernier a fait des voyages qui nous sont inconnus et que nous ne savons, finalement, où il se trouve qu'assez rarement.

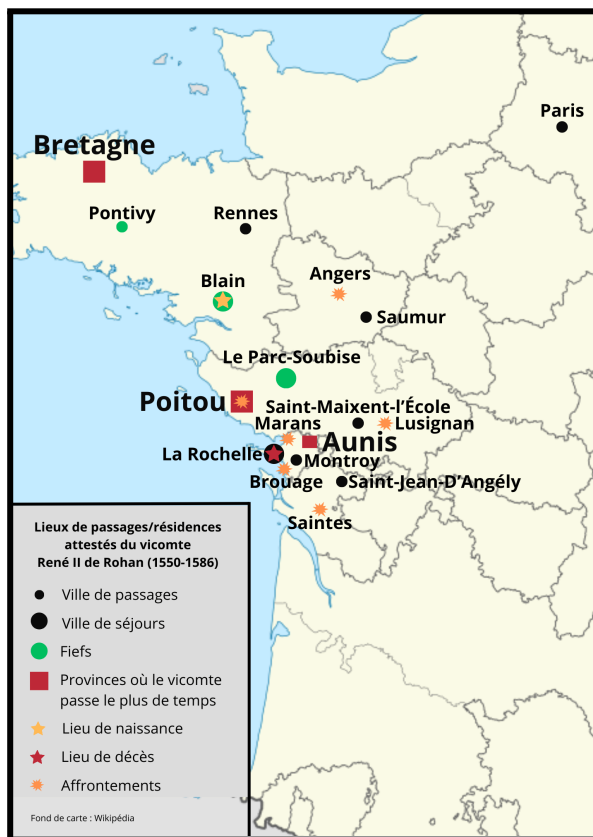


Figure 1 : Lieux de passage/résidence attestés du vicomte de René II de Rohan (1550-1586)

René II est donc un des Rohan oubliés du XVI^e siècle. Cependant, par le recoupement de différentes sources, que sont la bibliographie et sa correspondance, il nous est possible de savoir où il se trouve ou encore quelles convictions celui-ci défend. Il est alors intéressant de savoir si la correspondance entre Henri et René est classique pour une fin de XVI^e siècle, ou si, au contraire, cette dernière contient des éléments particuliers.

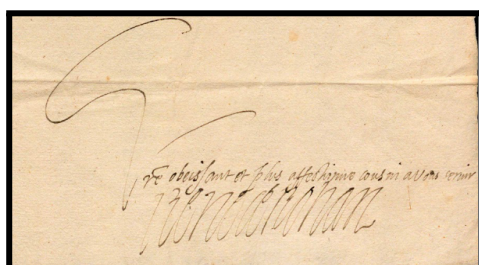


Figure 2 : Signature du vicomte de Rohan¹³⁷

¹³⁷ AdM, 1 J 1101. *op. cit.*

Henri de Navarre et René II de Rohan, une correspondance caractéristique du XVI^e siècle ?

La correspondance qu'entretiennent les deux hommes par l'envoi de leurs lettres semble, au premier regard, assez classique. Navarre, en tant que chef protestant, entretient des échanges avec un grand nombre de seigneurs, nobles, etc. René II ne fait pas exception, étant un grand représentant du protestantisme en Bretagne¹³⁸. L'un comme l'autre se tiennent au courant de « *l'état des afayres dycy, les resolutyons que j'ay prises, et le désyr que j'ay d'entendre byen au long de vos nouvelles*¹³⁹ ». René II reste un relais du roi de Navarre en Bretagne, c'est pour cela qu'à plusieurs reprises on peut retrouver dans les lettres le contentement d'Henri quand son cousin lui donne de ses nouvelles, et donc des nouvelles de la Bretagne, « *je ne scauroy vous dire l'aise que j'ay reccu d'avoyr antandu de vos nouvelles par ce porteur*¹⁴⁰ ». De plus, Henri n'hésite pas à demander plus amples nouvelles de son oncle quand ce dernier n'est pas assez loquace, « *sur ce me faire response et me mander bientost de voz nouvelles*¹⁴¹ ». Navarre utilise donc son réseau breton pour avoir des nouvelles de la Bretagne, on peut alors affirmer que René II utilise à son tour ses propres connaissances afin d'informer le roi de Navarre sur la situation bretonne. De plus, le fait que le roi de Navarre accuse de la bonne réception des lettres du vicomte est plus pour informer qu'il a pris bonne connaissance des informations que par politesse.

Dans ce contexte de guerres civiles, quelques lettres sont dépourvues d'informations écrites mais seulement orales, « *ce porteur vous dyra l'ocasyon du voyage qu'il va fayre vers vous, quy n'est a mépryser ce quy me fayt vous pryer dy avyser a bon escien et le croire de ce qu'il vous dyra de ma part comme moy mesmes*¹⁴² ». En effet, il est préférable que les informations écrites ne tombent pas en de mauvaises mains. Les nouvelles passent donc par des gens de confiance du roi de Navarre.

De plus, Henri prend part aux affaires de son oncle, comme nous le verrons tout au long de ce mémoire. Il répond aussi aux demandes de René sur divers sujets. On peut par exemple retrouver la succession de la mère de Rohan.

« j'ay receu vos lettres et entendu bien au long ce que vous mavez mande par ce porteur, et pour respondre a ce que pretendez vous appartenir de la succession de defuncte Madame ma tante, votre mère, en me declairant et specifiant votre droyt et ce que cest

¹³⁸ Il partage en vérité ce rôle avec Guy XIX de Laval. Cf. Chapitre II. Navarre dans les affaires bretonnes.

¹³⁹ BmN, CL, 680.48, *op. cit.*

¹⁴⁰ BmN, CL, 680.40. Henri, roi de Navarre, au vicomte, René II de Rohan, fin 1578.

¹⁴¹ BmN, CL, 680.44. Henri, roi de Navarre, au vicomte, René II de Rohan, Nérac, 8 mars 1579.

¹⁴² BmN, CL, 680.46. Henri, roi de Navarre, au vicomte, René II de Rohan.

jaduiseray avec mon conseil ce que je devray faire pour vous en rendre content et satisfait comme je le desire. Quant à ce vous avezourny pour le général dont vous demandez assignation me faisant scavoir sur quels deniers et enquel endroict vous voulez estre assigné (en interligne) “et quelque forme de comptes (copts)” si j’en puis ordonner je le feray incontinent comme aussi je vous enverray, à la première et seure, commodite le cheval despaigne que je vous ay promis en ayant pour le present grande default, mais j’en dooy recouvrer au premier jour quelques ungs¹⁴³. »

Dans la période 1576-1586, il semble envoyer vingt et une lettres à son cousin breton (le fonds Labouchère en contient ce nombre, cependant il n’est pas impossible qu’Henri lui en ait envoyé d’autres qui sont aujourd’hui perdues, détruites, dans un autre fonds... L’exemple le plus probant est celui d’une lettre envoyée par Henri à Monsieur de Vêrac¹⁴⁴ le en février 1576, dans cette dernière il mentionne qu’il « *escris presentement à mon cousin, monsieur de Rohan, [...]*¹⁴⁵ », écrit que nous n’avons pas dans le fonds Labouchère. De plus, on ne retrouve aucune lettre entre 1581 et 1586, cela veut-il dire que plus une seule lettre est envoyée où que nous ne les avons tout simplement pas retrouvées¹⁴⁶). Georges Martin évoque « un acte du 24 juillet 1582, transigeant avec le roi Henri IV, se qualifie de « très haut et très puissant Prince René, vicomte de Rohan¹⁴⁷ ». Dans tous les cas, ces vingt et une lettres font rentrer René dans les correspondances les plus prolifiques de Navarre. En effet, si on se réfère à Berger de Xivrey¹⁴⁸, on remarque qu’entre les années 1562-1584 (tome I), seulement une dizaine de personnes reçoivent plus de lettres d’Henri. Qui plus est, il s’agit de personnages extrêmement influents et importants tels qu’Henri III, Charles de Montmorency-Damville (1537-1612), Catherine de Médicis...

	Lettre de sa main	Signature de sa main	<i>Post Scriptum</i>
1576-1580	15	4	2

Figure 3 : Correspondance passive du vicomte de Rohan et du roi de Navarre

¹⁴³ BmN, CL, 680.45. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1580.

¹⁴⁴ Joachim de Saint-Georges, chevalier de l’ordre du roi, seigneur de Vêrac. Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 86.

¹⁴⁵ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 87. Henri, roi de Navarre, à monsieur de Vêrac, 28 ou 29 février 1576.

¹⁴⁶ Berger DE XIVREY le dit lui-même dans son recueil des lettres d’Henri IV, « C’est ici que la recherche de pièces originales et le dépouillement des collections manuscrites de nos grands dépôts publics [...] deviennent des moyens sûrs pour obtenir un ensemble satisfaisant », « Mais du moins avons, nous rendu ce recueil aussi complet que possible », *ibid.*, p. 9 et p. 29.

¹⁴⁷ Georges MARTIN, *op. cit.*, p. 255.

¹⁴⁸ *Ibid.*

Si on étudie de plus près les lettres d'Henri à René, on s'aperçoit alors que pas moins de seize lettres sont écrites de sa propre main, que deux contiennent un *post-scriptum* alors que trois lettres sont simplement signées par le roi de Navarre. Les missives écrites par Henri sont extrêmement lisibles pour des écrits du xvi^e siècle, son écriture « est toujours nette et lisible, se rapprochant plus d'une écriture moderne que celle de ses secrétaires¹⁴⁹ ». Ses caractères sont assez larges, les mots espacés et bien calligraphiés. L'orthographe est, ce qui n'est pas choquant pour des lettres du xvi^e siècle, bancale, les noms de lieu ou de personne changeant parfois d'orthographe. Guy XIX retrouve le nom de « Laval¹⁵⁰ » ou « La Val¹⁵¹ ».

Compte tenu du fait que les écrits de Navarre sont envoyés à Rohan, ces derniers sont pliés sous forme de missive. On retrouve au dos de certaines lettres un sceau mais aussi à qui elles sont destinées. De cette manière on détecte la plupart du temps, écrit de la main d'un secrétaire ou d'Henri lui-même, la mention de « A mon cousin, Monsieur de Rohan¹⁵² ». Une seule lettre déroge à la règle au niveau de l'orthographe de son cousin breton : « A Mon oncle, Monsieur de Roan¹⁵³ ». Toujours sur le verso des lettres, on peut parfois trouver une dernière information qui n'est pas toujours présente à la fin du texte situé sur le recto. En effet, quelques exemplaires sont pourvus d'une date située à côté de la mention « A mon cousin, Monsieur de Rohan¹⁵⁴ ». Enfin on remarque que ces missives sont des originaux, et ce, en plus de repérer parfois un sceau, par les plis qu'on retrouve au verso, on voit alors très nettement la bande de papiers qui a été exposée aux éléments par sa teinte plus foncée et abîmée.

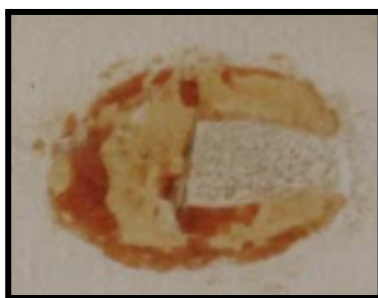


Figure 4 : Exemple de sceau. BmN, CL, 680.39. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Lectoure, 3 décembre 1577

¹⁴⁹ Georges MARTIN, *op. cit.*, p. 17-18.

¹⁵⁰ BmN, CL, 680.41. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579.

¹⁵¹ BmN, CL, 680.22. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 15 décembre 1576. Il s'agit bien ici de la 680.22, le nom de Laval étant écrit dans le *post-scriptum* de Navarre. Le *post-scriptum* est repris dans la 680.23, mais directement recopié par le secrétaire et donc intégré dans le corps du texte.

¹⁵² BmN, CL, 680.26. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 29 juin 1577.

¹⁵³ BmN, CL, 680.48. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1580.

¹⁵⁴ C'est le cas des lettres 680.22, 680.32, 680.43, 680.44, 680.47 et 680.48.

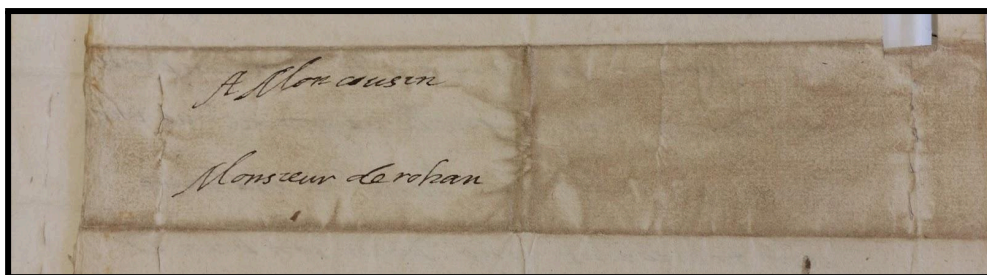


Figure 5 : Henri, roi de Navarre au vicomte René II de Rohan, Agen, 15 décembre 1576¹⁵⁵

La correspondance des deux hommes commence donc en 1576¹⁵⁶, à l'orée de la sixième guerre de Religion (mai 1577 - septembre 1577) et se termine en 1580¹⁵⁷. Si on se penche plus en détail sur les dates de correspondance, on constate rapidement que cette dernière est des plus prolifiques entre 1577 (ou pour être plus précis à partir de décembre 1576) et 1579. Cela ne semble pas étonnant quand on sait que c'est sur cette période que le roi de Navarre se trouve dans le sud de la France

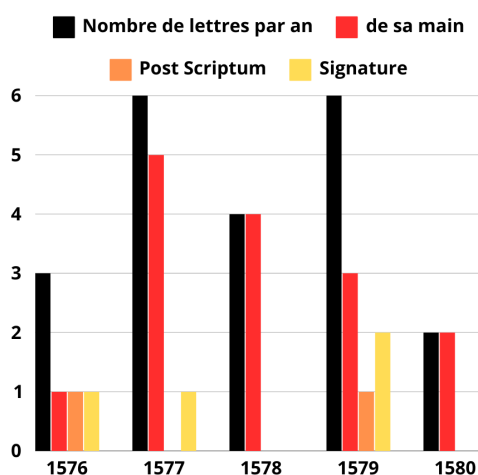


Figure 6 : Nombre de lettres envoyées par Henri de Navarre à René II de Rohan (1576-1580)

(surtout à Nérac et Agen), « Nérac est devenue sa capitale, ce qui fait ressortir deux autres fonctions du roi de Navarre : s'assurer le soutien [...] du parti protestant, mais aussi, [...] de ses alliés en France [...]»¹⁵⁸ ». Les sujets évoqués sont divers et variés et vont des ordres guerriers aux conflits comme celui opposant Laval et Rohan ou entre Françoise de Rohan et Jacques de Savoie Nemours. On remarque aussi que malgré les guerres de Religion, Henri prend le temps d'écrire personnellement à son cousin de Rohan. Sur toute la période, les lettres de la main de Navarre sont toujours plus nombreuses que celles seulement signées ou dotées d'un simple *post-scriptum* (excepté en 1576). De plus, pour ce qui est du premier *post-scriptum*¹⁵⁹, il contient le pardon d'Henri qui le « *prie mescuser si je ne vous esrips de ma main, pour n'en avoir le loisir [...]»*¹⁶⁰ ». Le roi de Navarre prend le temps d'écrire

¹⁵⁵ L'exemple suivant est le plus probant. BmN, CL, 680.30. Henri, roi de Navarre au vicomte René II de Rohan, 1579.

¹⁵⁶ BmN, CL, 680.22.23. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 15 décembre 1576.

¹⁵⁷ BmN, CL, 680.48. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1580.

¹⁵⁸ Romain MARCHAND, *Henri de La Tour (1555-1623) : affirmation politique, service du roi et révolte*, Classique Garnier, Paris, 2020, p. 277-278. Ce dernier explique que toutes les lettres d'Henri de Navarre en provenance de Nérac sont datées, les trois missives reçues de ce dit lieu sont en effet bien datées.

¹⁵⁹ BmN, CL, 680.22. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 15 décembre 1576.

¹⁶⁰ *Ibid.*

personnellement à Rohan et va jusqu'à s'excuser de ne pas avoir rédigé la lettre entièrement. Pour autant, Henri est connu pour être un roi qui écrit beaucoup de sa propre main, « On a lieu de s'étonner de la multitude des lettres qui existent de sa main, et comment ce prince, qui a mené une vie si active et si agitée, a pu trouver des moments pour tant écrire...¹⁶¹ ».

Afin de comprendre en quoi l'échange de lettres qu'entretient Henri de Navarre avec René de Rohan est tout de même un cas assez intéressant, il est pertinent de le comparer. Pour ce faire, la correspondance entre Henri et quatre autres de ses contemporains, peuvent être mises en parallèle¹⁶². Celles avec le maréchal de Damville¹⁶³ (1534-1614), Catherine de Médicis, Monsieur de Bellièvre¹⁶⁴ (1529-1607) et Monsieur de Melon¹⁶⁵ sont choisies afin d'avoir la représentation d'un ami de Navarre, d'un de ses conseillers ainsi que de deux figures de l'autorité royale (Catherine de Médicis étant aussi la mère de sa femme, Marguerite).

	Lettres de sa main	Signatures de sa main	Autres ¹⁶⁶ (copies, ...)	Total
Montmorency	11	27	3	41
La reine mère	7	5	2	14
De Bellièvre	16	0	3	19
De Meslon	5	40	0	45
Rohan	15	6	0	21

Figure 7 : Correspondances comparées d'Henri III de Navarre

Tout d'abord on remarque que sur la période 1574-1585, les cinq correspondants n'ont pas reçu le même nombre de lettres. Catherine de Médicis et monsieur de Bellièvre sont ceux qui reçoivent le moins de missives alors que Montmorency et monsieur de Meslon en

¹⁶¹ Berger DE XIVREY. *op. cit.*, p. 9.

¹⁶² Ici aussi les lettres sont tirées de l'ouvrage de Berger DE XIVREY pour la période 1574-1585. *Ibid.*

¹⁶³ Henri de Montmorency, seigneur de Damville, gouverneur du Languedoc en 1563, chef de la maison de Montmorency en 1579. Il devient un ami de Navarre au fil du temps. Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 31.

¹⁶⁴ Pomponne de Bellièvre, sur notre période, il est nommé surintendant des finances et est chargé de plusieurs missions diplomatiques pour le roi Henri III. *Ibid.*, p. 184.

¹⁶⁵ André de Meslon, conseiller du roi de Navarre et maître des requêtes de son hôtel. *Ibid.*, p. 140.

¹⁶⁶ Berger DE XIVREY explique dans l'introduction de son ouvrage que certaines des lettres qu'il a pu recevoir étaient des copies par exemple. *Ibid.*, p. 19.

réceptionnent le plus¹⁶⁷. René se retrouve entre les deux. Pour Meslon, un conseiller de Navarre donc, les lettres sont la plupart du temps simplement signées de la main d'Henri (huit lettres sur neuf). Du côté de Montmorency, gouverneur du Languedoc, c'est quasiment la même chose, on retrouve une plus grande part de lettres simplement signées. Dans le camp du pouvoir royal, Catherine de Médicis et Pomponne de Bellièvre bénéficient d'une correspondance de la main de Navarre en personne. Le surintendant des finances d'Henri III ne reçoit d'ailleurs que des missives rédigées intégralement par Henri. On remarque donc que les membres du parti d'Henri ne sont pas ceux qui acquièrent le plus de missives de la main du roi de Navarre (bien que le cas de Montmorency soit compliqué du fait de son changement d'allégeance à plusieurs reprises durant les guerres de Religion, ce dernier étant considéré comme un proche du roi de Navarre il est comptabilisé comme faisant partie des alliés d'Henri). René de Rohan n'est donc pas un cas à part, il n'est pas le seul à réceptionner des lettres rédigées entièrement par son allié et cousin Henri. Cependant, dans le camp protestant, on constate que c'est le vicomte breton qui reçoit le plus de lettres de la main du roi de Navarre. En revanche, il en reçoit beaucoup moins que Montmorency qui est chargé du Languedoc (ce qui est assez logique du fait que ce dernier est un gouverneur, qui plus est le gouverneur d'une province très proche de la Guyenne). René II entretient donc à la fois une correspondance singulière du fait qu'il n'est pas le seul à réceptionner des lettres de la main même du roi de Navarre, tout en recevant tout de même plus que le reste des alliés d'Henri.

Un autre parallèle intéressant concerne Henri de La Tour¹⁶⁸. Dans une même temporalité, l'ouvrage de Romain Marchand¹⁶⁹ nous éclaire sur la correspondance qu'entretiennent le roi de Navarre et l'un des membres de sa clientèle. Lorsqu'Henri écrit à Turenne, ce dernier étant un capitaine protestant, c'est dans le but de lui transmettre des ordres ou des renseignements sur leurs ennemis communs. De plus, il n'expose jamais de conseil afin d'avoir l'avis de Turenne sur telle ou telle situation¹⁷⁰ (pour autant, Henri de La Tour reste un conseiller important du roi de Navarre). C'est ce qu'on va aussi retrouver dans la correspondance de Navarre avec le vicomte de Rohan. René II est un capitaine, il reçoit alors des ordres militaires, qui plus est Henri de Navarre ne lui demande pas son avis et va

¹⁶⁷ Il semble important de préciser de nouveau que le recueil de lettres de Berger DE XIVREY ne contient pas toutes les lettres adressées par Henri à ses correspondants. Il peut donc y avoir quelques lacunes au niveau du nombre de missives.

¹⁶⁸ Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon (1555-1623). Premier gentilhomme de la chambre du roi de Navarre et ami intime du prince.

¹⁶⁹ Romain MARCHAND, *op. cit.*

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 275.

exiger du vicomte qu'il lui obéisse¹⁷¹. « La confiance de Navarre en ses [...] capitaines doit être entière parce qu'ils jouissent d'une autonomie considérable dans leur ressort¹⁷². » Il faut, cependant, bien faire une différence entre Turenne et Rohan. En effet, le premier possède son chef-lieu à Turenne (actuelle Corrèze), et se retrouve au milieu du conflit armé en Guyenne¹⁷³, le second est en Bretagne et ne s'engage pas outre mesure dans les conflits en Poitou. Les informations militaires de déplacements de troupes, de mouvements adverses vont forcément beaucoup plus venir de Turenne que de Rohan au vu de leur localisation géographique¹⁷⁴.

Des formules de politesse

« *Mon Oncle*¹⁷⁵ », « *Mon Cousin*¹⁷⁶ » ou encore « *Votre plus affectyoné neveu et assuré amy*¹⁷⁷ », sont des formules que l'on retrouve à chaque fois au début ou à la fin des lettres du fonds Labouchère. Ces expressions sont très courantes au XVI^e siècle. Elles ne sont pas pour autant vides de significations.

Cependant, Henri va à plusieurs reprises changer d'appellation pour le vicomte de Rohan. En effet, si l'on prend la lettre 680.34, le roi de Navarre débute en disant « *Mon Oncle* », et va signer avec « *Votre bien affectioné oncle et assuré amy a jamais* ». Pourquoi ce dernier s'est-il trompé en écrivant à plusieurs reprises le mot oncle¹⁷⁸. Navarre va parfois être plus logique dans sa façon de signer lorsqu'il commence par « *Mon Oncle* », « *Votre bien affectionné neveu et plus parfait ami*¹⁷⁹ ». Enfin, on retrouve à quelques reprises le traditionnel « *Mon Cousin* » tout en terminant par une autre phrase très habituelle : « *Votre bien affectionné cousin et assuré amy* ». L'idée d'amitié revient beaucoup dans les phrases de conclusion des lettres d'Henri. Là aussi on se retrouve face à un cas très classique pour une correspondance de l'époque. « Loin d'être réservée à la sphère peu valorisée de l'espace privé, l'amitié se

¹⁷¹ Cf. Chapitre II : Navarre dans les affaires bretonnes, le cas de conflit Rohan/Laval et la volonté d'Henri que la sœur de René II ne se marie pas sans son consentement en est un bon exemple.

¹⁷² Romain MARCHAND, *op. cit.*, p. 278.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 512.

¹⁷⁴ Henri de La Tour ne semble pas être en relation avec le vicomte de Rohan qui est de cinq ans son aîné. Cependant, il sera en conflit permanent avec le fils de René, Henri, dans les années 1610-1620.

¹⁷⁵ BmN, CL, 680.42. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, août - septembre 1578.

¹⁷⁶ BmN, CL, 680.33. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, décembre 1576.

¹⁷⁷ BmN, CL, 680.43. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579.

¹⁷⁸ Alors qu'on remarque dans la 680.41 que Navarre écrit à son « *Oncle* » mais termine par « *Votre bien affectionné ~~oncle~~ neveu [...]* ».

¹⁷⁹ BmN, CL, 680.31, *op. cit.*

donne volontiers en spectacle¹⁸⁰. » L'amitié est une composante importante de la vie politique, il est recommandé de s'entourer de personnes de confiance une fois qu'on a accès au pouvoir. De plus, les échanges des nouvelles avec ceux qui sont considérés comme des amis sont essentiels car l'information est la clé de l'action politique¹⁸¹. Même un homme d'importance comme l'est Henri de Navarre peut entretenir des liens d'amitié avec un membre de la famille de Rohan qui ne se trouve pas dans la même position d'un point de vue hiérarchique. La culture de l'époque conçoit l'amitié comme une valeur suprême¹⁸². On pourrait cependant se demander quelle notion passe en première, est-ce l'oncle et donc la famille qui est privilégié ou alors l'ami ? La famille est-elle plus importante que les relations d'amitié dans le cadre de cette correspondance.

Le roi de Navarre est donc un cas très classique de son époque avec des formules utilisées dans toute autre correspondance d'un même type. Les deux personnages féminins, que sont Catherine de Bourbon et Marguerite de Valois, avec qui René semble entretenir une correspondance, utilisent elles aussi de grandes formules de politesse. Ces grandes expressions de leur amitié envers le vicomte sont pour autant très différentes de celles d'Henri, car elles font parfois l'objet d'une lettre à part entière. Marguerite de Valois en est l'exemple parfait :

« Mon cousin, j'ai esté bien aise de savoir de vos nouvelles par la lettre (abrégé) que m'avé escrite, et aussi par ce jantilhomme presant porteur auquel j'ai prié de vous assurer que vous n'avés parante ni amie qui desire plus de vous servir que moi, en tous les moyens que je pourrai avoir, estant asses informée de l'affection que vous portés au roi mon mari, je serai toujours infiniment aissé de vous avoires continuer en c'este bonne volonté que je reconnoitrai toujours comme doit faire. Votre milleure cousine. Marguerite¹⁸³ »

Cette lettre évoque l'un des points qui reviennent à plusieurs reprises dans les lettres envoyées par Catherine et Marguerite, il s'agit de l'état de santé d'Henri. La sœur du roi de Navarre donne alors des nouvelles :

« de la santé du roy mon frère qui est à cet heure telle que ceux qu'il aymet sauroient désirée. Il a ette fort malade d'un rume et d'avoir mangé force fruits, mais il ne s'en

¹⁸⁰ Maurice DAUMAS, « Aimez toujours bien le maître... », « Amitié et politique en France à l'époque moderne », dans *Parlement[s]*, Revue d'histoire Politique, 2016/3 (N° HS 11), p. 99.

¹⁸¹ Maurice DAUMAS, *op. cit.*, p. 101.

¹⁸² *Ibid.*, p. 102.

¹⁸³ BmN, CL, 680.29. Marguerite de Valois, au vicomte René II de Rohan.

*sent nullement je fay ette ausy apres fort mais dieu mercy je suis s'y bien guerie que je ne me portis jamais mieux.*¹⁸⁴ »

Ici, le roi de Navarre semble donc avoir été malade d'un rhume ainsi que de la consommation de fruits. Cependant il s'en est remis, tout comme Catherine. Marguerite fait de même en donnant des nouvelles d'Henri. Cette dernière a « *veu par la lettre (abrégé) que m'aves escrite la peine en quoi vous aves esté de la maladie du roi mon mari, il a, dieu merci, recouvert son entière santé dont je ne doute point que vous ne reseviés beaucoup d'aisse et de plaisir*¹⁸⁵ ». Comme Catherine, elle informe Rohan que son mari a recouvré sa santé. On peut aussi constater que René demande des nouvelles du roi de Navarre et est en peine quand il apprend que ce dernier est malade. De plus, la mention de la maladie du roi permet de dater en partie ces deux lettres. Dans une missive adressée au roi de France, Henri parle d'une maladie dont il « *n'estois encore du tout guery*¹⁸⁶ ». Dans le recueil des lettres de Berger De Xivrey, il n'est à aucun autre moment mention d'une période de maladie du roi de Navarre¹⁸⁷. On peut donc faire l'hypothèse que ces deux lettres sont datées de la deuxième moitié de 1579.

Catherine de Bourbon utilise à deux reprises une formule de politesse destinée à l'épouse de René, « *Madame de rohan trouvera ycy mes bien afectionnées recommandations (abrégé) à ces bonnes grâces et madame de Soubise*¹⁸⁸ ». Catherine de Parthenay étant la douanière du Parc-Soubise, demeure de la famille de Parthenay, elle est surnommée madame de Soubise par les contemporains.

Enfin, il est certain que René II participe activement à cette correspondance car Marguerite est « *bien aisse de savoir de vos nouvelles par la lettre que m'avé escrite*¹⁸⁹ ». On peut imaginer que dans ces lettres le vicomte fait lui aussi état de sa fidélité au roi de Navarre, « *estant assés informée de l'affection que vous portés au roi mon mari, je serai toujours infiniment aissé de vous avoires continuer en c'este bonne volonté que je reconnoitrai toujours comme doit faire*¹⁹⁰ ».

¹⁸⁴ BmN, CL, 680.49. Catherine de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579.

¹⁸⁵ BmN, CL, 680.28. Marguerite de Valois, au vicomte René II de Rohan, 1579.

¹⁸⁶ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 233. Henri, roi de Navarre, au roi de France Henri III, 1579.

¹⁸⁷ Cette information est confirmée par Jean-Christian PETITFILS, *Henri IV*, Perrin, 2021, p. 243.

¹⁸⁸ BmN, CL, 680.49. Catherine de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579.

¹⁸⁹ BmN, CL, 680.29, *op. cit.*

¹⁹⁰ *Ibid.*

René II, un relais religieux du roi de Navarre

Afin de bien comprendre comment Rohan sert Henri de Navarre, on peut prendre comme exemple le cas des synodes provinciaux durant lesquels Henri ne peut se déplacer et envoie son cousin le représenter. C'est ici une preuve de confiance qu'il accorde à son oncle.

Deux lettres au sujet d'un synode local tenu à Saint-Jean-d'Angély fin 1577, envoyées à quelques jours d'intervalle, parviennent à Rohan.

« Mon oncle, dautant que l'église de la Rochelle m'a averty du synode qui se doyt tenyr a St Jan d'Angèly me priant d'y envoyer pour leur fayre entendre ma volonté, j'ay advysé de vous depescher ce porteur homme fidèle pour par luy vous mander mon advis sur ce qui me semble estre requis et nécessaire pour pourveoyr aus dissipations des églises, et prevenir les meouvemens a l'avnyr dequy vous communiquerés a part, sil vous playt, avec ceux quy en sont capables et croy qu'il seroyt bon en cete assemblée délire troys ou quatre persones fidèles et entendus pour la conduite des afayres et mesmes pour y advyser et regarder aus réglemens et nécessytés des églises sans traiter de telles choses en pleme assemblée. J'ay donné charge de faire antandre mon intantion au sieur de Nort et quelque autre sy vous le trouve bon vous priant y faire ce que vous ajuseres estre à fayre pour mon regard et acheminer toutes choses a quelque bon ordre pour la venir¹⁹¹. »

Le synode de 1578 se trouve en plein milieu d'une période extrêmement compliquée pour les églises protestantes et surtout pour celles se trouvant en Bretagne. En effet, dans les années 1572-1585, on distingue un net recule des églises réformées bretonnes de l'Ouest, les églises aux avants postes sont abandonnées les unes après les autres¹⁹².

« Mon oncle, parce que en c'este belle et sainte assemblée il est besoin de regarder aus nécessités et dissipations des Eglises et y pourvcoir par toutes les loys justes et légitimes, ne pouvant y assister comme je desireroy grandement, je vous ay bien voulu prier par la présente de vous y trouver de ma part et représenter en este belle compagnie ce que verres estre requys pour les efects dessus dicts et généralement tout ce que je jugeres estre pour le bien des églises et pour l'establissemen de la paix et en rechercher les moyens. Aquy je vous pryé mon oncle vous employer de cueur et d'affection, comme en un œuvre le plus saint et louable quy se porte¹⁹³. »

¹⁹¹ BmN, CL, 680.34, *op. cit.*

¹⁹² Jean-Yves CARLUER, *op. cit.*, p. 252.

¹⁹³ BmN, CL, 680.39, *op. cit.*

On remarque par cette lettre la confiance qu'accorde le roi de Navarre à son cousin de Rohan. Ici, il l'envoie le remplacer au synode de 1577. René se retrouve alors à parler au nom du roi d'Henri de Navarre, l'un des chefs du parti protestant français, premier prince du sang, potentiel héritier du trône de France. On retrouve alors dans la missive les grandes lignes que doit suivre René.

René II est donc un Rohan encore méconnu, pourtant ce dernier est un personnage breton influent, on peut le constater par ces correspondances qu'il entretient avec Navarre. De plus, il est un relais local important du roi de Navarre, comme pour les synodes. On peut dorénavant se questionner sur les différents sujets qui sont évoqués dans les lettres d'Henri de Navarre en cette deuxième partie de XVI^e siècle troublée par les guerres de Religion.

Les sixième et septième guerres de Religion : entre guerre et paix

Le roi de Navarre : un opposant « à ceux qui veulent troubler le repos public¹⁹⁴ »

La première des préoccupations d'Henri dans la correspondance qu'il entretient avec le vicomte de Rohan concerne les nombreux conflits qui enflamment le royaume au cours de la période 1570-1580¹⁹⁵. René II est alors un fidèle guerrier breton du roi de Navarre, à ce titre, leur correspondance évoque le sixième conflit religieux. Dans le cas du début de ce sixième conflit, qui éclate suite aux États généraux de Blois, Henri envoie une lettre à René II et lui demande de « *faire scavoir a messieurs de La Val et Chasteauneuf¹⁹⁶ ces nouvelles¹⁹⁷ ».*

Suite à la cinquième guerre civile, l'édit de Beaulieu, ou paix de Monsieur, est ratifié le 6 mai 1576. Le culte réformé est accepté partout, sauf à Paris, huit places de sûreté sont allouées aux protestants et des chambres mi-parties sont créées dans chaque parlement. La victoire de la cinquième guerre de Religion s'avère donc très favorable aux protestants, qui réussissent à faire enregistrer un édit, non sans complications¹⁹⁸, qui sera le plus avantageux de tous ceux promulgués durant les XVI^e et XVII^e siècles. De plus, des états généraux doivent être tenus dans les six mois. Fin 1576, c'est à Blois que le roi convoque les trois ordres. C'est cette même année que l'on constate l'émergence du mouvement ligueur car trois villes ne souhaitent alors pas être cédées aux protestants. Les naissances des ligues dans plusieurs

¹⁹⁴ BmN, CL, 680.22.23 (la 23 est une redite de la 22).

¹⁹⁵ La Saint-Barthélemy ayant durci la résistance des protestants. Jean-Yves CARLUER, *op. cit.*, p. 247.

¹⁹⁶ René de Rieux (1548-1628), gouverneur de Brest.

¹⁹⁷ BmN, CL, 680.22.23, *op. cit.*

¹⁹⁸ Le roi est obligé de se présenter en personne, accompagné des princes de sang, au parlement de Paris pour faire enregistrer l'édit. Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 241.

provinces, comme en Bretagne, en Poitou, en Picardie, etc., inquiètent grandement les protestants qui ne présentent aucun député pour les états dans les provinces où les ligues ont trop d'influences. Les ligueurs ont complètement récupéré à leur avantage les états demandés par leurs adversaires et ils présentent donc des leurs afin d'envoyer à Blois des députés qui leur sont acquis. Ainsi on constate une grande influence de la famille de Guise dans les ligues qui appellent Henri I^{er} de Guise à devenir leur chef. Cependant, Henri III souhaite prendre la tête d'une seule ligue officielle et dissout les autres ligues non autorisées à Blois¹⁹⁹. Les états sont ouverts le 6 décembre et le roi de France est obligé de faire des concessions. Il révoque l'édit de Beaulieu et accepte le retour à l'unité catholique. Il n'en faut pas plus pour embraser le camp protestant qui lance, fin décembre, des offensives en Poitou, Languedoc et Guyenne. C'est dans ce contexte que l'on peut lire une lettre d'Henri de Navarre ainsi qu'une autre d'Henri I^{er} de Condé²⁰⁰. Les deux hommes ont alors des attentes complètement différentes de celles de leur cousin René II de Rohan.

Le 15 décembre 1576, Henri adresse une lettre à Rohan afin de l'avertir « *que le capitaine Luynes²⁰¹ a surpris le Pont Sainte (abrégé) Esprit²⁰² et s'est rendu maître (abrégé) de la place ensemble dont monsieur de Thoré²⁰³ et de ceux qui estoient a sa suite²⁰⁴* ». En effet, le quatrième fils d'Anne de Montmorency, Guillaume de Montmorency-Thoré, entreprend d'accaparer la ville de Pont-Saint-Esprit. La place du Languedoc tombe entre ses mains le 4 décembre de la même année, cependant le capitaine de Luynes parvient à la reprendre et emprisonne Thoré le 9 décembre²⁰⁵. Il semble que ceux qui ont accompagné Thoré dans la prise de la ville aient eux aussi été arrêtés et emprisonnés, comme le confirme une lettre d'Henri envoyée à la noblesse, ville et communauté du gouvernement de Guyenne, « *fraischement, la ville du Pont-S^t-Esprit a esté saisie, ensemble mons^r de Thoré et les gentils-hommes de sa suite, par le capitaine de Luynes²⁰⁶* ». Cette tentative de rébellion alarme le roi de Navarre. En effet, ce dernier écrit plusieurs lettres sur ce sujet à Condé²⁰⁷, à

¹⁹⁹ Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 245.

²⁰⁰ « Irréductible, il [le prince de Condé] devient à partir de 1576 rival du roi de Navarre [...] » *Ibid.*, p. 815.

²⁰¹ Honoré d'Albert, capitaine de Luynes, gouverneur de Pont-Saint-Esprit pour le roi de France. Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 115.

²⁰² La commune de Pont-Saint-Esprit est située dans la province du Languedoc, c'est une place importante, car elle possède un pont qui communique entre les deux rives du Rhône.

²⁰³ Guillaume de Montmorency-Thoré († 1593), quatrième fils du connétable Anne de Montmorency. Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 64.

²⁰⁴ BmN, CL, 680.22.23, *op. cit.*

²⁰⁵ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 112.

²⁰⁶ *Ibid.*, Henri, roi de Navarre à la noblesse, ville et communauté du gouvernement de Guyenne, Agen, 21 décembre 1576, p. 113 à 117.

²⁰⁷ Condé l'évoque dans sa lettre à René II, « [...] le roy de navarre m'en a adverty et comme aussy il vous en escrit, [...] ». BmN, CL, 680.24. Henri I^{er} de Bourbon, prince de Condé, au vicomte de Rohan, La Rochelle, 22 décembre 1576.

René de Rohan, à la noblesse, aux villes et communautés du Languedoc, mais aussi au roi de France²⁰⁸. Dans cette dernière lettre, Henri se excuse de cette attaque : « *il y a eu grand alarme en ce pays et remuement en aulcuns lieux de mon gouvernement* », et prouve sa bonne foi par l'envoi de messagers aux nobles et seigneurs qui ont assiégé et pris des villes afin que ces dernières soient rendues. Parmi les villes conquises en Guyenne, celle de Bazas tombe entre les mains des protestants dès la fin décembre²⁰⁹.

Le roi de Navarre est pris au dépourvu par cette soudaine montée de violence de la part des protestants et des catholiques. La situation est prise très au sérieux par Henri, « *c'est un fait qui est important*²¹⁰ » à ses yeux. C'est alors dans une sorte de précipitation qu'il doit calmer les ardeurs des seigneurs protestants sur le pied de guerre. Dans sa lettre à René, on retrouve cette idée avec le besoin d'Henri de prévenir son cousin le plus « *promptement que jay peu*²¹¹. » Alors qu'à l'accoutumée les lettres adressées au vicomte de Rohan sont écrites de la main de Navarre, cette dernière n'est pourvue que d'un simple *post-scriptum*. De plus, Henri demande à René de transmettre ces nouvelles à Laval et Châteauneuf, ce qui accentue la précipitation et démontre qu'il n'a pas le temps d'écrire une lettre pour chacun des seigneurs protestants qui peuvent prendre les armes. « *Mon cousin je vous prie mescuser si je ne vous esrips de ma main, pour n'en avoir le loisir et faire scavoir a messieurs de La Val et Chasteauneuf ces nouvelles*²¹². » Le choix de René en tant que relais de la parole du roi de Navarre n'est pas anodin, ce dernier est en premier lieu son cousin mais aussi l'un des principaux de la noblesse protestante bretonne. Pour ces raisons, le roi de Navarre semble aussi accorder une grande confiance à son cousin de Rohan. La présence importante de ligues en Bretagne et d'hommes en armes justifie la rapidité avec laquelle le roi de Navarre contacte son plus fidèle allié sur le terrain. Dans les informations que René doit faire suivre à ses voisins protestants, Navarre demande à ses associés bretons de se dresser face à ceux qui tenteraient de prendre des villes ou de livrer combat, que ce soit des catholiques ou des protestants : « *Vous opposer a ceux quy veullent troubler le repos publique et ce par tous les bons et admirables moiens quy se presenterons*²¹³ », dit-il. Les bons et admirables moyens peuvent alors être choisis par René et ses alliés. Cette phrase confirme qu'Henri est pris au dépourvu et laisse le choix à ses seigneurs de confiance dans la teneur des manœuvres à

²⁰⁸ Berger de XIVREY, *op. cit.*, Henri, roi de Navarre à Henri III, roi de France, vers la mi-décembre 1576. p. 114. (la lettre est sûrement envoyée d'Agen, car le roi de Navarre y est présent à la mi-décembre de cette année d'après l'ouvrage de Jean-Claude CUIGNET, *op. cit.*, p. 63).

²⁰⁹ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 224.

²¹⁰ BmN, CL, 680.22.23, *op. cit.*

²¹¹ *Ibid.*

²¹² *Ibid.*

²¹³ BmN, CL, 680.22.23, *op. cit.*

entreprendre pour éviter tout débordement. René II, récemment revenu de La Rochelle²¹⁴, est dans la même logique que le roi de Navarre et tous deux souhaitent montrer leur fidélité au roi²¹⁵ (« *vous suppliant tres humblement, Monseigneur, croire que je ne manqueray jamais au devoir de la fidellè obéissance que je vous dooy²¹⁶* »). Henri choisit donc de défendre le royaume et de rester fidèle à la Couronne aux dépens de la religion²¹⁷ :

« parce que cest un fait qui est importan et quy requiert que nous prenions garde a nous a ce qui nous ne tumbions en tels inconvenientz par les pratiques de ceux quy ne demandent que notre (abrégé) ruyne aux despens de celle de ce royaume ansemble cela vous doibt servir dadvertissement pour (abrégé) vous metre seurete et pour (abrégé) adviser aux affaires de dela et les asseurer sans rien alterer autrement ce que je masseure que vous (abrégé) seurez bien faire [...]»²¹⁸ »

Henri explique ici avoir peur que les catholiques ne s'en prennent, une nouvelle fois, aux protestants, et ce à cause des seigneurs ligueurs, par la levée de troupes de certains chefs protestants ou simplement suite au retour à la seule et unique foi catholique dans tout le royaume de France. Pour éviter cela, il demande à René de se mettre en sûreté et de continuer à assurer ses affaires sans rien changer ainsi que de s'occuper de ceux qui essaient de troubler l'ordre établi. Le roi de Navarre espère que son cousin breton suivra son exemple et ne se lancera pas dans une nouvelle guerre civile, sans pour autant se laisser faire par d'éventuels troubles causés par des catholiques zélés bretons. En effet, Henri semble à tout prix vouloir éviter un énième conflit et demande au roi de France de faire tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider à l'éviter : « *Et me semble que pour l'autorité de Vostre Majesté, le bien de vostre service et le repos de vos subjects, il est besoin d'y pourveoir plus tost que plus tard, ainsy que j'en ay cy-devant plusieurs fois escript. Ce qui me gardera d'en faire autre redite²¹⁹.* » Ainsi dans toutes ses correspondances, le roi de Navarre ne cesse de rappeler son attachement à la paix et à la concorde entre les deux religions.

²¹⁴ Il revient sur ses terres à la suite de l'édit de Beaulieu.

²¹⁵ Antoine RIVAULT, *Correspondance des vicomtes de Rohan seigneurs de Blain, au xv^e siècle, Un lignage entre service du roi et engagement huguenot*, op. cit.

²¹⁶ Berger DE XIVREY, op. cit., p. 112.

²¹⁷ Jean-Christian PETITFILS, op. cit., p. 225.

²¹⁸ BmN, CL, 680.22.23, op. cit.

²¹⁹ Berger DE XIVREY, op. cit., p. 112.

Le prince de Condé adjure à se « saisir de plus de places que vous pouvez²²⁰ »

Alors que le roi de Navarre appelle à la concorde et à la paix dans le royaume, Condé est déterminé à s'opposer militairement parlant aux adversaires de la foi protestante²²¹. Il faut d'ailleurs constater que le rival du roi de Navarre parle seulement des « *ennemys* » sans jamais évoquer les ligues catholiques qui se forment dans le royaume de France.

La famille de Rohan est, depuis longtemps, alliée à la famille de Condé. Lors du massacre de Wassy, par exemple, Jean de Rohan, seigneur de Fontenay, prête allégeance à Louis I^{er} de Bourbon-Condé (1530-1569) lors du *Traicté d'association*²²². Pour commencer, tout comme Henri, Condé est pris de court par les événements et va adresser à Rohan une lettre avec un simple *post-scriptum* écrit de sa main : « *Je vous (abrégé) supplie de m'excuser si je ne vous (abrégé) escritz de ma main pour (abrégé) les extremes affaires que jay sur les bras*²²³. » En effet, suite à l'annulation de l'édit de Beaulieu, par les états généraux de décembre 1576, Condé décide de lancer une offensive en Poitou²²⁴, ce qui peut expliquer qu'il n'a pas pris le temps de rédiger la lettre de sa plume.

Condé, tout comme le roi de Navarre, évoque la capture de Thoré à Pont-Saint-Esprit. Cependant, il parle du capitaine de Luynes comme d'un traître : « *Ils ont surpris le Pont Saint Esprit par Monsieur de Thoré quy estois dedans par la trahison d'un nommé le Capitaine Luynes*²²⁵. »

*« Mon cousin, vous avez peu cognoistre la mauvaise volonté en laquelle noz ennemys nous ont tousjours poursuiviz et les mauvais desseings et entreprises qu'ilz nous ont tousjours tramez pendant que nous sommes tousjours soubzmis a nous comporter en paix et doucement selon les edictz du roy mesmes a present pendant que nous esperions receveoir quelque tranquillité par l'issue des estats*²²⁶. »

On note ici une certaine animosité de la part de Condé. Ce dernier se sent abandonné par le pouvoir royal qui lui demande sans cesse de rester en paix alors que les catholiques, désignés ici comme des ennemis, persécutent les protestants. Ses attentes des états ont aussi

²²⁰ BmN, CL, 680.24, *op. cit.*

²²¹ « Le prince de Condé est en général plutôt favorable à la guerre car il désire imposer un rapport de force le plus avantageux possible pour les protestants », Romain MARCHAND, *op. cit.*, p. 290.

²²² Hugues DAUSSY, *op. cit.*, p. 319. L'auteur nous parle aussi du vicomte de Rohan qui serait venu avec deux cents gentilshommes. (Il semblerait que ce soit Jean de Rohan qui soit alors cité comme vicomte, cependant en 1562 c'est le frère aîné de René II qui est à la tête de la vicomté, Henri I^{er} de Rohan.)

²²³ BmN, CL, 680.24, *op. cit.*

²²⁴ Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 253.

²²⁵ BmN, CL, 680.24, *op. cit.*

²²⁶ *Ibid.*

été vaines, car les huguenots perdent bon nombre de leurs droits à Blois en ce mois de décembre 1576. Pour Condé, l'heure n'est plus à la paix mais à la guerre afin de récupérer les libertés perdues :

« J'ay bien voulu vous faire incontinent la presente esprez pour vous (abrégé) prier autant que vous (abrégé) aymez le bien et repos de ce royaume, la deffiance et conservation de voz biens, de vostre (abrégé) personne et ladvancement de ce party que vous (abrégé) vous evertuez et employer tous voz moiens avec laide et faveurs de voz voisins et amys a vous saisir de plus de places que vous pouvez et vous (abrégé) opposer aux malheureus dessings de noz ennemys et faire pour ladvancement (abrégé) de ce party ce qui sera en votre puissance et mettre ordre pour votre (abrégé) particulier a toutes vos affaires et places, de ma part il y a jour donné entre le XXV et XXVI^{me} de ce mois parquoy il fault qu'usiez en cecy le roi de navarre et monsieur (abrégé) le maréchal (abrégé) Damville sous desja aux champs et ont pris quelques (abrégé) villes. De mon costé tous ce quy sera en ma puissance soit pour nous joindre ensemble ou vous (abrégé) en faire quelque (abrégé) secours y sera tousjours employé est me confiant en votre (abrégé) bonne volonté et affection a notre (abrégé) party²²⁷. »

Condé mobilise en partie la rhétorique de Navarre en expliquant à René qu'il sait que ce dernier souhaite le repos du royaume. Cependant, Condé s'engage rapidement dans un discours davantage guerrier et incite le jeune vicomte à se joindre à lui dans la guerre en se justifiant par la quête du repos du royaume, c'est-à-dire faire la guerre pour une bonne et juste raison telle que le retour à la paix, en effet, René est poussé dans le conflit afin de conserver ses biens, sa famille et sa personne. Sans une réponse offensive, les ennemis catholiques des différentes ligues pourraient s'en prendre à ses biens et à lui. Il lui faut donc agir et, par prévention, assiéger les villes catholiques à sa portée. Condé appelle aussi à une unité dans le camp protestant en souhaitant que le vicomte fasse appel à ses alliés et voisins. Dans la même logique que la demande du roi de Navarre, Rohan est invité à faire alliance avec Guy de Laval dans leur intérêt commun de la défense de la foi protestante. L'« *advancement de ce party* » tient donc une place centrale dans la missive de Condé. Encore plus que la protection de ses biens ou de sa famille, René doit se battre pour la cause protestante. Pour sa part, Condé va lancer l'offensive à partir des vingt-cinquième et vingt-sixième jours de ce mois, c'est-à-dire à peine trois ou quatre jours après la rédaction, et,

²²⁷ BmN, CL, 680.24, *op. cit.*

fort probablement, l'envoi de la lettre. Rohan a donc très peu de temps pour faire un choix alors que Condé lui propose que leurs forces se rejoignent, ou du moins qu'il réponde présent en cas de problème dans les contingents du vicomte.

Dans la suite de sa lettre, Condé évoque le roi de Navarre et le maréchal de Damville qui sont alors déjà entrés en guerre et ont même pris quelques villes. Pourtant, il apparaît clairement dans la lettre de Navarre que ce dernier ne compte pas prendre les armes et appelle plutôt à la paix. Condé devrait alors être au courant de la concorde que souhaite le roi de Navarre, ce dernier lui ayant écrit une missive²²⁸. De plus, Henri I^{er} de Montmorency « se soustrayaient [il est accompagné de Monsieur] à leurs sollicitations [des huguenots], en s'apprêtant à rallier le roi²²⁹ ». En effet Damville « tourna sa robe et... donna le gast au pays de Languedoc aux environs des villes rebelles, en la faveur du roi [...]»²³⁰. Le maréchal trahira le camp réformé. En 1577, on dit déjà à Paris que « Le Roi de Navarre, prince de Condé et maréchal de Damville, chefs des huguenots et catholiques associés [...], font leurs préparatifs de munitions et d'homme pour la guerre [...] battent la campagne et prennent villes et châteaux de toutes parts, et font tous acte d'hostilité comme en guerre ouverte, dont le roi, la reine et les trois états demeurent tous étonnés²³¹ ». Cette phrase, empruntée au journal de Pierre de L'Estoile (1546-1611), démontre bien ce qui se dit à Paris, les huguenots veulent la guerre, que ce soit Navarre ou Condé, et on ne fait aucune distinction entre celui qui appelle à la paix et celui qui souhaite assiéger des villes. La population parisienne²³² ne doit, bien sûr, pas forcément être au courant de ces divisions dans le camp protestant, Navarre reste un ennemi qui s'est enfui, quelques mois plus tôt, de Paris. Quelques mois plus tard, Navarre fera bel et bien la guerre, mais avec « une lenteur, une mollesse qui frappèrent jusque dans son propre camp, engageant sans conviction le siège de Marmande²³³ ». L'engagement de Navarre dans le conflit armé se trouve aussi dans une lettre envoyée à Rohan le 29 juin 1577 : « *Je neusse failly de vous aller favoriser avec mes force si jeusse este plus libre*²³⁴. »

²²⁸ « [...] Ainsy que (abrégé) le roy de navarre m'en a adverty et comme aussy il vous en escrit [...] » BmN, CL, 680.24, *op. cit.*

²²⁹ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 224.

²³⁰ Pierre DE L'ESTOILE, *op. cit.*, p. 93. Nous sommes alors en mai 1577. Par la suite, Damville mettra le siège devant Montpellier.

²³¹ Pierre DE L'ESTOILE, *Journal de L'Estoile*, Librairie Armand Colin, 1906, p. 22.

²³² « Le zèle que L'Estoile met à collectionner les moindres nouvelles, quelle qu'en soit la nature ou l'origine, les cancans les plus futiles comme les documents les plus sérieux [...] », Pierre DE L'ESTOILE, *op. cit.*, p. XXIV, Introduction d'Edme CHAMPION. Il nous faut donc faire attention à ce qui est dit dans les journaux de L'Estoile, certains faits ne sont parfois que des rumeurs entendues dans les rues de Paris.

²³³ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 225.

²³⁴ BmN, CL, 680.26. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 29 juin 1577.

Enfin, une grande question reste en suspens : qui René II de Rohan a-t-il suivi, Condé ou Navarre ? A-t-il défendu seulement l'ordre public, sa vie et ses biens ou a-t-il pris part aux combats ? Dans tous les cas, après seulement quelques mois de paix, la sixième guerre de Religion commence alors que Condé prend d'assaut plusieurs places fortes en Poitou. Navarre essaie tant bien que mal de ramener la paix par la coexistence pacifique entre les deux religions dans le royaume de France²³⁵.

La sixième guerre de Religion aura bien lieu

Finally, the viscount of Rohan follows the instructions of Condé. Two contemporaries evoke the taking of arms by the viscount : « Le duc²³⁶ de Rohan arriva aussi et aida aux Rochelois à faire leur Estat²³⁷ », dit Agrippa d'Aubigné. La Popelinière semble confirmer cette version dans l'un de ses ouvrages : « Le duc de Rohan, suivi de gens de guerre, passa la Loire au Pèlerin et rallia ses troupes en Poitou²³⁸ », René II trahit alors en quelque sorte son cousin Navarre et va préférer la défense de ses biens et l'avancement du parti protestant dans la guerre.

Malgré la demande du roi de Navarre de ne pas prendre les armes et de ne pas partir en campagne, plusieurs escarmouches ont lieu, notamment en Guyenne, là où il occupe le poste de gouverneur pour le roi de France. « *Je suis contraint me plaindre du peu de compte qu'on fait de me faire raison de mons' l'Admiral²³⁹ et de cinq ou six des principaux de la ville de Bordeaux, qui sont cause des desordres qui y sont advenus²⁴⁰.* » Alors que plus tôt dans sa lettre, Henri accusait les protestants rebelles qui ne faisaient pas partie de son gouvernement, les heurts qui ont éclaté à Bordeaux n'en sont pas moins de la responsabilité d'un catholique. Cette ville, qui abrite un parlement, apporte son lot de problèmes au roi de Navarre lors de la sixième guerre de Religion :

« Bourdeaux, ville capitale de mon dict gouvernement, a esté auctheur et motif de-la garde qu'on y fait plus grande qu'en temps d'hostilité, et du refus qui a esté fait de

²³⁵ BmN, CL, 680.26, *op. cit.*

²³⁶ Il est intéressant de constater que même un contemporain parvient à se tromper sur le titre des Rohan au XVI^e siècle.

²³⁷ Agrippa D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. 5, 1576-1579, édition publiée pour la société de l'Histoire de France par le Baron Alphonse DE RUBLE, Paris, 1891, p. 131.

²³⁸ La Popelinière, t. III, f. 335, cité par Agrippa d'AUBIGNÉ, *op. cit.*, p. 131.

²³⁹ L'amiral Villars ou Honorat II de Savoie († 1580), il est le lieutenant général d'Henri III dans la province de Guyenne.

²⁴⁰ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 112.

m'y recevoir, au passage que j'estôis sur le point d'y faire pour aller trouver la Royne mere du Roy mon seigneur²⁴¹ à Congnac²⁴². »

En effet, comme l'explique Henri dans cette lettre, la ville de Bordeaux refuse de l'accueillir. Cette information est à nouveau affirmée dans une lettre qu'il communique à son cousin de Rohan :

« m'estant achemine pour aller a Bourdeaux messieurs de la court de parlement et les maire et jurats mont envoye le sir de Lagebaston²⁴³ premier president deux conseillers le procureur general²⁴⁴ et deux jurats pour me faire entendre que la dicte ville sen est esmene me prians fort de ny passer point²⁴⁵. »

Le premier président, Lagebâton, est, comme le roi de Navarre, un partisan de la paix et de la politique de tempérance entre protestants et catholiques. Ainsi il est traité d'hérétique par ses adversaires pour ses idées relatives à la religion réformée alors qu'il est lui-même catholique (on parle de catholique modéré ou encore de « moyenneur » favorable à la paix civile). Lorsque le parlement de Bordeaux refuse la venue de Navarre, Lagebâton en tant que premier président est envoyé à sa rencontre. Afin d'éviter un « affrontement direct aux conséquences impardonnables²⁴⁶ », il joue de divers stratagèmes, prétextant que le parlement ne pourrait pas assurer la sécurité du roi de Navarre, « et ayant donne charge à Aubigny²⁴⁷ present porteur de vous en faire le discours²⁴⁸ ». L'envoi d'Agrippa d'Aubigné à Rohan prouve l'estime que peut avoir le roi de Navarre pour son cousin. En effet, Aubigny est l'un des plus proches fidèles d'Henri de Navarre. Berger De Xivrey nous dit pourtant qu'Agrippa d'Aubigné a suivi le futur Henri IV « sans l'aimer ni en être aimé²⁴⁹ ». On remarque aussi que ce dernier est un ami de René depuis qu'ils se sont retrouvés en Picardie pour organiser le synode de Saint-Maixent²⁵⁰.

²⁴¹ Puisqu'Henri ne peut pas passer par Bordeaux, « [...] cella me fait retarder mon voyage et est cause que jenuoye le sir de la Madeleine vers le Roy monseigneur la Royne sa mere et monsieur pour les en advertir afin dy donier ordre [...] ». BmN, CL, 680.33, *op. cit.*

²⁴² *Ibid.*, p. 113.

²⁴³ Jacques Benoit de Lagebâton († 1583), premier président du parlement de Bordeaux depuis le 30 juillet 1555. Dast LE VACHER DE BOISVILLE, *Liste générale et alphabétique des membres du parlement de Bordeaux*, Archives historiques du département de la Gironde.

²⁴⁴ Jacques Desaignes (en fonction depuis le 17 juillet 1575). LE VACHER DE BOISVILLE. *op. cit.*

²⁴⁵ BmN, CL, 680.33. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, décembre 1576.

²⁴⁶ Grégory CHAMPEAUD, *op. cit.*, p. 319.

²⁴⁷ Théodore Agrippa d'Aubigné (1550-1630), gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, il est l'auteur de l'*Histoire universelle*. Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p.681 à 683.

²⁴⁸ BmN, CL, 680.33, *op.cit.*

²⁴⁹ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 135.

²⁵⁰ Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, une duchesse rebelle chez les Rohan*, éditions Ampelos, 2018, p. 58.

Afin de prendre un autre exemple nous pouvons ici évoquer celui du rival de René : Guy de Laval²⁵¹. Ce dernier suit les ordres, sûrement communiqués par son cousin de Rohan, d'Henri de Navarre et ne semble pas entrer en guerre contre l'autorité de la Couronne. Pour preuve, une lettre du 20 février 1577²⁵² adressée au marquis de Rambouillet²⁵³ (1533-1611), lieutenant général du roi dans le Maine. Pour commencer, cette lettre est expédiée de Vitré, ce qui veut dire que le comte est dans sa résidence principale loin des champs de bataille, le 11 juin 1577 et on peut remarquer qu'il est toujours dans son château²⁵⁴. De plus, dans la lettre du 20 février, il évoque l'obéissance qu'il porte au roi de France : « *Pour vous dire qu'estant né en la devotion de rendre toute ma vye a sa mageste l'obeyssance et tres humble service que je luy doy [...] a ce devoir-là en tout ce qu'il sera besoing et possible de faire pour le contentement de sa magesté*²⁵⁵. » Dans cette même lettre, Laval demande une faveur au marquis de Rambouillet :

*« Vous me faciez ce plaisir quand il vous viendra quelques lettres (abrégé) ou commission du roy pour ce qui touchera mon comté de Laval ou particulièrement (abrégé) ladite (abrégé) ville de m'en vouloir escrire ou m'en advertir par les moyens qui vous son assez faciles et en votre (abrégé) pouvoir*²⁵⁶. »

Contre ce petit avantage pour son comté, Guy de Laval promet « *ung bon devoir et obéyssance*²⁵⁷ » de sa personne et de ses sujets. Une raison de plus pour laquelle il est quasiment certain que le comte de Laval n'a pas participé militairement à la sixième guerre de Religion. Tout comme René II de Rohan ou Henri de Navarre, Laval semble vouloir prouver sa fidélité au roi de France.

Arrivé à la fin juin 1577, Henri de Navarre change de position quant à son idée de seulement faire la paix. Dans une lettre datant du 24 juin²⁵⁸, ce dernier pense que le parti protestant doit faire un choix.

« Daultant que cest maintenant (abrégé) quil fault que tous les gens de bien se resolvent ou sur les moyens davoit une paix bonne et seure si on voyt que ceux a qui nous avons a faire se rangent a la raison et accordent ce qui nous est necessaire, ou sur une belle

²⁵¹ Guy XIX de Laval est plus longuement évoqué dans le chapitre II de ce mémoire.

²⁵² BnF, NAF 22898, f° 33. Guy XIX de Laval à Nicolas d'Angennes, marquis de Rambouillet, lieutenant général du roi au Maine, Vitré, 20 février 1577.

²⁵³ Nicolas d'Angennes (1533-1611), marquis de Rambouillet, lieutenant général du roi de France au Maine.

²⁵⁴ BnF, Ms. Fr. 3217, f° 64. Guy XIX de Laval à sa tante, la marquise d'Assérac, Vitré, 11 juin 1577.

²⁵⁵ BnF, NAF 22898, f° 33, *op. cit.*

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ BmN, CL, 680.26, *op. cit.*

*resolution de guerre et les moyens de bien la faire laquelle mestra fin a nos misères et travaux si longs et continuels*²⁵⁹. »

Henri propose ici de se décider sur une paix qui leur serait avantageuse, si ceux à qui ils ont affaire se rangent à la raison, ou sur une résolution de guerre mais qui serait organisée et qui mettrait un terme à leurs problèmes. Cette décision repose sur le choix des gens de bien dont Rohan doit faire partie puisqu'il reçoit cette lettre. Henri semble donc ici avoir reconsidéré son envie de faire simplement la paix. Si celle-ci est signée, elle doit être solide et pas seulement à l'avantage des catholiques. La guerre est maintenant une solution qui n'est pas écartée et qui, si elle est bien préparée, peut aussi amener à une victoire du camp protestant. Afin de décider quelle est la meilleure solution, Henri décide de consulter son cousin Rohan ainsi que le prince de Condé.

*« Mon frere monsieur le prince de Conde telle que je la desiroye et me resouldre sur les occurences presentes de ce que nous avons a faire, jay advisé de luy envoyer ce porteur (abrégé) exprès afin de scavoir de ses nouvelles (abrégé) et lestat des affaires de delà, ensemble me mandré son advis et le votre (abrégé) sur plusieurs (abrégé) particularitez concernant le general de ce party qui se présentent*²⁶⁰. »

Bien que les deux hommes soient en rivalité pour la tête du parti protestant, Henri décide d'accorder du crédit à son cousin et juge que la solidarité protestante prime. Plusieurs éléments ont pu amener le roi de Navarre à revoir ses positions. Tout d'abord le retournement de veste de Damville, qui rejoint le camp de la Couronne et assiège Montpellier. Ensuite, la perte de différentes villes comme La Charité ou encore Issoire qui tombent aux mains des catholiques respectivement le 2 mai et le 12 juin 1577. Ces dernières sont pillées et saccagées par les troupes royales²⁶¹. De tels événements poussent l'un des grands chefs protestants à envisager la reprise d'une campagne contre les forces catholiques extrémistes.

« Je neusse failly de vous aller favoriser avec mes force si jeusse este plus libre, mais larmée de monsieur qui fait contenance de s'aprocher de deca, et celle que monsieur (abrégé) Lamiral a mis sus, me retiennent, cependant (abrégé) je donne si bon ordre a mes places tant pour les murer (abrégé) que (abrégé) pour (abrégé) les

²⁵⁹ BmN, CL, 680.26, *op. cit.*

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 253.

biens (abrégé) fortifier que jespere quilz aurons tout loisir de se morfondre devant silz les ataquent²⁶². »

En plus de confirmer son investissement guerrier, Navarre atteste la présence de Rohan sur le front. Henri aimerait aller aider Rohan si ses forces n'étaient pas au combat contre celles de l'amiral de Villars et que les troupes de Monsieur ne se rapprochaient pas autant. Henri ordonne que les villes qui ne sont pas encore murées le soient au plus vite. Les défenses de fortune devront alors tenir le plus longtemps possible, face aux assiégeants, dans l'attente de l'arrivée de renforts. Navarre conclut en disant que les catholiques ne pénétreraient pas si facilement dans les places fortes protestantes. Il parle ici sans doute des places fortes comme Montpellier, assiégé par Damville, et de Brouage²⁶³.

Après chaque accrochage religieux ayant marqué cette deuxième moitié du XVI^e siècle, les belligérants signent une paix et un édit avantageant plus ou moins les deux partis. Lors de la sixième guerre de Religion, c'est la paix de Bergerac du 14 septembre 1577²⁶⁴ et l'édit de Poitiers du 17 qui donnent un terme au conflit. Henri de Navarre obtient enfin ce pour quoi il milite depuis plusieurs mois. Il ne manque pas d'en informer son cousin de Rohan dans une lettre :

« Mon oncle je rescry a mon frere monsieur le prince ce que jay entendu depuis son partement, dont il vous tiendra adverty et de lestat de ce pays ayant depesché ce porteur expres pour seavoyr de ses nouvelles et des votres par lequel je vous pryé men mander. Jattens monsieur de Biron²⁶⁵ et le sir de Languilier²⁶⁶ avec ledit de la paix pour le faire publier. Le roy a mande monsieur lamyrat pour laller trouver a la court nous navons point encores de nouvelles de ce que monsieur de la Noue a fayt en Languedoc cest tout ce que vous diray²⁶⁷. »

Il y évoque donc l'édit de Poitiers qu'il attend afin de le faire publier, ce dernier sera effectif à Paris à partir du 8 octobre, ce qui peut nous permettre de dater la lettre entre le 17 septembre et le 8 octobre 1577. On apprend aussi qui sont les deux hommes censés le lui

²⁶² BmN, CL, 680.26, *op. cit.*

²⁶³ Arlette JOUANNA, *op. cit.*, fig. 16, p. 255.

²⁶⁴ Paix signée à La Rochelle en présence de René II. Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, une duchesse rebelle chez les Rohan*, éditions Ampelos, 2018, p. 59.

²⁶⁵ Armand de Gontaut, seigneur de Biron (1524-1592), est fait maréchal en 1577, il est lieutenant général en Guyenne. Nicolas LE ROUX, *les guerres de Religion*, dir. Joël Cornette, Belin, Paris, 2014, p. 551.

²⁶⁶ Jules de Belleville. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1852-1865)*, vol. 3 n° 3/4 (1854 juillet et août), p. 143-145.

²⁶⁷ BmN, CL, 680.35. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, [sûrement] septembre 1577.

ramener. On retrouve le maréchal de Biron, qui représente le parti du roi de France²⁶⁸, et le sieur de Languillier. Pour ce qui est de François de La Noue, nous savons qu'il est alors en Languedoc et qu'il arrête de justesse une deuxième confrontation entre les armées de Châtillon²⁶⁹, retranchées dans la ville de Montpellier, et celle de Damville²⁷⁰. Dans cette même lettre, Henri explique que le prince de Condé est censé tenir au courant René sur ce que le roi de Navarre a entendu depuis son départ ainsi que de l'état du pays. Par l'évocation du départ de Condé, Henri mentionne le déménagement de son cousin de Saint-Jean-d'Angély²⁷¹. Pour ce qui est de la venue, demandée par le roi de France, de l'amiral de Villars à Paris, il s'agit peut-être d'une réponse favorable, et donc de remontrances au dit amiral, à la lettre envoyée à Henri III à la mi-décembre 1576. Dans cette dernière, Henri désignait Villars comme l'un des instigateurs des troubles survenus à Bordeaux. Par la même missive, le roi de Navarre demandait au roi de France d'agir « *pour l'autorité de sa majesté, le bien de vostre service et le repos de vos subjects*²⁷² ».

Le roi de Navarre n'est cependant pas au bout de ses efforts, quelques mois après la fin des affrontements, Henri évoque des difficultés à faire respecter le nouvel édit et en conséquence : « *je suys ancores a atandre les efects de ce quon nous promet*²⁷³ ». De plus, le roi de Navarre est « *sur le point d'antrer en quelque conferance mayns nous atandons ancores quelques deputés et les cahiers des contraventions faytes a l'édyt es provynces de dela, anquoy la longueur et nonchalanee sont grandes a les nous envoyer*²⁷⁴ ». Dans ce même passage, il dénonce la lenteur à laquelle les contraventions lui sont envoyées. Les difficultés touchent aussi les places de sûretés données aux protestants : « *on nous promet la redilytion du châsteau de la Réole*²⁷⁵ *quy nous a este baille pour seurete*²⁷⁶ ». Les catholiques ont du mal à accepter l'édit, les places fortes protestantes occupées par leurs opposants prennent du temps à être rendues. La Réole, nouvellement apportée par l'édit de Poitiers, en fait donc partie et n'est toujours pas dans le giron huguenot.

²⁶⁸ « [...] M. de Biron fut dépêché de Leurs majestés par devers le Roi de Navarre et les autres, pour parler d'accord », Pierre DE L'ESTOILE, *op. cit.*, p. 25.

²⁶⁹ François de Châtillon (1557-1591).

²⁷⁰ Nicolas BRETON, *op. cit.*, p. 385.

²⁷¹ « [...] Brouage, investie par le duc de Maine, finit par se rendre le 21 août, fragilisant la situation de La Rochelle et contraignant Condé à s'enfermer dans Saint-Jean-d'Angély », Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 227.

²⁷² Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 112.

²⁷³ BmN, CL, 680.25. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, septembre - octobre 1577.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ La Réole est donnée en place de sûreté, suite à la cinquième guerre de religion, par l'édit de Poitier en 1577. Cette lettre se situe alors sûrement entre le 17 septembre 1577 (date de la signature de l'édit de Poitiers) et le 8 octobre de la même année (l'édit devenant effectif à Paris à cette date).

²⁷⁶ BmN, CL, 680.25, *op. cit.*

Le traité de Nérac et les prémisses de la septième guerre de Religion

Le second tour de France de Catherine de Médicis

Au début des années 1560, plus précisément en 1564, Catherine de Médicis avait engagé un grand tour de France afin de présenter au peuple Français le roi Charles IX. Elle réitère un second tour du royaume à partir d'octobre 1578, cette fois-ci il s'agit de calmer les tensions dans le royaume. Henri « était tiraillé entre sa volonté sincère de maintenir la paix et les pressions de ses compagnons huguenots [...] qui l'incitaient à la désobéissance²⁷⁷ ». Lors de ce périple, elle va, accompagnée de sa fille Marguerite, à la rencontre du roi de Navarre, afin de réconcilier le couple. Après un passage à Bordeaux le 18 septembre, c'est le 2 octobre de l'année 1578 qu'elles rencontrent le roi de Navarre dans un manoir proche de La Réole. S'ensuit une longue période de négociation entre le parti royal, représenté par Catherine, et le parti protestant, représenté par Navarre et ses alliés²⁷⁸. (C'est d'ailleurs Turenne qui représente la plupart du temps Navarre qui n'est quasiment jamais en négociation directe avec la reine mère²⁷⁹.)

Dans ce contexte, on retrouve plusieurs lettres envoyées à Rohan à propos de la venue de la reine mère et de sa fille. Le roi de Navarre « *desyreroy de vous pouvoyr voyr dequoy l'ocasyon se presante a propo a la venue de ma femme, vous pryant an ce tems la de me venyr trouver et vous assurer que vous serés autant bienvenu et receu et avec autant de bonne volonté que le scaurés désirer*²⁸⁰ ». Henri profite donc de l'arrivée de sa femme et sa belle-mère pour revoir son oncle de Rohan. De cette façon, le roi de Navarre entretient les liens avec ses alliés, il contacte alors plusieurs proches à sa cause afin qu'ils l'accompagnent à la venue de sa femme. On peut par exemple citer monsieur de Lardimalie²⁸¹, « je vous ay prié me faire ce plaisir de me venir trouver et faire compagnie, allant au devant de la Roynne et de la royne ma femme²⁸² ». Pour ce qui est du vicomte de Rohan, ce dernier se dirige à l'opposé d'où le roi de Navarre va rejoindre sa femme. En effet, Henri retrouve Catherine et Marguerite à la Réole début octobre alors qu'un peu plus tôt il apprend que le vicomte était déjà parti : « *vous vous en estiez allé en Bretagne*²⁸³ ». Cela n'empêche par Navarre d'insister pour que René le rejoigne, tout en lui pardonnant si d'autres affaires plus pressantes le

²⁷⁷ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 230.

²⁷⁸ Nicolas LE ROUX, *op. cit.*, p. 221.

²⁷⁹ Romain MARCHAND, *op. cit.*, p. 298.

²⁸⁰ BmN, CL, 680.42, *op. cit.*

²⁸¹ Jean Foucauld, seigneur de Lardimalie. À partir de 1576, il est gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre. Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 191.

²⁸² Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 198.

²⁸³ BmN, CL, 680.31, *op. cit.*

retiennent en Bretagne, « *si vos affaires vous pouvoient permettre de vous trouver avec moy au recueil de ma femme qui se doibt bien tost acheminer avec la Royne sa mere pour me venir trouver; jen seroys fort aisé, mais si aussi ce voyage aportoit du preiudice et retardement de a vos dicts affaires je ne vous en voudroy aucunement diverti par le désir que jay quy donnez un bon ordre et de vous y ovyder en tout ce que je pourray*²⁸⁴ ».

Henri de Navarre semble accorder de l'importance à ce que son cousin de Rohan se rende à La Réole avec lui : « *Je ne vous diray autre chose sur votre affaire sinon questans ensemble, nous en ferions mieux que par lettres ne messages*²⁸⁵ ». L'affaire préoccupant Rohan n'est pas mentionnée, mais la date de 1578 étant marquée au dos de la lettre, on peut faire l'hypothèse qu'il tente de faire venir René II dans le sud du royaume. Finalement on apprend dans une dernière lettre que le vicomte n'a pu s'acheminer vers la Réole, « *puy qu'il ne vous a esté possible de vous trouver ancete bonne compagnie a la recyption de ma fame que vous nous veryés voyr bien tost a votre mesnage ou vous pouvés vous assurer d'estre autant bien venu que persone du monde et y estre autant desyré*²⁸⁶ ». René a cependant une bonne excuse quant à son absence, « *dyeu a acreu votre lignée et famille d'une belle fille*²⁸⁷ ». La naissance de Catherine de Rohan, deuxième enfant de René et Catherine, empêche le vicomte de se rendre à La Réole. Henri, dans sa missive, félicite son cousin, bien qu'il eût « *bien desyré que ceust esté un fils* ».

Un climat préinsurrectionnel, les prémisses de la septième guerre de Religion

Après quelques années de paix, les troubles des guerres de Religion reviennent en force, bien que, durant cette période de stabilité, les insurrections ne soient pas loin de réapparaître. Le roi de Navarre espère que la paix puisse s'établir durablement, c'est dans ce but que « *Monsieur Le maréchal de Biron et moy ay faire entretenir l'édit de pacification de tout nostre pouvoir; messieurs de Foix*²⁸⁸ *de Turenne, s'en vont aussi en Lenguedoc et ailleurs pour ce mesme effect espérant que par tout la payx sestablira*²⁸⁹ ».

Lors de son passage dans le Sud-Ouest, la reine mère et le camp protestant établissent un nouveau traité de paix, le traité de Nérac, ce dernier est signé le 28 février 1579 à Montauban. Les huguenots obtiennent alors le droit d'installer des temples dans les lieux où

²⁸⁴ BmN, CL, 680.31, *op. cit.*.

²⁸⁵ BmN, CL, 680.32. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1578.

²⁸⁶ BmN, CL, 680.31, *op. cit.*

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ Louis de Foix. Il est un allié du prince de Navarre et de son parti tout en étant catholique.

²⁸⁹ BmN, CL, 680.31, *op. cit.*

leur culte était autorisé, une quinzaine de places de sûretés situées dans le Midi leur sont accordées pour six mois. Un mois après que l'édit soit ratifié par les deux parties, Navarre adresse une lettre à son cousin Rohan dans laquelle il explique qu'ils sont prêts pour « *executer l'édit et ce qui a esté résolu à la conference et à establir la paix*²⁹⁰ ». Dans un même temps il annonce le départ de la reine mère d'ici « *sept ou huict jours pour aller à Castelnau darry [Castelnaudary] et nous aussy*²⁹¹ ».

On apprend par la suite que Turenne a été blessé, cependant il est :

*« hors de danger graces a dieu, de toutes ses blesseures et prest d'estre du tout guéry dedans douze ou quinze jours. On luy a usé d'une grande supercherie. Je l'ay faict venir d'Agen en ceste ville et le suis allé quérir, l'ayant faict descendre par eaue au port Ste Marye*²⁹² *et de là amené en litière jusques ainsy*²⁹³. »

En effet, Henri de la Tour s'est retrouvé dans un duel face à Duras²⁹⁴ le 19 mars 1579. Lors du duel il est attaqué par des hommes de Duras et de son frère, qui étaient cachés en embuscade, il est laissé pour mort alors que ses ravisseurs prennent la fuite. Blessé de vingt-deux coups, il est en convalescence jusqu'à la fin du mois²⁹⁵. Catherine de Médicis met, quelques jours après sa blessure, sa propre litière à sa disposition²⁹⁶. La nouvelle de la blessure de Turenne est donnée le lendemain par le roi de Navarre à son cousin de Rohan.

Le traité de Nérac est rapidement contesté et des groupes armés se forment dans le Sud du royaume²⁹⁷. Navarre confirme ensuite la présence de groupes armés par des « *rumeurs qui sont survenues en ces quartiers, depuis son arrivée à cause des assemblées qu'ont fait les sieur de Gramont*²⁹⁸ *et de Duras et de Sansac*²⁹⁹ *en divers endroits, de beaucoup de gens de cheval et de pied avec armes soubz couleur de certaines ligues, de quoy monsieur le maréchal de Biron fait l'innocent*³⁰⁰ ». On sait que le vicomte de Duras profite de l'absence d'Henri pour s'emparer de La Réole et de son château³⁰¹. Le maréchal de Biron et le roi de Navarre partagent, à l'époque, une rancune tenace. Henri reproche à son lieutenant général de

²⁹⁰ BmN, CL, 680.47. Henri, roi de Navarre, au vicomte, René II de Rohan, Nérac, 20 mars 1579.

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² Port-Sainte-Marie se situe un peu au nord d'Agen sur la Garonne.

²⁹³ BmN, CL, 680.47, *op. cit.*

²⁹⁴ Jean de Durfört, vicomte de Duras, Chambellan du roi de Navarre.

²⁹⁵ Romain MARCHAND, *op. cit.*, p. 262-263.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 515.

²⁹⁷ Nicolas LE ROUX, *op. cit.*, p. 221.

²⁹⁸ Antoine d'Aure, vicomte d'Aster, nommé lieutenant général du roi de Navarre en 1572.

²⁹⁹ Jean de Sansac, capitaine de la porte et premier gentilhomme de la fauconnerie du roi.

³⁰⁰ BmN, CL, 680.38. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 20 août 1579.

³⁰¹ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 236.

gérer la province sans prendre en compte ses demandes. Catherine de Médicis étant présente dans le royaume de Navarre, en profite pour essayer de réconcilier les deux partis. Une première rencontre a lieu le 8 octobre, quelques mois après la lettre citée plus haut. Biron se doit d'écouter les réprimandes de Navarre et promet :

« qu'il feront rompre les dictes assemblées dans troys jours, mais aussi si nous ne rendions à la fin de ce moys les villes qui nous ont este baillées aux conférences quel feroyt prendre les armes par tout de quoy je vous ay bien voulu advertir afin que selon écest advis vous advisiez aux affaires de dela et advertissiez chacun de se tenir présent pour faire ce qu'il leur sera mandé. Je scauray dans deux ou troys jours ce qui sera de faire et je ne fauldray de vous en advertir si vous avez esté en doubte de ma santé³⁰². »

Au contraire de la sixième guerre, qui s'est terminée à peine quelques années plus tôt, Henri semble se diriger directement vers le conflit armé et demande à ses alliés de se « *tenir présent pour faire ce qu'il leur sera mandé* ». Henri se dit prêt « *à présent que je me porte bien, résolu de n'espargner la vie ni les moyens pour la juste défense de nostre cause³⁰³* ».

La septième guerre de Religion débute quelque temps plus tard et se solde le 26 novembre 1580 par la paix de Fleix. Les huguenots peuvent alors garder pour six ans leurs places de sûretés, excepté Cahors qui doit être rendu. Biron est évincé de son poste et remplacé par le maréchal de Matignon³⁰⁴.

René II est donc un Rohan peu connu du xvi^e siècle. Depuis le xix^e les informations à son sujet n'ont pas beaucoup augmenté, c'est par sa femme et par son fils qu'il est alors le plus connu. Dans sa correspondance avec le roi de Navarre, on remarque qu'il reçoit une majorité de lettres écrites de la main d'Henri en personne. Cependant, il ne fait pas exception et reste une correspondance assez classique pour le roi de Navarre par l'importance de ses lettres (vingt et une). L'exemple de l'envoi de René pour le représenter au synode de 1578 démontre la confiance qu'accorde Navarre à son oncle.

La sixième guerre de Religion débute en mai 1577, alors que d'un côté le roi de Navarre appelle Rohan à se tenir dans le giron de la Couronne et à maintenir l'ordre public, Condé le sollicite dans la prise de villes catholiques pour la défense de la foi protestante.

³⁰² BmN, CL, 680.38, *op. cit.*

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 255. Jacques Goyon de Matignon.

Rohan se retrouve dans une position peu confortable où il lui faut faire un choix entre deux chefs protestants. Tandis que René décide de suivre Condé et de réunir des troupes qu'il mène en Poitou, Laval, dans la même idée que Navarre, va continuer de prouver sa fidélité au roi de France. Henri, quant à lui, essaie de maintenir la paix, cependant dans un premier temps « quelque amour que fist le roi de Navarre à ceste paix, elle lui échappa³⁰⁵ ». Le choix de la guerre effleure le parti protestant. Finalement, la fin de la sixième guerre se présente au mois de septembre 1577, alors que les deux camps manquent de moyens pour alimenter le conflit³⁰⁶, et clôt cinq ans de heurts quasi perpétuels qui avaient débuté en 1572 avec la Saint-Barthélemy.

Enfin, Catherine de Médicis aspire à rencontrer son gendre pour calmer les tensions à l'intérieur du royaume et le réconcilier avec sa femme Marguerite. C'est dans ce contexte que Navarre convoque Rohan à La Réole afin de l'accompagner à la rencontre de Marguerite de Valois. Rohan ne pouvant se déplacer suite, sûrement, à la naissance de sa fille, Navarre mène les négociations avec d'autres alliés protestants. Dans un même temps, plusieurs groupes armés créent des conflits en Guyenne, ce qui déclenche, à terme, une nouvelle guerre civile.

Le roi de Navarre est donc actif dans la correspondance dédiée à la guerre, cependant ce n'est pas le seul sujet évoqué dans les lettres à destination du vicomte de Rohan.

³⁰⁵ Agrippa D'AUBIGNÉ, *op. cit.*, p. 221.

³⁰⁶ Un épisode, ramené par le duc de Montpensier au roi de France lors de son retour en Guyenne, semble marquer les conseillers du conseil privé regroupés à Blois en ce premier jour de mars 1573. « [...] les pauvres gens des champs, à centaines, se venaient par les chemins prosterner et jeter à genoux devant lui, le suppliant très humblement, si le Roi voulait continuer la guerre, qu'il lui plût leur faire couper la gorge [...] », Pierre DE L'ESTOILE, *op. cit.*, p. 25.

Chapitre II

Navarre dans les affaires bretonnes

La correspondance qu'entretiennent le vicomte de Rohan et le roi de Navarre ne fait pas l'impasse sur l'un des conflits internes majeurs au parti huguenot. Il s'agit d'une rivalité qui oppose les maisons de Laval et de Rohan, deux des familles les plus importantes en Bretagne au ^{xvi}^e siècle, et qui impose un climat délétère dans la noblesse protestante. René II et Guy XIX se partagent, à l'époque, plus de la moitié du duché de Bretagne, ce qui oblige Henri III de Navarre à intervenir afin de ne pas perdre ses soutiens dans cette partie du royaume. Un besoin du soutien de ces nobles se retrouve dans cette lettre signée de lui « *Ayant este adverty que vous vous en estiez allé en Bretaigne, je vous ay bien voulu faire entendre l'estat des affaires de ce pays qui est tel que, dieu mercy, tout s'y conduit assez heureusement*³⁰⁷ ». C'est sans compter la prise de position du roi de France Henri III et d'autres membres de la cour ou du royaume de Navarre. La querelle qui oppose Guy et René, est donc suivie par un ensemble d'acteurs et d'actrices, qui tâchent de mettre fin à cette « *division survenue entre vous [René II] et mon cousin monsieur de Laval*³⁰⁸ ». Bien que des conflits similaires existent ailleurs dans le royaume de France, le roi de Navarre s'implique particulièrement dans la mise à l'arrêt de la querelle centenaire. Qu'est-ce qui peut alors provoquer cette rivalité au sein de deux familles protestantes dans un contexte de guerre civile entre défenseurs de la foi catholique et de la foi protestante ? Par quels moyens, et pourquoi, les cours de Navarre et de France essayent-elles de réconcilier les deux maisons ?

Dans un même temps, la sœur de René II, Françoise de Rohan, est au premier plan dans l'un des conflits les plus longs de la Renaissance : son non-mariage avec Jacques de Savoie-Nemours. La mère de Navarre, Jeanne, s'implique dans la situation et défend Catherine, l'honneur de sa maison est en jeu du fait de la mère de René et Catherine, Isabeau d'Albret, sœur de ladite Jeanne de Navarre. Le roi de Navarre et sa femme Marguerite de Valois s'impliquent eux aussi dans ce procès afin de soutenir la famille de Rohan. Par leurs réseaux, ces derniers pèsent dans la balance. Enfin, on remarque que René II est un relais du roi de Navarre à l'ouest de la France.

³⁰⁷ BmN, CL, 680.31. Henri III de Navarre au vicomte René II de Rohan, 1578.

³⁰⁸ BmN, CL, 680.41. Henri III de Navarre au vicomte René II de Rohan, 1579.

« Rohan versus Laval³⁰⁹ »

Guy XIX de Laval, un chef de lignage protestant concurrent³¹⁰

Il est tout d'abord important de considérer les difficultés et atouts de la maison de Laval dans cette moitié de xvi^e siècle brouillé par les guerres de Religion. Cette famille, qui contrôle le comté de Laval³¹¹, mais aussi celui de Vitré³¹² (ainsi que plusieurs autres dans l'est de la Bretagne), de Rieux (suite à la mort du demi-frère de Renée de Rieux [1524-1567]) ou encore de Quintin, connaît trois difficultés internes majeures³¹³.

Premièrement, la famille de Laval ne parvient pas à avoir assez de descendants de sexe masculin, ils subissent, au cours du xv^e et xvi^e siècle, par trois fois, un héritage, des biens, privilèges et titres de la maison, par des femmes. Entre 1414 et 1501, les hommes de la famille de Laval vivent en moyenne jusqu'à soixante-quatre ans, contre trente-quatre entre 1502 et 1605, ce qui sera le cas de Guy XIX, qui décède à trente ans. On dénombre pas moins d'un homme sur deux qui meurt entre dix-neuf et vingt-neuf ans.

Deuxièmement, les problèmes économiques et financiers – en partie dus à leur mode de vie, mais aussi à cause d'un effondrement de leur démographie, de choix politiques et de guerres civiles à répétition – sont à ajouter aux problèmes que subit la maison protestante. Dans les années 1560-1570, les conflits incessants à la frontière avec le Poitou amènent une activité militaire intense, ce qui a des conséquences sur la fiscalité des différentes régions bretonnes, et notamment celle des Laval³¹⁴. Malgré l'apport de deux nouvelles familles (Rieux et Coligny-Andelot), la démographie des Laval est en baisse, les comtes ne parviennent pas à avoir des enfants de façon constante sur plusieurs générations. En moyenne, les fils naissent dans la trentième année des comtes, ces derniers décédant la plupart du temps aux alentours de trente-trois ans, leurs fils n'ont alors que trois ans quand ils prennent la tête du comté, mineurs, il leur est impossible de gouverner. Leurs biens sont donc à la merci de leurs tuteurs qui peuvent se récompenser par eux-mêmes pour l'aide apportée. La fragilité de cette démographie est aussi à mettre sur le compte du mode de vie périlleux

³⁰⁹ Titre du chapitre V du livre de Malcolm WALSBY, *The Counts of Laval*, p. 151.

³¹⁰ L'ouvrage de Malcolm WALSBY, *The Counts of Laval, Culture, Patronage and Religion in Fifteenth-and Sixteenth-Century France*, Ashgate, 2007, est incontournable, et est la principale source de cette partie.

³¹¹ Antoine RIVAULT, *Étampes et la Bretagne, le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565)*, université Rennes 2, 2017. Carte 2 : Les quatre grands fiefs bretons au xvi^e siècle : Laval, Penthièvre, Rieux, Rohan, p. 99.

³¹² Vitré étant la plus forte place du protestantisme breton. Jean-Yves CARLUER, *Les protestants bretons : xv^e - xx^e siècles*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de François LEBRUN, soutenue en 1992 à Rennes 2, p. 252.

³¹³ Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 113.

³¹⁴ James COLLINS, *La Bretagne dans l'État royal, classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges*, traduit par André Rannou et publié sous la direction de Gauthier Aubert et Philippe Hamon, PUR, 2006, p. 182.

des nobles de cette période, ils vont à la guerre, à la chasse et pratiquent des activités physiques violentes (Guy XVI [1476-1531] meurt à la chasse, son fils aîné meurt en 1522 lors des guerres d'Italie).

Et enfin, le choix de se tourner vers le calvinisme va amener une difficulté supplémentaire pour la famille de Laval. Renée de Rieux, qui prendra le nom de Guyonne de Laval, amène la conversion au protestantisme au sein de sa maison en 1558 lorsqu'elle est excommuniée par le pape Paul IV (1476-1559). Ce passage dans la religion réformée est dû à un autre problème interne à la famille de Laval. En 1541 Guy XVII (1522-1547), le frère aîné de Renée, est marié à Claude de Foix, le mariage de Renée n'est alors pas de la plus grande importance. Elle est mariée en 1545, à l'âge de seize ans, à Louis de Sainte-Maure (1515-1572). Ce dernier étant marquis depuis cinq ans, Renée rêve d'un meilleur parti. À la mort de Guy XVII, les complications au sein du couple commencent, Renée hérite du comté de Laval en 1547, puis, en 1548, des terres des Rieux suite à la mort de son demi-frère. Louis devient alors Guy XVIII de Laval. Cependant, son patronage ne se passe pas bien, son attitude vis-à-vis du patrimoine et de l'héritage des Laval ne convient pas à Renée. De plus, il se rend très peu sur les terres du comté et va préférer ses propres domaines. Elle décide de changer de nom et obtient de son mari la libre gestion des terres de son défunt frère. Elle est forcée de vendre une partie de ses domaines afin d'entretenir les autres, ce qui affaiblit le pouvoir des Laval. Des prétendants à la main de Guyonne commencent alors à apparaître afin d'obtenir leur part du gâteau. Louis, voulant éviter d'avoir recours à la loi pour sauver les intérêts de sa femme, complique les choses, la situation du couple devient intenable. Guyonne fait appel à l'aide des Coligny, de l'autre côté, Louis est déjà soutenu par la famille de Guise. Dans un même temps, la sœur de Guyonne, Claudine de Rieux, est mariée à François de Coligny d'Andelot, de cette manière si Guyonne décède sans héritier, ce sont les enfants de sa sœur qui prendront le titre de comte de Laval. Guyonne possède alors de puissants alliés et un large patrimoine. Louis, ne parvenant pas à garder son épouse près de lui, va faire appel au pape en 1558. Le 20 février de cette même année, Guyonne est excommuniée. Andelot voit en cette radiation le moyen de la convertir au protestantisme. Dans un premier temps, Guyonne n'a pas d'affinité particulière pour cette foi, mais encouragée par ses alliés et afin de porter un coup à son mari, elle décide d'accepter. Elle incite les habitants de ses fiefs, notamment à Vitré, à faire de même. Rapidement elle apparaît comme une recrue importante à la cause huguenote. En 1560, Guyonne est enfermée par son mari dans une tour du château de Joigny. Après s'être échappée et cachée en sécurité dans un de ses châteaux, elle fait appel au parlement de Paris afin d'officialiser son divorce avec Louis de Sainte-Maure. Sa mort, en

1567, met un terme au problème. Les terres de Laval passent, après avoir été confisquées quelques années par Henri III, au fils de sa soeur, Paul de Coligny, futur Guy XIX, il a alors seulement douze ans. Louis, ayant perdu le titre de Laval, est humilié. Placé en situation de minorité, c'est Andelot qui gère les fiefs de Laval, tout en préparant l'ascension de son fils.

Paul de Coligny est le fils de François de Coligny d'Andelot et de Claude de Rieux. François Andelot et Claude de Rieux décident de lui donner un prénom encore jamais utilisé dans la tradition familiale de la maison de Coligny. Ce prénom est aussi une référence à l'engagement de son père, et à son futur investissement personnel dans la défense de la foi protestante, ainsi que le rappel de « celui qui, sur le chemin de Damas, a découvert Dieu brutalement, de façon inattendue, et qui s'est dès lors consacré à la diffusion de son message³¹⁵ ». Ce dernier passe véritablement à la tête du comté de Laval en 1575 à son retour d'exil en Suisse, il abandonne alors son nom et son prénom, comme le veut la tradition, et prend le titre de Guy XIX, comte de Laval. Dans un même temps, il choisit de vivre à Vitré en Bretagne. Plusieurs raisons vont le pousser à devenir un grand défenseur de la foi protestante tout au long de sa vie. On peut tout d'abord noter qu'il est le fils de François d'Andelot, l'homme qui a grandement aidé la maison de Laval à la conversion au protestantisme. Par la suite, il est placé sous la protection de son oncle Gaspard de Coligny (1519-1572), grand leader protestant du début de la deuxième moitié du XVI^e siècle. Il échappe à la mort le 24 août 1572 lors de la Saint-Barthélemy, ce qui n'est pas le cas de Coligny. Guy fuit alors en Suisse où François Hotman (1524-1590) parfait son éducation et le forme à la cause protestante. Cette formation inquiète grandement la Couronne qui craint le retour de Laval, de ses frères et cousins, sur le théâtre des opérations militaires. Son réseau de clientèle important inquiète Charles IX et Catherine de Médicis qui décident de mener une politique de réconciliation avec Laval, le priant de revenir dans le royaume de France³¹⁶. Il se liera d'amitié avec Monsieur et se battra à ses côtés dans le nord de la France et dans les Pays-Bas espagnols. Il apparaît rapidement comme « une figure pouvant faire la passerelle entre les deux fois³¹⁷ ». Guy XIX est aussi un grand combattant. En 1583, lors du siège d'Anvers, il est attrapé dans la ville mais parvient à survivre et à sauver plusieurs de ses compatriotes. Son courage améliore sa réputation. Il est raconté qu'il est un capitaine « hardi, vaillant et courageux³¹⁸ ». Il est marié, en septembre 1583, à Anne d'Alègre (1565-1619) avec qui il

³¹⁵ Nicolas BRETON, *Je les espèuvre tous, itinéraires politiques et engagements religieux des Coligny-Châtillon (mi-XV^e - mi-XVII^e siècle)*, DROZ, 2020, p. 148.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 370.

³¹⁷ Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 132.

³¹⁸ Malcolm WALSBY, *op. cit.* p. 134.

aura un fils, François de Coligny (1585-1605), le futur Guy XX. Lors de la bataille de Taillebourg, en 1586, Guy XIX perd la vie, ce qui entraîne une baisse de moral dans les troupes protestantes impliquées. Le comte de Laval apparaît, selon le théologien Simon Goulart (1543-1628), comme « une âme pieuse, louant en particulier sa maturité de compréhension, sa générosité et son courage³¹⁹ ».

Durant ses onze années à la tête du comté, Guy XIX est un allié de la cause protestante et ami de Monsieur. Ce n'est alors pas pour des raisons économiques qu'il se place sous les ordres du duc d'Anjou mais bel et bien pour des raisons politiques. Grâce à ses talents de négociateur et à sa personnalité, qui apparaît comme propice à faire passerelle entre les deux fois, Laval entre véritablement dans le cercle du duc d'Anjou. Le frère du roi de France lorgne sur les Pays-Bas, ce qui rend le roi et la reine mère inquiets pour la paix avec l'Espagne. Lors de la révolte allemande de 1578, parce qu'à la fois chef de guerre protestant et locuteur allemand grâce à ses quelques années passées en Suisse, Laval est dépêché aux Pays-Bas en réponse aux demandes des états au duc d'Anjou afin de devenir « défenseur des libertés des Pays-Bas³²⁰ ». La troupe est cependant « vite dispersée par manque de moyens³²¹ ». En 1580, il est de nouveau aux Pays-Bas afin de discuter avec Guillaume d'Orange (1533-1584), ce dernier ayant d'abord envisagé plusieurs candidats au poste de « nouveau prince [respectant] le pouvoir des états généraux et les libertés³²² ». On retrouve par exemple la reine Élisabeth I^{re} (1558-1603) ou l'archiduc Matthias (1557-1619). On se tourne finalement vers le duc d'Anjou. Son voyage est un succès et, malgré les difficultés, il montre sa faculté à rassembler en recrutant mille cinq cents hommes en très peu de temps. C'est avec ces troupes qu'il participe à la libération de Cambrai en 1581. Le 25 octobre de la même année, il embarque avec Anjou en Angleterre où il est reçu par la reine Élisabeth I^{re}. Il repart en février 1582. Les relations de Monsieur avec ses nouveaux sujets allemands se détériorent assez vite : Laval est dépêché en France afin de réunir de nouvelles troupes. Ce dernier doit gérer par ses propres moyens la levée d'hommes, le duc d'Anjou ne pouvant le soutenir. Suite à la bataille d'Anvers de 1583³²³, il devient un noble important dans la stratégie d'Anjou et joue un rôle notable dans les négociations tendues d'après bataille. Laval est apprécié des Allemands, qui le nommeront commandant de cavalerie. À ce titre, il forme les troupes et les place sous son autorité. Il faut cependant relativiser et comprendre que

³¹⁹ Cité par Malcolm WALSBY, *ibid.*, p. 130.

³²⁰ Martin MALIA, *Histoire des révolutions*, Tallandier, 2008, p. 171.

³²¹ Arlette JOUANNA, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Bouquins Édition, 1998, p. 292.

³²² *Ibid.*, p. 292.

³²³ « Le 17 janvier 1583, il tente follement de s'emparer d'Anvers par surprise. », Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 293.

Guy XIX est aussi un instrument des princes dans le mariage de sa cousine Louise de Coligny (1555-1620) et Guillaume d'Orange, avec qui il entretient de très bonnes relations. On peut aussi noter qu'il garde de très bonnes connexions avec les Anglais, malgré les complications survenues lors de la tentative de mariage du duc d'Anjou et de la reine. Suite à la mort de Monsieur le 10 juin 1584, et la prise de pouvoir du parti protestant par Henri III de Navarre, Guy XIX devient un leader influant du protestantisme modéré.

À François d'Anjou, Guy apparaît comme un personnage important pour le roi de Navarre. Un premier exemple prouve qu'Henri estime son « *cousin, monsieur de la Val*³²⁴ ». Dans cette première lettre issue du Fonds des Cinq-Cents de Colbert (Ms. 9, fol. 171 recto.), Henri s'adresse à Catherine de Médicis, la reine mère. Suite à l'assemblée de Montauban, à laquelle Guy a participé, le sieur de Laval et le sieur du Plessis (1549-1623) ont été nommés par les députés pour présenter au roi et à la reine mère « *quelques cahiers, requestes et supplications* ». Laval, bien qu'il a été élu par les députés de l'assemblée, semble avoir la confiance d'Henri pour aller voir le roi et apporter les demandes des chefs protestants, alors encore en paix avec les catholiques extrémistes. On retrouve une lettre, quelque temps plus tard, attestant l'arrivée de Laval et de Duplessis-Mornay à Paris³²⁵. On détecte aussi la volonté, pour le comte de Laval, d'obéir à Henri III de Navarre et de protéger la foi huguenote. Lorsque le roi de France promulgue son édit sur la tolérance et les places de sûreté protestantes, il demande à Guy d'obéir, cependant ce dernier a déjà commencé à lever des troupes. Il prend part à la bataille d'Angers en 1585 après avoir traversé la Loire avec Henri I^{er} de Condé et René II de Rohan. Laval reste aussi un élément important dans l'entente entre les deux fois pour Henri. On remarque que plusieurs des personnes qui l'ont suivi n'étaient pas protestantes. En effet, dans la conversion, qu'il a encouragée sur ses terres, les plus pauvres restent largement catholiques, il lui est donc impossible de les exclure de son administration. Dans un même temps, il tente de maintenir de bonnes relations avec les institutions catholiques traditionnelles. Il passe du temps avec le clergé local, dans ses châteaux, il garde des liens avec les nombreux catholiques de son entourage et de son administration. Il correspond, par exemple, avec Nicolas d'Angennes, marquis de Rambouillet, lieutenant du roi au Maine, un catholique, avec lequel il évoque son allégeance à Henri III : « *pour vous dire qu'estant né en la dévotion de rendre toute ma vye a sa megesté*

³²⁴ Berger DE XIVREY, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. 1, Paris, imprimerie Royale, 1843. Henri III de Navarre à Catherine de Médicis, octobre 1584, p. 684.

³²⁵ *Ibid.*, Henri III de Navarre à Catherine de Médicis, fin d'année 1584, p. 694.

*l'obéissance et très humble service que je luy doy*³²⁶. » Laval compose donc avec des catholiques bien qu'il soit de foi protestante. L'exemple, donné par Malcolm Walsby, est celui d'Antoine des Brosses, nommé en 1565 capitaine de la ville et du château de Châtillon-en-Vendelais dans la baronnie de Vitré³²⁷. Il est important pour le comte d'avoir la loyauté d'hommes catholiques. C'est un symbole du pouvoir des Laval. Des Brosses continue à servir Guy même après son exil en Suisse et s'assurera de défendre ses droits et intérêts quand cela est nécessaire. Finalement, il sert la famille de Laval pendant trente-quatre ans. Du côté des Rohan, il en va de même, Henri I^{er} de Rohan, frère de René, entretient lui aussi de bonnes relations avec les hauts dignitaires de la foi catholique³²⁸. Enfin, à la mort du comte en 1586, Henri III de Navarre envoie une lettre à sa femme, Anne d'Alègre, dans laquelle il encense Guy³²⁹. Il y explique à quel point il regrette sa mort, il lui dit avoir perdu un ami, il peint aussi le portrait d'un bon combattant. Il place par la même occasion son fils, Guy XX, sous sa protection. La perte du comte de Laval est un véritable choc dans la communauté protestante, Condé rentre même dans une période de deuil³³⁰. Quant à Duplessis-Mornay il « en reste presque malade selon le témoignage de sa femme ³³¹ ».

Deux familles rivales : un conflit de préséance breton datant du xv^e siècle

Pour quelles raisons deux maisons qui partagent un territoire et une même foi peuvent-elles être amenées à devenir rivales ? Dans le cas des familles de Rohan et de Laval, cela s'explique par un conflit qui a commencé au début du xv^e siècle. Comme exposé plus tôt, Laval et Rohan se partagent une large partie des terres bretonnes. La rivalité survient de cette proximité géographique, mais surtout à cause d'une question qui est au cœur de la discorde Rohan/Laval depuis plus d'un siècle : la préséance.

Afin d'appréhender pourquoi cette question de préséance est vitale pour Rohan et Laval, et plus largement pour la noblesse du xvi^e siècle, il est essentiel de comprendre ce qu'apportent les places les plus proches du roi, du duc, ou de celui qui préside l'assemblée

³²⁶ BnF, NAF 22898, f° 33. Guy XIX de Laval à Nicolas d'Angennes, marquis de Rambouillet, lieutenant général du roi au Maine, Vitré, 20 février 1577.

³²⁷ Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 144.

³²⁸ Antoine RIVAULT, *Correspondance des vicomtes de Rohan, seigneurs de Blain, au xv^e siècle. Un lignage entre service du roi et engagement huguenot*, *op. cit.*

³²⁹ Berger DE XIVREY, *op. cit.*, Henri III de Navarre à Anne d'Alègre, mi-avril 1586, p. 206-207.

³³⁰ Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 138.

³³¹ Nicolas BRETON, *op. cit.*, p. 408.

des états de Bretagne. La répartition va se faire, premièrement, selon des critères sociaux³³². L'ancienneté va d'abord primer, le temps donne de la valeur aux choses, une longue détention d'un titre ou d'une charge va donner la priorité. Le premier dans le rang est donc le plus ancien, l'année d'érection d'un duché peut aussi jouer s'il subsiste un conflit sur l'ancienneté. En cas de branche cadette, c'est l'aînée qui primera, tout comme le père précédera le fils. On retrouve aussi la hiérarchie des dignités : les ducs sont supérieurs aux marquis, qui sont supérieurs aux comtes qui eux-mêmes surclassent les barons, etc. Ces codes hiérarchiques sont connus de tous et ne sont pas contestés. L'ordre cérémoniel des assemblées est une reconstitution sociale et une construction politique, la hiérarchie doit donc tenir compte de données essentielles. Tout d'abord, le roi (ou, au xv^e siècle pour les états de Bretagne, le duc) est au cœur du cérémonial, toutes les places vont se distribuer à partir de lui. Pour les participants à l'assemblée, la préséance n'est jamais garantie. De plus, une place favorable dans telle ou telle cérémonie peut être défavorable dans une autre. L'ordre va dépendre de la nature de l'assemblée, « des fonctions ou dignités que chacun peut se prévaloir en son sein³³³ ». Le rang, pour les individus, devient un variant en fonction d'où ils se trouvent. Il est difficile de ne pas être relégué, et pourtant c'est à travers la place occupée dans cet espace qu'on mesure les qualités des individus. Deuxièmement, la répartition va s'effectuer selon des critères spatiaux³³⁴. Les assemblées sont des moments où l'hostilité et l'individualisme priment bien qu'il existe des logiques de partis (catholiques contre protestants par exemple). Il faut se placer au plus près de celui qui préside afin de se sentir plus important que ses voisins, l'honneur se mesure donc par rapport à celui de ses homologues. La préséance – ou « s'asseoir devant³³⁵ » – suppose de se mesurer à l'entourage immédiat, on trouve alors sa valeur dans la comparaison avec l'autre et de sa distance avec le roi/duc et le reste de l'assistance. Un autre facteur important dans cette question de préséance est celui de l'espace en lui-même. L'assemblée joue avec les trois dimensions, être à droite est préférable que d'être à gauche, être au-dessus est plus honorable que d'être en dessous et enfin il vaut mieux être devant que derrière. Ces facteurs peuvent varier en fonction des lieux. Ces positions plus ou moins préférentielles créent, elles aussi, des situations de concurrence, les axes se hiérarchisent par eux-mêmes. Il faut cependant garder en tête que la proximité avec le dirigeant de la séance prime toujours. À l'époque moderne, il est donc très important de

³³² Fanny COSANDEY, *Le rang, préséance et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Gallimard, 2016, p. 167.

³³³ Fanny COSANDEY, *op. cit.*, p. 171.

³³⁴ *Ibid.*, p. 173.

³³⁵ *Ibid.*, p. 173.

siéger auprès de l'élite, des familles dépensent des ressources et beaucoup d'énergie pour y parvenir. Les conflits de préséance vont toujours éclater de façon locale et ne pas affecter toute l'assemblée. C'est le cas de la querelle que se livrent Laval et Rohan depuis plus d'un siècle.

Pour comprendre comment ce conflit peut encore envenimer l'esprit de René et de Guy, il faut revenir immédiatement après la guerre de Cent Ans³³⁶. Calqué sur le modèle français, on crée en Bretagne neuf baronnies afin d'aider le duc à gérer le paysage breton. En 1451, les états de Bretagne sont organisés à Vannes. Guy XIV (1406-1486), à cette occasion, proclame qu'il souhaite s'asseoir au plus près du duc, Pierre II (1418-1457), et donc apparaître comme le premier des barons. Alain IX de Rohan (1382-1462) s'oppose à lui et fait à son tour une demande afin de se tenir aux côtés du duc. Il avance l'argument qu'il est vicomte du Léon et Laval seulement comte, Pierre II lui aurait alors répondu : « Mon oncle, vous n'êtes pas le vicomte du Léon, je le suis³³⁷. » Finalement, une commission est mise en place pour départager Rohan et Laval. Une fois que l'assemblée a rendu ses conclusions à Pierre II, celui-ci règle la question. Le rôle du duc en tant qu'arbitre est ici très important car il est face à deux puissants vassaux. Sa décision satisfait, dans un premier temps, les deux parties : Alain IX siège à côté du duc le premier jour et Guy XIV le deuxième. Dans un second temps, à la mort d'Anne de Laval (1385-1466), le comte gagne le conflit de préséance et se voit attribuer la place à côté du duc. Quelques années auparavant, plusieurs mariages avaient eu lieu pour rapprocher les deux familles. Le mariage de 1435 entre la fille aînée du comte, Yolande de Laval (1431-1487), et le fils aîné du vicomte, Alain de Rohan, est une source de discorde. Dans le contrat de mariage, il est stipulé que les Rohan doivent donner soixante mille écus aux Laval, auxquels sont ajoutés vingt quatre mille autres de la part du duc. De plus, Alain IX demande à être le parrain d'Hélène (1439-1500), l'une des filles de Guy XIV. Un autre mariage, celui de Guy XV (1435-1501) et de Françoise de Dinan (1436-1499), devait resserrer davantage encore les liens entre les deux familles. Cependant la mort, en 1449, du fils du vicomte au siège de Fougères va changer la nature des relations entre les deux familles. Yolande est remariée au comte de Tancarville († 1484), cette dernière étant sans enfant, le contrat de mariage stipulait que le vicomte devait rendre l'argent aux Laval. Arrive le conflit de préséance de 1451, aux états de Vannes, les multiples différends qu'entretiennent les deux grandes familles apparaissent au grand jour.

Pour autant, au milieu du XVI^e siècle, le vicomte de Rohan et Guy XVII entretiennent

³³⁶ Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 151.

³³⁷ *Ibid.*

une « offre réciproque et l'échange confiant de services, l'assurance d'une affection et amitié mutuelles, se rencontraient dans les relations qu'entretenaient le vicomte de Rohan, le comte de Laval Gui XVII [...] Les deux premiers en étaient des parents³³⁸ ».

L'émergence du protestantisme apporte une nouvelle dimension dans le conflit opposant les deux maisons. Premièrement, les Rohan et les Laval jouent un rôle majeur dans la diffusion du message protestant dans les provinces bretonnes. Avec l'idée de protestantisme de fief, les Rohan parviennent à imposer au plus grand nombre l'Église réformée dans leurs terres de Bretagne. Avec l'arrivée des chefs protestants que sont Guy XIX de Laval et René II de Rohan, les deux maisons se retrouvent avec deux jeunes leaders à leur tête, tous deux sont de zélés protestants qui vont participer, à leur tour, à la diffusion du culte. Ils jouent rapidement un rôle majeur dans l'ouest de la France après la Saint-Barthélemy, mais la rivalité va rapidement reprendre le pas avec les états de Bretagne de 1576. En cette année, Henri III demande aux nobles bretons de le rejoindre à Rennes, il exige que ceux qui perçoivent une pension des états soient présents³³⁹. En ces temps, peu de nobles apparaissent en personne, Laval et Rohan ne feront pas exception. Au vu de la situation religieuse, les deux familles sont anxieuses d'envoyer un « grand ». Elles vont alors mettre de côté leurs différends et trouver un arrangement qui convient aux deux camps. La solution est trouvée dans une organisation commune : Guy et René expliquent qu'ils sont malades et envoient un gentilhomme les représenter tous les deux. René d'Avaugour³⁴⁰, sieur de Kergrois (1530-1583), un noble de bon lignage, fort de conviction protestante, est choisi pour défendre les intérêts des deux maisons sans exprimer qu'il en préfère une en particulier. Les états de l'année 1576 n'ayant pas permis de couvrir et de mettre un terme à plusieurs réponses, une nouvelle réunion est donnée deux ans plus tard, en 1578, à Rennes. L'importance de ces états est telle que les deux familles savent qu'elles n'éviteront pas un incident politique immédiat dès leur arrivée en ville. La meilleure façon de montrer sa force est donc d'affluer avec le maximum de soutiens. Le paradoxe survient quand les deux grandes familles protestantes font appel à une large noblesse catholique. Guy XIX décide de rassembler les siens au château de Comper et commence le voyage pour Rennes en décembre. À quelques jours des états bretons, Laval peut compter sur mille sept cents hommes. Il arrive à Rennes, le 13 décembre, prêt à demander la préséance en tant que

³³⁸ Jean KERHERVÉ (dir.), *Noblesses de Bretagne, du Moyen Âge à nos jours*, PUR, Rennes, 1999. Grands seigneurs de cour et gentilshommes provinciaux en Bretagne entre 1550 et 1650, Antoine Pacault, p. 151-181.

³³⁹ James COLLINS, *op. cit.*, p. 182.

³⁴⁰ Ce dernier est connu pour être un député huguenot. Alain CROIX, *L'âge d'or de la Bretagne (1532-1675)*, éditions Ouest-France, Rennes, 1993, p. 393.

premier baron de Bretagne. Les problèmes se présentent lorsque René II atteint Rennes au même moment et avec la même idée en tête. La question est donc de savoir qui entre en premier dans la ville. Deux camps se dessinent alors : les soutiens des Laval et ceux des Rohan. Un compromis est trouvé, Rohan entre en tête dans la ville et se voit attribuer la première place, le lendemain la même chose aura lieu pour Laval, représenté par François de Rieux. Les deux familles parviennent finalement à éviter la confrontation directe.

Par quels moyens Laval et Rohan peuvent-ils défendre leur droit de préséance ? Pour cela, ils doivent défendre leur patrimoine, car le rang relève de ce dernier³⁴¹. En effet, perdre une place ou reculer amène à la déchéance, à la fois de l'individu mais aussi de la famille et de la lignée. La préséance implique plus qu'une simple représentation, elle est une figure de la possession, la preuve d'un patrimoine, la reconnaissance du droit. Afin de garder la préséance, qui est une préoccupation majeure, des attitudes défensives sont adoptées. Il faut affirmer sa place « jadis accordée et demain assignée³⁴² ». Les participants aux cérémonies sont assez inventifs et ont recours à plusieurs stratagèmes afin d'échapper au déclassement. Parfois ce sont des réactions spontanées qui font l'affaire. Dans le cas des familles de Rohan et de Laval, les deux maisons utilisent un recours classique dans la préséance : l'un se montre puis l'autre. Cela permet aux deux parties de ne pas se croiser. Un autre moyen, toujours utilisé par les deux hommes, afin d'éviter le déclassement, est d'arriver en premier pour prendre le dessus en occupant le terrain, comme ils ont tenté de le faire en 1578 aux états de Rennes. Une des difficultés, auxquelles les souverains ont affaire lors de diverses querelles, est la résilience des nobles qui préfèrent ne pas se présenter plutôt que d'occuper une place « déconsidérée³⁴³ », cela leur permet de ne pas être notés à l'écrit comme étant dans un rang inférieur à celui espéré. Mais le risque pour les participants de ne pas se présenter est de ne pas pouvoir défendre leurs droits. Dans le cas des états de 1576, la non-venue de Laval et Rohan peut aussi mécontenter le roi, qui est alors en mesure de punir les seigneurs récalcitrants. Les nobles n'ont pas forcément l'intention de monter dans la hiérarchie, mais plutôt, et surtout, de ne pas descendre. Les querelles peuvent être expliquées par l'obsession d'être à la bonne place. Il n'y a aucune certitude quant à cela : à chaque cérémonie, il faut jouer des coudes. La progression dans la hiérarchie de la préséance est lente, mais l'accumulation de victoires permet d'avancer, ce qui est condamné par les parties perdantes. La place la plus convoitée demeure toujours celle à côté du chef de cérémonie, dans le cas de

³⁴¹ Fanny COSANDEY, *op. cit.*, p. 195.

³⁴² *Ibid.*, p. 200.

³⁴³ *Ibid.*, p. 375.

Rohan et Laval : le roi Henri ou le gouverneur de Bretagne.

Les querelles vont jusqu'à contrarier Henri III de Navarre. Ce dernier dénonce la question de préséance comme principale cause du conflit entre les deux hommes et souhaite une réconciliation des deux familles le plus rapidement possible. Plusieurs lettres sont adressées à cet effet au vicomte de Rohan.

« Mon oncle, j'ay esté bien ayse d'avoyr entandu de vos nouvelles par ce porteur; mays d'autrepart très marry de ce que le dyférant que vous avés avec monsieur de Laval n'a peu estre ancores composé, lequel dure trop. Je ne veux point penetrer trop avant au fons des partycularytés qu'il y peut avoyr aussy que pour le regard du droyt de préséance cela se vuyde par titres et ansegnemant³⁴⁴. »

Henri fait ici état de son mécontentement mais ne souhaite pas plus parler de préséance car, il le sait, elle est particulière et changeante dans chaque assemblée. Il reprend la rhétorique, et la confirme en parlant du « *droyt de preseance* ». Les « *titres et ansegnemant* » vont peser dans la balance. Le vicomte devrait donc primer sur le comte. Cependant l'enseignement, qui se traduit ici par l'ancienneté, est à l'avantage de Laval. Henri ne se prononce pas en faveur de l'un ou de l'autre afin de ne pas fâcher celui qui se sentirait lésé. Le « *sir de Beauvays³⁴⁵, présent porteur comme aussy du fayt du droit et partage dont il m'a ouvert le propos surquoy il nous fauct voyr parceque cela ne se peut vuyder autremant ne bien a prepos³⁴⁶* ». Henri évoque le partage de la préséance, ce qui laisse penser qu'il milite pour un équilibre entre les deux hommes. Le roi de Navarre semble donc jongler entre les deux chefs de famille, « *J'escry a monsieur de Laval d'en fayre de mesmes³⁴⁷* », afin de contenter tout le monde et ainsi pouvoir garder deux grands chefs protestants dans le giron du mouvement huguenot³⁴⁸. Il se place donc comme un premier médiateur entre Guy de Laval et René de Rohan.

³⁴⁴ BmN, CL, 680.43. Henri III de Navarre au Vicomte de Rohan René II, 1579.

³⁴⁵ Sûrement Prément de La Fin, seigneur de Beauvois-La-Nocle, vidame de Chartres. Berger de XIVREY, *op. cit.*, p. 631.

³⁴⁶ BmN, CL, 680.41, *op. cit.*

³⁴⁷ BmN, CL, 680.43, *op. cit.*

³⁴⁸ Malcolm WALSBY confirme l'envoi de lettres à Guy XIX de la part d'Henri III de Navarre afin d'encourager à trouver un accord, *op. cit.*, p. 173.

Navarre et ses proches : un organe de médiation dans la désunion bretonne

Henri III de Navarre, un premier médiateur protestant face à une division néfaste au sein du mouvement huguenot : une « désunion [...] de grand scandale³⁴⁹ »

Comme constaté à plusieurs reprises, Rohan et Laval occupent une place importante dans la noblesse protestante de l'ouest du pays. Leur division apparaît comme néfaste dans un mouvement huguenot en pleine guerre de Religion et où « L'espace des réformés se rétrécit et leur nombre global diminue³⁵⁰ ». Le roi de Navarre va alors émerger comme un médiateur essayant de trouver des solutions à la querelle : « *mal à propos an ce tams*³⁵¹ » et « *de grand scandale*³⁵² ».

L'éternelle querelle familiale occupe une grande place dans la correspondance d'Henri de Navarre et de René II de Rohan dans les années 1578-1579. Navarre adresse à René II « *deus ou troys lettres*³⁵³ » dans lesquelles il évoque la division³⁵⁴, lettres auxquelles le vicomte semble répondre (« *Mon oncle, jay este bien ayse davoyr entandu de vos nouvelles par ce porteur*³⁵⁵ »). Il est possible de placer chronologiquement ces trois lettres. La première lettre du 8 mars 1579 (680.44), puis une seconde lettre évoque Condé (680.43). Dans la lettre du 8, Henri envoie le sieur de Ségur³⁵⁶ régler le problème. Dans la suivante, Henri appuie l'initiative de Condé qui s'improvise médiateur afin de mettre fin au conflit. D'après M.Walsby, Henri I^{er} de Condé (et les autres princes de Condé après lui) va jouer un rôle important dans la réconciliation des familles. La lettre avec Ségur est alors forcément la première : « *À quoy je vous pryé et conjure au nom de Dieu de vous disposer selon les ouvertures et moyens que j'ay donné charge au sieur de Ségur*³⁵⁷. » La dernière missive reçue par le vicomte de Rohan est celle où Henri évoque les quelques lettres envoyées à René qui sont sûrement celles évoquées plus haut (680.41). Cependant, M.Walsby explique³⁵⁸ que Vaurigaud, dans son *Essai sur l'histoire des Églises réformées de Bretagne (1535-1808)*³⁵⁹, cite la lettre 680.41, qu'il place en 1577. Cela peut sembler étrange quand on sait que la question de préséance pose vraiment problème lors des états de 1578. (De plus M.Walsby

³⁴⁹ BmN, CL, 680.44. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 8 mars 1579.

³⁵⁰ Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 288.

³⁵¹ BmN, CL, 680.41, *op. cit.*

³⁵² BmN, CL, 680.44, *op. cit.*

³⁵³ BmN, CL, 680.41, *op. cit.*

³⁵⁴ BmN, CL, 680.41.43.44. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan. Ces trois lettres seront utilisées à plusieurs reprises dans cette partie.

³⁵⁵ BmN, CL, 680.43, *op. cit.*

³⁵⁶ François de Ségur. Il est nommé gentilhomme de la chambre du roi de Navarre à partir de 1576. Berger de XIVREY, *op. cit.*, p. 134-135.

³⁵⁷ BmN, CL, 680.44, *op. cit.*

³⁵⁸ Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 173.

³⁵⁹ Benjamin VAURIGAUD, *Essai sur l'histoire des Églises réformées en Bretagne (1535-1808)*, Paris, 1870.

précise trouver cette information page 222 de l'ouvrage de B. Vaurigaud, cependant la phrase « *amies et craignes dieu. le bien de ses eglises. votre reputatyon et vous mesmes* » n'apparaît pas à cette page.) Guy XIX reçoit lui aussi des remontrances de la part de Navarre : « *J'an ay escryt de mesmes à mondyt cousin*³⁶⁰. » Il serait intéressant de savoir si Laval réceptionne, à l'instar de Rohan, des lettres écrites de la main d'Henri. Ensuite, le roi de Navarre considère que la désunion intervient à un moment peu propice, il l'évoque à plusieurs reprises : « *désunyon qui est si prejudiciable en ce temps et advenue si mal à propos entre vous et mon cousin monsieur de Laval*³⁶¹ ». En effet, si pareille discorde continue de sévir dans le camp protestant, le conflit contre les catholiques ne sera pas aisé. De plus, la septième guerre civile est sur le point de commencer : Condé prend la Fère le 29 novembre 1579. Dans un premier temps, Henri de Navarre ne souhaite pas entrer en guerre, il se joindra à son allié suite à de multiples provocations de Charles de Gontaut, duc de Biron³⁶², notamment lorsque des soldats en armes sont levés sur les terres du lieutenant général de Guyenne³⁶³.

Sur les trois lettres envoyées à René II de la part de Navarre, deux sont écrites de sa main. Quant à la troisième, Henri prend le temps d'écrire lui-même un *post-scriptum*³⁶⁴ afin de préciser une énième fois que la querelle doit cesser. Il prend, le plus souvent, le temps de « *se moucher*³⁶⁵ », soit d'écrire de sa main³⁶⁶ à son cousin breton.

« *Mon oncle, d'autant que vous m'aymés je vous pryé vous rendre facile a ce que dessus, car ceste désunion importe estrememant et est de grand scandale*³⁶⁷. »

Il précise que cette désunion lui importe « *estrememant* », ce qui accentue son implication personnelle dans l'affaire. Il évoque aussi l'idée que Rohan l'aime, du fait qu'ils partagent la même famille et, par conséquent, qu'il doit écouter ses conseils. René le suit aussi en matière de politique. Le roi de Navarre utilise le terme « aimer » une autre fois : « *Je remettray le reste au dyt sieur de Beauvays et vous priray de m'aymer tousjours*³⁶⁸. » Sur les vingt et une lettres du fonds Labouchère envoyées par Henri, seulement trois contiennent le

³⁶⁰ BmN, CL, 680.41, *op. cit.*

³⁶¹ BmN, CL, 680.44, *op. cit.*

³⁶² Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 290.

³⁶³ BmN, CL, 680.31. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 20 août 1579.

³⁶⁴ La lettre datée du 8 mars 1579 est écrite quelques jours après la signature du traité de Nérac, 28 février 1579, ce qui peut expliquer le fait qu'il n'y ait que le *post-scriptum* écrit de la main du roi de Navarre.

³⁶⁵ Berger de XIVREY, *op. cit.*, p. 20.

³⁶⁶ Comme nous le verrons par la suite, ce dernier précise lorsqu'il ne peut pas écrire de sa propre main. La phrase « Excusés si je ne vous écris de ma main » exprime le manque de loisirs ou l'état d'indisposition allégués, l'absence du secrétaire de la main, la surcharge même d'écritures qui accablait quelques fois celui-ci. *Ibid.*, p. 20-21.

³⁶⁷ BmN, CL, 680.43, *op. cit.*

³⁶⁸ BmN, CL, 680.41, *op. cit.*

mot « aimer » et deux d'entre elles sont liées au conflit Rohan/Laval. Cela ne semble pas pour autant étonnant, durant les guerres de Religion les seigneurs ont très souvent recours au registre de l'amour, on suit le chef du parti car on « l'aime ». Son implication est renforcée par des lettres écrites de sa propre main, il prend vraiment le temps de régler le conflit sans passer par un secrétaire. Pour ces mêmes raisons, de son côté, René doit aussi comprendre que l'affaire est importante pour Navarre.

Il s'avère qu'une dispute, du même ordre que celle qui touche Rohan et Laval, s'est déclenchée dans le Dauphiné. Dispute qui concerne, elle aussi, des chefs protestants.

« Il y avoyt presque de samblables divyisions antre les principaus de la noblesse, [entre les lignes] de Daufyné ; ancores qu'els ne soient pas de votre qualyté, ce a esté à quy commanceroyt a quyter ses ofanses, à dieu, à la patrie, à l'églyse et à son devoyr³⁶⁹. »

En effet, la situation dans la partie sud-est du pays semble être, elle aussi, conflictuelle. Le chef des huguenots, François de Bonne de Lesdiguières (1543-1626)³⁷⁰, se trouvait dans la province avec quelques autres nobles et seigneurs protestants mais il refusait de rencontrer Catherine de Médicis³⁷¹ à l'été 1579³⁷², alors que des gentilshommes se livrent à des excès sur la population. Les artisans de Romans se liguent et s'attaquent à un gentilhomme huguenot retranché dans son château. Ils parviennent à dérouter les seigneurs en les menaçant de « refuser de payer les droits, les dîmes et les impôts³⁷³ ». Henri aborde ces tensions dans plusieurs lettres, notamment une à Monsieur Forget le 5 mars 1579, dans laquelle il évoque les « *precedens troubles, qui ont esté imposés et levés par ceulx de la Religion, ou provenant des fermes ecclésiastiques au pays de Daulphiné, tout ainsy que je les ay euz en Guyenne et Languedoc³⁷⁴* », ou encore le 7 mai 1578 au maréchal Damville (1534-1614), gouverneur du Languedoc, en ces mots :

« Charge expresse de s'employer à l'establissement de la paix en ceste province et en celles de Languedoc et Daulphiné, portant pour cest effect tout ce qui se peut d'asseurances, promesses et bonnes paroles du Roy mon seigneur ; et que premier que passer en Languedoc il a commandement de mettre peine de lever tous les obstacles et

³⁶⁹ BmN, CL, 680.41, *op. cit.*

³⁷⁰ Ce dernier obtient le rôle de commandant général des armées en Dauphiné à partir de la sixième guerre de Religion. Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 1035.

³⁷¹ Catherine de Médicis part de Nérac à la fin du mois de mars 1579, elle passe alors par Castelnaudary. BmN, CL, 680.47. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 20 mars 1579.

³⁷² Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 289.

³⁷³ *Ibid.*

³⁷⁴ Berger de XIVREY, *op. cit.*, p. 216.

*empeschemens qu'on donne à la paix en ce pays*³⁷⁵. »

Mais le roi de Navarre n'évoque pas le cas de la Bretagne et le conflit Rohan/Laval. Henri précise cependant que la noblesse n'est « *pas de votre qualyté* ». Il ménage Rohan et Laval en montrant l'estime qu'il a pour eux. On retrouve cette idée de ménagement à plusieurs reprises, notamment lorsqu'il flatte son cousin de Rohan en lui demandant de prendre son conseil, conseil que le vicomte aurait pu donner aussi si une telle dissension s'était produite ailleurs dans le camp protestant : « *Vous priant prendre le conseil qui vous scauriez si prudemment donner à autry en tels cas*³⁷⁶. » De cette façon, Rohan peut se mettre à la place de Navarre et voir, avec un peu de recul, la désunion, cette formulation permet en outre à Henri de prouver une fois encore son implication en le priant d'écouter son conseil. En avril 1583³⁷⁷, une note d'un ambassadeur anglais montre que le roi de Navarre s'appuie sur trois conseils pour la gestion des affaires. Des conseils tout d'abord dans les provinces pour les affaires locales, un pour ses affaires privées et un dernier pour les affaires de la religion. Dans ce dernier, on retrouve René de Rohan et huit autres seigneurs³⁷⁸, Henri fait donc confiance à son cousin de Rohan pour lui confier des tâches religieuses importantes, ce qui démontre aussi une pratique dévouée de la religion protestante de la part de René. Par sa place dans une telle assemblée, il semble évident qu'Henri et Rohan partagent des conseils sur les affaires de la religion huguenote.

Henri ne pouvant se déplacer en Bretagne, (« *sy je pouroy et quil ny eyst des ocasyons grandes quy me returnent*³⁷⁹ »), il décide d'envoyer un ami commun aux deux familles, Henri I^{er} de Bourbon Condé : « *J'ay pryé monsieur le prince qu'il fase l'ofyce que je désyre fayre*. » Tout comme la lettre datée du 8 mars 1579, Henri ne peut pas se rendre en Bretagne puisque Catherine de Médicis ainsi que Marguerite de Valois sont présentes afin de négocier ce qui sera le traité de Nérac (28 février 1579). D'un autre côté, cette lettre (640,43) est écrite de la main d'Henri, ce qui montre que la division est vraiment une préoccupation pour lui. En effet, si aucun accord n'arrivait à être trouvé entre la reine mère et le roi de Navarre et qu'une nouvelle guerre devait se présenter, ce qui arrivera peu de temps après (novembre 1579), Henri se doit de rester en bons termes avec ses seigneurs protestants dans toutes les provinces françaises et donc en Bretagne avec René II et Guy XIX. Condé intervient afin de réconcilier

³⁷⁵ Berger de XIVREY, *op. cit.*, p. 173.

³⁷⁶ BmN, CL, 680.44, *op. cit.*

³⁷⁷ Nicolas BRETON, *op. cit.*, p. 394.

³⁷⁸ Philippe Duplessis-Mornay ou Jacques de Ségur participent à cedit conseil, ce sont eux aussi des hommes proches du roi de Navarre, la confiance qui règne entre Rohan et son cousin Henri se retrouve donc aussi par sa présence dans ce conseil. Nicolas BRETON, *op. cit.*, p. 394.

³⁷⁹ BmN, CL, 680.43, *op. cit.*

Rohan et Laval. Sans lui, il est possible que les deux familles en seraient venues aux mains³⁸⁰. Le prince de Condé est appuyé par Navarre car « *il est propre pour telle chose tant pour sa qualyté que parce qu'il est amy commun*³⁸¹ ». En effet, Guy XIX est connecté, depuis son accession au comté, à la famille de Condé³⁸². Du côté de René, Condé et lui se sont échangé au moins une lettre en 1576³⁸³, et tous trois combattent d'ailleurs ensemble en 1585.

Du côté catholique, Henri III, roi de France, s'inquiète lui aussi de la désunion de ses sujets de l'Ouest. Afin de faire cesser la querelle, il envoie une lettre au gouverneur de Bretagne, le duc Louis II de Montpensier (1512-1582)³⁸⁴, afin que ce dernier intervienne pour trouver rapidement une solution. Henri III se déplace finalement en personne pour demander aux deux familles rivales d'envoyer quelqu'un pour expliquer leur dispute afin qu'il puisse donner son jugement³⁸⁵.

Le traité de Nérac est évoqué à plusieurs reprises dans les trois lettres, une première fois pour justifier l'incapacité d'Henri de se déplacer en Bretagne. Une deuxième fois en argument pour apporter la paix entre les deux familles :

*« Or maintenant que dieu en a donné si bon succès et heureuse yssue que nous sommes tombez d'accord de toutes choses, ce qui doibt vous disposer à faire le semblable, j'ay bien voullu vous en tenir incontinent adverty, ensemble regarder de terminer aussy vos divisions et simuletez, lesquelles l'ennemy de toute concorde et de l'union de l'Église de Dieu a faict naistre entre vous*³⁸⁶. »

Un peu plus tôt dans la lettre, Henri parle cependant de négociations qui ont pris plus de temps que prévu : « *mais j'actendray tousjours la fin de ceste conférence qui a pris plus long traict que je n'estimois.* » La paix générale arrivant dans le royaume de France, il est maintenant temps que les deux maisons fassent de même dans l'Ouest. Dans ce même paragraphe, Henri évoque les ennemis de « *l'union de l'Église et de Dieu* », ces ennemis sont mentionnés à plusieurs reprises. Parmi ces adversaires, il est certain que l'on peut compter des seigneurs rivaux ou encore des institutions catholiques. Henri les mentionne à nouveau ici :

³⁸⁰ BmN, CL, 680.43, *op. cit.*

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 130.

³⁸³ BmN, CL, 680.24. Henri I^{er} de Bourbon Condé, au vicomte de Rohan, La Rochelle, 22 décembre 1576.

³⁸⁴ Louis II de Montpensier est aussi impliqué dans une affaire de préséance lors du sacre du roi de France (février 1575), il est alors en concurrence avec son beau-frère le duc de Guise. Il n'obtient pas le droit de préséance. Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 1129.

³⁸⁵ Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 173.

³⁸⁶ BmN, CL, 680.44, *op. cit.*

« Mais ne scay bien que, atandu vos qualités, et la professyon de religyon que vous faytes, et veu l'état des afayres et le tams, il nest pas besoin quil contynue, et ay bien cogneu que vous donnés tous deus joye et contantemant pour ce regardt à beaucoup quy ne vous ayment ne lun ne lautre, auxquels il faut acourcyr ceste joye et est bien plus raysonable que vos amys vous ajointent que ceus quy s'an veulent empecher et m'y aportent l'afectyon qu'ils démontrent³⁸⁷. »

L'évocation des « *qualités* » des deux hommes montre une fois de plus l'estime que le roi de Navarre a pour ses cousins bretons. Cependant Laval et Rohan donnent, par leur conflit de préséance, raison à ceux qui ne les aiment ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire les catholiques les plus intransigeants. En effet, lors de leur présence aux états de Bretagne de 1578, ou de l'envoi de René d'Avaugour en 1576, les deux hommes ne parviennent pas à s'entendre. De ce fait, l'un puis l'autre siègent à l'assemblée. Ils sont alors affaiblis car l'opposition se retrouve face à un seul homme au lieu de deux. La querelle entraîne donc une perte de pouvoir pour les protestants dans l'assemblée. De cette même manière, des nobles rivaux vont pouvoir profiter de l'absence de Rohan ou de Laval pour se rapprocher de celui qui dirige la cérémonie et gagner en honneur à travers leur inscription dans l'espace cérémoniel³⁸⁸. Leur distance par rapport à celle du gouverneur de Bretagne va diminuer et la qualité de ces individus va alors augmenter. Le conflit de préséance est tout à fait bénéfique pour ces hommes qui profitent d'une querelle dans un même camp pour monter petit à petit dans la hiérarchie. Au sein du mouvement protestant, le conflit amène une perte de représentation au sein d'assemblées comme les états de Bretagne. Il n'est cependant pas étrange de voir ces deux hommes préférer ne pas se présenter à l'assemblée plutôt que de perdre leur rang. De cette manière ils ne seront pas représentés, dans les écrits du greffe des états, dans un rang inférieur à celui espéré³⁸⁹. De plus, en 1576, c'est cent quinze nobles qui se présentent aux états de Bretagne afin d'élire leurs représentants aux états généraux. Toutes les grandes familles sont donc présentes³⁹⁰. Chaque ordre a voté pour six hommes à envoyer aux états de Blois, états qui se termineront avec l'annulation de l'édit de Poitiers par Henri III et par le retour à la guerre à la fin de l'année 1576. La non-présence de Rohan et Laval, ou du moins leur représentation par un homme commun, provoque donc une perte de pouvoir dans le parti protestant et un manque de représentation

³⁸⁷ BmN, CL, 680.43, *op. cit.*

³⁸⁸ Fanny COSANDEY, *op. cit.*, p. 173.

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 375.

³⁹⁰ James COLLINS, *op. cit.*, p. 182.

de ces derniers en assemblée et aux états généraux. Quoi qu'il en soit, les deux hommes n'auraient pas remporté l'élection en Bretagne car les protestants y sont trop faibles. Ce qui peut expliquer qu'ils lâchent l'affaire aussi facilement. On peut aussi se demander pourquoi le roi de Navarre s'adresse aux deux chefs protestants en 1579 alors que la querelle dure depuis quelques années maintenant. Dans tous les cas, Henri souhaite donc que René et Laval fassent front en se présentant tous les deux aux assemblées afin de défendre la cause protestante. La querelle doit maintenant cesser et le roi de Navarre n'hésite pas à user d'autorité.

L'autorité d'Henri de Navarre : « nous an ferons plus an un jour de ceste facon quan des ans autremant³⁹¹ »

Afin de se faire obéir de son cousin Rohan, le roi de Navarre ne se prive pas d'imposer ses exigences dans ses lettres. Bien qu'il estime son cousin René, comme il le manifeste à plusieurs reprises, Henri se doit de garder Rohan dans son giron afin d'avoir une Bretagne soudée sous son contrôle. Par ses remontrances il estime qu'ils « *an ferons plus an un jour de ceste facon qu'an des ans autremant³⁹²* ».

Lorsqu'Henri décide d'évoquer la noblesse protestante du Dauphiné, ce n'est pas sans raison. Dans la même lettre, il explique comment le problème a été réglé, et prouve par la même occasion que René et Guy peuvent en faire de même.

« et a quy se reurcheroyt apres quelques remontrances quy leur furent faytes an partyculier, cest la plus belle victoire de se vanure soy mesmes et quy comance un bon oeuvre le premyer an amporte le prys et l'honneur³⁹³. »

Par des remontrances faites à chacun des seigneurs, Henri parvient à reprendre les choses en main du côté protestant dans le Dauphiné. Il n'hésite pas dans un même temps à s'en féliciter. Il invite aussi les deux hommes à en faire de même en expliquant que celui qui œuvrera le premier à la réconciliation des deux familles en emportera le prix et l'honneur. Il réitère cette idée dans une autre lettre adressée au vicomte : « *De ma part j'estimeray davantage celuy quy sy randra plus facile, m'assurant qu'il ne tiendra à*

³⁹¹ BmN, CL, 680.41, *op. cit.*

³⁹² *Ibid.*

³⁹³ *Ibid.*

*vous*³⁹⁴. » Henri entend qu'il aura une préférence pour celui qui exécutera ses demandes. Le prince doit donc s'assurer « *que vous an aurés contantemant et qu'il vous rande bons amys*³⁹⁵ ». Navarre souhaite la réunification mais aussi faire en sorte qu'aucun des deux partis ne se sente lésé. Cette idée entre en collision avec sa préférence pour celui qui se rendra plus accessible à ses demandes. Il serait intéressant, dans cette optique, de consulter la lettre adressée à Laval afin de savoir s'il évoque la même idée ou s'il reste sur une égalité entre les deux hommes.

Le roi de Navarre donne plusieurs ordres à René, premièrement de se rendre chez Condé à Saint-Jean-d'Angély « *et que vous prenés la peyne d'aller a St Jan D'Angély*³⁹⁶ » afin d'aller à la rencontre de Condé³⁹⁷ et de Laval. On remarque cependant que si Henri avait pu faire le voyage pour aller à la rencontre des familles, il n'aurait pas choisi d'envoyer Condé : « *Sy je pouroy et qu'il n'y eust des ocasyons grandes quy me returment il fasse alle ensques an Bretagne pour un sy bon euvre*³⁹⁸. » La situation méritait donc le déplacement du roi de Navarre, ce qui, une fois de plus, démontre l'importance qu'il manifeste dans la réconciliation des deux hommes. Cependant, il parle tout de même « *des autres ocasyons quy se presantent par delà*³⁹⁹ ». Il faut aussi constater que Navarre redirige Laval et Rohan vers son cousin Condé dans une période où les deux hommes ne s'apprécient guère.

Navarre leur ordonne d'aimer et craindre « *Dieu, le bien de ses églises, votre reputatyon et vous mesmes*⁴⁰⁰ ». La crainte de Dieu⁴⁰¹, et du bien de ses églises, est une préoccupation ordinaire dans la noblesse protestante, et plus généralement dans le monde chrétien de l'époque, qui se bat pour la conservation de ses églises sur tout le territoire français. Leur réputation, leur vie même semblent menacées selon Henri. En effet, comme observé précédemment, les catholiques les plus farouches profitent de cette mésentente dans le camp protestant.

« *Considéré combien cela apporte de scandale en l'Église de dieu et est peu digne de*

³⁹⁴ BmN, CL, 680.43, *op. cit.*

³⁹⁵ *Ibid.*

³⁹⁶ *Ibid.*

³⁹⁷ Saint-Jean-d'Angély devient le principal lieu de résidence de Condé après 1577. Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 815.

³⁹⁸ BmN, CL, 680.43, *op. cit.*

³⁹⁹ BmN, CL, 680.41, *op. cit.*

⁴⁰⁰ *Ibid.*

⁴⁰¹ La crainte de Dieu se retrouve dans un être qui semble « lointain et terrifiant », la Réforme apparaît comme une « réponse à une angoisse spirituelle ». Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 33.

ceux qui font profession de le congnoistre, l'aymer⁴⁰² et craindre, puis doncques que ce sont choses qui vous sont assez congneues, vous les debvez mettre en pratique et gecter à dieu, à son eglise, à votre debvoir et au désir de tous les gens de bien vos offenses et les occasion d'inimiyé et malveillance que vous pensez avoir⁴⁰³. »

La désunion, apportant son lot de scandales dans l'Église, est peu digne de ceux qui font profession de connaître Dieu, de l'aimer et craindre. Laval et Rohan doivent pourtant mettre en pratique ces idées. Henri souligne qu'il n'est pas le seul à souhaiter cela mais que tous les « gens de bien » le désirent aussi.

« À quoy je vous pryé et conjure, au nom de Dieu, de vous disposer selon les ouvertures et moyens que j'ay donné charge au sieur de Ségur de rechercher et vous proposer pour cest effect, lequel, sur ce, je vous pryé croire comme moymesmes, l'ayant choisy pour estre vertueux et digne de s'employer en ce bon oeuvre, et me faire paroistre que la prière juste et tres affectionnée que je vous en fais aict eu quelque puissance envers vous et sur ce me faire response et me mander bientost de voz nouvelles⁴⁰⁴. »

Le choix de Ségur ne semble pas anodin. C'est un proche du roi, nommé gentilhomme de la chambre de Navarre le 14 août 1576. De plus, il semble qu'Henri l'ait employé dans des négociations importantes⁴⁰⁵. Il le cite lui-même en homme « *vertueux et digne de s'employer en bon oeuvre* ». Une raison supplémentaire qui prouve qu'Henri accorde beaucoup d'importance à la réconciliation des deux familles.

Il est cependant important de nuancer l'implication du roi de Navarre dans le conflit breton. En effet, il faut préciser qu'Henri demeure très éloigné de la Bretagne, il ne connaît donc pas bien les affaires qui peuvent préoccuper les seigneurs bretons⁴⁰⁶.

Le roi de Navarre n'est pas la seule personne inquiétée par le conflit, outre le roi de France et les protestants anglais, Catherine de Navarre, sœur du roi, cherche elle aussi à pousser René et Guy à trouver une entente. Elle va alors user de moyens différents de ceux utilisés par son frère.

⁴⁰² « L'amour que peuvent porter les Hommes à l'encontre de Dieu rentre dans une logique d'une "intense soif de Dieu" qui amène à un besoin chez certains fidèles de réformer l'Église romaine. » (Arlette JOUANNA, *op. cit.*, p. 32).

⁴⁰³ BmN, CL, 680.44, *op. cit.*

⁴⁰⁴ *Ibid.*

⁴⁰⁵ Berger de XIVREY, *op. cit.*, p. 134-135.

⁴⁰⁶ Qui plus est, Henri ne viendra qu'une seule fois en Bretagne lors de l'édit de Nantes en 1598. Il a donc une méconnaissance certaine de la région.

Catherine de Navarre et le parrainage des enfants de René

Parmi les personnages influents proches du roi de Navarre qui se préoccupent de la division Rohan/Laval, on retrouve la sœur d'Henri, Catherine de Bourbon-Navarre⁴⁰⁷ (1559-1604). Cette fervente huguenote, marquée par l'implication de sa mère dans la cause protestante, s'implique à son tour dans la tentative de paix entre les deux maisons bretonnes.

Elle prend connaissance de la désunion par une « *lettre par le sieur de Bauvois⁴⁰⁸ Monfermier et entendu par luy ce qui c'est passé entre vous et Monsieur de Laval⁴⁰⁹* ». Catherine était donc sûrement présente à Nérac⁴¹⁰ lorsque le sieur de Beauvais a apporté la missive de Rohan à Henri. La lettre est alors datable d'après celles reçues par Henri, donc à partir de mars 1579. Comme son frère le roi de Navarre, elle désapprouve complètement la situation, (« *j'ay esté fort marie* »). Cependant, elle ne se permet pas de donner plus ample observation : « *Parce que le roy mon frere vous escrit sur cela sa volonté, je ne en importuneray en cette lettre.* » Toutefois, Catherine évoque dans sa réponse une affaire de 1578 lorsqu'elle demande au vicomte d'être la marraine de sa fille nouveau-née⁴¹¹ et, dans un même temps, que Laval en soit le parrain. Le vicomte de Rohan refuse cette éventualité⁴¹². Elle lui répond alors :

« Seulement je vous diray que touchant ce que vous me praiés de prendre un autre comper, je me remés à votre chois et ne connoysant nul jentilhomme du pays vous prendrés donc, s'yl vous plait, celui que vous aurés de plus agréable⁴¹³. »

Elle ne remet pas en question son choix et lui demande de se prononcer pour un autre parrain « *de plus agréable* » comme il le souhaitera parmi les gentilshommes bretons⁴¹⁴. Tout comme le roi de Navarre, le roi de France ou encore Condé, Catherine de Bourbon fait partie des personnes qui tentent de réconcilier les deux hommes. Néanmoins, n'ayant pas le même poids politique que son frère, ou que les autres princes, elle utilise des stratagèmes à sa portée afin d'influencer son cousin breton. Le choix du parrain de sa fille, un acte hautement symbolique, est une idée qui n'est pas neuve pour réconcilier les deux familles. Au milieu du xv^e siècle, Alain IX de Rohan avait déjà souhaité être le parrain d'Hélène de Laval. Un choix

⁴⁰⁷ Elle est alors elle aussi une cousine du vicomte de Rohan.

⁴⁰⁸ Il s'agit sûrement, ici aussi, de Prégent de La Fin, cependant les écritures des noms évoluent et changent entre les différentes lettres. Berger de XIVREY, *op. cit.*, p. 631.

⁴⁰⁹ BmN, CL, 680.50. Catherine de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1578.

⁴¹⁰ Jean-Claude CUIGNET, *op. cit.*, p. 68.

⁴¹¹ Catherine de Rohan (1578-1607).

⁴¹² Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 172.

⁴¹³ BmN, CL, 680.50, *op. cit.*

⁴¹⁴ Aucune source, à ce jour, n'évoque l'identité du parrain choisi par René II.

politique dans le rapprochement des deux familles qui n'aboutira pas. Dans le cas de René II et Guy XIX, le parrainage ne fonctionne pas non plus puisque Rohan refuse. On ne sait pas ce qu'il en est de l'avis de Guy XIX, quoi qu'il en soit la tentative de réconciliation politique de Catherine échoue.

Malgré les dissensions et mésententes entre les deux hommes, ceux-ci sont parfois amenés à devoir communiquer afin de préserver leurs biens, leur famille et leur vie, durant cette deuxième moitié du XVI^e siècle qui voit se multiplier les conflits.

Jacques de Savoie-Nemours et Françoise de Rohan : « [...] l'un des procès les plus retentissants et les plus longs de la Renaissance⁴¹⁵ »

Une affaire de plusieurs décennies

Parmi les épisodes célèbres qui ont impliqué la famille de Rohan au XVI^e siècle, on retrouve le procès de Françoise de Rohan (vers 1540-1591) et Jacques de Savoie-Nemours (1531-1585) à propos d'un mariage. Procès qui implique les plus grandes familles de nobles français, allant de Catherine de Médicis à Henri de Navarre, pendant plus de vingt ans (1559-1580)⁴¹⁶. Les épisodes amoureux de Françoise et Jacques sont en partie relatés par Brantôme, ce qui provoque un certain enjolivement de la relation.

Afin de comprendre comment Rohan et Nemours en sont arrivés à se traîner en justice, il faut remonter quelques années plus tôt lors du règne d'Henri II (1519-1559). Jacques de Nemours⁴¹⁷ est alors à la cour de France depuis quelques années, il prend la charge de colonel général dans l'infanterie pendant la campagne d'Italie. Réputé grand séducteur, c'est un personnage influent chez les contemporains de sa génération, ces derniers allant jusqu'à copier ses « manières⁴¹⁸ ». De son côté, Françoise de Rohan est une femme réservée et réfléchie. D'abord fiancée à Louis de Rohan l'année de ses dix sept ans, ses fiançailles sont rompues. Lors de son arrivée à la cour de France, elle se lie d'amitié avec Jeanne de Savoie (1532-1568), la sœur de Jacques de Nemours. Les jeunes gens entament

⁴¹⁵ Sabine MELCHIOR-BONNET, *Les revers de l'amour, Une histoire de la rupture*, PUF, 2019, p.79. C'est le principal ouvrage utilisé dans cette partie.

⁴¹⁶ C'est la chronologie proposée par Ekaterina TIAN dans : *Le procès de Françoise de Rohan contre Jacques de Savoie-Nemours (1559-1580), du mariage clandestin au conflit politique*, mémoire de master 2, sous la direction d'Antoine Rivault et Philippe Hamon, Rennes, 2021. La relation entre les deux principaux concernés par ce procès débutant quelques années auparavant.

⁴¹⁷ Ce dernier est le fils du comte Philippe de Genevois. Ils sont issus d'une branche cadette de la maison de Savoie. Nemours grandit au château d'Annecy et à la cour de France.

⁴¹⁸ Sabine MELCHIOR-BONNET, *op.cit.*, p. 80.

une relation amoureuse discrète, mais c'est au même moment que Nemours est appelé à combattre dans la péninsule italienne. À son retour, il retourne auprès de Françoise et se place à son service. Rohan et Nemours semblent alors penser au mariage. Les deux amants ne réussissent cependant pas à rester discrets, ce qui attire l'attention de Catherine de Médicis qui ne voit pas cette union d'un bon œil. Elle demande alors à Isabeau d'Albret de rappeler sa fille en Bretagne pour la marier. Après un bref passage, un an au total, au côté de sa mère, Françoise de Rohan revient à la cour de France en avril 1556. Un mariage caché entre Françoise et Jacques est envisagé, seulement Nemours ne veut pas que son futur mariage se sache et fait promettre à Françoise de ne le répéter ni à son père ni à sa mère. Mais, elle tombe rapidement enceinte fin juin 1556⁴¹⁹ alors qu'en novembre Jacques est de nouveau appelé pour combattre en Italie. C'est seulement quelques mois plus tard, début janvier 1557, qu'elle dévoile porter l'enfant de Nemours. Henri II pense qu'il faut garder la nouvelle secrète. Catherine de Médicis demande à ce que Françoise retourne de nouveau chez Isabeau d'Albret qui se trouve à Pau. Durant toute cette période, l'amant de Françoise répond peu à ses lettres, dans un même temps elle lui cache sa grossesse. Le 24 mars 1557, un petit garçon naît au château de Pau, elle le nomme Henri (1557-1596). Nemours, apprenant la nouvelle, ne souhaite plus épouser Françoise ni ne veut reconnaître l'enfant. Elle peut alors compter sur le soutien d'Antoine de Bourbon et de sa femme Jeanne d'Albret. Cette dernière souhaite que Nemours reconnaisse l'enfant, afin d'y arriver, elle fait en sorte d'être aidée par le parti huguenot. Françoise se fait appeler dame de Nemours et donne le titre de Genevois à son enfant.

Françoise revient à la cour de France en février 1559, soit deux ans après l'avoir quittée. La situation ne lui est pas favorable, Henri II meurt la même année. Jusqu'ici le roi de France s'efforçait de jouer un rôle « d'arbitre⁴²⁰ ». Nemours, en grand allié des Guise, va être avantagé alors que ces derniers manipulent le nouveau roi de France, François II. Françoise de Rohan demande au tribunal ecclésiastique de faire reconnaître son fils et son mariage à Jacques de Savoie-Nemours. Ce dernier doit donc s'expliquer devant les délégués de l'évêque de Paris. Pour se défendre, il avance plusieurs arguments. Premièrement, que les témoins de Françoise sont des femmes de son service et qu'elles répètent ce que leur maîtresse leur demande de dire. Deuxièmement, que Françoise a demandé à ne pas parler du mariage quand il est parti en Italie afin de garder des prétendants potentiels. Troisièmement, qu'elle lui a caché sa grossesse. Il fait, dans un même temps, appel à des personnages influents comme

⁴¹⁹ Ekaterina TIAN, *op. cit.*, p. 50.

⁴²⁰ Sabine MELCHIOR-BONNET, *op.cit.*, p. 86.

Catherine de Médicis, le cardinal de Lorraine (1524-1574) ou encore Marguerite de France (1523-1574) pour le soutenir. Françoise dispose cependant de contre-arguments, notamment une lettre de Nemours qui prend des nouvelles de sa grossesse lorsqu'il se trouvait en Italie.

Derrière ce conflit entre membres de deux maisons, on retrouve un affrontement beaucoup plus grand. Celui entre les alliances des deux familles. Chacun veut défendre l'honneur de son protégé⁴²¹. C'est donc Jacques de Nemours et les Guise contre Françoise de Rohan et la famille de Bourbon-Albret. La situation est explosive, Henri I^{er} de Rohan va jusqu'à mener une troupe armée dans les appartements de Nemours pour le menacer de le tuer s'il n'accepte pas le mariage. Dans les plus hautes instances, on veut freiner le procès pour ménager les deux clans.

La situation redevient un peu favorable à Françoise de Rohan en 1560 lorsque François II meurt, les Guise s'en trouvant directement affaiblis. Le début des conflits religieux menace le pays et Nemours perd une partie de ses soutiens. En 1562, le tribunal déclare que Jacques a un mois pour répondre aux témoins de Françoise. Le 11 septembre, il proclame être d'accord pour l'épouser et reconnaître son fils, mais à une seule condition : elle doit se présenter le 15 septembre à Langey. Même avec de la bonne volonté, il est impossible à Françoise de s'y trouver en seulement quelques jours. Le 4 février 1563, Nemours est déclaré « Forclos des imputations de vénalité dressées contre les témoins de Françoise⁴²² ».

C'est la même année que le duc François de Guise meurt, Anne d'Este (1531-1607) devient donc veuve. Nemours a pour projet de se marier avec cette dernière, mais pour cela il doit d'abord annuler son mariage avec Françoise, il affirme donc pouvoir prouver la vénalité des témoins, ce qui suspend le procès. Beaucoup d'institutions sont sollicitées lors de cette affaire, le parlement de Paris, le Conseil du roi... Avec l'appui de Catherine de Médicis, Nemours va solliciter Charles IX afin de renvoyer l'affaire devant l'archevêque de Lyon. L'archevêché se trouvant sur son territoire, Jacques de Savoie-Nemours serait alors avantagé. Charles IX écrit au pape en personne afin de faire avorter la promesse de mariage. Le 20 mai 1564, Françoise refuse de passer devant l'archevêque de Lyon prétextant un abus de pouvoir. Elle fait appel au parlement de Paris, affirmant que seul ce dernier peut donner une justice « équitable⁴²³ ». Le parlement parisien lui donne raison. Jeanne d'Albret continue d'épauler Françoise, il en va de sa crédibilité ainsi que de son autorité. Elle s'en prend directement aux membres du conseil privé en déclarant que ces derniers sont à la solde des Guise et qu'Henri

⁴²¹ Ekaterina TIANI, *op. cit.*, p. 53.

⁴²² Sabine MELCHIOR-BONNET, *op.cit.*, p. 90.

⁴²³ *Ibid.*, p. 92.

de Genevois, qui a alors neuf ans, est « tout semblable de figure⁴²⁴ » au duc de Nemours. Charles IX interdit au parlement de continuer la procédure, Françoise est déboutée en avril 1566. Le lendemain, Nemours et Anne d'Este⁴²⁵ signent un contrat de mariage. Le 5 mai, l'union est célébrée au château de Saint-Maur en présence du cardinal de Lorraine et de toute la Cour. Jeanne d'Albret et Françoise de Rohan ne vont pas pour autant abandonner, le souhait est maintenant de légitimer l'enfant et d'annuler le mariage entre Jacques et Anne. Françoise fait appel au parlement ainsi qu'au pape qui la laissent sans réponse. Dans un même temps, Nemours désavoue l'enfant et aurait fait voler des pièces du procès. En 1574, Henri III prend la place de Charles IX et fait interdire à Françoise de porter le titre de « dame de Nemours ». Le fils issu de l'union de Françoise et Jacques est envoyé à Genève par Jeanne d'Albret afin qu'il évite les bruits de la Cour et qu'il puisse dans un même temps parfaire son éducation. Il se range rapidement du côté protestant, il se prétend alors duc de Genevois et s'attribue les armes de Nemours. En 1577, il est fait prisonnier à Angoulême par le duc de Mayenne (Charles de Lorraine, 1554-1611). Ce dernier étant un fidèle d'Este, il refuse de libérer Henri.

L'intervention de Marguerite de Valois et Henri de Navarre

Avant même l'intervention de ses alliés de Navarre, René II s'était déjà porté au secours de sa sœur accompagné de ses deux frères Henri et Louis. En effet, ils lèguent tous trois quelques terres de Bretagne, Saintonge et Normandie à Françoise.

« Nous Henri vicomte de Rohan, prince de Léon et d'une part et nous René de Rohan, seigneur de Pontivy tant en notre privé nom que comme faisant le fait valable de Louis Monsieur de Rohan notre frère, au quel promettons faire ratifier le contenu en ces présentes [...] de Bleing le 15e jour de Mai l'an mil cinq cens soixante et unzes et au traicté duquel compromis seroit intervenue haulte et puissante Françoise de Rohan, Dame de Nemours, de la Garnache et Beauvoir sur mer seur unique des dites parties [...] le dit seigneur de Rohan baillera et savoir est au dit seigneur de pontivy que la baronnies, terres et seigneurie de Frontenay labatu et la forest du Tempes assises tant en Poitou que Sainctonge, et la chatelainie terres et seigneuries de la Haie de Lavau assise en Bretagne évesché de Nantes. Et au dit Loys Monsieur les baronnies de Gié et

⁴²⁴ Sabine MELCHIOR-BONNET, *op.cit.*, p. 92.

⁴²⁵ Nemours aura deux fils avec Anne d'Este, Charles-Emmanuel en 1567 et Henri en 1572. Ekaterina TIANT, *op. cit.*, p.51.

*vicomté de Carentan situés en pays de Normandie et le tout fait en présence et du consentement de très haute et puissante princesse Dame Ysabeau de Navarre mère commune des dites parties*⁴²⁶. »

Quelques années avant la fin du procès, Henri de Navarre et Marguerite de Valois vont échanger avec René II de Rohan sur l'affaire qui concerne Françoise et qui dure depuis maintenant vingt ans. Marguerite semble faire jouer ses relations à la cour de France en faveur de Françoise. L'épouse d'Henri de Navarre n'a :

*« [...] point failli d'écrire a monsieur de Chiverni pour nos affaires selon que vous m'aves écrit, je serai toujours bien aissé en sella et an toute autre chosse de manploir pour tout se qui vous peut servir, se que je ferai toute ma vie*⁴²⁷ [...] ». »

Le vicomte de Rohan, tout comme son frère avant lui, se préoccupe du sort de sa sœur. Sur une demande de René II, Marguerite contacte donc Philippe Hurault de Cheverny (1528-1599)⁴²⁸ qui n'est autre que le garde des sceaux d'Henri III depuis 1578. Tout comme Catherine de Bourbon avec le cas de Guy XIX, Marguerite s'emploie à la politique par le biais de son réseau. Cheverny étant le principal de la justice en France, et un proche d'Henri III, il a le pouvoir d'influencer le choix du roi en faveur de Françoise. On remarque qu'un an plus tard Henri de Navarre et Henri III trouvent un arrangement quant au long procès. Dans les trois lettres de Marguerite qu'on peut retrouver dans le fonds Labouchère, cette dernière fait de longues phrases afin de rappeler sa dévotion à son cousin. Marguerite lui explique être sa « *meilleur parante et amie que vous avès car vous me trouveré toujours t'elle quant j'aurai moyen de vous servir*⁴²⁹ » ou encore que René n'a ni « *parante ni amie qui desire plus de vous servir que moi*⁴³⁰ ». Des paroles qui ne résonnent donc pas comme de simples formules de politesse mais comme une réelle envie d'aider son cousin de Rohan même dans les affaires les plus complexes de ce milieu de XVI^e siècle.

Marguerite n'est pas la seule à échanger avec René à propos du scandale. Henri III de Navarre prend lui aussi les choses en main afin de faire gagner à Françoise son procès, il en va de l'honneur de sa famille⁴³¹ qui l'a défendue depuis le début. Henri de Navarre a alors :

⁴²⁶ BnF, 22311, f° 239. Transaction en fait de partages entre Henri vicomte de Rohan, René et Loys, ses frères, et Françoise de Rohan, dame de Nemours, leur sœur, Blain, 19 juin 1571.

⁴²⁷ BmN, CL, 680.28. Marguerite de Valois au vicomte René II de Rohan, 1579.

⁴²⁸ Hurault de Cheverny est un proche d'Henri III, ce dernier fera partie de son conseil privé lors de son retour en Pologne en 1574. Lucien BÉLY, *La France moderne, 1498-1789*, PUF, Paris, 1994, p. 188.

⁴²⁹ BmN, CL, 680.27. Marguerite de Valois au vicomte René II de Rohan.

⁴³⁰ BmN, CL, 680.29. Marguerite de Valois au vicomte René II de Rohan.

⁴³¹ De l'honneur du côté Albret et donc de sa mère, Jeanne, qui comme Isabeau d'Albret sa sœur, a défendu Françoise.

« [...] *antandu encores de nouveau comme Baqueville⁴³² pourchasse vostre seur plus que jamais, je vous prie pancer le grant tort quelle feroit à toute sa meson si elle estoit sy folle que de l'espouser, je vous prie de le luy remmontrer et rompre ce coup la et luy fayre promettre quelle ne se marira jamais sans votre consantement et le mien. Son fils est avec Monsieur quy cera fort honeste homme, il faut que nous mourions tous ou que nous fasons gagner a votre seur son procès mes aussy faut il quelle se gouverne pour lavis de nous deus lequel je masseure sera tousjours amy pour son bien et pour l'honneur de nostre mayson et en ceste vollonté je prieray Dieu, mon cousin vous donner ses saintes graces croyés le porteur de ce qu'il vous dira de ma part, vostre bien afectioné cousin et bien fort amy⁴³³. »*

Plusieurs points importants sont dégagés par Henri. Premièrement, il semble que Françoise soit prête à entamer une relation avec un certain Bacqueville ; il s'agirait d'Antoine Martel⁴³⁴. Navarre demande alors à René de faire en sorte qu'elle n'effectue pas l'erreur de se marier sans son consentement et celui de son frère. Il est difficile de dater cette lettre, Françoise n'a pas encore gagné son procès et il n'y a pas de mention de capture de son fils. Nous sommes donc avant 1577. Ce dernier se trouve alors avec le frère du roi, François de France dit Monsieur. On peut alors penser qu'Henri de Genevois est proche des négociations avec les Pays-Bas et Guillaume d'Orange. Henri semble prêt à tout pour gagner le procès : « *il faut que nous mourions tous ou que nous fasons gagner a votre seur son procès⁴³⁵*. » Afin de réussir, cette dernière doit tout de même se gouverner. L'idée de « *pour l'honneur de nostre mayson* » revient dans cette lettre. Cette notion est extrêmement importante à l'époque moderne⁴³⁶, surtout dans la noblesse⁴³⁷. L'honneur est donc à la fois personnel mais aussi connecté à la famille, « l'honneur pouvait être compromis aussi par le comportement infamant d'un parent⁴³⁸ ». Il faut donc, pour l'honneur de la famille de Rohan tout entière, que Françoise de Rohan ne fasse pas la bêtise de se marier avec un autre homme tant que son

⁴³² Antoine Martel, seigneur de la Vaupillière, fils de Charles Martel, seigneur de Bacqueville, et de Louise de Balzac d'Entragues. Il était l'un des principaux gentilshommes de Jeanne d'Albret. Berger DE XIVREY, *op. cit.*, p. 5.

⁴³³ BmN, CL, 680.30. Henri de Navarre au vicomte René II de Rohan, (peut-être 1577).

⁴³⁴ La piste reste assez maigre en ressources, il est donc compliqué d'affirmer l'identité de ce Bacqueville.

⁴³⁵ BmN, CL, 680.30, *op.cit.*

⁴³⁶ M. Daumas nous parle de « sociétés de l'honneur » à propos de la noblesse. Maurice DAUMAS, « *Aimez toujours bien le maître...* », « Amitié et politique en France à l'époque moderne », dans *Parlement[s]*, Revue d'histoire politique, 2016/3 (n° HS 11), pages 99 à 112. p. 101.

⁴³⁷ « En somme, l'honneur est l'extériorisation réussie de la vertu, et celle-ci l'adéquation du comportement individuel aux règles de la société chrétienne en général, et avec celles de son propre rang social, de sa propre vacation, de son propre sexe, en particulier. » Hervé DRÉVILLON & Diego VENTURINO, *Penser et vivre l'Honneur à l'époque Moderne*, PUR, Rennes, 2011, p. 12.

⁴³⁸ Hervé DRÉVILLON & Diego VENTURINO, *op. cit.*, p. 72.

procès n'est pas gagné. Enfin, Henri demande à son cousin de « *luy remmontrer et rompre ce coup la et luy fayre promettre quelle ne se marira jamais sans votre consantement et le mien*⁴³⁹ ». En effet, le roi de Navarre se réserve le droit de choisir à qui Françoise peut être promise afin de mieux servir sa politique.

Afin d'aider Françoise de Rohan, et par la même occasion René, Henri négocie avec le roi de France à propos de l'annulation du mariage. Il semblerait que ce soit cette fois-ci sur une demande du vicomte, car Henri explique qu'il a « *receu vos lettres et entendu bien au long ce que vous mavez mande par ce porteur*⁴⁴⁰ ». Dans sa lettre⁴⁴¹, Navarre répond point par point aux demandes de René. Il commence par régler une question sur la succession de sa mère, puis s'exprime sur l'affaire entre Françoise et Jacques. De cette manière il communique à René son implication :

« Pour le regard de la délivrance de mon cousin de Nemours j'en ay fait plusieurs despêches et obtenu promesses du Roy qu'il sera delivré dont je fay encores instance envers sa majesté et le sermonds de l'effect de sa discte promesse par monsieur de Myossens⁴⁴² qui est sur le point de partir⁴⁴³. »

Navarre, étant un grand chef protestant, fait instance auprès d'Henri III. Il réussit même à obtenir la promesse que le mariage va être annulé, l'un de ses fidèles est donc sur le point de se rendre à Paris pour faire avancer l'annulation. Dans cette partie de la lettre, on remarque d'ailleurs un trait d'humour de la part d'Henri III de Navarre. Ce dernier parle de Nemours comme d'un homme à délivrer, « *le regard de la délivrance* », « *qu'il sera délivré* ». On constate que le roi de Navarre est un prince qui sait entretenir ses relations. Henri récompense amplement les personnes qui lui sont fidèles. Ici, en contribuant en grande partie à rompre le contrat de mariage. Il faut bien sûr relativiser quand on sait que l'honneur de la famille de Bourbon-Albret est impliqué dans l'affaire depuis que la mère d'Henri s'est jetée dans le conflit du côté des Rohan. Faire gagner à Françoise son procès lui permet d'affirmer sa place chez les grands chefs protestants.

En 1580, Henri de Navarre et Henri III trouvent un arrangement qui sied aux deux

⁴³⁹ BmN, CL, 680.30, *op.cit.*

⁴⁴⁰ BmN, CL, 680.45. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1580.

⁴⁴¹ On peut mentionner que quelques temps plus tôt, en 1579, Henri évoque Françoise de Rohan en expliquant qu'il « *vy pour le fayt de ma tante votre seur* ». BmN, CL, 680.41. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579.

⁴⁴² Jean d'Albret, baron de Mioassans (ancienne commune française située à vingt kilomètres de Pau) et de Coarase. Camarade d'enfance du roi de Navarre. Lieutenant de la compagnie de deux cents hommes d'armes du roi, chevalier des ordres.

⁴⁴³ BmN, CL, 680.45, *op. cit.*

partis. Françoise récupère son fils et le duché de Loudunois⁴⁴⁴ ainsi qu'une pension de cinquante mille livres par an pour elle et son fils⁴⁴⁵. En échange, elle rend les papiers en sa possession ainsi que la promesse de mariage. Françoise de Rohan accepte le marché seulement si « le nom des Rohan et sa bonne foi sont reconnus dans toute leur intégrité⁴⁴⁶ ». Elle rompt le mariage avec Nemours mais ne renonce pas à son statut d'épouse. C'est donc le 16 novembre 1580 que le mariage est annulé par un édit d'Henri III. Son fils est libéré après des mois de captivité et rentre au service du roi de Navarre, il prend notamment le château de la Garnache, où se trouve sa mère qui choisit de rester neutre lors des conflits qui suivent. « Elle [Françoise] s'est battue pour conserver sa dignité et laisser intact le grand nom des Rohan ; mais elle n'a pu sauver son fils d'une sorte de déchéance⁴⁴⁷. »

Rohan et Laval sont donc deux familles protestantes bretonnes qui devraient s'entendre sur la défense, pour leur bien commun, de la foi protestante. Une entraide calculée afin de s'allier lors des conflits religieux qui mettent à feu et à sang la France de la deuxième moitié du XVI^e siècle. Pourtant les Laval connaissent différentes difficultés internes qui déstabilisent la famille. Outre les dangers intrinsèques à l'époque étudiée, ou la difficulté d'avoir des héritiers mâles, le passage au protestantisme par Guyonne de Laval pousse ses héritiers au centre des guerres de Religion. Paul de Coligny, dix-neuvième comte de Laval, apparaît comme un allié de choix. Ce dernier est amené à combattre pour Monsieur aux Pays-Bas ou à servir Henri de Navarre dans sa lutte contre les catholiques les plus acharnés. Dans un même temps, Guy entretient la querelle à laquelle se livrent Rohan et Laval. Le conflit de préséance des deux hommes entraîne alors la médiation d'Henri de Navarre qui souhaite mettre un terme à cette vieille histoire qui nuit au mouvement protestant.

Dans un premier temps, le roi de Navarre exprime son mécontentement pour cette « *desunion de grand scandale*⁴⁴⁸ ». Dans la correspondance de 1579, la querelle familiale occupe une grande partie des lettres. Henri, qui est pleinement impliqué dans son envie de réconcilier les deux hommes, demande à René et Guy de prendre en compte ses remarques. Dans ses lettres, Henri évoque aussi la division survenue en Dauphiné, le traité de Nérac tout

⁴⁴⁴ Éric MENSION-RIGAU, *Les Rohan, Histoire d'une grande famille*, Perrin, 2017, p. 64.

⁴⁴⁵ Ekaterina TIANI, *op. cit.*, p. 65.

⁴⁴⁶ Sabine MELCHIOR-BONNET, *op.cit.*, p. 95.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 96.

⁴⁴⁸ BmN, CL, 680.44, *op. cit.*

juste signé, les problèmes que peut apporter la désunion, ou encore le contentement que peuvent avoir les ennemis de Rohan et Laval à les voir incapables de s'allier. Dans un second temps, Henri les admoneste. Il appuie par exemple l'initiative de Condé de réunir les deux hommes à Saint-Jean-d'Angély. Enfin, Henri n'est pas le seul à essayer de régler le conflit. Sa sœur Catherine de Bourbon-Navarre tâche elle aussi, par le biais d'un parrainage, de rapprocher les deux hommes. Sa manœuvre va pourtant échouer tout comme celles de Navarre. Les deux hommes continueront, jusqu'à leur mort, de se quereller, ce qui ne les empêchera pas de servir le même chef. D'après les contemporains, la mort de Guy va affecter René⁴⁴⁹, qui meurt quelques mois après⁴⁵⁰.

Une autre affaire occupe le roi de Navarre, mais aussi sa femme : le mariage de Jacques de Savoie-Nemours et Françoise de Rohan. Après une relation qui a duré quelques mois, c'est un conflit entre grandes familles qui occupe la majeure partie de l'événement entre Nemours et Rohan. Jeanne d'Albret, mère d'Henri de Navarre, défend alors le camp de Françoise, Henri se doit de poursuivre son héritage et aide son cousin Rohan à défendre les droits de sa sœur. Il n'est cependant pas le seul à le faire, Marguerite de Valois fait jouer ses relations à la cour de France pour aider la famille de Rohan. Finalement le procès se clôt en 1580 suite à l'intervention d'Henri III, Françoise de Rohan renonce à son mariage avec Nemours contre quelques avantages financiers.

Dans les deux cas étudiés, on peut constater qu'Henri de Navarre fait tout pour ménager ceux de son parti. Pour cela, il ne favorise pas son cousin Rohan face à Laval, dans un deuxième cas il soutient le plus possible René face à l'injustice dont sa sœur fait l'épreuve.

Bien que Rohan partage ces grandes affaires au roi de Navarre, certaines demeurent plus locales et n'apparaissent pas dans les lettres du fonds Labouchère. Le conflit entre Nantais et Rennais pour l'installation du parlement de Bretagne dans leur ville respective semble occuper René sur toute la période durant laquelle il est à la tête de la vicomté.

⁴⁴⁹ Jack A. CLARK, *Huguenot Warrior : The Life and Times of Henri de Rohan, 1579-1638*, La Haye, Nijhof, 1966, p. 5-6. « *Sick and disheartened at the death of this most intimate friend, the Count of Laval.* » Dans le travail de Jack A. Clark, qui date des années 1960, ce dernier lie les deux hommes d'une véritable amitié.

⁴⁵⁰ Malcolm WALSBY, *op. cit.*, p. 174.

Chapitre III

La création du parlement de Bretagne.

Les catholiques nantais demandent l'aide du vicomte protestant

Entre 1420 et 1515, on constate en France la création de cinq parlements provinciaux, le parlement de Paris ne pouvant gérer tous les appels seul. En 1561, il est décidé d'installer définitivement le parlement de Bretagne à Rennes. Le palais en lui-même ne commence à être construit qu'à partir de 1618⁴⁵¹. Entre 1561 et la fin des guerres de Religion, les Nantais vont donc tenter de faire revenir ce dit parlement en leur ville.

La bibliographie concernant l'histoire du parlement de Bretagne au xvi^e siècle est peu prolifique, contrairement à celle des xvii^e et xviii^e siècles. Quelques ouvrages nous renseignent sur les débuts du parlement breton. C'est pour autant la thèse de Mathieu Pichard-Rivalan qui nous informe assez largement sur la conflictualité qui occupe les deux villes bretonnes⁴⁵².

Alors que dans d'autres provinces, comme en Bourgogne par exemple, le choix du placement du parlement a occasionné moins de conflits, le cas de la Bretagne s'avère plus complexe. Bien que dans d'autres cas, des formes de frictions soient apparues pour l'installation de ladite institution, c'est en Bretagne qu'on retrouve les conflits les plus radicaux⁴⁵³. Rennes et Nantes sont deux villes rivales. Durant toute la période du début du xvi^e siècle, des affrontements violents vont avoir lieu entre les deux communautés, « *nous avons un ancien différent avec les habitants de la ville de Rennes pour le rétablissement de la cour de parlement*⁴⁵⁴ », écrivent les dirigeants nantais au vicomte de Rohan en février 1580. Alors que le parlement reste un organe nomade, quelques villes bretonnes l'accueillent tous les ans. Cependant, lorsque la décision est prise de le rendre sédentaire, des luttes d'influence voient le jour. Les deux cités souhaitent une installation définitive dans leurs places respectives, estimant être la seule et unique capitale du duché. Dans leur volonté

⁴⁵¹ Alain CROIX, *Le Parlement de Bretagne, histoire et symboles*, PUF, Rennes, 1994, p. 28.

⁴⁵² Mathieu PICHARD-RIVALAN, *Rennes, naissance d'une capitale provinciale, 1491-1610*, Université Rennes 2, 2014.

⁴⁵³ *Ibid.*, p. 335. Mathieu PICHARD-RIVALAN développe dans les pages qui suivent plusieurs exemples d'installation de parlement comme en Guyenne ou en Bourgogne.

⁴⁵⁴ AmN, II 6 39. Les maires et échevins de Nantes à René II de Rohan, 8 février 1580.

d'attirer de façon permanente le parlement dans leur ville, Rennes et Nantes vont faire appel à des seigneurs et nobles, qu'ils soient protestants ou catholiques. Des soutiens non négligeables parfois amenés à soutenir tel ou tel lieu, telle ou telle proposition, par la distribution de pots-de-vins. C'est dans ce contexte que les maires et échevins de la ville de Nantes, pourtant très catholiques, vont tenter de rallier à leur cause le grand chef protestant de l'ouest du pays : René II de Rohan. La correspondance débute le 30 janvier 1579⁴⁵⁵ et se termine le 12 mars 1580⁴⁵⁶, par deux lettres du vicomte. Le tout étant composé de cinq lettres sur cette affaire de l'installation du parlement.

Rennes versus Nantes, un long combat pour le parlement⁴⁵⁷

Le conseil et la chancellerie de Bretagne

Entre 1510 et 1544, des conflits institutionnels vont se produire entre les communautés de Rennes et de Nantes. Les acteurs de la vie politique de la province vont être mobilisés pour s'approprier le conseil et la chancellerie de Bretagne⁴⁵⁸. S'engage un combat institutionnel considéré comme la continuation des efforts de la fidélité au pouvoir ducal et royal : « C'est un des paradoxes de cette période, que les Rennais et les Nantais aient commencé à s'affronter au sujet d'un organe administratif en perte de vitesse et dont la puissance diminuait sous les coups de l'intégration à la couronne⁴⁵⁹ », précise ainsi Mathieu Pichard-Rivalan.

Le déclencheur du combat se trouve lorsque les deux organes sont regroupés suite au rattachement de la Bretagne à la France en 1532. La province perd sa capacité législative ainsi que le contrôle des ordonnances la concernant. Le recentrage de l'activité administrative bretonne se fait alors à Rennes, « La toute dernière séance de l'ancienne chancellerie des ducs a lieu à Rennes, le 11 novembre 1491⁴⁶⁰ ». C'est sous Charles VIII qu'est décidé où se

⁴⁵⁵ AmN, II 6 30. René II de Rohan aux maires et échevins de la ville de Nantes, de Blain le 30 janvier 1579. Du moins c'est la première lettre qu'on retrouve entre René et la ville de Nantes.

⁴⁵⁶ AmN, II 6 47. René II de Rohan au duc de Montpensier, Blain, 12 mars 1580. AmN II 6 48. René II de Rohan au président Coustureau, Blain 12 mars 1580. Ici aussi ce sont les lettres les plus anciennes retrouvées jusqu'à aujourd'hui.

⁴⁵⁷ Comme introduit plus haut, la thèse de Mathieu PICHARD-RIVALAN, *op. cit.*, sera la principale référence de cette partie.

⁴⁵⁸ Le conseil ducal étant l'organe supérieur du gouvernement, la chancellerie ayant pour but de mettre en forme et publier les décisions prises en conseil. Joël CORNETTE, *Histoire de la Bretagne et des Bretons, des âges obscurs au règne de Louis XIV*, Paris, Seuil, 2005, p. 345-365.

⁴⁵⁹ Mathieu PICHARD-RIVALAN, *op. cit.*, p. 283.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p. 288.

placerait le conseil et la chancellerie de Bretagne. Cependant le conseil ducal se tient le plus souvent à Nantes. Pour ce qui est de la chancellerie, quatre-vingts pour cent des actes sont signés à Nantes. Par souci d'une harmonie provinciale, on décide de partager ces pouvoirs entre Nantes et Rennes. Dès 1493, il est décidé d'établir une division de l'année entre les villes, six mois dans une, six mois dans l'autre. Charles VIII va pourtant rapidement sédentariser le conseil et la chancellerie à Rennes, ladite ville apparaissant comme un meilleur choix. C'est la première fois qu'il est attesté que les deux villes s'opposent⁴⁶¹. À partir de Louis XII (1462-1515), la monarchie tente de trancher entre les deux cités sans parvenir à régler la question. Entre 1502 et 1538, une alternance tous les six mois se régule avec un léger avantage pour Nantes. Au départ, on retrouve beaucoup les institutions à Nantes, c'est sur la fin de la période que la tendance s'inverse avec une cour présente seulement à Rennes. Finalement, l'alternance n'est jamais véritablement respectée, Anne de Bretagne (1477-1514) ferme les yeux sur cette question. Les Rennais demandent à partir de 1523 à ce que le parlement, les états de Bretagne et le conseil se tiennent plus souvent à Rennes. Ils demandent alors le soutien au comte de Laval, gouverneur de Bretagne, et profitent de la capture de François I^{er} (1525-1526) pour faire leur demande à Louise de Savoie (1476-1531), alors régente.

En 1532, les états de Bretagne négocient le rattachement du territoire à la France. Dans un même temps, les Rennais demandent à ce que le conseil et la chancellerie passent exclusivement à Rennes car ils estiment en avoir été privés pendant trop longtemps. Afin de contrer la menace rennaise, les Nantais tentent d'acheter les présidents du parlement. Le dernier déplacement de la chancellerie de Nantes à Rennes a lieu un an plus tard en 1533. « Commence alors pour Nantes un long combat que la ville va perdre et dans lequel elle va dépenser beaucoup d'argent et d'énergie en vain⁴⁶². » Combat qui se poursuit durant plusieurs dizaines d'années, Rennes et Nantes estimant être la capitale du duché. En 1542, Henri (qui n'est alors que le dauphin) accepte que la chancellerie reste à Rennes alors que sept mois plus tôt il avait souhaité l'alternance. Nantes prend cette nouvelle mesure comme une déclaration de guerre. C'est avec les états de Bretagne, réunis à Vannes en 1542, que Rennes est définitivement choisie pour accueillir la chancellerie et le conseil, les états ayant eu pour mission de départager les deux cités.

⁴⁶¹ On peut remonter plus loin lors de la guerre de succession de Bretagne entre 1341 et 1364, cependant c'est le domaine militaire qui est alors concerné. *Ibid.*, p. 291.

⁴⁶² *Ibid.*, p. 302.

Chaque cité, comme vue précédemment, organise ses alliances. Les Rennais se tournent vers Jean de Laval, baron de Châteaubriant (1486-1543), alors gouverneur de la province, et gagnent son soutien en échange de cadeaux (bien que ce dernier ait aussi de réels intérêts à pencher du côté rennais). Le dauphin, quant à lui, ne souhaite pas prendre parti et estime que le conflit tire en longueur. Il fixe alors pour un temps la chancellerie à Vannes. Pour autant les Rennais tentent d'acheter Jean Bertrand (1482-1560), premier président du parlement de Bretagne, afin que la chancellerie reste à Rennes. Cependant elle reste à Vannes.

La tentative des deux villes de montrer leur supériorité sur l'autre mène à une enquête menée par Jean Bertrand. Ce dernier auditionne pas moins de vingt-huit témoins afin qu'ils livrent leur perception du conflit et du débat autour de ces deux cités. Cette enquête est bien entendu biaisée du fait que Rennes l'organise, « ces centaines de pages d'interrogatoire déroulent donc un plaidoyer pro-rennais destiné à avancer les arguments politiques, institutionnels, géographiques, économiques ou sociaux de la ville face à Nantes⁴⁶³ ». Un argument fréquent est celui de la géographie. Pour Rennes, la ville est plus centrale dans la province et mérite donc le titre de capitale. De plus, les ducs de Bretagne avaient l'habitude de s'y faire couronner. Nantes reprend ces arguments pour les contredire. La ville de Reims abrite le couronnement des rois, pour autant elle n'est pas la ville la plus importante du royaume. De plus, l'entretien du port nantais nécessite l'argent que ramènerait la présence de l'institution dans la municipalité. Cependant, c'est l'argumentaire rennais qui apparaît comme plus solide et est plus soutenu. Les Nantais abandonnent au fur et à mesure le combat au profit de leurs adversaires⁴⁶⁴.

Le parlement de Bretagne

Il est, dans un premier temps, important de comprendre de quelles compétences un parlement dispose. Les parlements provinciaux sont alors des organes pouvant juger les affaires touchant la personne du roi et le domaine de la Couronne, ils exercent la justice ordinaire de dernière instance⁴⁶⁵. Cependant leurs compétences s'étendent aussi à l'ordre public, donc à des attributions réglementaires et administratives. L'organisation des parlements est copiée sur celle de Paris. Ils sont organisés en plusieurs chambres. Certaines sont permanentes, c'est le cas de la Grand-Chambre (là où les décisions les plus importantes

⁴⁶³ Mathieu PICHARD-RIVALAN, *op. cit.*, p. 320.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 329.

⁴⁶⁵ Bernard BARBICHE, *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne XVI^e - XVIII^e siècle*, PUF, Paris, 2012, p. 345.

sont prises, c'est le centre du parlement) ou encore de la chambre des enquêtes (qui s'occupe des enquêtes judiciaires), d'autres seulement temporaires⁴⁶⁶. Le parlement est ensuite régi par un personnel nombreux : « Un Premier président, trois présidents, trente-deux conseillers, un procureur général, deux avocats du roi, deux greffiers : l'un pour le civil, l'autre pour le criminel. Les présidents, seize conseillers et l'un des avocats du roi sont non-originares⁴⁶⁷. » On retrouve des magistrats en tous genres, des conseillers qui peuvent être des clercs ou des laïcs. Le parquet désigne les gens du roi (procureur du roi, avocat du roi, etc.), il sert à la défense des intérêts du roi, mais aussi du bien public. À ces premiers, on peut rajouter des auxiliaires de justice comme les greffiers. On retrouve ensuite les huissiers et sergents ou encore des comptables et des avocats⁴⁶⁸. Le personnel qui gravite dans les parlements est donc nombreux, chacun veillant à la tâche que sa charge lui incombe.

De 1554 à 1589, Rennais et Nantais vont continuer à se battre, mais cette fois-ci pour héberger les séances du parlement de Bretagne. Cet organe administratif est donc directement lié au statut de capitale de la province, le parlement est un apport énorme pour la ville, que ce soit au niveau du prestige qui croît, des richesses engrangées, de la population qui augmente et change...

Les guerres de Religion vont jouer un rôle important dans ces conflits. Le protestantisme pose rapidement question. (On sait, cependant, que certains magistrats du parlement de Bretagne s'impliqueront dans la défense du protestantisme, dans le cadre de l'affaire des placards de Nantes, en mai 1560⁴⁶⁹.) De plus, on remarque que dans les autres provinces, le choix du placement du parlement est beaucoup plus simple. Bien qu'il existe dans d'autres cas des frictions, c'est en Bretagne que les conflits sont les plus exacerbés. C'est donc en mars 1554 qu'un nouvel édit crée le parlement de Bretagne. L'édit prévoit alors une répartition des séances, Rennes en août, septembre et octobre et Nantes en février, mars et avril⁴⁷⁰. Les deux villes s'imposent donc comme des capitales naturelles. Il est aussi exigé plus de « non-originares » dans la participation à l'activité judiciaire de la province. Ces derniers seront critiqués pendant plus de vingt ans pour leur trop jeune âge et par conséquent le fait leur inexpérience. De plus, on leur reproche de ne pas suffisamment connaître la coutume bretonne. Pour ces non-originares, le parlement breton n'est qu'un tremplin afin de

⁴⁶⁶ Bernard BARBICHE, *op. cit.*, p. 342.

⁴⁶⁷ Alain CROIX, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁶⁸ Bernard BARBICHE, *op. cit.*, p. 336-339.

⁴⁶⁹ Antoine RIVAULT, « Les Placards de Nantes (mai 1560) : Le militantisme écrit des huguenots au début des troubles de religion », dans *Revue d'histoire du protestantisme*, vol. 4, n°3 (juillet-août-septembre 2019), p. 365-387. Publié par : Librairie Droz.

⁴⁷⁰ Mathieu PICHARD-RIVALAN, *op. cit.*, p. 342.

monter les échelons. Pour cela ils doivent passer quatre ans sur place⁴⁷¹. D'un autre côté, les originaires font partie de l'élite locale et vont s'intéresser de plus en plus aux charges des « non-originares ».

Dès 1555, Nantes a pour volonté de posséder de façon permanente le parlement en ses murs. C'est le retour des affrontements entre les deux villes, affrontements qui vont durer six ans (1555-1561). De plus, l'humiliation de 1544 est encore fraîche dans la mémoire des Nantais. La première proposition au roi de rachat de cette permanence est dirigée par plusieurs hommes, notamment Charles Le Frère (sénéchal de Nantes et conseiller au parlement de Bretagne) et Jean de Langle (lieutenant présidial), tous deux grandes têtes pensantes nantaises. « Comme d'habitude, dans cette guerre incessante entre les deux corps de ville, chaque tentative politique et chaque avancée de l'un des adversaires est suivie ou précédée de près par une tentative équivalente de la partie adverse⁴⁷². » Du côté des Rennais, on essaie d'avoir en soutien deux fidèles, passés par des charges financières, de l'ancien dauphin. Pour ce qui est des arguments de chaque cité, ils n'ont pas changé depuis l'affrontement pour la chancellerie. Nantes étaye son propos en expliquant que son espace urbain pourrait relier l'intégralité des institutions. Le 19 mars 1555, le conseil privé du roi refuse de choisir entre les deux villes. C'est alors comme souvent Vannes qui va accueillir l'assemblée qui doit délibérer entre Rennes et Nantes. Du côté des Nantais, on essaie de soudoyer les communautés, certaines s'engagent à les soutenir. Au printemps 1555, Rennes commence à ployer sous les assauts nantais. La guerre a coûté cher aux villes de Bretagne et notamment à Rennes (surtout depuis le début des années 1540). C'est dans ce contexte que des vendeurs de marchandises de luxe vont prêter de grosses sommes d'argent à la ville de Rennes. On remarque alors l'intérêt porté par une partie de la communauté pour les séances du parlement. Le 4 mai 1555, le trésorier et receveur général des finances du roi récupère la somme de cinq mille livres. Il est décidé que la ville qui perdra aux états de Bretagne devra rembourser à l'autre ladite somme. Seulement l'assemblée provinciale rassemblée à Vannes repousse la décision. Entre ces derniers états de septembre 1555 et juin 1577, les deux villes adverses observent une trêve de presque deux ans.

Une nouvelle période commence donc, entre 1557 et 1560, le duc d'Étampes (1505-1564) joue un rôle important durant ce laps de temps⁴⁷³ alors que le dernier coup de

⁴⁷¹ Alain CROIX, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁷² Mathieu PICHARD-RIVALAN, *op. cit.*, p. 356.

⁴⁷³ La thèse d'Antoine RIVAULT permet de comprendre pleinement la relation qu'entretient le duc avec l'affaire du parlement. Antoine RIVAULT, *Étampes et la Bretagne, le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565)*, PUR, Rennes, 2023, p. 606-612.

force nantais tourne à l'échec. Nantes achète les séances du parlement au roi en versant dix mille livres à ce dernier. Rennes est dans l'impossibilité de faire de même⁴⁷⁴. L'administration royale fixe, par un édit, en juin 1577 les deux séances à Nantes. Par divers stratagèmes le parlement de Bretagne devient pendant un temps le parlement de Nantes. Les affaires nantaises y sont alors réglées en priorité et on note une désolidarisation de Rennes. Sur la période 1557-1559, les réseaux de fidélité vont se déliter par des décès, comme celui du roi Henri II, et par des départs de grands noms. La phase François II et Catherine de Médicis marque une période de bouleversement des fidélités politiques. Les Rennais tentent de se construire un nouveau réseau et vont lancer une stratégie de séduction du duc d'Étampes. La ville de Rennes fait en sorte d'accueillir le duc de façon grandiose, lorsqu'il est dans la cité, il vit alors dans le faste. Le gouverneur de Bretagne accorde alors une nouvelle enquête aux Rennais afin de trancher entre les deux cités bretonnes. Une commission est chargée de trancher lors des états de Vannes. Cependant, derrière Étampes c'est le gouvernement de la ville de Rennes qui est à la manœuvre, la municipalité de Nantes s'en rend compte beaucoup trop tard. Trente-cinq villes sont invitées à trancher, vingt et une sont du côté de Rennes contre quatorze pour Nantes. Le clergé, composé de vingt-sept personnalités, se range en majorité du côté de Rennes⁴⁷⁵. Enfin, cent trente-quatre seigneurs sont interrogés. Seulement vingt-trois soutiennent le parti nantais (dont dix-neuf dans l'évêché). Nantes ne voulant pas abandonner se plaint auprès du conseil du roi : « Le 4 mars 1561, le roi en son conseil, toujours à Fontainebleau, casse l'arrêt de juin 1557 par lequel son père donnait les deux séances à Nantes et installe le parlement à Rennes. Le 11 avril, le roi Charles IX donne aux lettres du 4 mars une valeur d'édit et demande au gouverneur Étampes de le faire appliquer. Le parlement devra le faire enregistrer lors de la première séance. Les actes donnés par le parlement de Nantes à partir de cette date sont déclarés "nuls et de nul effect". La stratégie engagée par le corps de ville de Rennes depuis la mort d'Henri II est un succès absolu⁴⁷⁶. »

Le combat nantais va se prolonger à partir de 1561 jusqu'à la Ligue. La question religieuse fait alors partie de ces éléments de prolongation du débat. En 1562, à Rennes, une tentative d'épuration des protestants dans l'ensemble de la sénéchaussée est appliquée. La ville de Rennes prend à cœur cette question religieuse car elle sait que la royauté ne désire pas voir une de ses capitales parlementaires devenir une capitale de la religion prétendue

⁴⁷⁴ Mathieu PICHARD-RIVALAN explique alors que pour nos contemporains cela pourrait passer pour du soudoiment. Cependant, pour l'époque, cela n'est pas choquant, le bras de fer naturel entre les deux villes amène ce genre de geste, *op. cit.*, p. 369.

⁴⁷⁵ Dix-huit pour les Rennais contre neuf pour les Nantais. *Ibid.*, p. 378.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 384.

réformée. Heureusement pour les Rennais la perception de la Bretagne est influencée par Étampes qui continue de favoriser et protéger Rennes. Entre 1561 et 1565, les Nantais vont de nouveau tenter de récupérer le parlement. « La pétition pro-nantaise adressée à Étampes (1564), la rédaction d'un virulent argumentaire anti-rennais par le corps de ville de Nantes (1566), l'offre financière faite à Henri III pour le rétablissement de la séance nantaise (1577), les états de Nantes (1579), la prise de position de François d'Alençon en faveur des Nantais (1580) ou encore la brève tentative des habitants de Dinan d'obtenir une des séances de la cour (1582), tous ces éléments ponctuent une période plus longue encore et non moins violente que celle qui sépare l'édit d'érection de l'édit de 1561⁴⁷⁷. » L'affaire des pièces de procès conservées au couvent des Cordeliers de Nantes en est un énième exemple. En 1564, les Nantais, se sentant sûrement perdre du terrain, ne souhaitent plus posséder le parlement uniquement pour leur ville, mais revenir à l'alternance de 1554. Les soutiens des Nantais sont alors beaucoup plus faibles, les nobles plus puissants mais moins nombreux, les communautés urbaines ne sont plus que quatre à les soutenir.

La mort du duc d'Étampes puis de Charles IX donne de nouveaux espoirs aux Nantais. Ce sont les ultimes tentatives de redéfinition des argumentaires sous le règne d'Henri III. « Les années 1570 correspondent d'abord, à Nantes en particulier, à une modification sensible de l'institution municipale. La transformation de l'ancien corps de ville en mairie au cours des années 1560 a conduit à un renforcement considérable du pouvoir politique de la municipalité⁴⁷⁸. » Deux réunions sont tenues en juillet et mars 1577 quant à la localisation des séances du parlement. Trente mille livres sont offertes au roi contre le rétablissement des séances du parlement à Nantes. Les habitants de ladite ville attaquent les Rennais en stipulant qu'ils souhaitent récupérer la Chambre des comptes présente à Nantes depuis 1501⁴⁷⁹. Le roi demande à ce que les Rennais répondent à ces accusations. Les Nantais veulent alors profiter une nouvelle fois des états, cette fois-ci réunis chez eux, pour récupérer les séances du parlement. Finalement, les états se tiendront à Vannes. De plus, le choix de Rennes est de nouveau confirmé. À Nantes on prépare un argumentaire nouveau, plus étayé et plus précis. L'année suivante, le roi invite les Rennais à bâtir un espace spécialement pour accueillir le parlement⁴⁸⁰, cette annonce inquiète sûrement d'autant plus les Nantais. En effet, si des locaux sont construits pour accueillir le parlement, c'est qu'il ne sera plus amené à

⁴⁷⁷ Mathieu PICHARD-RIVALAN, *op. cit.*, p. 393.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 401.

⁴⁷⁹ Guy SAUPIN, *Nantes au XVII^e siècle : Vie politique et société urbaine*, PUR, Rennes, 1996, p. 47-73. Elle y restera jusqu'en 1780.

⁴⁸⁰ Alain CROIX, *op. cit.*, p. 28.

quitter la ville de Rennes. Après une pause de deux ans, les attaques de la municipalité vont reprendre.

Après s'être longuement disputé le conseil et la chancellerie de Bretagne, les villes de Nantes et Rennes s'affrontent afin d'avoir les séances du parlement en leur sein. Cependant, en 1561, c'est Rennes qui est choisie pour accueillir les séances. Les Nantais n'abandonnent pas et vont porter des attaques à leur rival. Pour cela, ils s'appuient sur différents alliés. René II de Rohan rentre alors dans le conflit sur une demande de la municipalité nantaise.

René II, une tentative d'alliance infructueuse ?

La prolongation du combat nantais, les ultimes tentatives⁴⁸¹

Ici encore, la thèse de Mathieu Pichard-Rivalan est incontournable. Dans cette dernière, l'auteur utilise les lettres envoyées par Rohan aux maires et échevins de la ville de Nantes. Il en va de même pour la thèse d'Antoine Rivault⁴⁸². Cependant, elles n'y sont évoquées que brièvement et dans une tout autre optique que celle de ce présent mémoire.

Le vicomte de Rohan est donc en relation avec « *les maires et échevins*⁴⁸³ » de la ville de Nantes. Le maire et ses dix échevins forment alors un organe supérieur et dominant de la municipalité : le bureau servant. Ce dernier a pour mission la défense de la communauté d'habitants, du territoire et des acquis de la communauté. Le maire préside le bureau et est considéré comme responsable des arrêtés pris en son sein. Les échevins possèdent, quant à eux, un pouvoir fondamental qui oriente la politique municipale. Pour prendre une décision, le maire doit avoir une majorité dans le bureau servant et doit alors convaincre les échevins. Il est cependant compliqué de rendre compte du fonctionnement interne de l'organe⁴⁸⁴. Il faut ajouter à ce bureau le procureur du roi-syndic, ce dernier est élu par les habitants tout comme le maire et les échevins, il est alors un employé municipal. En tant que procureur du roi, il fait respecter les édits royaux.

C'est donc en 1579 que le conflit reprend avec de nouvelles attaques de la municipalité nantaise. La ville sort alors de grandes difficultés que sont des famines,

⁴⁸¹ Ce titre est un mélange direct entre deux grands titres de la thèse de Mathieu PICHARD-RIVALAN.

⁴⁸² Antoine RIVAULT, *op. cit.*

⁴⁸³ AmN, II 6 39. *op. cit.* Il est plus précisément en discussion avec « *les maires et échevins, manans et habitants de la ville de Nantes* ». Les échevins représentent le corps de ville, une incarnation de l'ensemble de la communauté nantaise.

⁴⁸⁴ Guy SAUPIN, *op. cit.*, p. 19-46. Le bureau servant est composé de douze personnes, un maire, dix échevins ainsi que le procureur syndic à partir de 1559 et une série de lettres patentes de François II. Au début des années 1580, les échevins passeront de dix à six.

épidémies, interruption du commerce qui va pousser la ville au bord de la ruine économique, on peut ajouter à cela les guerres civiles en marge de la Bretagne et du Poitou⁴⁸⁵.

À peine un an plus tard, en 1580, les Rennais gagnent définitivement la partie sans encore réellement le savoir⁴⁸⁶. C'est dans ce contexte que la municipalité nantaise va contacter le vicomte de Rohan⁴⁸⁷, (ce n'est pas le seul seigneur contacté par les Nantais dans le cadre de leur ultime combat). Ce dernier répond rapidement avec une lettre fin janvier 1579. Dans cette missive, il explique ne pas pouvoir donner une réponse positive aux demandes des Nantais affirmant qu'il ne faut « *entreprendre de changer ou corriger ce qui a été résolu et consenty en votre si solennelle et notable assemblée [...] ou si on m'i eut communiqué ce qui avoit esté arrêté comme il estoit très raisonnable*⁴⁸⁸ ». Il parle bien sûr ici des états de Bretagne. Les délibérations et choix de ces derniers sont d'ailleurs tout à fait respectés par le vicomte : « *on eut usé de termes don aulcun n'eut peu a bon droit deffendre ce que je diz de moy mesme pour mon advis particulier nestanct poinct si malconseille que je voulusse blasmé ou tascher de retarder ce qui a esté par tam de gens de bien meurement advise*⁴⁸⁹. » Presque dans la même temporalité, contre le comte de Laval pour une question de préséance, il ne peut donc absolument pas se permettre d'avoir les états à dos. On apprend par ailleurs que le vicomte a des problèmes de santé qui ne lui ont pas permis de se rendre aux états.

Bien que le vicomte, comme on l'a vu dans les chapitres précédents, soit un fidèle du roi de Navarre par son affiliation familiale et religieuse, il n'est cependant pas un ennemi de la Couronne pour autant. C'est pour cette raison qu'« *en procuran de tou notre pouvoir le repos et soulagement de ceste province et en rendan au roy no(tre) souverain seigneur ce que justement nous luy debvons*⁴⁹⁰ ».

À cette première lettre, les maires et échevins de la ville de Nantes répondent début février 1580 : « *nous avons député monsieur [entre les lignes : le recteur] de Fay et monsieur Bidé lun de nos eschevins poure vous suppliée en notre nom d'embrassée cette cause et la recommandée à sa dicte Maj(esté) et a me(ssieur) de son conseil*⁴⁹¹. » On peut se demander

⁴⁸⁵ Philippe HAMON (dir.) et Catherine LAURENT (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, PUR, Rennes, 2012, p. 137.

⁴⁸⁶ Mathieu PICHARD-RIVALAN, *op. cit.*, p. 412.

⁴⁸⁷ On peut affirmer que la lettre envoyée par les Nantais date du 11 janvier 1580. « *Monsieur, j'ay recu votre le(ttre) du 11 de ce mois.* » AmN, II 6 30. *op. cit.* Mathieu PICHARD-RIVALAN, *op. cit.*, p. 409, évoque une lettre du 18 janvier.

⁴⁸⁸ AmN, II 6 30, *op. cit.*

⁴⁸⁹ *Ibid.*

⁴⁹⁰ *Ibid.*

⁴⁹¹ AmN, II 6 39. *op. cit.* On remarque que la lettre est signée par un greffier, Bizeul, ce n'est donc pas celle qui a été envoyée au vicomte.

pourquoi ces derniers ont attendu plus d'un an avant de répondre au vicomte. Tout d'abord parce que, après quelques complications, le gouverneur de Bretagne, duc de Montpensier⁴⁹², soutient la ville de Rennes et qu'il ne souhaite pas ouvrir de nouveau le dossier de la localisation du parlement⁴⁹³. De plus, ils viennent une nouvelle fois d'obtenir « *Commission de sa ma(jesté) pour les appeller afin de nous rendre ce que justement nous appartient*⁴⁹⁴ ». Enfin, le nombre de seigneur qui les supportent sont de moins en moins nombreux, pour cela ils essaient de faire appel à leurs plus vieux alliés. Dans les années 1560, le père de René II, Henri I^{er} de Rohan, était venu en aide aux Nantais.

« Nous avons estimé quelle savoit grandement favorisée si elle estoit assistée du témoignage et recommandations et vostre excellanse et grandeur. Nostre ville a tousjours eu l'honneur d'avoir este choisie et aymée de vos predecesseurs, et eulx se sont déléctés et ont pris plaisir de nous avoir pour serviteurs voisins et bien affectionné nous tenons pour certain qu'il n'y a jamais eu prince en vostre maison lequel de meilleure volonté ait embrassé notre secours et défense que vous ferés mesme en ceste endroit [...] Mais aussy la defense dicelle vous apartient comme au premier protecteur et defenseur du bien et profict de toute la province qui est la cause que nous avons bien desire de commencée la poursuite soubz vo(tre) autorité pour avoir fort agreable que nostre postérité a jamais par la tesmoignage publiques et nos archives vous bonne partie du los et honneure et heureux succès que nous en eseprons⁴⁹⁵. »

Les Rohan sont donc depuis longtemps des alliés de la ville de Nantes⁴⁹⁶, bien que des conflits aient éclaté entre les Rohan, indéfectibles huguenots depuis le milieu du siècle, et les catholiques nantais. Il semblerait aussi que les habitants de Nantes aient colporté des injures envers le frère de René, Henri I^{er}, dans les années 1560⁴⁹⁷.

Dans leur lettre, les maires et échevins de Nantes développent les différents points qui feraient de Nantes une meilleure ville pour accueillir le parlement de Bretagne. Les Nantais considèrent alors qu'ils font « *entreprinse tant sainte et bonne* ».

« Quand nous faisons ceste poursuite nous cherchons bien une commodite particuliere de notre ville, mais elle est tellement conjointe avec le profilt et utilité et toute la

⁴⁹² Louis III de Bourbon-Vendôme (1513-1582).

⁴⁹³ Antoine RIVAULT, *op. cit.*, p. 612.

⁴⁹⁴ AmN, II 6 39, *op. cit.*

⁴⁹⁵ *Ibid.*

⁴⁹⁶ Il est intéressant de constater que les Laval sont des alliés de la ville de Rennes, les deux familles bretonnes s'opposent encore sur un nouveau point.

⁴⁹⁷ Antoine RIVAULT, *op. cit.*, p. 612.

province que le bien que le public en recevra ne sera en rien a comparer au particulier. Car il adviendra qu'en peu de temps la justice souveraine de ladite court laquelle anciennement et quand elle estoit séante en ceste ville estoit administrer par les plus doctes plus graves et expérimenté personnages de ce royaume, recouvrira sa premiere splendeur et dignité [...] C'est le bien que nous desirons faire à no(tre) patrie et luy procurer ceste splendeur et dignité et justice de laquelle en général et en particulier chacun recevra tout profict et contentement⁴⁹⁸. »

C'est ensuite la ville de Rennes en elle-même qui est critiquée. En ladite ville de Rennes la cour de parlement subirait « *les incommodités qu'ils recoivent en icelle* ». Les Nantais vont aussi accuser leurs concurrents d'user de mensonges, d'« *artifice [...] et encore quil nous veullent estonner semant le bruit partout que si lon oste le parlement de leur ville quil en viendra un trouble et remuement en tout la pais⁴⁹⁹* ».

Il est donc ici intéressant de constater que malgré des différences de religion, dans un siècle troublé par les guerres civiles, les catholiques nantais font tout de même appel à René de Rohan. La négociation prenant place lors d'un temps de paix permet plus facilement aux Nantais de rentrer en contact avec un homme qui aurait pu être, d'ordinaire, un ennemi. La volonté de vaincre les habitants de la ville de Rennes et de récupérer le parlement prime donc sur la foi de chacun. De plus, les Nantais ont perdu beaucoup de leurs soutiens qui se font donc peu nombreux, le ralliement de Rohan leur apporterait un allié de choix. Il est aussi à noter que la ville de Nantes est entourée par trois familles dont la maison de Rohan. Les fiefs de cette dernière se trouvant, avec Blain au nord et avec le Parc-Soubise au Sud. L'alliance avec le vicomte leur permettrait une défense proche de leur ville.

Nous n'avons pas connaissance d'une seconde lettre de Rohan à destination des Nantais. Cependant, les maires et échevins vont rapidement recontacter le vicomte afin de lui exposer une requête. En effet, ces derniers supplient « *très humblement, monseigneur, qu'il vous plaise de rechef en escrire à ladite majesté et à monseigneur le duc de Monpencier à ce que telles impostures ne puissent estre receues envers [?] sa majesté et con conseil⁵⁰⁰* ». En échange de ce service, les maires et échevins « *vous offrons tout le moyen que nous avons en général et particulièrement de vous faire très humble service* ». Les habitants de ladite ville ont dû promettre certaines choses au vicomte. On sait que les cadeaux contre des alliances sont une technique déjà largement utilisée par les différents partis.

⁴⁹⁸ AmN, II 6 39, *op. cit.*

⁴⁹⁹ *Ibid.*

⁵⁰⁰ AmN, II 6 49. Les maires et échevins de Nantes au vicomte René II de Rohan, mars 1580.

Le vicomte de Rohan s'adresse au président de la Chambre des comptes, Nicolas Coustureau⁵⁰¹, le 12 mars 1580. Il envoie le même jour une lettre au duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, sur demande des Nantais.

Dans sa lettre, Rohan change de camp, il s'efforce de persuader le gouverneur de soutenir le camp nantais. L'un des premiers arguments avancé par Rohan est que le parlement devrait se trouver en la ville de Nantes « *comme il avoit pleu au feu roy Henry [ici Henri II]⁵⁰² »*. D'un autre côté, les Rennais semblent promettre « *du remuement et sedition en ce pais* » si le parlement se retrouvait à Nantes. C'est d'ailleurs ces craintes qui font pencher le gouverneur du côté de la ville de Rennes⁵⁰³. Il est intéressant de constater que René voit en la transition du parlement de Rennes à Nantes « *le moyen de retenir les subjectz de l'obéissance de sa majesté et de sa justice* ». Rohan insiste aussi sur le fait que « *la pluspart de la noblesse désire infiniment que ceux dudit Nantes obtiennent leur requête* ». Alors que les maires et échevins de Nantes font appel à l'échelon supérieur (Rohan) pour les soutenir, le vicomte en fait de même.

Le même jour donc, René adresse une lettre au président Coustureau, il fait part des mêmes faits qu'au gouverneur de Bretagne, tout en faisant la demande remonter « *tant à Monsieur de Monpencier, monsieur le prince Dauphin, que aultres dudit conseil⁵⁰⁴* ». René se place en défenseur de la paix, « *d'aultant que s'il se trouvoit quelque seditieux qui voulust se opposer à la vollonté du roy, il y a une infinité de noblesse de ce duché qui sauroit bien empescher que cella n'avienne* ».

Il est ici intéressant de retenir que le vicomte de Rohan aide des catholiques, qui plus tard seront d'ailleurs parmi les plus extrêmes, alors que quelques années plus tôt celui-là même partait en guerre avec Condé en Poitou. Il est cependant intéressant pour le vicomte d'être un allié de la ville de Nantes. En effet, si cette dernière accueille le parlement, Rohan aura cette institution au plus proche de ses fiefs. Qui plus est, si les Nantais obtiennent gain de cause, ils devront se souvenir de leur soutien et donc pourront jouer en faveur du vicomte en cas de problème pour les intérêts de ce dernier au parlement. Les relations entre catholiques et protestants à l'époque moderne sont donc plus compliquées qu'un simple manichéisme entre les deux fois, chacun privilégiant parfois ses intérêts propres.

⁵⁰¹ Nicolas Coustureau, seigneur de la Jaille, conseiller d'État des rois Charles IX et Henri III, il est le président de la Chambre des comptes de Bretagne. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage sur Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

⁵⁰² AmN, II 6 47, *op. cit.*

⁵⁰³ Antoine RIVAULT, *op. cit.*, p. 612.

⁵⁰⁴ AmN, II 6 48, *op. cit.*

Le parlement comme allié contre les droits de l'amirauté française

Le parlement est donc un objet de conflit entre Nantais et Rennais, cependant, il n'en reste pas moins un organe de la monarchie destiné à servir le roi : « Ces arrêts, applicables dans tout le ressort du parlement, ont valeur de loi, ils doivent rester dans l'esprit des coutumes et le respect de la législation royale, qu'ils expliquent ou complètent⁵⁰⁵. » Cependant, il arrive que les intérêts royaux entrent en conflit avec ceux des Bretons.

C'est dans ce cadre qu'une lettre du roi de France est envoyée à René de Rohan. Elle est une réponse à une précédente missive de René concernant « *la remonstrance que ma faittes du prejudice que dictes avoir en la déclaration que j'ay envoyé en ma court le parlement de Bretagne, pour le fait de l'admirauté*⁵⁰⁶ ». En effet, l'amirauté bretonne est mélangée avec celle de France. En juin 1582, c'est donc le duc de Joyeuse (1560-1587) qui devient amiral de France et de Bretagne. Pour la monarchie, « La mise en ordre du domaine royal en Bretagne, plus précisément de son domaine maritime, fut une œuvre de longue haleine⁵⁰⁷ ».

L'amiral de France, au début de l'époque moderne, voit échapper à sa juridiction quatre grandes provinces dont fait partie la Bretagne. De plus, son autorité se trouve être plus politique que véritablement navale (à l'exception d'une bataille, l'amiral de France ne s'est pas retrouvé à la tête des navires de sa majesté⁵⁰⁸).

C'est par l'édit de Fontainebleau, en avril 1554, qu'un siège général de l'amirauté est créé à Rennes. Cependant, on remarque que chaque ville continue de s'occuper un peu des affaires maritimes pour sa province. En 1572, le marquis de Villars, Honorat de Savoie, qui fait alors office d'amiral de France, se heurte aux prétentions de nombreux seigneurs particuliers comme par exemple le gouverneur de Bretagne. Avec l'arrivée de Joyeuse, les droits supplémentaires dont il dispose (ce sont les pouvoirs judiciaires et militaires réquisitionnés par le roi qui fâchent les Bretons) agacent le parlement et les seigneurs bretons. Le parlement et les états de Bretagne sont prêts à se battre (surtout le gouverneur de Bretagne : le duc de Mercœur). Le roi de France et le parlement breton entrent en discussions suite à de nombreuses remontrances sur la place que prend Joyeuse. Mercœur va en grande partie s'avantager en gardant la main sur le petit et grand cabotage, recettes des droits

⁵⁰⁵ Alain CROIX, *op. cit.*, p. 29.

⁵⁰⁶ BnF, Fr. 3310, f° 15 V°, Henri III, roi de France, au vicomte René II de Rohan, 5 janvier 1585. Ce document étant une minute, on ne retrouve pas la signature du roi.

⁵⁰⁷ Gérard LE BOUËDEC (dir.), Joachim DARSEL, *L'Amirauté en Bretagne : Des origines à la fin du XVIII^e siècle*, PUR, Rennes, 2012, « Sort des droits maritimes bretons après l'Union », p. 157-188.

⁵⁰⁸ Bernard BARBICHE, *op. cit.*, p. 148-149.

maritimes affectées à la réparation des ports et havres de la province⁵⁰⁹. De son côté, le parlement s'incline devant la volonté royale.

On retrouve ici deux partis différents, d'une part l'amiral de France accompagné du roi de France qui va lutter pour un plus grand contrôle de la Bretagne par la monarchie ; d'autre part on retrouve les états de Bretagne et le parlement breton, ces derniers souhaitent une plus grande autonomie bretonne, ce qui s'accompagne d'une plus grande liberté dans les droits de péages, maritimes, etc. Chacun lutte pour ses propres intérêts et contracte des alliances pour arriver à ses fins. Une autre voie émerge, celle des seigneurs bretons qui possèdent des paroisses littorales et qui craignent de perdre des droits sur ces dernières. « Le gouverneur défendait les privilèges attachés à sa charge. Le parlement luttait plus spécialement contre toute tentative d'établissement des tribunaux maritimes. Les états, eux, refusaient tout pouvoir judiciaire à l'amiral de France et maintenaient que les droits auxquels celui-ci prétendait étaient purement domaniaux, qu'ils devaient relever du seul représentant du roi, héritier des ducs et être administrés par les officiers de la province⁵¹⁰. »

Le vicomte de Rohan fait alors partie des seigneurs lésés par ses avancées du pouvoir royal. En effet, en tant que seigneur du Léon, il possède des paroisses sur les côtes de la Manche. Pour le cas de Rohan, on peut évoquer les droits de port et havres, c'est-à-dire « Les droits d'entrée et d'issue, autrement dit les droits frappant toutes espèces de marchandises à l'importation comme à l'exportation, les droits de séjour ou de stationnement dans les ports avaient été, avant la fin de la période ducal, acquis ou conquis par les souverains bretons⁵¹¹ ». Les littoraux sont donc un bon moyen pour les vicomtes de Rohan de renflouer leur caisse. À ce titre, il fait remonter sa plainte au roi de France qui rétorque qu'il n'a qu'à « *mectre voz pièces et tiltres par devers elle, comme feront les aultres sieur de mondit pais de Bretagne qui pretendent aussi y avoir interest, et elle vous fera bonne et prompte justice, comme c'est mon intention*⁵¹² ». Henri III invite donc Rohan, – un peu comme les autres seigneurs étant en désaccord avec lui –, à présenter au parlement de Bretagne les papiers qui montrent que c'est lui le seigneur du littoral et pas le roi de France.

Un accord est conclu entre l'amiral de France et le gouverneur de Bretagne en mars 1585, il est ratifié par le roi et homologué par arrêt du Conseil. Les états se préparaient alors à de nouveau s'attaquer à Joyeuse, cependant ce dernier meurt en 1587 à la bataille de

⁵⁰⁹ Gérard LE BOUËDEC (dir.), Joachim DARSEL, *op. cit.*, « Gouverneurs, États et Parlement s'unissent contre les prétentions de l'amiral de France », p. 189-216.

⁵¹⁰ *Ibid.*

⁵¹¹ *Ibid.*, « Sort des droits maritimes bretons après l'Union », p. 157-188.

⁵¹² BnF, Fr. 3310, f° 15 V°, *op. cit.*

Coutras⁵¹³. Il est intéressant de constater que dans ce cas particulier qu'est l'instauration de l'amirauté française en Bretagne, une grande partie des protestants comme des catholiques se battent pour une cause commune.

Le parlement de Bretagne est un élément de conflit important dans la région de l'Ouest qui oppose deux grandes villes que sont Nantes et Rennes. Les affrontements s'étendent pendant plusieurs dizaines d'années en commençant au début du XVI^e siècle.

Après plusieurs retournements de situations, c'est la ville de Rennes qui est choisie pour accueillir de façon définitive le parlement. Quelque temps avant cela, les Nantais avaient tenté de faire rentrer dans leur camp le vicomte de Rohan René II. Après un premier refus, ce dernier accepte de se joindre à leur cause. Il écrit alors une lettre au duc de Montpensier ainsi qu'au président Coustureau. Cependant, il ne parviendra pas à faire pencher la balance du côté Nantais puisqu'en 1580 les Rennais gagnent de façon définitive la garde du parlement.

Il est intéressant de constater que dans un même temps, en 1585, les seigneurs bretons et le parlement se rassemblent pour se battre contre les nouveaux acquis de l'amirauté de France au détriment de ceux de l'amirauté de Bretagne. Au final on apprend que c'est le duc de Mercœur qui en profitera le plus.

En 1586, René II meurt au début de ce qui sera la reconquête du trône pour Henri III de Navarre. Il laisse alors derrière lui Catherine de Parthenay et cinq enfants. C'est son premier fils qui lui succède, Henri II. Dans les années 1610, ce dernier se retrouve confronté à un dilemme entre le service de son roi et la foi qu'il protège.

⁵¹³ Gérard LE BOUËDEC (dir.), Joachim DARSEL, *op. cit.*, « Gouverneurs, États et Parlement s'unissent contre les prétentions de l'amiral de France », p. 189-216.

Chapitre IV

Henri II, successeur de René de Rohan

Henri II de Rohan est beaucoup plus célèbre que son père par le nombre de correspondances qu'on a pu retrouver, mais aussi parce qu'il fait parler de lui dans les années 1620 en devenant le chef rebelle protestant numéro un. La littérature universitaire lui prête quelques ouvrages⁵¹⁴, tandis qu'il apparaît toujours dans des livres plus généraux dédiés à la famille de Rohan⁵¹⁵, à Louis XIII⁵¹⁶ ou encore plus généralement sur le XVII^e siècle⁵¹⁷.

Né le 21 août 1579, Henri est le troisième enfant de René de Rohan et Catherine de Parthenay qui l'élèvent dans la foi protestante. Son père étant mort en 1586, il est le vingtième vicomte de Rohan jusqu'en 1603, où ses terres sont érigées en duché. Jusqu'à la naissance de Louis XIII, il est l'héritier de la couronne de Navarre⁵¹⁸. Henri est actif à la cour d'Henri IV, à la mort du Vert-Galant, en 1610, le jeune duc perd son principal soutien, la cause protestante perd, quant à elle, l'un de ses plus puissants défenseurs. Il se soulève une première fois dans les années 1610, c'est à la même période qu'il hérite de la charge de gouverneur du Poitou. C'est lors des révoltes des années 1620, qui se soldent par une victoire de Louis XIII et Richelieu à La Rochelle en 1629, que le duc de Rohan se place en chef des protestants et mène ses armées contre l'autorité royale. À la suite de ces soulèvements, il sera exilé dans un premier temps sur les territoires de la République de Venise, avant de revenir servir le roi de France. Il meurt finalement le 16 avril 1638 de ses blessures, causées lors de la bataille de Rheinfeld (28 février 1638).

C'est la vie du duc lorsqu'il est gouverneur du Poitou qui va ici nous intéresser, plus précisément entre le 30 juin 1618⁵¹⁹ et le 1^{er} octobre 1620⁵²⁰, la paix est alors encore présente dans le royaume français. C'est une période de sa vie qui n'est pas des plus connues et dont

⁵¹⁴ On peut citer deux ouvrages sortis dans les années 2000, Solange et Pierre DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée, 1579-1638*, Perrin, Paris, 2000, et Nicole VRAY, *Henri II de Rohan : l'irréductible*, éditions Ampelos, Paris, 2022.

⁵¹⁵ On peut ici citer l'ouvrage d'Alain BOULAIRE, *Les Rohan, Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis !*, France-Empire, Paris, 2001, ou encore celui d'Éric MENSION-RIGAU, *Les Rohan, Histoire d'une grande famille*, Perrin, 2017.

⁵¹⁶ Jean-Christian PETITFILS, *Louis XIII*, Perrin, Paris, 2008.

⁵¹⁷ Nicolas LE ROUX, *Les guerres de Religion*, dir. Joël Cornette, Belin, Paris, 2014.

⁵¹⁸ Georges MARTIN, *Histoire et généalogie de la maison de Rohan, de Chabot et de Rohan-Chabot*, Imprimerie Mathias, La Ricamarie, 1977, p. 257.

⁵¹⁹ BnF, Clairambault 1166, f^o 36. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Niort, 30 juin 1618.

⁵²⁰ BnF, Clairambault 1166, f^o 224. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Parc, 1^{er} octobre 1620.

les principaux ouvrages sur sa personne ne nous apportent que quelques informations. Sa correspondance avec monsieur de Pontchartrain⁵²¹ et Louis XIII nous permet de constater en quoi Rohan est un fidèle sujet du roi de France tout en étant sujet aux calomnies de la Cour.

Comment Henri II parvient-il à allier fidélité à la Couronne et défense de la foi protestante alors que les nobles et seigneurs catholiques voient en lui une menace et le calomnient ?

La totalité des lettres utilisées dans ce chapitre ont déjà été étudiées dans l'ouvrage (tome II des trois livres concernant le duc de Rohan) de Georges Serr⁵²², le présent travail vise à préciser et à ajouter plus de contexte au travail de G. Serr effectué dans les années 1970.

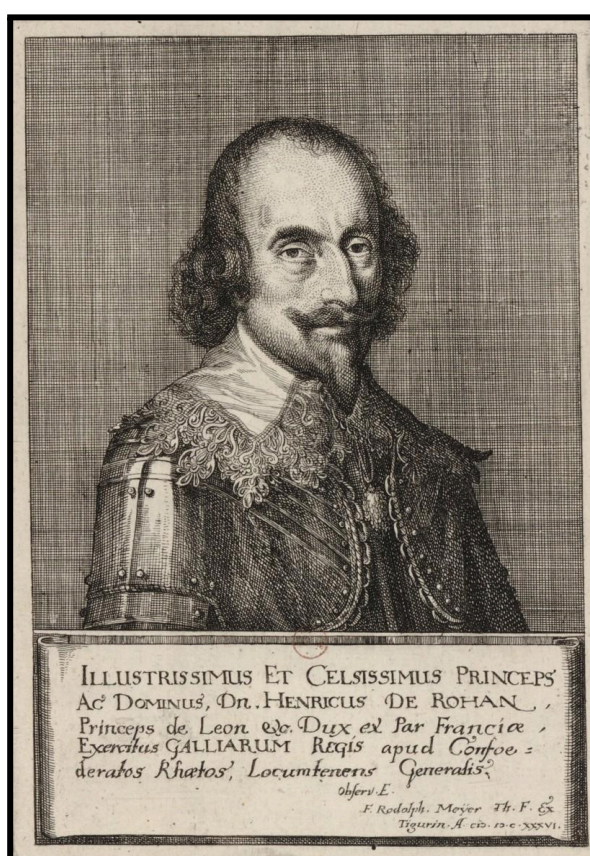


Figure 8 : Portrait d'Henri de Rohan par Rudolph Meyer. [Recueil. Collection Michel Hennin. Estampes relatives à l'Histoire de France. t. 31, pièces 2691-2769, période : [1636-1638]. Disponible sur Gallica

⁵²¹ Paul Phélypeaux de Pontchartrain, il est le « conseiller du Roy en son Conseil d'Etat et secrétaire de commandements ». BnF, Clairambault 1166, f° 165. Henri de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Blain, 28 août 1619.

⁵²² Georges SERR, « Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant » : t. II, 1617-1622, *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* (1903-2015), juillet-août-septembre 1975, divers aspects de la réforme aux XVI^e et XVII^e siècles. Études et documents, (juillet-août-septembre 1975), p. 287, 289-631.

Le duc de Rohan, un fidèle sujet qui « *préférois [...] vostre [Louis XIII] volonté à mon Honneur et la gloire d'obéir à vos commandemens à ma propre virilité*⁵²³ »

Henri de Rohan, un gouverneur nomade

Comme vu un peu plus haut, le duc de Rohan devient gouverneur du Poitou dans les années 1610, plus précisément le 28 juin 1616⁵²⁴. Afin de comprendre comment il accède à cette charge, il faut remonter en 1604 lorsqu'il est marié à Marguerite de Béthune (1595-1660), fille du duc de Sully⁵²⁵. Le surintendant des finances d'Henri IV est alors en possession du gouvernement du Poitou, charge qu'il abandonne en 1616 au profit de son gendre⁵²⁶.

Rohan est donc administrateur du Poitou, comme tout autre gouverneur il est un membre important de la noblesse et a « *l'honneur de la [sa majesté Louis XIII] représenter dans la province*⁵²⁷ ». Henri n'est pas fidèle seulement au roi, il sert l'État et son Église malgré les conséquences encourues⁵²⁸. Il s'acquitte, ensuite, de diverses missions militaires, judiciaires, ou encore financières. Ses pouvoirs sont très étendus, bien qu'ils restent limités dans le domaine judiciaire et financier⁵²⁹. C'est dans cette optique de représentation de la Couronne qu'Henri a « *beaucoup d'obligation du soing que vous prenez de me faire scavoir des nouvelles du Roy, je n'en peux recevoir de plus agréables que quand je le scay en bonne santé et ses affaires prospères à quoy je contribueray toujours ce qui est de m'on pouvoir*⁵³⁰ ». Par ses différentes attributions, militaires notamment, il lui est impossible de résider en permanence dans son gouvernement⁵³¹. C'est un fait que l'on peut facilement analyser dans la correspondance d'Henri. Grâce aux différents lieux d'écritures des lettres et les voyages qu'évoque le duc de Rohan, il est possible de figurer où il se trouve entre les années 1618 et 1620.

⁵²³ BnF, Clairambault 1166, f° 166. Henri de Rohan à Louis XIII, Blain, 28 août 1619, « *Pour moy je feray exécuter à peine de ma vie les commandemens qu'il me donnera* », BnF, Clairambault 1166, f° 56. *op. cit.*

⁵²⁴ C'est en ce jour qu'il reçoit son brevet de lieutenant général et gouverneur du Poitou. Jack A. CLARK, *Huguenot Warrior : The Life and Times of Henri de Rohan, 1579-1638*, La Haye, Nijhof, 1966, p. 59.

⁵²⁵ Éric MENSION-RIGAU, *Les Rohan, Histoire d'une grande famille*, Perrin, 2017, p. 62. Son mariage avec la fille de Sully apporte au duc de Rohan « des biens considérables, en particulier des terrains à Paris allant de l'hôtel de Sully à la place des Vosges ».

⁵²⁶ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 112.

⁵²⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 167. Henri II de Rohan à Louis XIII, du Parc, 8 septembre 1619.

⁵²⁸ Nicole VRAY, *Henri II de Rohan : l'irréductible*, éditions Ampelos, Paris, 2022, p. 56.

⁵²⁹ Bernard BARBICHE, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne, XVI^e - XVIII^e siècle*, PUF, Paris, 2012, p. 325.

⁵³⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 221. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 31 mars 1620.

⁵³¹ Bernard BARBICHE, *op. cit.*, p. 327.

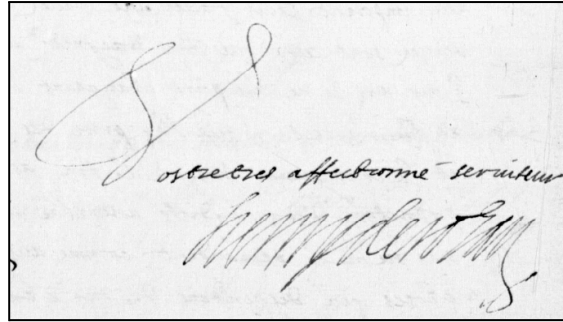


Figure 9 : Signature de Henri II de Rohan⁵³²

On remarque premièrement que la plupart des lettres du duc ne proviennent pas de villes de son gouvernement. Sur vingt-six missives envoyées au pouvoir royal entre 1618 et 1620, seulement sept sont signées de cités du Poitou (Niort, Fontenay et le Parc-Soubise), il est intéressant de constater que Fontenay et Le Parc font partie des terres appartenant à Henri. Trois lettres proviennent de Blain, fief incontournable des Rohan. Six sont envoyées de Saint-Maixant. Pour ce lieu il y a deux possibilités. Tout d'abord une ville proche des places de sûretés protestantes que sont La Réole et Agen. Il est possible que ce soit l'actuelle Saint-Maixent-l'École qui se situe dans le gouvernement d'Henri. La deuxième hypothèse semble la plus plausible du fait de sa proximité géographique avec les autres places du gouvernement d'Henri. De plus, la première ville citée se trouve en actuelle Gironde, ce qui amènerait le duc bien loin de son gouvernement et de ses terres. On en retrouve cinq datées d'Angers ainsi qu'une de Nantes. Enfin, trois proviennent de Saint-Jean-d'Angély (dont il est le gouverneur, bien que ce soit plus honorifique qu'autre chose⁵³³), une fois de plus une place forte protestante. Le duc voyage donc beaucoup dans les gouvernements périphériques au sien, et dans ses propres domaines, mais ne s'aventure jamais trop à l'est du Poitou.

Cependant, les lieux d'envoi ne sont pas les seules destinations d'Henri de Rohan bien qu'ils confirment ses nombreux déplacements dans les provinces adjacentes. À plusieurs reprises il informe les destinataires de ses voyages ainsi que de tous les sujets dépendants de son gouvernement : « *je ne seray plus en Bretagne que 8 jours et à vous que le 25 de ce mois je seray au Parc, Dieu aidant, d'où sy on le donne du loisir j'yray jusqu'à St-Jean et Poitiers ou jay quelques affaires*⁵³⁴. » Henri confirme ses passages en Bretagne, à Blain sûrement, il explique vouloir être au Parc pour le 25 novembre de cette année 1618, suite à cela il se

⁵³² BnF, Clairambault 1166, f° 194. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 31 décembre 1619.

⁵³³ Jonathan DEWALD, *Status, Power, and Identity in Early Modern France, The Rohan family 1550-1715*, Hardcover Édition, 2015, p. 60.

⁵³⁴ BnF, Clairambault 1166, f° 95. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Nantes, 4 novembre 1618.

dirige à Saint-Jean et ajoute une nouvelle destination : Poitiers. On peut donc imaginer que le duc de Rohan passe son mois de novembre et décembre 1618 sur les routes et dans les trois villes citées plus haut. On retrouve ensuite Henri à Niort fin mai 1619 puis à Saint-Jean-d'Angély quelques jours plus tard. Entre le mois de juin et d'août il est à Tours⁵³⁵, le 28 août il est retourné à Blain, c'est de là-bas qu'il écrit ne rien avoir « *de nouveau ce pays ou je ne seray que jusqu'au 6e de septembre après quoy je fay estat de faire une course jusqu'à Monrond pour quelques affaires particulières que j'ay avec M. de Sully et estre de retour dedans mon gouvernement au 25 du dit moys*⁵³⁶ ». Henri de Rohan justifie ses voyages en tâchant « *de le rendre utile au service du Roy et espère estre de retour en Poitou le 25 de ce moys d'où je vous feray incontinant scavoir de mes nouvelles*.⁵³⁷ » Le duc s'est donc absenté plus d'un mois de son gouvernement. Rien d'anormal car un lieutenant général est nommé en son absence et possède toutes les fonctions du gouverneur⁵³⁸. Durant le mois de septembre, il se rend au Parc ainsi qu'à Fontenay. À la fin du mois d'octobre, il se trouve à Montrond⁵³⁹, il est alors loin de son gouvernement et n'hésite pas à être honnête quant aux nouvelles de sa province : « *vous n'aurez grandes nouvelles de moy pour le présent estant esloigné de mon gouvernement d'ou maintenant vous scavez autant de nouvelles que moy. Mays je vous donne advis que je m'y en retourne*⁵⁴⁰. » Pour ce lieu, on peut faire l'hypothèse qu'il s'agit de l'actuel Montbrond. À noter qu'il existe plusieurs lieux nommés Montrond, ils sont cependant, pour la plupart, trop éloignés du gouvernement du duc.

En novembre, Henri est de retour à Saint-Jean-d'Angély où il reste jusqu'à la fin du mois, ce qui ne semble pas étrange puisqu'il a installé son quartier général dans la ville en 1612⁵⁴¹. De là-bas, je « *pars presentment pour aller à Niort et Fontenay de la j'espère faire un tour à Angers pour une affaire particulière que j'y ay après quoy j'yray St Maixant ou Chastellerait*⁵⁴² ». (Châtelleraut étant au nord-est de Poitiers). Mi-décembre 1619, Henri est à Saint-Maixant. On sait qu'au départ de Fontenay il est passé à Saint-Maixant, par la suite je suis « *allé à Loche [...] Delà j'ay passé à Saumur et suis allé à Angers [...] A mon retour de Bouvray [...] J'ay repassé par Saumur puis à Tours ou j'ay veu M. de la Trimaille delà je suis*

⁵³⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 166. *op. cit.*, « *des le temps que j'estois à Tours* »

⁵³⁶ BnF, Clairambault 1166, f° 165, *op. cit.*

⁵³⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 172. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Blain, 5 septembre 1619.

⁵³⁸ Bernard BARBICHE, *op. cit.*, p. 327.

⁵³⁹ Il s'agit sûrement de Montbron, actuelle commune de Charente.

⁵⁴⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 175. Henri de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Montrond, 28 octobre 1619.

⁵⁴¹ Jack A. CLARK, *op. cit.*, p. 50.

⁵⁴² BnF, Clairambault 1166, f° 184. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Saint-Jean-d'Angély, 28 novembre 1619.

venu en ce lieu ou j'arrivay avant hier résolu de m'y reposer quelques mois⁵⁴³ ». On remarque que dans son voyage pour Saint-Maixant, lieu où il va maintenant rester pour quelque temps, le duc de Rohan s'est arrêté à plusieurs endroits afin de jouer son rôle de gouverneur ou encore afin de régler des affaires personnelles. Ses lettres de décembre nous montrent qu'en effet le duc est bien resté quelques semaines dans la place de Saint-Maixant.

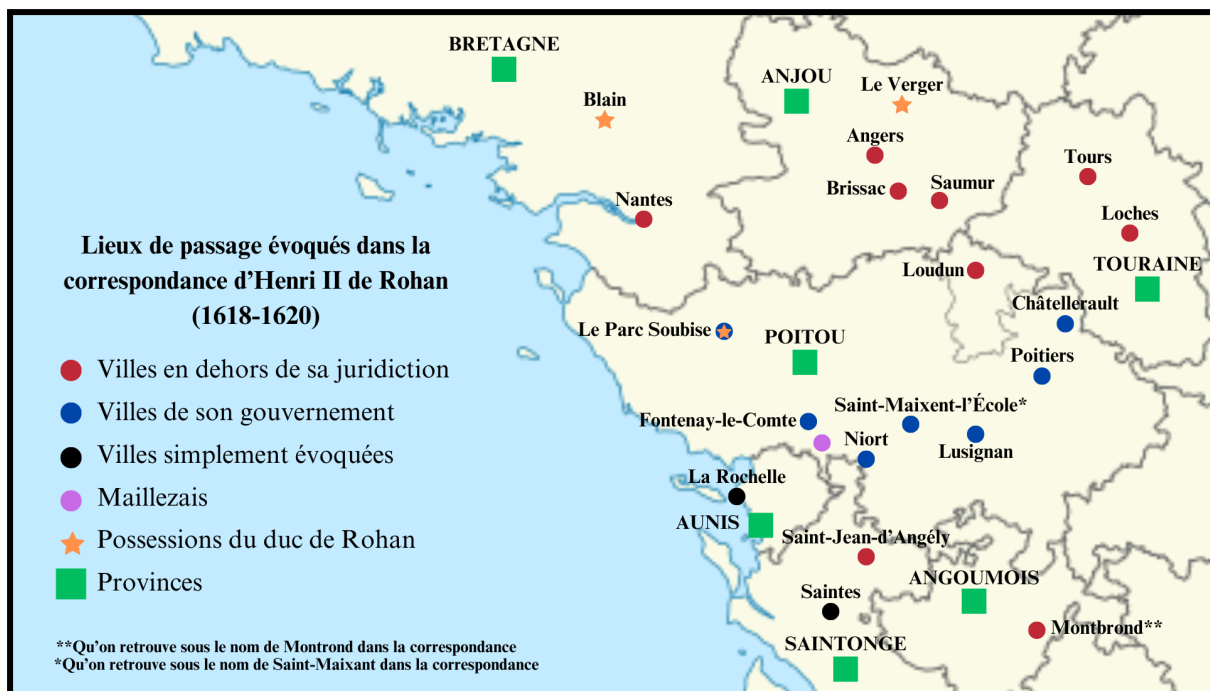


Figure 10 : Lieux de passage évoqués dans la correspondance d'Henri de Rohan (1618-1620)

Au début de l'année 1620, le duc de Rohan reprend ses déplacements, il est à Fontenay à la mi-janvier, c'est de là-bas qu'il annonce n'avoir « eu la peine d'aller à Angers, mais voila à quoy vous m'avez réduit. Il n'y a rien de nouveau dans cette province⁵⁴⁴ ». Fin janvier, il est donc à Angers après être passé par le Verger⁵⁴⁵, « j'estois au Verger quand il arriva à Angers ce qui m'y fit venir exprès pour le voir⁵⁴⁶ ». Suite à son passage dans l'Anjou, Henry de Rohan s'en « retourne à St-Maixant⁵⁴⁷ ». C'est aussi d'Angers qu'il rappelle au roi sa fidélité et sa volonté de le représenter dans sa province, « dès que je seray en Poitou je tendray la main à ce que la volonté de sa Majesté soit excaucée.⁵⁴⁸ ». Fin février, il est

⁵⁴³ BnF, Clairambault 1166, f° 188. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 17 décembre 1619.

⁵⁴⁴ BnF, Clairambault 1166, f° 202. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Fontenay, 13 janvier 1620.

⁵⁴⁵ Le Verger est une place forte du Poitou. Éric MENSION-RIGAU, *ibid.*, p. 56.

⁵⁴⁶ BnF, Clairambault 1166, f° 203. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Angers, 30 janvier 1620.

⁵⁴⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 203, *op. cit.*

⁵⁴⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 207. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Angers, 9 février 1620.

toujours à Angers où il a « *serjourné [...] six semaines*⁵⁴⁹ », il va donc quitter « *ceste ville le jour de caresme prenant vois coucher à Saumur et delà droit à St Maixant*⁵⁵⁰ ». En mars 1620, il signe donc deux lettres de Saint-Maixant. On ne retrouve alors plus qu'une missive du premier octobre 1620, envoyée du Parc, dans laquelle il explique son arrivée « *en Poitou*⁵⁵¹ ».

En tant que gouverneur, le duc de Rohan rend donc des comptes à Louis XIII. Comme le dit lui-même Henri, « *Tout mon but est le service du Roy et le repos de son Estat affin qu'il s'employe à tant de belles occasions qui se présentent à luy sy je recoy ses commandemens et de vos nouvelles je tascheray de le biens servir*⁵⁵² ». Le meilleur exemple de l'exécution des commandements du roi par Henri est une lettre du premier juin 1619. Il y évoque plusieurs sujets qui sont pour la plupart des ordres militaires : « *J'ay receu auioudhuy quatre lettres de Vostre Majesté, par la première elle me commande d'empescher que sur le licenciement des troupes il ne se fasse des voleries sur le pauvre peuple, j'y donneray le meilleur ordre que je pourray dans l'étendue de mon gouvernement*⁵⁵³. » L'une des missions du gouverneur comprend ses attributions militaires. Pour ce premier commandement, il s'agit des troupes qui ont été envoyées pour mater le soulèvement des princes et qui devaient être restées en place afin de maintenir l'autorité royale. En effet, certains protestants se rebellent durant les années qui suivent la mort du roi Henri. « Dans les années 1550-1650, l'histoire des gouvernements est une longue suite de rébellions, de défaillances et de trahisons ; les gouvernements étaient l'un des lieux où s'exerçait par excellence « le devoir de révolte » (Arlette Jouanna)⁵⁵⁴. » Plusieurs points frustrant les Grands, les attributions des pensions ou encore une politique de plus en plus favorable à l'Espagne⁵⁵⁵. Rohan se joindra notamment à la révolte de Condé (Henri II, 1588-1646) en 1616⁵⁵⁶. En 1617, Louis XIII promulgue un édit afin de rendre l'exercice du culte catholique libre dans la province, le 31 décembre de l'année précédente il avait uni le territoire pyrénéen à la Couronne de France (depuis 1569, le culte romain y avait été supprimé par Jeanne d'Albret⁵⁵⁷). Plusieurs affrontements éclatent donc dans l'ouest du pays, les troupes rebelles protestantes affrontent les forces royales. Lors des

⁵⁴⁹ BnF, Clairambault 1166, f° 219. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Angers, 25 février 1620.

⁵⁵⁰ *Ibid.*

⁵⁵¹ BnF, Clairambault 1166, f° 224. *op. cit.*

⁵⁵² BnF, Clairambault 1166, f° 175, *op. cit.*

⁵⁵³ BnF, Clairambault 1166, f° 160. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Jean-d'Angély, 1^{er} juin 1619.

⁵⁵⁴ Bernard BARBICHE, *op. cit.*, p. 328.

⁵⁵⁵ Guy SAUPIN, *La France à l'époque moderne*, Armand Colin, Paris, 2020, p. 160.

⁵⁵⁶ Hugues DAUSSY, « Le parti huguenot à l'épreuve de la révolte de Condé (1615-1616) », dans *Dix-septième siècle, Entre institutionnalisation, répression et Refuge : le protestantisme français au XVII^e siècle (1598-1715)*, 2021/4 (n° 293), Paris, PUF, p. 214.

⁵⁵⁷ Nicolas LE ROUX, *op. cit.*, p. 438.

licenciements de troupes, les exactions sur les populations locales sont communes, le duc de Rohan semble vouloir éviter cette situation.

Le deuxième point abordé est lui aussi un commandement militaire : « *Par la seconde que les gouverneurs particuliers remettent leurs garnisons à l'ordinaire et que vostre majesté leur fera encore payer en moys outre le premier pource qu'ils ont autant seray cest dequoy je leur donneray advis encore et espert il qu'ils auront*⁵⁵⁸. » Les garnisons des différentes provinces devaient être plus garnies qu'à l'habitude suite à différents troubles, ces dernières seront payées de nouveau par le roi. C'est une situation qui était déjà arrivée en 1612 lors de l'affaire de Saint-Jean-d'Angély. Le duc de Rohan se rebelle lorsque Marie de Médicis veut placer un maire catholique à la tête de la place forte protestante, les garnisons et places fortes à sa charge voient leur solde suspendue. Ce n'est qu'en septembre 1612 que les sanctions sont annulées⁵⁵⁹ : « [...] *le troisième pour le [...] licenciement de la compagnie de gendarmes qui est sous ma charge à quoy je pourroy ay aussy suivant vostre volonté*⁵⁶⁰. »

Ces différentes lettres envoyées par le duc de Rohan nous permettent donc de suivre ces déplacements pendant deux années. On remarque donc qu'Henri est la plupart du temps dans l'ouest de la France et qu'il ne semble jamais resté plus de six semaines dans un même lieu.

Des commissions et assemblées, la déclaration de Loudun (1619)

Le duc de Rohan se trouve dans une situation compliquée suite à la mort du roi Henri IV. En effet, le gouverneur du Poitou semble montrer un véritable sentiment de fidélité envers Louis XIII, d'un autre côté il est reconnu par ses coreligionnaires comme chef du parti protestant⁵⁶¹. Henri doit donc en permanence concilier ses deux positions jusqu'aux années 1620, où il entre dans une révolte totale contre le parti royal.

Dans ces dilemmes⁵⁶², on peut alors retrouver l'assemblée de Loudun en 1619. Alors qu'au début de son règne personnel le jeune Louis avait fait le choix, poussé par sa mère, de rassurer les protestants en confirmant l'édit de Nantes⁵⁶³, ce dernier change rapidement ses plans. L'assemblée fait donc suite au projet du roi – qui montre alors sa ferveur catholique –

⁵⁵⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 160, *op. cit.*

⁵⁵⁹ Nicole VRAY, *op. cit.*, p. 51.

⁵⁶⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 160, *op. cit.*

⁵⁶¹ Nicole VRAY, *op. cit.*, p. 52.

⁵⁶² On peut aussi retrouver le soulèvement de Condé de 1616, « Rohan now faced the bitterest choice in his life. If he continued to preach peace to his fellow Huguenots and opposed Conde's movement, he would inevitably lose his influence over the younger ». Jack A. CLARK, *op. cit.*, p. 56.

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 53.

de restaurer aux églises catholiques les biens qui leur avaient été spoliés. C'est par un arrêté du Conseil le 25 juin 1617 que les demandes du clergé sont acceptées par le roi⁵⁶⁴. Le duc de Rohan met en garde Louis XIII sur de potentielles révoltes qui pourraient alors éclater. En guise de réponse, le pouvoir royal propose un dédommagement aux biens que les protestants pourraient perdre, une assurance que l'Église réformée ne risque rien ainsi que l'autorisation pour l'assemblée de Loudun en septembre 1619⁵⁶⁵. La première session commence le 25 septembre 1619, on y retrouve quatre-vingt-trois députés, tous firent les serments ordinaires, seulement les délégués du Béarn le prêtèrent sous cette réserve : « sans préjudice des lois, règlements, coutumes et libertés de la souveraineté de Béarn⁵⁶⁶ ». On sait que Rohan n'est pas présent lors de l'assemblée, il est alors, comme plusieurs autres nobles, représentés, dans son cas par Laudebardière⁵⁶⁷. Dès le premier octobre, un *avant-cahier* est porté à Paris, ce dernier contient toutes les affaires jugées les plus pressantes. Louis XIII reçoit bien les envoyés mais refuse de lire l'*avant-cahier*. De nouveaux troubles dans le Béarn sont rapportés au roi le 26 octobre, dans un même temps deux membres du rassemblement de Loudun avaient été envoyés dans le Béarn afin de « recommander aux Béarnais de s'abstenir de toute voie de fait⁵⁶⁸ ». Seul le roi possède le droit d'envoyer des commissaires dans les provinces, ce qui fait dire à Louis XIII que l'assemblée outrepassa ses droits. Le roi en profite dans un même temps pour demander si le *cahier subsidiaire* est complet et définitif, l'envoyé de Loudun ne sachant que répondre retourne auprès de l'assemblée qui pose alors quatre conditions au roi. Premièrement, que le cahier des délibérations général soit envoyé seulement si l'*avant-cahier* et le *cahier subsidiaire* sont acceptés. Deuxièmement, l'assemblée ne fera aucune demande supplémentaire une fois le cahier définitif envoyé. Troisièmement, l'assemblée tient à sa liberté d'action car les députés généraux ne réussissent pas depuis 1616 à avoir satisfaction sur le redressement des griefs réformés⁵⁶⁹. Et enfin, quatrièmement, si l'*avant-cahier* et le *cahier subsidiaire* sont acceptés. Certains députés peuvent rester à Compiègne et les autres revenir à Loudun si les deux cahiers ne sont pas reçus, les députés ont pour ordre de revenir à Loudun au plus vite. Le 25 novembre, le roi reçoit de nouveau les envoyés de l'assemblée, cependant il refuse de nouveau de recevoir les *avant-cahiers*. Lorsque cette nouvelle arrive

⁵⁶⁴ Alain BOULAIRE, *op. cit.*, p. 62.

⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 58.

⁵⁶⁶ Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622)*, Auguste Durand, Paris, 1859, p. 317. C'est le principal ouvrage qui servira dans cette partie, une grande part des informations sur l'assemblée de Loudun se trouvant à l'intérieur.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 317, « trente-trois étaient nobles, dix-neuf ministres et trente et un membres du tiers ».

⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 319.

⁵⁶⁹ « At the conference of Loudun which lasted until May, 1616, Protestant interests were almost entirely ignored », Jack A. CLARK, *op. cit.*, p. 58.

aux députés protestants, ces derniers décident de faire continuer l'assemblée jusqu'à ce que le roi consente à leurs requêtes, une troisième députation est préparée et les villes et provinces protestantes sont informées des événements. Un seul cahier arrive donc à Louis XIII. À l'intérieur les demandes de l'assemblée jusqu'à présent.

Le roi décide, le 20 décembre, qu'il y répondra d'ici un mois, la volonté de Louis est que l'assemblée nomme ses députés généraux et se rompe. C'est dans cette période que le roi de France s'adresse à son gouverneur du Poitou afin de s'entretenir sur la situation : « *par l'une elle [sa majesté Louis XIII] me parle de l'assemblée de Loudun*⁵⁷⁰. » Henri de Rohan adresse alors au roi dans une première lettre datant du 17 décembre. Bien qu'Henri ne soit pas présent durant toute l'assemblée, il suit avec grande intention tout ce qui s'y passe et passe même « *quatre jours de session à Loudun*⁵⁷¹ ». À plusieurs reprises le duc de Rohan rassure le roi, il trouve « *une assemblée fort disposée au service du Roy et à la tranquillité publique, n'ayant les intensts ou fantasisies des particuliers en nulle recommandation mays seulement le bien public général*⁵⁷² », il assure que « *l'assemblée [...] rende tousjours au Roy tout le respect, honneur et obéissance quelle luy doibt, n'ayant point de plus fidèle subjects que ceux quelle repprésente*⁵⁷³ ». Dans une lettre Henri conseil le roi, il lui « *semble qu'il seroit plus utile au service de sa Majesté de renvoyer promptement tous les députés dans les provinces avec le contentement que nos édits de pacification nous doit faire espérer que de les tenir ensemble longtemps sans leur rien respondre ou bien les vouloir renvoyer avec de simples espérances*⁵⁷⁴ ». On remarque aussi que le duc de Rohan est obligé de composer avec les deux camps en soutenant ses coreligionnaires mais aussi Louis XIII. Henri s'assure « *qu'elle [l'assemblée de Loudun] recognoistre son but n'estre autre que le service de Vostre Majesté et que ceux qu'elle reppresente puissent vivre paisiblements soubz vos edits et vostre seule protesction cat toute autre n'est légitime et leur est suspecte, pour moy Sire je m'employeray tousjours fidèlement pour luy remonstrer ses chosses mays je n'y auray nulle peine y estant entièrement disposée*⁵⁷⁵ ». Dans sa lettre du même jour adressée à monsieur de Pontchartrain, il assure ne pas prendre parti et se cantonner à sa charge de gouverneur :

« Pour moy je ne suis point changeant j'y pay tousjours mon grand chemin et la résolution que j'ay prises des le commencement je l'ay suivye et la continueray jusqu'à

⁵⁷⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 192, *op. cit.*

⁵⁷¹ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁵⁷² *Ibid.*

⁵⁷³ BnF, Clairambault 1166, f° 207, *op. cit.*

⁵⁷⁴ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁵⁷⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 192. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Maixant, 25 décembre 1619.

la fin à scavoir de ne faire une seule proposition dedans la ditte assemblée et de ne leur donner aucun advis sils ne me le demandent comme aussy de ne me mesler que des choses qui despendent de ma charge sy je n'ay quelques particulier commandement du Roy qui vous parle autrement vous trompe et la dessus parce que je dis le vray on se persuade que j'ay dessein de brouiller⁵⁷⁶. »

Face à la réticence de l'assemblée à se dissoudre, il est décidé d'envoyer deux commissaires royaux à Loudun afin de porter la volonté du roi. Henri plaidait d'ailleurs cette idée : *« le Roy s'affermit à vouloir la séparation de l'assemblée avant que luy donner contentement je persiste à dire que ce n'est son service [...] et croy qu'il fera mieux d'envoyer des Commissaires pour accomoder les affaires que ~~ta~~ quelqu'un pour commander la séparation car ce dernier est pour engager insensiblement l'autorité du Roy, et affin que vous ne vous y flattiez pas je ne croy point qu'il soit au pouvoir des députés de se retirer de leurs provinces⁵⁷⁷. »* Le duc de Rohan évoque ainsi la difficulté à dissoudre ces assemblées. Qui plus est une menace plane, d'autres assemblées plus désagréables pourraient se former et causer des difficultés à Louis XIII. Les guerres civiles religieuses étant encore dans les esprits, le duc de Rohan espère que le roi lui donnera raison afin d'éviter de nouveaux conflits dans le royaume. Il en parle en ces termes :

« sy les choses passent autrement il faut craindre premièrement que l'assemblée ne se pourra séparer sans renvoyer dans les provinces. Et en second lieu que quand mesme elle seroit séparée le fait le Béarn est capable de produire d'autres assemblées desagréables dont les conséquences seront incertaines, donc tandis que vous en avez une permise par le Roy bien composée et désireus de son service au nom de Dieu ne la laissez passer sans en tirer le fruit que vous pouvez en la bien traitant, voila ce que quatre jours de session à Londun m'ont fait remarquer important le service de sa majesté⁵⁷⁸. »

Il est tout de même exigé que l'assemblée se sépare d'ici quinze jours, le 10 janvier 1620 donc. Du côté des protestants, on décide l'envoi d'une quatrième délégation qui rencontre le pouvoir royal. Le 25 janvier 1620 en présence du roi, puis le premier février de la même année en présence de Condé et Luynes (1578-1621). Ces deux derniers font part des décisions du roi aux députés protestants, Louis XIII accorde entre autres une année

⁵⁷⁶ BnF, Clairambault 1166, f° 194, *op. cit.*

⁵⁷⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 194, *op. cit.*

⁵⁷⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

supplémentaire, aux trois déjà existantes, durant lesquelles les places d'otages pouvaient rester entre les mains des protestants. En outre, il répondrait aux cahiers « d'une façon juste et raisonnable⁵⁷⁹ ». Toutes ces promesses prendraient alors effet six mois après la séparation de l'assemblée, de plus il est autorisé aux protestants d'en tenir une nouvelle si Louis XIII ne tient pas parole. Afin de gagner du temps, l'assemblée décide d'envoyer une cinquième délégation à la Cour. On retrouve dans les nouvelles demandes un allongement à dix ans pour les places d'otages d'où les jésuites seraient interdits, par exemple. L'assemblée de Loudun apprend cependant que le 26 février, Louis XIII avait fait enregistrer une déclaration dirigée contre l'assemblée⁵⁸⁰, le roi estime que l'on méprise son autorité. Le rassemblement protestant possède alors trois semaines afin de se séparer après avoir nommé ses députés généraux. Si le délai est dépassé, ses membres seraient traités comme criminels de lèse-majesté. La cinquième délégation se voit alors chargée de dire au roi que l'assemblée se retirerait à La Rochelle si Louis XIII ne consentait pas à leurs demandes.

La délégation revient le 23 mars, elle n'a pas été reçue par le roi car les députés n'apportent pas la liste des députés généraux ni la résolution de la séparation. Leurs *foi et parole* seraient pourtant données uniquement si l'assemblée exécute six demandes du Conseil du roi. Dans ces dernières, on retrouve par exemple la demande d'une entrevue entre le roi et les députés du Béarn afin qu'ils puissent faire remonter leurs revendications, ou encore un brevet de prolongation des places d'otages pour quatre ans seulement à compter d'août 1620. Le rassemblement protestant à Loudun acte une nomination de six députés qui est envoyée au roi. C'est alors la dernière fois que le duc de Rohan évoque l'assemblée avec le pouvoir royal : « *Quand à nostre assemblée je croy que le Roy est maintenant satisfait d'elle puis qu'elle a obey et s'est fixé en sa parole, de laquelle je ne doute nullement que nous ne soyons bien tost les effects*⁵⁸¹ ». Le 3 avril, il est décidé que si le roi ne tient pas ses promesses dans les six mois, les députés de l'assemblée de Loudun se retrouveraient à La Rochelle. Louis XIII fait alors savoir que l'assemblée peut durer jusqu'au 15 avril. « La dissolution de l'assemblée de Loudun coïncida avec le second soulèvement de la reine mère⁵⁸². » Louis XIII accorde par la suite la garde des places de sûreté pour cinq ans supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 1620. On sait cependant qu'en l'année 1621, ce dernier prend le Béarn et le soumet à ses exigences de 1617, c'est la fin de l'hégémonie protestante dans cette province.

⁵⁷⁹ Léonce ANQUEZ, *op. cit.*, p. 322.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 323.

⁵⁸¹ BnF, Clairambault 1166, f° 221, *op. cit.*

⁵⁸² Léonce ANQUEZ, *op. cit.*, p. 322.

Des prêches jésuites

En tant que gouverneur protestant, le duc de Rohan n'hésite pas à être zélé quand il s'agit de régler des litiges religieux. On en retrouve notamment un évoqué le 17 novembre 1619 dans une lettre adressée à Pontchartrain. Alors que le corps du texte s'occupe de toute autre affaire le *post-scriptum* se focalise sur un problème à propos des prêches avant carême, « *ayant eu le vent qu'on vouloit envoyer un Jésuite pour prescher les avants et le Caresme*⁵⁸³ ».

La Compagnie de Jésus naît en 1540 lorsque plusieurs individus se placent sous la conduite de Iñigo de Loyola⁵⁸⁴. Elle s'est notamment fait connaître par la tentative d'assassinat par un étudiant jésuite sur Henri IV en 1594. Suite à cela, la Compagnie est expulsée du royaume de France. Ils font leur retour seulement en 1603, cependant l'assassinat sur Henri le Grand par Ravailac déclenche une crise de confiance sans précédent envers la Compagnie⁵⁸⁵. Pour autant, les Jésuites réussissent à garder la confiance de la Cour, le confesseur de Louis XIII, Pierre Coton étant lui-même un membre de la Compagnie. Dans les années 1610, les Jésuites connaissent une augmentation dans leur rang⁵⁸⁶. Bien installés dans le royaume, ils s'emploient à combattre l'idéologie huguenote par des missions rurales, des débats publics, polémiques ou encore par des textes condamnant les protestants⁵⁸⁷.

Quand on sait qu'Henri II de Rohan était un proche du Vert-Galant et qui plus est un huguenot convaincu, on peut rapidement comprendre son aversion pour les Jésuites. Le duc va donc rapidement « *quérir les syndics Catholiques pour leur dire que ce n'estoit la volonté du Roy qu'en telles places les jésuites y preschassent et que je serois bien aysé qu'ils se pourvussent d'un prédicateur de quelqu'autre ordre ce qu'ils me promirent et me firent cognoistre qu'ils estoyent très aysés de ce que je leur disois*⁵⁸⁸ ». En bon gouverneur, Henri fait respecter la volonté du roi et exige un autre prédicateur qu'un jésuite. On peut d'ailleurs imaginer que les catholiques les plus réticents à l'idéologie huguenote n'apprécient pas d'avoir un gouverneur protestant et vont donc tout faire pour contredire ses prises de position religieuses. Afin de faire respecter la volonté du roi, le gouverneur du Poitou fait parvenir à son principal correspondant⁵⁸⁹ une « *coppie de l'article extraict du cahier du bas Languedoc*

⁵⁸³ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁵⁸⁴ Pierre-Antoine FABRE (dir), Benoist PIERRE (dir), *Les Jésuites, Histoire et dictionnaire*, Bouquins, Paris, 202, p. 3.

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 44.

⁵⁸⁶ En 1615 on retrouve environ 13 000 membres éparpillés sur l'ensemble du globe, *Ibid.*, p. 45.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p. 54.

⁵⁸⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁵⁸⁹ L'évêque de Saintes est alors Michel Raoul de La Guibourgère (vers 1570-1630).

depuis l'assemblée de Saumur en l'an 1612 (Dont je vous envoie aussy coppie)⁵⁹⁰ ». Cette assemblée, autorisée par la mère régente, réunie en mai 1611, aboutit à la rédaction d'un cahier où l'on retrouve les diverses demandes des protestants⁵⁹¹. Rohan était d'ailleurs l'un des principaux personnages de cette réunion huguenote. On remarque que durant l'assemblée de Saumur, des jésuites avaient tenté de venir prêcher dans ladite ville, chose que le roi avait empêchée. Pour Rohan, il semble « que le Roy doibt sy pourvoir par sa prudence comme il à desja fait à Saumur ou sur pareil cas il a envoyé à M. Duplessis des déffences pour que les dits Jésuites ne preschassent au dit Saumur⁵⁹² ». Le gouverneur du Poitou exige donc un nouveau prédicateur pour que les catholiques de Saint-Jean ne « fussent en ses jours de dévotion sans prédication⁵⁹³ ». Un parallèle entre la tentative d'imposer un jésuite et l'assemblée de Loudun est aussi faite : « J'adjouste que j'apprends que telles entreprises ont esté essayées en divers autres lieux en mesme temps ce qui me fait soupçonner quelques dessings de vouloir albuier les esprits durant nostre assemblée⁵⁹⁴ ». Rohan réussit à se faire obéir : « j'apprend que M. L'Évesque de Saintes sy est très bien conduit en le rappelant et envoyant en sa place en autre prédicateur non jésuite cest dont je l'avois supplier⁵⁹⁵ ». Cependant l'affaire ne reste pas sans répercussion. Rohan estime avoir fait le bien et avoir « donné l'ordre requis pour vostre service et contentement de vos subjects catholiques⁵⁹⁶ ». Par la suite, le duc va s'en prendre directement aux Jésuites en les accusant de contredire frontalement les ordres du roi :

« Mays je prends licence de dire à Vostre Majesté que ceste sy curieuse recherche aux Jésuites de préscher durant l'assemblée général de Louduin aux lieux, ou par vos concessions leur est déffendue fort clairement avec les arrests intervenues la dessus des parlements de Tolose et Bordeaux, au prejudice de l'autorité des gouvernements de provinces de leurs ressorts tesmoignent manifestement un dessein formé de vouloir rendre odieux Vostre Majesté⁵⁹⁷. »

L'affaire des Jésuites se termine donc par une victoire de Rohan qui parvient à faire retirer le prédicateur de la Compagnie. Cependant les tentatives de prêches ne sont pas punies

⁵⁹⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁵⁹¹ Solange et Pierre DEYON, *op. cit.*, p. 52.

⁵⁹² BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁵⁹³ *Ibid.*

⁵⁹⁴ *Ibid.*

⁵⁹⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 191. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 25 décembre 1619.

⁵⁹⁶ BnF, Clairambault 1166, f° 193. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Maixant, 31 décembre 1619.

⁵⁹⁷ *Ibid.*

et démontrent une volonté de nuire aux protestants. Le duc de Rohan est alors souvent le premier à être sujet aux calomnies des catholiques et autres personnes réprouvant l'idéologie protestante.

Le duc de Rohan, un pair de France « *subject aux calomnies*⁵⁹⁸ »

« *je suis assez subject aux calomnies et la Cour trop facile à les croire*⁵⁹⁹ »

« Quand vous voudray considérer qu'elle est ma condition, et celle de ses coquins qui trouvent tant de support contre moy pour juger aysément quel doibt estre mon ressentiment quoy on se servira de la justice pour se moquer de moy ? Je seray le seul dans la France qui ne la pourray avoir ? Certes je confesse que ce seray sy on me le fait me fera une marque d'un très grand mépris ou d'une très grande paine pour le premier m'a naissance et l'honneur que j'ay d'appartenir aux plus grands Roys d'Europe n'on d'envoyent garantir, et pour le second mes services ne sachant en moy crime que je n'ay avoir point, et la profession de ma religion. Je vous supplie de tout mon coeur Monsieur d'employer vostre crédit à ce que je ne sois traité sy injustement et que je n'aye subit desclatter par tout et je pouray l'injustice, sy on me la fait, affin que par mon exemple ceux qui sont de mesme religion que moy apprennent ce quels doivent espérer en ce siècle⁶⁰⁰. »

En tant que gouverneur protestant, le duc de Rohan est sujet aux calomnies de la part des catholiques qui cherchent à déstabiliser son pouvoir et à le rendre indésirable aux yeux de Louis XIII. Dans ses lettres, Henri est donc dans l'obligation de justifier au roi sa grande fidélité. Dans les vingt-six lettres du fonds Clairambault 1166 concernant Henri II de Rohan, ce dernier exprime sa loyauté dans quatorze d'entre elles. (Ici, on ne parle pas des formules de politesse habituelles, mais bien de longs paragraphes dans lesquels le gouverneur du Poitou se targue d'être un bon sujet du roi.)

« Pour le premier sire j'apprends qu'on tasche auprès de Vostre Majesté de donner de mauvaises interprétations à ce que j'ay fait qui n'ay eu devant les yeux que le bien de vostre service, le repos de ceste province, et me donner le moyen de la contenir en

⁵⁹⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁵⁹⁹ *Ibid.*

⁶⁰⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 205. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Angers, 30 janvier 1620.

l'obéissance de vos commandemens. Mays j'ay je me persuade sire que mes comportemens passer et présens feront prendre à Vostre Majesté toute autre impression de ma fidélité, laquelle je maintiendray tousjours sans reproche⁶⁰¹. »

Bien que Rohan sache qu'on cherche à lui mettre à dos le roi de France, il explique qu'il « *recoy vostre réprimande à faveur mays que je suis sensible et supporte me picotte et mesprises comme un vallet et le tout pour des gens de sac et de corde⁶⁰²* ». En effet, Louis XIII et son conseil semblent influencés par les catholiques à propos du duc. De cette façon Henri « *attends de vos [Pontchartrain] nouvelles sur l'envoy de M. De Villettes qu'il y a trois semaines que vous retener sur les faux advis que vous donnent vos espions, est il possible que les gens d'honneur soyent toujours en déffiance, et que les gens de sac et de corde soyent creux⁶⁰³* ». Il se plaint alors d'être espionné par le roi.

Le duc de Rohan n'est pas le seul à être sujet à des calomnies ou encore à des coups de pression de la part des catholiques. Le Conseil du roi, à la mort d'Henri IV, est objet de remplacements en ce qui concerne ses ministres protestants. C'est le cas de Sully par exemple, il doit rapidement quitter sa place de surintendant des finances, il perd aussi sa charge de grand-maître de l'artillerie. Rohan est missionné par Marie de Médicis de le ramener au gouvernement pour qu'il veille au budget, Maximilien de Béthune refuse. « Mais les oppositions dans l'entourage de la reine sont puissantes, comme le sont aussi les ambitions, les menaces de complots et de disgrâces⁶⁰⁴. » La situation pour les protestants en général est délicate, la mort du Vert-Galant amène à une possible nouvelle guerre civile. La minorité du jeune roi poussant Marie de Médicis à la régence n'est guère un atout pour les huguenots, l'affluence italienne catholique de l'entourage de la reine jouant en leur défaveur. De plus, suite à l'assemblée de Saumur de 1611, on remarque un équilibre fragile entre les protestants et la Cour mais aussi entre les protestants eux-mêmes. Deux camps se dessinent,

⁶⁰¹ BnF, Clairambault 1166, f° 156. Henri II de Rohan à Louis XIII, Niort, 28 mai 1619.

⁶⁰² BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁶⁰³ BnF, Clairambault 1166, f° 157, *op. cit.*

⁶⁰⁴ Solange et Pierre DEYON, *op. cit.*, p. 47.

les « prudents », menés par Duplessis-Mornay⁶⁰⁵ d'un côté, et les « fermes » menés par Rohan d'un autre.

L'affaire de Saint-Jean-d'Angély (1612) permet à Rohan de prouver son soutien à la cause protestante en défendant le maire huguenot de ladite ville. Cependant, « Henri aura dû mesurer la nécessité des négociations, l'exigence de prudence, mêlées désormais à la méfiance⁶⁰⁶ ». Très vite, le duc de Rohan sait que sa place est menacée et qu'il va devoir se battre pour la garder. La politique de Louis XIII est rapidement limpide, ce dernier n'hésite pas à offrir des grades aux huguenots qui abjurent⁶⁰⁷. Ce sont d'ailleurs ceux qui font partie du camp des « prudents » qui sont suspectés de se laisser tenter par les avances du roi et de la Cour. Le bon exemple est celui de Lesdiguières dont la conversion est actée en échange d'un bâton de maréchal⁶⁰⁸.

Pour ce qui est de Rohan, en prenant les armes contre le roi⁶⁰⁹ durant la révolte de Condé, il contribue à froisser l'image de fidélité si chèrement acquise par les protestants et donne des arguments à leurs adversaires⁶¹⁰. Les réformés deviennent des éléments perturbateurs. Pourtant à la fin du siècle précédent tout un travail avait été fait pour prouver qu'un protestant n'était pas par définition séditieux et pouvait servir son royaume comme n'importe quel catholique. De surcroît, Condé trahit en partie le duc en menant les négociations seul pour une place au Conseil du roi⁶¹¹.

L'assemblée de Loudun et l'affaire des Jésuites à Saint-Jean font partie des tentatives de discréditation du duc de Rohan. Pour la première, « *on avoit prise de moy sur de faux rapports*⁶¹² ». Certains des ennemis d'Henri profitent donc de l'assemblée pour le discréditer aux yeux du roi, le duc de Rohan se justifie alors auprès de Louis XIII pour démentir les propos calomnieux :

⁶⁰⁵ Il existe une correspondance entre Catherine de Parthenay et Philippe Duplessis-Mornay disponible à la bibliothèque interdisciplinaire de la Sorbonne, dans laquelle la mère d'Henri tente d'apaiser le conflit entre Duplessis et Rohan. « *Monsieur vous scauriez si particulièrement toutes nouvelles par Monsieur de Vois que ce savoir chose superflue de vous en faire reditte. C'est pourquoi je ne vous parlerai que de ce qui me touche de plus près. c'est de la venue de mon filz icy la ou il s'est jusqu'à présent comporté de façon que je croi que tous les gens de bien auront contentement. Il a toujours monstré qu'il estoit inséparable d'avoir le général et particulièrement d'avec vous et que si vous aviez failli il avoit failli n'ayantz fais tous deux qu'une mesme chose. Je loue Dieu de la voir en ceste bonne resolution et le prie de benir tous les desseins qu'il prendra par votre conseil.* » BiS, Ms 369, f°182. Catherine de Parthenay à Monsieur Duplessis-Mornay, 15 mars 1612.

⁶⁰⁶ Solange et Pierre DEYON, *op. cit.*, p. 51.

⁶⁰⁷ Solange et Pierre DEYON, *op. cit.*, p. 58.

⁶⁰⁸ Nicole VRAY, *op. cit.*, p. 61.

⁶⁰⁹ Le duc de Rohan prend part au conflit de 1617, mais du côté royal en commandant une troupe de cavalerie légère. Jack A. CLARK, *op. cit.*, p. 61.

⁶¹⁰ Hugues DAUSSY, *op. cit.*, p. 217.

⁶¹¹ Solange et Pierre DEYON, *op. cit.*, p. 56. Les rapides combats se soldant par la paix de Loudun le 3 mai 1616.

⁶¹² BnF, Clairambault 1166, f° 207, *op. cit.*

« pource sire qu'entre ieux je suis accusé vers Vostre Majesté d'avoir voulu porter laditte assemblée de Loundun à chercher autre protection que la vostre, mesme qu'en mon particulier je lay voulu faire je vous supplie très humblement de vouloir esclairez cet affaire affin que sil est vray que je sois puny et sy cest une calomnie de ceux que ceux qui l'ont forgé le soyent ou pour le moins le soyent plus ereur ou présjudice de vos plus fidèles serviteurs. Je ne scaurois conseiller à autruy ce que je ne voudrois pas faire. Ceux qui m'accusent de chercher autre protection que la vostre ne me cognoistrent pas car je ne croy aucune autre n'estre necessaire contre qui que ce soit. Je ne me suis nullement émancipé de me mesler des affaires qui ne concernent ma charge, ou dont je n'ay nul commandement⁶¹³. »

Henri est, par ailleurs, soutenu par ses coreligionnaires qui vont démentir les fausses rumeurs, ce dernier est alors *« fort aysé que ses derniers députés ayent rendu tesmoignage à la vérité⁶¹⁴ »*. Ce ne sont pas les seules attaques menées contre Henri et l'assemblée, le duc de Rohan estime que ceux qui pensent qu'il prêche contre l'autorité royale *« vous trompe et la dessus parce que je dis le vray on se persuade que j'ay dessein de brouiller⁶¹⁵. »*

« quand aux accusations que le sieur Platon me mande qu'on fait contre moy j'en demande justice car sy elles me sont seulement entièrement la pensée je confesse avoir failly, voila les effects que vous apportent le trop defiance que vous prenez en des gens perfides, je vous jure que je ne fus jamais plus disposé de voir toutes choses se porter dans nostre assemblée avec le respect deul au Roy. Mays je dy les choses comme je les croy et ceux qui vous ont promys merveilles pour de l'argent voyant qu'ils ne peuvent accomplir leur promesses endettent sur autruy par calomnies qu'ils leur imposent leurs fautes ne scavez vous pas que ceux dont vous vous servez sont ceux que vous craignez au commencement de la dite assemblée⁶¹⁶. »

Pour la seconde, plusieurs places voient des jésuites tenter de prêcher *« ce qui me fait soupçonner quelques dessings de vouloir albuier les esprits durant nostre assemblée⁶¹⁷ »*. Lors de cet événement réunissant les principaux chefs protestants, des prêches organisés par des jésuites parviennent aux oreilles du duc. Dans un même temps, Henri rappelle son attachement à faire respecter les commandements du roi malgré la pression des calomnies :

⁶¹³ BnF, Clairambault 1166, f° 193, *op. cit.*

⁶¹⁴ BnF, Clairambault 1166, f° 207, *op. cit.*

⁶¹⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 194, *op. cit.*

⁶¹⁶ BnF, Clairambault 1166, f° 193, *op. cit.*

⁶¹⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

« vous avez desja sceu par le sieur des Isles ce qui s'est passé à St-Jean, touchant les services, je vous supplie de croire que j'apporte ce que je croy nécessaire au service de vostre majesté et quelque mépris et mauvais traitement que je reçoie en tout ce qui me concerne je ne laisse l'avoir une conscience et une affection entière pour mon Maistre le quel je n'accuse nullement du mal qu'on me faict, au contraire j'ay une certaine persuasion qu'il me fait l'honneur de m'aymer⁶¹⁸. »

Rohan utilise alors des termes négatifs pour parler de ses détracteurs : « gens de sac et de corde ⁶¹⁹ », « gens perfides ⁶²⁰ », « coquins ⁶²¹ ». Il n'hésite pas non plus à se défendre en se moquant de ces « meschants », « vous scavez qu'on est en un siècle ou on prend plus de plaisir à rendre de mauvaises offices que de bons⁶²² » et qu'il est « exposé aux passions de certains particuliers qui n'ont but de faire leurs affaires qu'aux despends de vos plus fidèles serviteurs⁶²³ ». Il se prévaut aussi de faire partie des gens de bien : « Certes Monsieur les gens de bien ont regret de voir ses choses⁶²⁴. », « mes sentimens la dessus et croyez moy les gens de bien servent mieux aux choses bonnes que les meschants⁶²⁵. »

De plus, on comprend par la correspondance de Rohan que ceux qui lui nuisent font cela aussi pour leurs propres intérêts. Henri évoque par exemple des « entreprises imaginaires qu'ils ont sur la Rochelle⁶²⁶ ». La Rochelle, chef-lieu protestant, est un territoire que les catholiques aimeraient retrouver dans le giron de l'Église romaine. Le gouverneur du Poitou est alors « exposé aux passions de certains particuliers qui n'ont but de faire leurs affaires qu'aux despends de vos plus fidèles serviteurs⁶²⁷ ». Il considère alors qu'il est dans « un siècle ou on prend plus de plaisir à rendre de mauvaises offices que de bons, à mon retour je vous montreray ce que j'en scauray⁶²⁸ ».

⁶¹⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 194, *op. cit.*

⁶¹⁹ BnF, Clairambault 1166, f° 157. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Niort, 28 mai 1619. *Les gens de sac et de corde* est une expression qui qualifie un scélérat qui mérite d'être noyé ou pendu (définition du CNRTL).

⁶²⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 193, *op. cit.*

⁶²¹ BnF, Clairambault 1166, f° 205. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Angers, 30 janvier 1620.

⁶²² BnF, Clairambault 1166, f° 172, *op. cit.*

⁶²³ BnF, Clairambault 1166, f° 160, *op. cit.*

⁶²⁴ BnF, Clairambault 1166, f° 157, *op. cit.*

⁶²⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 169. Henri II de Rohan à monsieur de Pontchartrain, Fontenay, 12 septembre 1619.

⁶²⁶ BnF, Clairambault 1166, f° 157, *op. cit.*

⁶²⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 160, *op. cit.*

⁶²⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 172, *op. cit.*

La mort de la reine d'Angleterre

Le duc de Rohan, par ses différents soulèvements, se voit enlever certains privilèges par le roi de France. Un bon exemple concerne « *la permission que je demande d'envoyer vers le Roy d'Angleterre pour me condouloir de la mort de la Reine sa Femme, sur quoy je n'ay eu aucune response*⁶²⁹ ». En effet, en mars 1619, la femme du roi Jacques I^{er} (1566-1625), Anne de Danemark (1574-1619), décède. Cette dernière est connue comme un personnage discret et pudique qui préfère s'occuper du domaine des arts que des affaires politiques. Bernard Cottret parle d'elle comme d'une « épouse modèle procréant les enfants dont la lignée avait besoin⁶³⁰ ». À sa mort, plusieurs grands nobles français ont l'honneur d'avoir la permission d'envoyer un représentant apporter leurs condoléances à Jacques I^{er}, il semble que Rohan n'ai pas ce même privilège. « *Quand à l'autre point, veu le raccomandement de Vostre Majesté et du Roy de la grande Bretaigne et les permissions d'y envoyer qu'elle à donné à M. de Guise*⁶³¹ *et autres qui ont pareil honneur de luy attoucher de parenté que moy. Je ne fay nulle doubte de l'obtenir ~~pareille~~ semblable de vostre dilte Majesté*⁶³². » Henri tient à son rang et va insister auprès du roi de France pour obtenir ce droit d'envoyer une missive au roi d'Angleterre :

*« Je n'ay aussy nulle responce sur l'envoy vers le Roy d'Angleterre pour me condouloir de la mort de la Reine sa femme, c'est chose qu'on ne me peut refuser puis ce que M. de Guise et autres qui ont le mesme honneur de luy appartenir que moy ont eu commandemens du Roy en l'execution desquels j'apporteray tant d'affection et de fidélité que je contranidray tous ceux qui me font le plus de mal auprès de sa Majesté de confesser que je suis bon serviteur de mon maistre*⁶³³. »

Il est d'autant plus important pour le duc de Rohan de pouvoir se condouloir de la mort de la reine d'Angleterre qu'il est le parrain du fils de Jacques I^{er} : Charles (1600-1649), futur roi d'Angleterre⁶³⁴. On apprend quelques mois plus tard dans une lettre adressée à monsieur de Pontchartrain que le Conseil du roi a concédé à la requête du duc de Rohan :

⁶²⁹ BnF, Clairambault 1166, f^o 156, *op. cit.*

⁶³⁰ Bernard COTTRET, *Ces reines qui ont fait l'Angleterre, de Boadicée à Élisabeth II*, Tallandier, Paris, 2016. p. 219.

⁶³¹ Charles I^{er} de Guise (1571-1640).

⁶³² BnF, Clairambault 1166, f^o 156, *op. cit.*

⁶³³ BnF, Clairambault 1166, f^o 157, *op. cit.*

⁶³⁴ Henri de ROHAN, *Voyage du duc de Rohan, fait en l'an 1600, en Italie, Allemagne et Pays-Bas Uni, Angleterre et Ecosse*, Louis ELZEVIER, 1646.

« J'ay aussy receu des nouvelles du sieur De La Ferté⁶³⁵ d'Angleterre ou il a esté bien receu; il a tasché dy servir le roy auprès de Monsieur le Comte de Tilleres⁶³⁶, lequel y est en magnifique esquipage et croit on quil y réussira. J'ay mandé au dict sieur De La Ferté que j'avois obtenu son rappel qu'il pouvoit retourner quand il voudroit, il vous à beaucoup d'obligation, à laquelle je participe⁶³⁷. »

L'envoyé du duc de Rohan est donc le vidame de Chartres, Prigent de la Fin, ce dernier a été accueilli par le comte de Tillières qui est ambassadeur à Londres pour la Couronne. Après une rapide négociation, Henri parvient donc à obtenir ce qu'il désire, le pouvoir royal craignant sûrement qu'il ne se rebelle de nouveau.

Le duc de Rohan, un fidèle à problèmes

Le 22 février 1619, la reine mère parvient à s'échapper du château de Blois où elle avait été enfermée par son fils deux ans auparavant. C'est le duc d'Épernon, Jean-Louis de Nogaret de La Valette (1554-1642) qui lui permet de s'évader et qui devient son principal soutien. Deux visions s'affrontent alors quant à la place qu'occupe Rohan suite à cette nouvelle. Jack A. Clark soutient que lorsque le duc d'Épernon aide la reine mère, ce dernier contacte Rohan dans l'espoir d'avoir son aide. Cependant, Henri a déjà juré fidélité au roi dans la défense de son gouvernement du Poitou⁶³⁸.

D'un autre côté Jean-Christian Petitfils prouve que début mars 1619, Marie de Médicis est soutenue par Rohan (et d'autres grands seigneurs), ces derniers ont d'ailleurs déjà écrit au roi⁶³⁹ (on peut se demander quelle vision le roi a alors d'Henri, car des correspondances montrées par Luynes à Louis XIII font croire à un complot dans lequel serait impliqué le prince de Rohan, de plus Henri a déjà trempé dans les affaires de la régente en 1617). Le duc aurait alors notamment suivi le mouvement car il briguerait la charge de connétable qu'occupe alors le duc de Luynes. Il rallie aussi le parti opposé au gouvernement pour les protestants⁶⁴⁰.

C'est dans ce contexte qu'on retrouve une lettre d'Henri à l'attention de monsieur de Pontchartrain dans laquelle il évoque la reine mère :

⁶³⁵ Possiblement Prigent de La Fin, vidame de Chartres (1558-1624).

⁶³⁶ Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières († 1652), il est à Londres en tant qu'ambassadeur. Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 364.

⁶³⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 175, *op. cit.*

⁶³⁸ Jack A CLARK, *op. cit.*, p. 67.

⁶³⁹ Jean-Christian PETITFILS, *op. cit.*, p. 280.

⁶⁴⁰ *Ibid.*, p. 295.

« Delà j'ay passé à Saumur et suis allé à Angers ou n'ayant trouvé la Reine Mère je pus luy baiser les mains à Brissac ou ayant séjourné un jour et demy j'allay voir M. le Prince de Guimené Berger⁶⁴¹. A mon retour de Bouvray la Reine mère à Angers ou ayant sejourné encore un jour je pris congé d'elle avec bonnes espérances d'avoir son consentement pour ~~la charge~~ l'affaire qui m'avoit mené là, a scavoit l'eschange de la forest du Gaure contre une autre que j'ay en basse Bretagne⁶⁴². »

Rohan passe la voir à Angers car elle obtient le gouvernement de l'Anjou qui comprend le château d'Angers⁶⁴³. Le duc a donc rencontré la reine mère afin de mener à bien une affaire purement pécuniaire, il échange une forêt à l'ouest de Toulouse, dans le comté de Gaure, une forêt du même nom, contre une des siennes dans ses domaines bretons. D'un autre côté, quand on sait que le gouverneur du Poitou brigue la charge de connétable, il est amusant de constater qu'il se trompe entre le mot « charge » et « affaire », mais cela est sûrement une faute d'inattention. Tout en restant une affaire économique, il rend visite à Marie de Médicis ce qui peut faire douter de son allégeance à Louis XIII.

Enfin, on retrouve le nom du frère d'Henri dans les lettres. Tout comme son frère aîné, Benjamin de Rohan baron de Soubise (1583-1642), suit Condé dans son soulèvement de 1616, ce qui en a fait un ennemi de la Couronne pendant un temps. On peut tout d'abord constater que le duc de Rohan utilise son jeune frère en tant que messenger : « je prends l'occasion du voyage de mon frère qui va trouver Vostre Majesté pour voir sy elle à affaire de son service⁶⁴⁴. » Une seconde fois, il est évoqué afin de parler de « l'affaire de Soubise ». Cette affaire est sûrement de grande ampleur, car même « Madame ma mère [Catherine de Parthenay] escripts au roy et à vous vous insfuironz assez et espere que nous aurons justice⁶⁴⁵ ». Henri II a lui aussi écrit ses « sentiment sur l'affaire de Soubise par Monsieur de Villetes, mays je crain bien que vous receuviez ceste cy avant l'autre, toutefois je croy que les lettres [...] escripts au roy et à vous vous insfuironz assez et espere que nous aurons justice⁶⁴⁶ ». On peut deviner qu'il s'agit ici de la destruction des fortifications de cedit lieu qui fait polémique : « Il y avait à Soubise un château défensif [...] qui fut rasé à l'époque des dernières guerres religieuses⁶⁴⁷. »

⁶⁴¹ Peut-être Hercule de Rohan (1568-1654).

⁶⁴² BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁶⁴³ Jack A. Clark, *op. cit.*, p. 67.

⁶⁴⁴ BnF, Clairambault 1166, f° 156, *op. cit.*

⁶⁴⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 95, *op. cit.*

⁶⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁴⁷ GAUTIER M. A. *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, Imprimerie de Gustave Mareschal, La Rochelle, 1839, p. 321.



Figure 11 : [Portrait] Benjamin de Rohan, duc de Frontenay, baron de Soubise. [« Le siège de La Rochelle » F. de Vaux de Foletier]

Alors que le duc de Rohan est sujet à des calomnies, afin de l'éloigner de son poste de gouverneur et des autres charges et commandements qu'il possède, il occupe son rôle et gère différentes affaires. Enfin, une grande partie de la correspondance d'Henri traite des places fortes protestantes, sujet plus qu'explosif en ces années 1610 où la tension monte de nouveau entre protestants et catholiques.

Les places de sûreté, un sujet de tension

Le démantèlement du fort du Dognon

Parmi les obligations qu'Henri réalise en tant que gouverneur du Poitou, on retrouve une mission de « rasement de nouvelles fortifications⁶⁴⁸ ». Jusqu'en 1625, les places de sûretés protestantes sont légales, elles sont par quatre fois renouvelées par Henri IV et Louis XIII⁶⁴⁹. Bien que le roi de France soit en accord avec l'édit de Nantes comme une loi fondamentale

⁶⁴⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 165, *op. cit.*

⁶⁴⁹ Pierre-Jean SOURIAC, « Une solution armée de coexistence. Les places de sûreté protestantes comme élément de pacification des guerres de Religion ». La coexistence confessionnelle à l'épreuve. Études sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne, *Chrétiens et Sociétés*, Documents et Mémoires n° 9.

place forte de Maillezais dont il est le gouverneur. Ce dernier semble prêt à suivre Rohan dans la guerre, il fait réparer les fortifications. Par la suite, il ordonne la construction d'un bastion avancé à un lieu de Maillezais, dans les marais. Le fort de Dognon domine alors la rivière, il peut ainsi prélever des redevances sur les bateaux chargés de grain qui transitent par le cours d'eau et ainsi entretenir la garnison⁶⁵⁶.

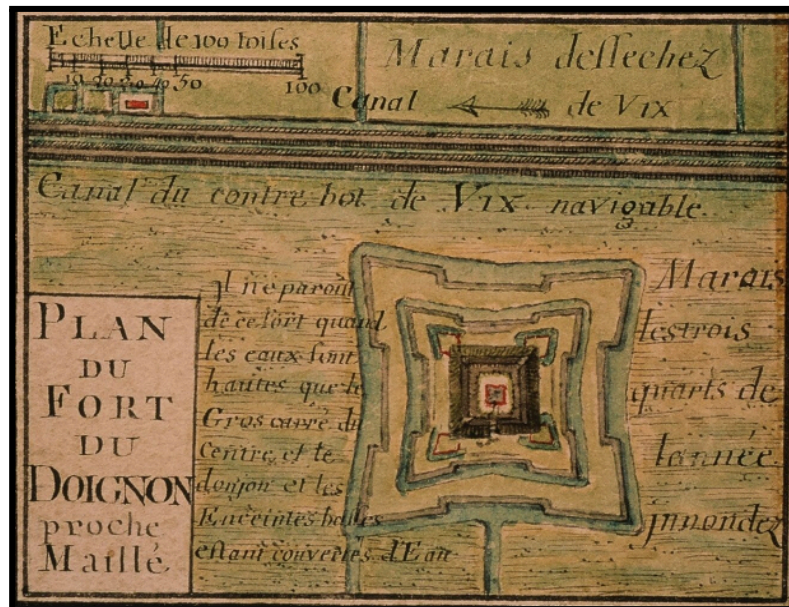


Figure 13 : Plan particulier du Dognon⁶⁵⁷

Les premiers émois du fort arrivent rapidement, les Rochelais demandent à la Cour la destruction des places fortes de Maillezais et du Dognon. Louis XIII hésite un temps à laisser le Maillezais à Aubigné et faire détruire le Dognon afin de contenter, en partie, les Rochelais. Cependant le principal intéressé ne laisse pas les habitants de la Rochelle avoir aussi facilement gain de cause, il maintient au roi de France qu'en cas de démantèlement du Dognon il se priverait d'une excellente forteresse⁶⁵⁸. En 1618, Agrippa d'Aubigné se retire au Dognon et laisse la lieutenance de Maillezais à son fils Constant (1585-1647). Un an plus tard, le duc d'Épernon propose deux cents mille livres comptant pour les places d'Aubigné. Ce dernier se retrouve dans l'obligation de vendre suite à des problèmes financiers⁶⁵⁹. C'est cependant le duc de Rohan qui lui est préféré (sûrement pour sa confession protestante) et

⁶⁵⁶ Armand GARNIER, *Agrippa d'Aubigné et le parti protestant*, Librairie Fischbacher, Paris, 1928. p. 27. La municipalité de Niort est d'ailleurs mécontente de ces taxes et fera plusieurs réclamations, p. 63.

⁶⁵⁷ Plan particulier du fort du Dognon, carte du 46^e quarré de la generale des costes du Bas Poitou, pais d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne..., par Claude Masse. (Service historique de la Défense de Vincennes ; J10C 1293, pièce 17). Disponible sur le site de l'inventaire du patrimoine de la région Pays-de-la-Loire. Reproduction, Yannis SUIRE, 2021. (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) Service historique de la Défense.

⁶⁵⁸ Armand GARNIER, *op. cit.*, p. 57.

⁶⁵⁹ POTON Didier, *op. cit.*, p. 63-76.

que les deux lieux seront vendus contre cent mille livres pour le gouvernement de Maillezais et un échange de propriété en Bretagne pour le Dognon⁶⁶⁰. L'accord, s'intitulant *accord particulier avec Rohan pour la cession de son gouvernement de Maillezais et de son château fort de Dognon*, est signé le 29 avril 1619, bien qu'Aubigné ait au préalable averti le Conseil du roi par une lettre à Pontchartrain⁶⁶¹. Il est entendu qu'Aubigné peut rester à Maillezais en tant que lieutenant de Rohan alors que le sieur de Hautefontaine⁶⁶² est choisi pour la même tâche au Dognon.



Figure 14 : Agrippa d'Aubigné en 1622, huile sur toile de Bartholomäus Sarburgh, Kunstmuseum (Bâle). (gauche)

Figure 15 : Portrait de Paul Phélypeaux de Pontchartrain. Gérard Edelinck - Charles Perrault, *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, Paris, 1696. (droite)

On peut se douter que Louis XIII et son conseil s'inquiètent de voir ce grand chef protestant de l'ouest de la France acquérir deux nouvelles places fortes sous ses ordres directs. Le gouvernement de Maillezais et le Dognon deviennent rapidement des éléments

⁶⁶⁰ L'acte d'échange entre les deux hommes est disponible dans l'ouvrage d'Armand GARNIER. *Ibid.*, p. 65.

⁶⁶¹ Georges SERR, *op. cit.*, p. 360.

⁶⁶² Ce dernier était le précepteur du duc, il est un homme de confiance pour Henri. Solange et Pierre DEYON, *op. cit.*, p. 54.

récurrents dans les lettres que s'échangent Rohan, Louis XIII et Pontchartrain. (Certaines missives allant jusqu'à faire allusion uniquement à ce sujet⁶⁶³.) C'est le duc de Rohan qui évoque en premier la reprise du gouvernement de Maillezais. Une première fois avec une missive portée par le sieur de Villette⁶⁶⁴, puis une seconde fois avec une lettre du 28 mai 1619, un mois après la transaction donc, « *comme depuis trois semaines je luy ay [Louis XIII] escript touchant le gouvernement de Maillerais⁶⁶⁵* ». Afin de régler cette question du gouvernement de la dite ville, Louis XIII « *commande de l'aller trouver à Tours⁶⁶⁶* ». C'est seulement dans une missive du 28 août 1619, adressée à monsieur de Pontchartrain⁶⁶⁷, qu'Henri II évoque la demande de rasement de ces fortifications en Poitou. Après seulement quelques mois, l'accord étant signé le 29 avril de la même année, l'acquisition des places fortes préoccupe, la demande de destruction est donc réclamée rapidement bien que Louis XIII ait sûrement envisagé de laisser la place forte dans sa forme initiale.

« J'ay beaucoup de regret que Vostre Majesté ne m'a fait paroistre absolument sa volonté des le temps que j'estois à Tours, ou que maintenant elle esceille apporter du changement à la hauteur qu'elle m'avoit tesmoigné en laissant entre mes mains le Dognon en l'Estat quil est et la garde de Maillerais⁶⁶⁸. »

Rohan semble accepter tout de suite la démolition mais non sans conditions, « *à scavoir mon indemnité content et le rasement des nouvelles fortifications de Poitou faites sans ses comissions⁶⁶⁹* ». La question d'une indemnité est soulevée pour la destruction de forts qui ont été construits sans l'autorisation des commissions du Poitou⁶⁷⁰. La compensation pour la perte du Dognon est un élément évoqué par Henri dans la plupart des premières lettres qui ont trait au rasement du dit lieu. Rohan « *consens à ce qu'il plaist à Vostre Majesté la suppliant seulement de trouver bon qu'on commence par mon indemnité avant que le Dognon soit rasé⁶⁷¹* ». Dans une lettre du 5 septembre 1619, il réitère sa demande, il commencera alors la destruction dès « *qu'on aura satisfait à la première somme que je doists toucher et*

⁶⁶³ Le fort est un sujet de discussion évoqué par Villette et Pontchartrain dans un même temps. SERR Georges, *op. cit.*, p. 359.

⁶⁶⁴ « *J'attends de vos nouvelles sur l'envoy de M. De Villetes qu'il y a trois semaines.* » BnF, Clairambault 1166, f° 157, *op. cit.*

⁶⁶⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 156, *op. cit.*

⁶⁶⁶ BnF, Clairambault 1166, f° 160, *op. cit.*

⁶⁶⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 165, *op. cit.*

⁶⁶⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 166, *op. cit.*

⁶⁶⁹ BnF, Clairambault 1166, f° 165, *op. cit.*

⁶⁷⁰ En effet, Aubigné aurait fait construire illégalement cette fortification. Michel BIDEAUX, *Histoire de la littérature française du XVI^e siècle*, nouvelle édition, PUR, Rennes, 2004, p. 314.

⁶⁷¹ BnF, Clairambault 1166, f° 166, *op. cit.*

que j'auray les mandemens de l'espargne, je feray aussy tost desmolit la ditte maison⁶⁷² » et que par conséquent il « apprend par celle [il parle de la lettre envoyée] du Roy sa volonté sur le fait du Dognon à laquelle il faut que la mienne cède et que je trouve bon ce qu'il plaist à sa magesté des que les despeches seont apportées et que je seray de retour de Montrond⁶⁷³ ». À partir de novembre 1619, le roi est informé par un certain sieur des Isles envoyé à la Cour par Henri II, ce dernier espère « quelle aura satisfaction de mes comportements⁶⁷⁴ ». Dans cette même lettre, il s'excuse des retards que peuvent avoir les commandements de Louis XIII. Avec la missive du 17 décembre 1619, Henri insiste une dernière fois : « Quand au rasement du Dognon je ne manqueray dy travailler des que j'aurai receu mon argent⁶⁷⁵. » Le duc de Rohan a cependant un regret. La destruction du lieu semble ne pas avoir été faite en accord avec une commission :

« faire le dit rasement ce qui a accepté sy sa Majesté le trouve bon je scay qu'il seroit à propos qu'il euse une commission du Roy pour cet effect. Ce n'est pour le charger des frais car je suis obligé à les faire. Mays affin que la chose se fasse avec plus de grace pour sa Majesté⁶⁷⁶. »

Fin décembre 1619, le démantèlement commence véritablement. Un certain monsieur de la Cressonnière⁶⁷⁷ prend possession du gouvernement de Maillezais⁶⁷⁸ selon les ordres du roi, et commence à « travailler à la démolition du Dognon, je vous dy maintenant que ~~cela~~ le premier est fait et que d'hier on commencés à l'autre quand la besoigne sera achevé M. de Villetes vous en portera la nouvelle⁶⁷⁹ ». En seulement quelques semaines Henri fait retirer les défenses, la « démolition du Dognon est fort avancée et que desja il n'y a plus de défence. J'y fay travailler tous les jours plus de 150 personnes, mays nous y avons trouvé plus de besoigne que nous ne pensions⁶⁸⁰ ». Tout ne se passe pas comme prévu, en mars 1620 les travaux ne sont toujours pas terminés, les crues empêchent la centaine de travailleurs d'accomplir leur tâche : « J'apprends aussy qu'on n'est pas content du rasement du Doignon, tout ce qu'on à peu faire durant les grandes eaues sy est fait j'y feray encore travailler cet

⁶⁷² BnF, Clairambault 1166, f° 175, *op. cit.*

⁶⁷³ BnF, Clairambault 1166, f° 172, *op. cit.*

⁶⁷⁴ BnF, Clairambault 1166, f° 178. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Jean-d'Angély, 11 novembre 1619.

⁶⁷⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁶⁷⁶ BnF, Clairambault 1166, f° 175, *op. cit.*

⁶⁷⁷ Henri Bastard de la Cressonnière, baron du Petit-Château de Vouvant.

⁶⁷⁸ « M. de la Cressonnière en possession du gouvernement de Maillezais que le Roy lui à donné. » BnF, Clairambault 1166, f°188, *op. cit.*

⁶⁷⁹ BnF, Clairambault 1166, f° 194, *op. cit.*

⁶⁸⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 202, *op. cit.*

*esté toutefois sy on veut le faire visiter on verra que je suis religieux observateur de ma parole*⁶⁸¹. » Les travaux de démolition ne reprennent donc qu'à l'été 1620.

L'attaque du Dognon, un « attentat commis au presjudice du service du Roy et du repos public⁶⁸² »

Le fort du Dognon est aussi au centre d'un conflit armé. Constant, sieur de Surimeaux, fils d'Agrippa d'Aubigné, organise de véritables assauts des places fortes⁶⁸³ en prenant pour excuse que ces lieux n'appartiennent plus à son père⁶⁸⁴. Ses agissements prennent fin en septembre 1619 lorsqu'il est fait prisonnier avec plusieurs de ses hommes lors d'une tentative d'assaut. Henri II en parle dans l'une de ses lettres au roi, il lui donne « *advis que le sieur de Surimeaux à failly une entreprise sur ma main du Dognon ou 13 des siens sont demeurer prisonniers*⁶⁸⁵ ». Aubigné, quant à lui, nous parle de seize prisonniers remis au duc de Rohan⁶⁸⁶. En tant que représentant du roi dans sa province, Henri se doit de faire justice, pour cela il ne manque pas de s'adresser directement à Louis XIII afin d'avoir son approbation. Le duc se rend sur les

*« lieux pour en faire faire telle justice que le cas le requerra car il importe au bien de vostre service que telles insolences soyent réprimées. Vostre Majesté y estant offencée en ma personne puis que j'ay l'honneur de la repprésenter dans la province, je vous seay sire un amateur de la justice et me persuade estre assez recogneu vostre serviteur pour obtenir de vostre Majesté un commandement qu'elle soit faite (selon les termes) exemplairement affin de donner crainte aux meschants et consolation aux bons*⁶⁸⁷ ».

L'affaire semble très rapidement prendre de l'importance pour le duc, ce dernier rompt son « *voyage de Montront pource que j'ay veu important au service du Roy de pousser cet affaire jusqu'au bout et d'en faire faire une justice exemplaire car ils veulent faire croire que la Cour les supporte, juger ce bel acquest qu'il y a de se servir de ses gens là qui sont sans religion, sans courage sans religion honneur et sans bien ce qu'ils ont monstrent en toutes les*

⁶⁸¹ BnF, Clairambault 1166, f° 221, *op. cit.*

⁶⁸² BnF, Clairambault 1166, f° 219, *op. cit.*

⁶⁸³ Assauts qu'ils mènent grâce à des moyens fournis par Louis XIII. Didier POTON, *op. cit.*, p. 63-76.

⁶⁸⁴ Armand GARNIER, *op. cit.*, p. 68.

⁶⁸⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 167, *op. cit.*

⁶⁸⁶ « *et prend seize prisonniers mis entre les mains de M. de Rohen, lors gouverneur de la province* », Agrippa D'AUBIGNÉ, *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, publiée par LALANNE Ludovic, Charpentier, Paris, 1854, p. 153.

⁶⁸⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 167, *op. cit.*

*actions de leur vie*⁶⁸⁸ ». Henri est rapidement lésé dans cette histoire, la justice semble être trop lente pour le duc de Rohan. « *Pour l'affaire de mes prisonniers pour ce qu'on ne me lie point les mains par interdiction vous voyez avec quelle patience je m'y conduis pour ceu qu'on continu de me laisser faire je suis assure d'estre plutôt blasmé de trop de douceur que de trop d'aigreur*⁶⁸⁹. » L'affaire des prisonniers prend beaucoup de temps à trouver une issue, ce qui impatiente Rohan. Ce dernier est alors « *invariable en mes promesses pour l'affaire de mes prisonniers. J'attends avec impatience de vos nouvelle ~~la-dessus~~ et dy travailler selon la volonté du Roy, j'espère que le Sieur des Isles m'en apportera*⁶⁹⁰ ». Fin décembre 1619, Henri commence à s'agacer et écrit à Pontchartrain qu'il ne comprend pas qu'on « *s'estonne comme je prends sy à coeur l'attentat sur ma maison et moy je m'estonne de ce qu'à la Cour ou on fait sy peu de cas, sy cestoit la maison d'un de ses messieurs du conseil sur laquelle on eust entrepris il y en auroit desja de pendus*⁶⁹¹ ». Bien qu'Henri II ne soit pas en accord avec le roi et son conseil, il reste pour autant un fidèle sujet et n'hésite pas à le rappeler : « *Vostre Majesté me donne son commandement sur l'affaire des prisonniers qui ont entrepris sur ma maison et pour haster la démolition dicelle, je renvoye le dit sieur des Isles vers Vostres Majesté pour luy faire entendre comme j'effectue de point en point ce quelle m'ordonne*⁶⁹². » En effet, Henri II n'abandonnera pas son besoin de justice, le 13 janvier 1620 il signe une lettre dans laquelle il signifie son départ

*« pour aller solliciter l'affaire de ceux qui auroyent entrepris sur le Dognon laquelle je n'abandonneray point jusques au bout y voyant le service du Roy trop interessé et moy trop offensé sy ses coquins n'eussent trouvé plus de faveur à la cour que moy je n'eusse eu la peine d'aller à Angers, mays voila à quoy vous m'avez réduit*⁶⁹³ ».

Le duc de Rohan se voit obligé de quitter Angers et de rejoindre Saint-Maixant pour « *voir la fin de ce fâcheux affaire ~~et auquel~~ ou on m'a donné tant de braverses*⁶⁹⁴. » Le 31 janvier 1620, dans une dernière lettre, le duc de Rohan essaie de convaincre le roi de France de lui accorder justice. Il argumente alors en parlant de l'autorité du roi sapée par des troupes en armes qui s'assemblent en temps de paix :

⁶⁸⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 169, *op. cit.*

⁶⁸⁹ BnF, Clairambault 1166, f° 175, *op. cit.*

⁶⁹⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 188, *op. cit.*

⁶⁹¹ BnF, Clairambault 1166, f° 191, *op. cit.*

⁶⁹² *Ibid.*

⁶⁹³ BnF, Clairambault 1166, f° 192, *op. cit.*

⁶⁹⁴ BnF, Clairambault 1166, f° 203, *op. cit.*

« sur le commandement que Vostre Majesté à fait au sieur de la Gestière⁶⁹⁵ de se saisir des prisonniers qui avoyent attenté sur le Dognon et autres places, je les le ay fait remettre entre les mains, et il les à conduit en l'un des présidiau qui luy estoit prescript par sa Commission : mays estant sur la fin de l'instruction du proceix il est venu des déffences du parlement de Paris qui au presjudice de vostre commission estant la cognoissance de cet affaire à qui vous l'avez donnée ce qui chocque entièrement vostre autorité, c'est ce qui me fait prendre la hardiesse d'en escrire à Vostre Majesté et la supplier très humblement de considérer son interest propre, tant au fond du dit affaire que la forme. Car s'il est loisible en pleine paix de s'assembler impunément aux armes et d'entreprendre par escalade sur des places, mesmes sur celle du gouverneur d'une province, je croy vostre autorité bien meprisee : mays encore plus s'y vos officiers veulent contre vostre intention et les loix du Royaume affaire à les causes dont il vous plaist que d'autres ayent cognoissance. Je cest la plainte que je vous fay à quoy j'adjouste pour vous induire d'avoir esgard à ma supplication les frais, longueurs et divertissements qu'il m'a fallu souffrir jusqu'à présent, desquels pensant estre à bout et retourne ou vostre service m'appelle je trouve que je suis à recommander : faites moy donc Sire, s'il vous plaist, la grace de maintenir vostre commission casser ce qui est fait au contraire et commandé que justice soit faite ou vous l'avez ordonnée. J'attends ceste faveur de vostre bonté et équité⁶⁹⁶. »

Dans un même temps, Henri écrit une lettre à Pontchartrain touchant à l'affaire. Une fois de plus, il se plaint de l'injustice dont il est victime car « après les longueurs qu'on m'a apportées par les changement de position et par les diverces instructions qu'il à fallu faire en iceux on me contraint de la porter ce proceix en un troisième lieu au présjudice de l'autorité du Conseil du Roy⁶⁹⁷ ». Dans cette missive, le duc de Rohan fait aussi la supposition que l'attaque du Dognon n'est pas menée par une « vile canaille sans cestre pousser et soustenus de plus haut, sy aussi on laisse le coeur libre à la justice en maintenant la volonté du Roy je croiray que personne ny trempé⁶⁹⁸ ».

Il semblerait que Louis XIII ait été sensible à son réquisitoire, car l'affaire est examinée par le conseil du roi. Henri attend alors avec « grande impatience ce que le Conseil du Roy y voudra faire lequel en tout autre subject que le mien seroit jaloux de maintenir son

⁶⁹⁵ Possiblement Jacques Gazeau, sieur de la Gestière.

⁶⁹⁶ BnF, Clairambault 1166, f° 206. Henri II de Rohan à Louis XIII, Angers, 31 janvier 1620.

⁶⁹⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 205, *op. cit.*

⁶⁹⁸ *Ibid.*

*auctorité sy j'en recoy justice de la publieray partout comme aussy le desuy? sy on me le fait*⁶⁹⁹. » Quelques dizaines de jours après avoir envoyé cette lettre, Henri annonce quitter Angers où il attend depuis six semaines afin de savoir si Louis XIII « *avoir agréable que ce proceix des prisonniers que le sieur de la Gertière y à mener par son commandement y seroyent juger*⁷⁰⁰ ». Il fait suivre sa prochaine destination et attend de savoir où « *on voudra que je poursuive la justice qu'il y à six mois qu'avec tant de soing on m'empesche je tascheray de la faire rendre affin qu'un attentat commis au presjudice du service du Roy et du repos public ne demeure impuni*⁷⁰¹ ». Enfin, une dernière lettre nous informe sur le sort des prisonniers, elle date du 31 mars, le duc de Rohan estime que leur sort doit être « *laisser le cours à la justice et l'evenement à Dieu*⁷⁰² ». Cependant, comme Agrippa d'Aubigné le précise dans ses mémoires, Henri II de Rohan n'obtiendra jamais justice sur cette affaire⁷⁰³.

La gestion des places fortes

Plusieurs affaires touchent les places de sûreté qui sont des lieux stratégiques pour les protestants. La première concerne le jeune sieur de La Boulaye⁷⁰⁴. Ce dernier est assez jeune lorsque son père (Philippe d'Eschallard) meurt (1616), il a seulement quatre ans. Le duc de Rohan va alors défendre la régence de sa mère⁷⁰⁵ sur la place forte de Fontenay-Le-Comte. On peut alors penser que la famille de La Boulaye fait partie de la clientèle de la famille de Rohan :

« j'apprends que le sieur de Loudrieres⁷⁰⁶ est allé à l'assemblée remonstrer qu'une place de sureté ne peut estre gouvernée duvant le bas age de M. De La Boulaye ~~ce que~~ par une femme en demande l'Administration et se promet que si il obtient en acte pour en supplier le Roy de l'emporter à la Cour, vous cognoissez le personnage et son humeur inquiète et brutale et scavez assez que ce n'est le service du Roy, non plus le bien ~~de M.~~ de Madame de la Boulaye et son fils lesquels vous avez toujours affectionnés. J'y adjoute qu'ils y va tellement de mon honneur et de mon contentement

⁶⁹⁹ BnF, Clairambault 1166, f° 207, *op. cit.*

⁷⁰⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 219, *op. cit.*

⁷⁰¹ *Ibid.*

⁷⁰² BnF, Clairambault 1166, f° 221, *op. cit.*

⁷⁰³ « *M. de Rohen, lors gouverneur de la province, qui ne peut jamais en obtenir justice* », Agrippa D'AUBIGNÉ, *op. cit.*, p. 153.

⁷⁰⁴ Il s'agit ici de Maximilien Eschallard (1612-1668). Médiathèque Michel-Crépeau / La Rochelle, 4 Fi 398.

⁷⁰⁵ Une certaine Marie Hurault.

⁷⁰⁶ Le sieur de Loudrières est aussi connu sous le nom de René de Talensac. Laurent BLANCHARD, *À la Rochelle, entre son Roi et sa Foi, Monsieur de Loudrière*, éditions Ampelos, Paris, 2018.

que je supporteroy plus gayement la mort que cet affront. J'en escrips à M. de Mombaron et De Luines mays pour que je scay que vous estes plus instruit en cet affaire là qu'eux j'ai voulu vous supplier Monsieur de nous y estre aidant et trouver bon que le sieur Platon vous en fasse ressouvenir aux occasions⁷⁰⁷. »

Henri de Rohan a gain de cause par le Conseil du roi sur cette affaire, le 25 décembre il témoigne de sa gratitude envers Pontchartrain pour son aide : « *Quant au fait de Madame de la Boulaye je vous en remercie bien humblement je croy que cest le service de sa majesté que toutes choses demerent comme elles sont⁷⁰⁸*. » Il est intéressant de constater que le sieur de Loudrières est un protestant convaincu qui meurt à la lors du siège de La Rochelle en 1628. Il est décrit comme brutal, Rohan préfère donc donner sa confiance à la mère du sieur de La Boulaye. La famille de Rohan démontre ici qu'elle s'avère utile à sa clientèle lorsque cette dernière doit affirmer ses droits sur une régence, par exemple.

On peut constater aussi que le duc de Rohan est inquiet de la présence de troupes royales autour de Saint-Jean-d'Angély : « *Je vais faire un tour à St-Jean sur l'alarme qu'a ceste ville des troupes de M. D'Espéron qui sont logées autour d'elle. J'espère qu'elles seront bien tost congédiées.⁷⁰⁹* » Pour autant, Henri sait que ces lieux ne sont pas dans sa juridiction la ville n'étant « *point du Poitou⁷¹⁰* ». Le gouverneur du Poitou demande alors comme faveur au roi d'y « *augmenter quelque chose car j'ay advis de divers endroits que mes voisins y ont un dessein formé ce qui m'oblige, à cause qu'il n'y à point de chasteau, dy prendre part de plus près et ne m'en éloigner durant que tant de troupes l'entourent⁷¹¹* ». Le duc de Rohan est donc bloqué hors de sa juridiction afin de prévenir une attaque sur la ville de Saint-Jean-d'Angély qui ne dispose pas de fortifications.

Enfin, en bon gouverneur de province, Rohan prévient le roi de tout mouvement guerrier suspect sur son territoire.

« depuis que je suis en cette province j'ay eu divers advis des allées et venues que ce sont en Angoulmois et Saintonge, des divers rendez-vous que se sont données à plusieurs les gentilshommes, des refus qu'on a fait des gentilshommes de la Religion qui se sont effectcts des préparatifs de petards et eschelles et autres instruments qui se

⁷⁰⁷ BnF, Clairambault 1166, f° 184, *op. cit.*

⁷⁰⁸ BnF, Clairambault 1166, f° 191, *op. cit.*

⁷⁰⁹ BnF, Clairambault 1166, f° 157, *op. cit.*

⁷¹⁰ BnF, Clairambault 1166, f° 160, *op. cit.*

⁷¹¹ *Ibid.*

promènent par le pays dont je me suis moqué jusqu'à présent, mais ayant depuis ma première lettre la continuation de telz advis et voyant que les plus officielles serviteurs du Roy de cette province en prenoient grand allarme j'ay esté contraint, et par le devoir de ma charge, de mander en toutes les villes de mon gouvernement, ~~qu'il~~ tant l'une que l'autre Religion, qu'ils fissent bonne garde⁷¹². »

Une montée en puissance d'une rébellion semble se dérouler sous le nez des agents royaux, qui ne la prennent pas en compte. Par conséquent, en gouverneur de province, et sans distinction de Religion, le duc de Rohan prévient les villes de son gouvernement de faire bonne garde. Henri, après avoir participé à la révolte de Condé, s'emploie ici à bien servir la Couronne en empêchant une rébellion à laquelle, quelques années plus tôt, il aurait pu participer. En attendant que tout cela se calme, le duc attend de « *recevoir ses commandements la dessus et cependant de ne bouger d'icy afin que par ma présence on chacun se contienne en son devoir⁷¹³* ».

Henri II de Rohan, tout comme son père René II, est obligé de faire un choix entre la défense de la foi protestante et le service du roi. En effet, Louis XIII va rapidement à l'encontre de la volonté des protestants, bien qu'il ait tout d'abord décidé de confirmer l'édit de Nantes. Dans un premier temps, Henri tente de servir son roi et sa foi. Dans un second temps, il prendra le parti des huguenots et entrera en rébellion contre le roi qu'il avait juré de servir à la mort d'Henri IV.

Le duc de Rohan se considère comme un fidèle sujet de Louis XIII, et ce par sa bonne conduite en tant que gouverneur du Poitou. On remarque dans un premier temps que c'est un gouverneur nomade. En effet, il se déplace beaucoup à la fois sur les terres de son gouvernement et sur ses propres territoires. De cette façon, il ne semble pas résider plus de six semaines dans un même lieu⁷¹⁴. Dans un même temps, le duc de Rohan règle les affaires de son gouvernement, comme les prêches jésuites survenus pour les avant-Carême. Bien que je, « *ne me suis nullement émancipé de me mesler des affaires qui ne concernent ma charge⁷¹⁵* », Henri écrit au roi à propos de l'assemblée de Loudun afin d'apporter de l'aide, grâce à son influence, à ses coreligionnaires.

Dans un deuxième temps, on peut remarquer que le duc de Rohan est sujet aux calomnies de la Cour, ce qui s'explique par la montée des extrémistes catholiques suite à la

⁷¹² BnF, Clairambault 1166, f° 56, *op. cit.*

⁷¹³ *Ibid.*

⁷¹⁴ BnF, Clairambault 1166, f° 219, *op. cit.*

⁷¹⁵ BnF, Clairambault 1166, f° 193, *op. cit.*

mort d'Henri IV. C'est dans cette même période que la femme de Jacques I^{er}, Anne de Danemark, décède. Le duc de Rohan doit alors se battre auprès de la Cour pour se condouloir de sa mort. Finalement, on notera que malgré les dissensions entre Louis XIII et sa mère, Henri continue de correspondre avec Marie de Médicis.

Enfin, les places de sûreté sont un véritable sujet de tension qui se retrouve dans plusieurs lettres envoyées à Pontchartrain et Louis XIII. Le démantèlement d'un petit fort, appelé le Dognon, à l'ouest de Niort, provoque la colère de Rohan. Le roi réclame sa destruction alors que le gouverneur du Poitou tente de sauver les meubles en demandant des indemnités sur son bien nouvellement acquis. Sa destruction ne débute qu'à la fin de l'année 1619, bien que le fort soit sujet à des attaques de la part du sieur de Surimeaux. Henri tente alors, pendant plusieurs mois, de se rendre justice en prétextant que l'attaque est un affront direct au roi de France. Bien qu'il se soit longuement battu, il n'aura jamais gain de cause.

Conclusion

Au départ, sans grande connaissance du sujet, on peut penser que protestants et catholiques se livrent une guerre sans merci, sans véritables trêves, et que les deux fois ne peuvent cohabiter sans s'entretuer. Lors de la lecture des sources, qu'elles soient de l'époque étudiée ou plus contemporaine, on se rend rapidement compte que, bien que les deux croyances soient opposées, protestants et catholiques peuvent tout à fait s'entendre. La plupart du temps, ce sont les affaires privées qui vont prévaloir et conduire les ententes entre telles ou telles personnes. Deux exemples semblent ici pertinents. Tout d'abord le conflit Rohan et Laval : ces deux familles partageant la même foi ne peuvent pourtant pas faire affaire et renforcer la cause protestante. Ensuite, l'obéissance à un pouvoir royal qui peine parfois à se faire entendre.

Dans un siècle où se battre pour sa foi et servir son souverain semble possible, les sources ne sont pas des plus nombreuses. Même ici quand il s'agit de grands seigneurs bretons. Le vicomte de Rohan est victime d'un manque cruel de sources, seules quelques lettres, aujourd'hui dispersées, sont signées de sa main. On retrouve le fonds Labouchère pour ce qui est d'une grande partie de sa correspondance passive avec Henri III de Navarre. Ce manque de sources se traduit, dans ce mémoire, par l'ajout de la correspondance du fils de René II, Henri, entre 1618 et 1620. Cette greffe permet une comparaison entre les années de guerre de la fin du XVI^e et de celles du début XVII^e. Une autre évidence s'ajoute à la limite des sources, il n'existe qu'en grande partie la correspondance passive du vicomte, il est donc compliqué de véritablement comprendre tous les enjeux auxquels se trouve confronté René par de simples lettres reçues sur quelques années. La paléographie des lettres du XVI^e ajoute un défi supplémentaire.

Cependant, à force de regroupements de sources d'époque, comme les lettres reçues par le vicomte ou encore des écrits de ses contemporains, et des ouvrages d'aujourd'hui, il est possible de replacer la vie de René II de Rohan dans son siècle. Le présent mémoire apporte donc une légère biographie du vicomte protestant.

Parmi tous les ouvrages cités dans ce mémoire, Arlette Jouanna et son *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Malcolm Walsby et *The Counts of Laval*, Mathieu Pichard-Rivalan avec sa thèse *Rennes naissance d'une capitale provinciale* ou encore Joël

Cornette et son *Histoire de la Bretagne et des Bretons, des âges obscurs au règne de Louis XIV*, sont des publications scientifiques qui ont beaucoup apporté.

La bibliographie à propos des Rohan semble, au premier abord, prolifique. Des ouvrages comme celui d'Alain Boulaire, *Les Rohan, Roi ne puis, duc de daigne, Rohan suis !*, ou Éric Mension-Rigau, *Les Rohan, Histoire d'une grande famille*, permettent de comprendre l'histoire de cette grande famille bretonne sur plusieurs siècles. Cependant, comme tous les autres ouvrages, le milieu du xvi^e siècle est trop peu connu des historiens. René I^{er}, Henri I^{er} et René II sont alors des grandes figures oubliées. Avec quelques recherches, on peut malgré tout comprendre, dans les grandes lignes, qui était René II. De plus, ce sont les mêmes informations qui reviennent dans les quelques ouvrages, parfois seulement différentes par les mots employés. Nous ne possédons donc qu'un seul regard sur René. Pour ce qui est des sources de l'époque sur le vicomte de Rohan, elles proviennent, pour la plupart, de contemporains protestants. Pour ce qui a trait à son fils, tout y est plus simple. Henri II de Rohan est un incontournable du début du xvii^e, la bibliographie est donc plus riche et variée.

Le présent mémoire n'a pas vocation à faire une biographie complète et sans failles de René II, ce dernier restant un membre secondaire de la noblesse du xvi^e. On retrouve plutôt un panorama de sa vie avec les quelques sources que nous possédons. De ce travail, il est possible de conclure deux choses. Premièrement que la foi est moteur de cohésion mais aussi de division. Cependant, elle n'est pas le seul enjeu, les intérêts individuels vont aussi primer. Deuxièmement, on retrouve une vraie balance entre défense de la foi et obéissance à un pouvoir royal chancelant, cela sous Henri III qui connaît des difficultés certaines avec ses alliés et ses ennemis et sous Louis XIII qui est alors un roi jeune et manipulé.

Sources

Sources manuscrites :

AdM : Archives départementales du Morbihan
AdPA : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques
AmN : Archives municipales de Nantes
AN : Archives nationales
BiS : Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne
BL : British Library
BmN : Bibliothèque municipale de Nantes
BnF : Bibliothèque nationale de France

CL : Collection Labouchère
Ms. fr. : Manuscrits français
500 de Colb. : Cinq-Cents de Colbert

Sources publiées :

DAVILA Enrico Caterino, *Histoire des guerres civiles de France sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III & Henri IV*, t. 2, à Amsterdam chez Arkstée et Merkus, 1757.

D'AUBIGNÉ Agrippa, *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, publiée par LALANNE Ludovic, Charpentier, Paris, 1854.

D'AUBIGNÉ Agrippa, *Histoire universelle*, t. 5, 1576-1579, édition publiée pour la société de l'Histoire de France par le Baron Alphonse DE RUBLE, Paris, 1891.

CALVIN Jean, *Dictionnaire des locutions obscures et des mots vieillis qui se rencontrent dans les œuvres de Jehan Calvin*, Librairie de Ch. Meyrueis et compagnie, Paris, 1855.

CHAMPION Pierre, FRANÇOIS Michel, BOUCHER Jacqueline, ZUBER Henri, BARBICHE Bernard et la Société de l'Histoire de France, *Lettres de Henri III, roi de France, recueillies par Pierre Champion et Michel François ; publiées avec des compléments, une*

introduction et des notes pour la Société de l'histoire de France (legs Pierre Champion) par Michel François, Jacqueline Boucher, Paris : C. Klincksieck, 1959-2018.

COUSTUREAU Nicolas, *Histoire de la vie et faits de Louis de Bourbon, surnommé le Bon, premier duc de Montpensier, Pair de France, souverain de Dombes, etc.* Rouen, chez Jacques Caillove, 1645.

DE L'ESTOILE Pierre, *Journal d'un bourgeois de Paris sous Henri III & Henri IV (1574-1611)*, Droz, Genève, 1996.

DE L'ESTOILE Pierre, *Journal de L'Estoile*, Librairie Armand Colin, Paris, 1906.

DE XIVREY Berger, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, imprimerie royale, 1843. Gallica.

LE VACHER DE BOISVILLE Dast, *Liste générale et alphabétique des membres du parlement de Bordeaux*, Archives historiques du département de la Gironde, (PDF trouvé sur le site des archives de la Gironde).

ROHAN Henri, *Voyage du duc de Rohan, fait en l'an 1600, en Italie, Allemagne et Pays-Bas Uni, Angleterre et Escosse*, Louis ELZEVIER, 1646.

Lettres de Catherine de Parthenay, dame de Rohan-Soubise, et de ses deux filles Henriette et Anne, à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, publiée par IMBERT Hugues, Niort, 1824.

Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, 17, Mémoires de Pontchartrain, t. II. Par M. PETITOT, Paris, 1822.

Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, 18, Mémoires de Henri, Duc de Rohan, t. I. Foucault, Paris, 1822.

Bibliographie

PUF : Presses universitaires de France

PUR : Presses universitaires de Rennes

PUV : Presses universitaires de Vincennes

Outils :

Dictionnaire du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL).

Ancien Régime :

AURELL Martin (dir.), BESSON Florian (dir.), BRETON Justine (dir.) et MALBOS Lucie (dir.), *Les médiévistes face aux médiévalismes*, PUR, Rennes, 2023.

BAECHLER Jean (dir.), *Guerre et Histoire*, Hermann, Paris, 2019.

BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne, XVI^e - XVIII^e siècle*, PUF, Paris, 2012.

BÉLY Lucien, *La France moderne, 1498-1789*, PUF, Paris, 1994.

BLANCHARD Laurent, *A la Rochelle, entre son Roi et sa Foi, Monsieur de Loudrière*, éditions Ampelos, Paris, 2018.

BIDEAUX Michel, *Histoire de la littérature française du XVI^e siècle*, nouvelle édition, PUR, Rennes, 2004.

COTTRET Bernard, *Ces reines qui ont fait l'Angleterre, de Boadicee à Élisabeth II*, Tallandier, Paris, 2016.

COSANDEY Fanny, *Le rang, préséance et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Gallimard, Paris, 2016.

DAUMAS Maurice, « *Aimez toujours bien le maître...* », « Amitié et politique en France à l'époque moderne », dans *Parlement[s]*, Revue d'histoire politique, 2016/3 (n° HS 11), pages 99 à 112.

DAUSSY Hugues, *Le parti huguenot, chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Droz, Genève, 2015.

DUBY Georges, PERROT Michelle, ZEMON Davis (dir.) et FARGE Arlette (dir.), *Histoire des femmes, XVI^e - XVIII^e siècles*, Plon, Paris, 1991.

DRÉVILLON Hervé & VENTURINO Diego, *Penser et vivre l'Honneur à l'époque moderne*, PUR, Rennes, 2011.

FABRE Pierre-Antoine (dir.), PIERRE Benoist (dir.), *Les Jésuites, Histoire et dictionnaire*, Bouquins, Paris, 2022.

FIGEAC Michel, *Les noblesses en France, du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Armand Colin, Paris, 2013.

FROSTIN Charles, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV : Alliances et réseau d'influences sous l'Ancien Régime*, PUR, Rennes, 2006.

GAUTIER M. A. *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, Imprimerie de Gustave Mareschal, La Rochelle, 1839.

LE GALL Jean-Marie, *L'Ancien Régime, XVI^e-XVII^e siècle*, PUF, Paris, 2013.

MALIA Martin, *La révolte des Pays-Bas, 1566-1609*, ch. V, p. 157 à 176, dans *Histoire des Révolutions*, Tallandier, Paris, 2008.

MELCHIOR-BONNET Sabine, *Les revers de l'amour, Une histoire de la rupture*, PUF, Paris, 2019.

NASSIET Michel, *Parenté, noblesse et états dynastiques XVI^e - XVII^e siècles*, éditions de l'EHESS, Paris, 2000.

PETITFILS Jean-Christian, *Louis XIII*, Perrin, Paris, 2008.

POTON Didier, *Maillezais « place de sûreté » huguenote. Le gouvernement d'Agrippa d'Aubigné (1589-1619)*. Dans *L'abbaye de Maillezais : Des moines du marais aux soldats huguenots*. TRANCHANT Mathias (dir.) et TREFFORT Cécile (dir.), PUR, Rennes, 2005.

SAUPIN Guy, *La France à l'époque moderne*, Armand Colin, Paris, 2020.

Guerres de Religion :

ANQUEZ Léonce, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622)*, Auguste Durand, Paris, 1859.

CARPI Olivia, *Les guerres de religion (1559-1598), un conflit franco-français*, Ellipses, Paris, 2012.

CHALINE Olivier, « Guerre(s) et religion(s), quelques repères dans un champ de mines », dans *Communio* 2017/3-4 (n° 251-252), p. 61 à 76.

CHAMPEAUD Grégory, *Le Parlement de Bordeaux et les paix de religion. Une genèse de l'édit de Nantes (1563-1600)*, éd d'Albret, Nérac, 2008.

DAUSSY Hugues, « Le parti huguenot à l'épreuve de la révolte de Condé (1615-1616) », dans *Dix-septième siècle, Entre institutionnalisation, répression et Refuge : le protestantisme français au XVII^e siècle (1598-1715)*, 2021/4 (n° 293), Paris, PUF.

DUBLED Henri, « Le duc Henri de Rohan et la révolte des protestants du Midi jusqu'à la paix d'Alès (1617-1629) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 99, n° 177, 1987.

GARNIER Armand, *Agrippa d'Aubigné et le Parti Protestant*, Librairie Fischbacher, Paris, 1928.

JOUANNA Arlette, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion, 1559-1598*, Robert Laffont, « Bouquins », Paris, 1998.

LE ROUX Nicolas, *Les guerres de Religion*, dir. Joël Cornette, Belin, Paris, 2014.

LE ROUX Nicolas, « Des bourgeois et des princes, Paris, 1614-1617 », dans *Dix-septième siècle* 2017/2 (n° 276), p. 463 à 476, éditions PUF.

MARCHAND Romain, *Henri de La Tour (1555-1623) : affirmation politique, service du roi et révolte*, Classique Garnier, Paris, 2020.

SOURIAC Pierre-Jean, *Une guerre civile, affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596)*, Champ Vallon, Seyssel, 2008.

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1852-1865), vol. 3 n°3/4 (1854 juillet et août), p. 143-145.

SOURIAC Pierre-Jean, « Une solution armée de coexistence. Les places de sûreté protestantes comme élément de pacification des guerres de Religion ». La coexistence confessionnelle à l'épreuve. Études sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne, *Chrétiens et Sociétés, Documents et Mémoires* n° 9.

Histoire de la Bretagne :

CARLUER Jean-Yves, *Les protestants bretons : XVI^e - XX^e siècles*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de François LEBRUN, soutenue en 1992 à Rennes 2.

CARLUER Jean-Yves, *Protestants bretons, la mémoire des hommes et des lieux*, éditions de La Cause, Carrières-sous-Poissy, 1994.

COLLINS James B, *La Bretagne dans l'État royal, Classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges*, traduit par André Rannou et publié sous la direction de Gauthier Aubert et Philippe Hamon, PUR, Rennes, 2006.

CORNETTE Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons, des âges obscurs au règne de Louis XIV*, Le Seuil, Paris, 2005.

CROIX Alain, *L'âge d'or de la Bretagne (1532-1675)*, éditions Ouest-France, Rennes, 1993.

DELUMEAU Jean (dir.), *Histoire de la Bretagne*, éditions Privat, Toulouse, 1969.

KERHERVÉ Jean (dir.), *Noblesses de Bretagne, du Moyen Âge à nos jours*, PUR, Rennes, 1999.

LA BORDERIE Arthur de & POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Histoire de la Bretagne*, J. Plihon & L. Hommay, Rennes, 1896-1914, 6 vol., t. V, 1913.

LE BOUËDEC Gérard (dir.), DARSEL Joachim, *L'Amirauté en Bretagne : Des origines à la fin du XVIII^e siècle*, PUR, Rennes, 2012.

LE GOFF Henri, *La Ligue en Bretagne*, PUR, Rennes, 2010.

LEVOT Prosper Jean, *Biographie bretonne, recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom, soit par leurs vertus ou leurs crimes, soit dans les arts, dans les sciences, dans*

les lettres, dans la magistrature, dans la politique, dans la guerre, etc., Depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, t. II, Cauderan, Libraire-éditeur, Vannes, 1857.

TANGUY Bernard (dir.), LAGRÉE Michel (dir.), *Atlas d'Histoire de Bretagne*, Skol Vreizh, Morlaix, 2002.

TOURAULT Philippe, *Histoire de la Bretagne*, Perrin, Paris, 2019.

RIVAULT Antoine, *Étampes et la Bretagne, le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565)*, PUR, Rennes, 2023.

VAURIGAUD Benjamin, *Essai sur l'histoire des Églises réformées de Bretagne (1535-1808)*, t. I, éditions Librairie Cherbuliez, Paris, 1870.

Rohan :

BOULAIRE Alain, *Les Rohan, Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis !*, France-Empire, Paris, 2001.

BRETON Nicolas, « *Je les espreuve tous* » *Itinéraires politiques et engagement religieux des Coligny-Châtillon (mi-xv^e - mi-xvii^e siècle)*, Droz, Genève, 2020.

CLARK Jack. A, *Huguenot Warrior : The Life and Times of Henri de Rohan, 1579-1638*, La Haye, Nijhof, 1966.

DEWALD Jonathan, *Status, Power, and Identity in Early Modern France, The Rohan family 1550-1715*, Hardcover Edition, Pennsylvanie, 2015.

DEYON Solange et Pierre, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée, 1579-1638*, Perrin, Paris, 2000.

DU HALGOUET Hervé, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs, accompagnée d'une Carte de Plans*, René Prud'homme éditeur, Saint-Brieuc, Édouard Champion éditeur, Paris, 1921.

DU HALGOUET Hervé, *Le duché de Rohan et ses seigneurs*, René Prud'homme éditeur, Saint-Brieuc, Édouard Champion éditeur, Paris, 1925.

KERHERVÉ Jean, CASSARD Jean-Christophe (dir.), COATIVY Yves (dir.), GALLICÉ Alain (dir.) et LE PAGE Dominique, *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge*, PUR, Rennes, 2008.

LAUGEL Auguste, « La famille et la jeunesse d'Henri de Rohan », dans *La Revue des Deux mondes*, t. 33, Paris, 1879.

LE ROUX Nicolas, *La vraie gloire ne s'acquiert que par les armes. Sully, la noblesse et la guerre*, Albineana, Cahiers d'Aubigné, 2014, 26, p. 153-170.

MARTIN Georges, *Histoire et généalogie de la maison de Rohan, de Chabot et de Rohan-Chabot*, Imprimerie Mathias, La Ricamarie, 1977.

MENSION-RIGAU Éric, *Les Rohan, Histoire d'une grande famille*, Perrin, Paris, 2017.

RIVAULT Antoine, *Correspondance des vicomtes de Rohan seigneurs de Blain, au XVI^e siècle. Un lignage entre service du roi et engagement huguenot*, université Rennes 2, Fondation Thiers, (document PDF).

SERR Georges, *Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant : t. II, 1617-1622*, Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015), juillet-août-septembre 1975, divers aspects de la réforme aux XVI^e et XVII^e siècles. Études et documents, (juillet-août-septembre 1975), p. 287, 289-631.

TIANT Ekaterina, *Le procès de Françoise de Rohan contre Jacques de Savoie-Nemours (1559-1580), du mariage clandestin au conflit politique*, mémoire de master 2, sous la direction d'Antoine Rivault et Philippe Hamon, Rennes, 2021.

VRAY Nicole, *Catherine de Parthenay, une duchesse rebelle chez les Rohan*, éditions Ampelos, Paris, 2018.

VRAY Nicole, *Henri II de Rohan : l'irréductible*, éditions Ampelos, Paris, 2022.

WALSBY Malcolm, *The Counts of Laval*, Aldershot, Ashgate, 2007.

Henri III et la Navarre :

BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Fayard, Paris, 1989.

CORNETTE Joël, *Henri IV à Saint-Denis, de l'abjuration à la profanation*, Belin, Paris, 2010.

CUIGNET Jean-Claude, *Dictionnaire Henri IV*, Grancher, Paris, 2007.

CUIGNET Jean-Claude, *L'Itinéraire d'Henri IV : les 20 597 jours de sa vie*, Bizanos Héraclès, 1997.

PETITFILS Jean-Christian, *Henri IV*, Perrin Bibliographique, Paris, 2021.

VIENNOT Eliane, *Marguerite de Valois, Histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Payot, Paris, 1993.

Parlement de Bretagne :

CROIX Alain, *Le Parlement de Bretagne, histoire et symboles*, PUR, Rennes, 1994.

HAMON Philippe (dir.) et LAURENT Catherine (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, PUR, Rennes, 2012.

PICHARD-RIVALAN Mathieu, *Rennes naissance d'une capitale provinciale, 1491-1610*, Université Rennes 2, 2014.

RIVAULT Antoine, « Les placards de Nantes (mai 1560) : Le militantisme écrit des huguenots au début des troubles de religion », dans *Revue d'histoire du protestantisme*, vol. 4, n°3 (juillet-août- septembre 2019), p. 365-387, publié par la Librairie Droz.

RIVAULT Antoine, « Monsieur le gouverneur est entré en la cour », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 122-3 | 2015, 35-54.

SAULNIER Frédéric, *Le Parlement de Bretagne (1554-1790)*, Plihon et Hommay, Rennes, 1909.

SAUPIN Guy, *Nantes au XVII^e siècle : Vie politique et société urbaine*, PUR, Rennes, 1996.

Correspondances :

AUDISIO Gabriel, RAMBAUD Isabelle, *Lire le français d'hier : manuel de paléographie moderne XV^e-XVIII^e siècles*, Armand Colin, Paris, 2016.

PONCET Olivier, *Matière à écrire, les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècle*, PUV, Paris, 2017.

Paléographie :

TARRAGON Roland de, *Lire les Écritures Anciennes du XV^e au XVIII^e siècle*, Mémoires & Documents, réédition, Vendôme, 2009.

Index des noms propres

A

ALBERT (Honoré d') : 38
ALBRET (Isabeau d') : 7, 78, 81
ALBRET (Jean d', baron de Miossans) : 83
ALBRET (Jeanne d') : 21, 79-81
ALÈGRE (Anne d') : 58, 61
ANDELOT (François Coligny d') : 11, 57-58
ANGENNES (Nicolas d') : 46, 60
AUBIGNÉ (Agrippa d') : 9, 22, 44-45, 54, 126-129, 131, 134
AURE (Antoine d') : 52
AVAUGOUR (René d') : 64, 72

B

BELLIÈVRE (Pomponne de) : 31-32
BÉTHUNE (Marguerite de) : 105
BÉTHUNE (Maximilien de, Sully) : 9, 105, 107, 118
BERTRAND (Jean) : 90
BIRON (Charles de Gontaut, duc de) : 48-49, 51-53
BIZEUL : 96
BOURBON (Antoine de) : 7, 78
BOURBON (Catherine de) : 34-35, 76, 81
BOURBON-VENDÔME (Louis III de) : 54, 97, 99, 102
BRETAGNE (Anne de) : 89
BRETAGNE (Jean de, duc d'Étampes) : 92-94
BROSSES (Antoine des) : 61

C

CHÂTILLON (François de) : 49
CHARLES I^{er} (roi d'Angleterre) : 122
CHARLES IX (roi de France) : 9-10, 50, 58, 79-80, 93-94, 99
CHEVERNY (Philippe Hurault de) : 81
COLIGNY (Louise de) : 60
COLIGNY (Gaspard de) : 58
CONDÉ (Henri I^{er}) : 9, 24, 38, 41-44, 47, 49, 53-54, 60-61, 67-68, 70-71, 74, 85, 99
CONDÉ (Henri II) : 109-110, 113, 119, 124
CONDÉ (Louis I^{er} de) : 41
COTON (Pierre) : 115
COUSTUREAU : 99, 102
CRESSONNIÈRE (Henri Bastard de la) : 130

D

DANEMARK (Anne de) : 122, 137
DINAN (Françoise de) : 63
DUPLESSIS-MORNAY (Philippe Duplessis, dit) : 60-61, 70, 119
DURFORT (Jean de) : 52

E

ÉLISABETH Ire (reine d'Angleterre) : 59
ESCHALLARD (Maximilien) : 134
ESCHALLARD (Philippe) : 134
ESTE (Anne d') : 79-80

F

FIN (Prégent de la) : 66, 76, 123
FOIX (Claude de) : 57
FOIX (Louis de) : 51
FOUCAULD (Jean de) : 50
FRANCE (Marguerite de) : 79
FRANÇOIS I^{er} (roi de France) : 89
FRANÇOIS II (roi de France) : 78-79, 93, 95
FRÈRE (Charles le) : 92

G

GAZEAU (Jacques) : 133
GENEVOIS (Henri de) : 78, 80, 82
GOYON (Jacques de) : 53
GUIBOURGÈRE (Michel Raoul de la) : 115
GUISE (Charles I^{er} de) : 122
GUISE (François de) : 79
GUISE (Henri I^{er} de) : 9, 38

H

HABSBOURG (Matthias I^{er} de) : 59
HAUTEFONTAINE : 128
HENRI III (roi de France) : 10, 23, 28, 32, 35, 38-40, 44, 46, 49, 54-55, 60, 71, 75-76, 78, 80-81, 83-85, 94, 100-102, 140
HENRI II (roi de France) : 77-78, 93
HOTMAN (François) : 58
HURALT (Marie) : 134

J

JACQUES I^{er} (roi d'Angleterre) : 122, 137
JOYEUSE (Anne de) : 100

L

LAGEBÂTON (Jacques Benoît de) : 45
LANGLE (Jean de) : 92
LAUDEBARDIÈRE : 111
LAVAL (Anne de) : 63
LAVAL (Hélène de) : 63, 76
LAVAL (Guy XIV) : 63
LAVAL (Guy XV) : 63
LAVAL (Guy XVI) : 57
LAVAL (Guy XVII) : 57, 63
LAVAL (Guy XVIII) : 57
LAVAL (Guy XIX, Paul de Coligny) : 13, 24, 29, 39, 42, 46, 54-77, 81, 84-85
LAVAL (Guy XX, François de Coligny) : 59, 61
LAVAL (Yolande de) : 63
LAVAL-CHÂTEAUBRIANT (Jean de) : 90
LESDIGUIÈRES (François de la Bonne de) : 69, 119
LE VENEUR (Tanneguy) : 123
LORRAINE (Charles de) : 79-80
LORRAINE (Charles de, duc de Mayenne) : 80
LORRAINE (François de, duc de Guise) : 9
LORRAINE (Philippe-Emmanuel de) : 23
LOUIS XII (roi de France) : 89
LOUIS XIII (roi de France) : 14, 103-104, 109, 111-114, 118-119, 122-123, 125, 127-129, 131-134, 136-137, 140
LOYOLA (Iñigo de) : 115

M

MARTEL (Antoine) : 82
MÉDICIS (Catherine de) : 7, 9, 15, 28, 31-32, 50-54, 58-60, 69-70, 77-79, 93
MÉDICIS (Marie de) : 110, 118, 123-124, 137
MELON (André de) : 31
MONTMORENCY-DAMVILLE (Henri I^{er} de) : 28, 31-32, 43
MONTMORENCY-THORÉ (Guillaume de) : 38
MONTPENSIER (Louis II de) : 71

N

NOGARET DE LA VALETTE (Jean-Louis de) : 123, 127
NOUE (François de la) : 21, 48-49

O

ORANGE (Guillaume d') : 59-60, 82

P

PARTHENAY (Catherine de) : 7, 9, 19-20, 22-23, 35, 102-103, 119, 124
PIERRE II (duc de Bretagne) : 63
PONTCHARTRAIN (Paul Phélypeaux de) : 14, 104, 112, 115, 118, 122-123, 128-129, 132-133, 135, 137
POPELINIÈRE (Lancelot de la) : 21, 44

R

RIEUX (Claude) : 58
RIEUX (François de) : 65
RIEUX (René de) : 37
RIEUX (Renée de, Guyonne de Laval) : 56-57, 84
ROCHE-POSAY (Louis Chasteigner de la) : 25
ROHAN (Alain IX de) : 63, 76
ROHAN (Anne de) : 20
ROHAN (Benjamin de) : 20, 124
ROHAN (Catherine de) : 20, 51
ROHAN (Françoise de) : 17, 30, 55, 77-85
ROHAN (Henri I^{er} de) : 19-20, 22, 41, 61, 79, 97, 140
ROHAN (Henriette de) : 20
ROHAN (Hercule de) : 124
ROHAN (Jacques de) : 19
ROHAN (Jean de) : 24, 41
ROHAN (Louis de) : 24, 77
ROHAN (René I^{er} de) : 7, 19-21, 140

S

SAINT-GEORGES (Joachim de) : 28
SANSAC (Jean de) : 52
SAVOIE (Honorat II de) : 44, 100
SAVOIE (Louise de) : 89
SAVOIE-NEMOURS (Jacques de) : 17, 30, 55, 77-80, 83-85
SAVOIE-NEMOURS (Jeanne de) : 77
SÉGUR (François de) : 67, 70, 75
SURIMEAUX (Constant, sieur de) : 131, 137

T

TALENSAC (René de) : 134
TOURNEMINE (Françoise de) : 12, 22

TOUR D'AUVERGNE (Henri de la) : 32-33, 50,
52

V

VALOIS (François de, duc d'Anjou) : 59-60
VALOIS (Marguerite de) : 12, 19, 31, 34-35, 50,
54-55, 70, 79, 81, 85
VIÈTE (François) : 22
VILLETTE : 129

Index des noms de lieux

A

AGEN : 30, 52, 106
ANGERS : 60, 106-109, 124, 132, 134
ANGLETERRE : 59
ANJOU : 108, 124
ANVERS : 58-59

B

BAZAS : 39
BEAUVOIR SUR MER : 19, 80
BÉARN : 111, 113-114
BLAIN : 8, 14, 23, 25, 98, 106-107
BORDEAUX : 44-45, 49-50, 116
BRISSAC : 124
BROUAGE : 21, 48-49

C

CAMBRAI : 59
CHÂTELLERAULT : 107
CHÂTILLON-EN-VENDELAIS (château de) : 61
LA CHÈZE : 19, 24
CROZON : 19

D

DAUDOUR : 19
DAULLAS : 19

E

ESPAGNE : 59, 109

F

FONTENAY-LE-COMTE : 7, 41, 106-108, 134
FORT DU DOGNON : 125-133, 137
FRESNAY : 19
FRONTENAY : 19, 21, 24, 80

G

LA GARNACHE : 19, 84
GOUAREC : 19
GUEMENEC : 19
LE GUERLESQUIN : 19
GUYENNE : 33, 38-39, 44, 54, 68-69

I

ITALIE : 57, 77-79, 118

J

JOIGNY (château de) : 57

L

LANGUEDOC : 32, 38-39, 43, 48-49, 69, 115
LAVAL : 46, 56, 58
LECTOURE : 8
LÉON : 7-8, 19, 63, 80, 101
LOCHES : 107
LOUDÉAC : 19, 22
LOUDUN : 110-114, 136
LOIRE : 44, 60
LUSIGNAN : 12, 20, 22, 126

M

MAILLEZAIS : 126-130
MARANS : 21
MARENNES : 21
MONTAUBAN : 51, 60
MONTBROND⁷¹⁶ : 107
MONTPELLIER : 43, 47-49
MONTROY : 24

N

NANTES : 12, 14, 17, 25, 80, 87-99, 102, 106, 110, 136
NÉRAC : 8, 30, 76
NIORT : 106-107, 137

P

PAU : 8, 78, 83
PARC-SOUBISE : 22, 25, 35, 98, 106
PARIS : 21, 37, 43, 48-49, 57, 60, 78-79, 83, 87, 90, 105, 111, 133
PAYS-BAS : 58-59, 82, 84
POITIERS : 48-49, 72, 106-107

⁷¹⁶ On le retrouve sous le nom de Montrond dans la correspondance.

POITOU : 12, 25, 33, 38, 41, 44, 54, 56, 80, 96, 99,
103, 105-110, 112, 115-117, 121, 123-126, 129,
135-137
PONTIVY : 21, 24, 80
PONT-SAINT-ESPRIT : 38, 41
PORHOËT : 7, 20, 22
PORZAY : 19

R

RENNES : 24, 64-65, 87-100, 102, 139
LA ROCHELLE : 8-10, 20-21, 23-25, 36, 40, 48,
103, 114, 121, 126-127, 135

S

SAINTES : 82, 116
SAINTONGE : 21, 80, 135
SAINT-JEAN-D'ANGÉLY : 24, 36, 49, 74, 85,
106-107, 110, 119, 135
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE⁷¹⁷ : 25, 45, 106-109,
132
LES SALLES : 19
SAUMUR : 24, 107, 109, 116, 118, 124
SUISSE : 58-59, 61

T

TOURS : 107, 129

V

VANNES : 25, 63, 89-90, 92-94
LA VAUDE : 19
LE VERGER : 108
VITRÉ : 46, 56-58, 61

Y

YERIS : 19

⁷¹⁷ On le retrouve sous le nom de Saint-Maixant dans la correspondance.

Annexes

Figures	Titre	Page
Figure 1	Lieux de passage/résidence attestés du vicomte de René II de Rohan (1550-1586)	p. 26
Figure 2	Signature du vicomte de Rohan	p. 26
Figure 3	Correspondance passive du vicomte de Rohan et du roi de Navarre	p. 28
Figure 4	Exemple d'un sceau	p. 29
Figure 5	Henri, roi de Navarre au vicomte René II de Rohan, Agen, 15 décembre 1576	p. 30
Figure 6	Correspondance du vicomte de Rohan et du roi de Navarre (1576-1580)	p. 30
Figure 7	Correspondances comparées, Henri III de Navarre	p. 31
Figure 8	Portrait d'Henri de Rohan par Rudolph Meyer	p. 104
Figure 9	Signature d'Henri II de Rohan	p. 106
Figure 10	Lieux de passage évoqués dans la correspondance d'Henri II de Rohan (1618-1620)	p. 108
Figure 11	Portrait de Benjamin de Rohan	p. 125
Figure 12	La place forte de Maillezais	p. 126
Figure 13	Plan particulier du Dognon	p. 127
Figure 14	Portrait d'Agrippa d'Aubigné	p. 128
Figure 15	Portrait de Paul Phélypeaux de Pontchartrain	p. 128

Chronologie de la vie de René II de Rohan

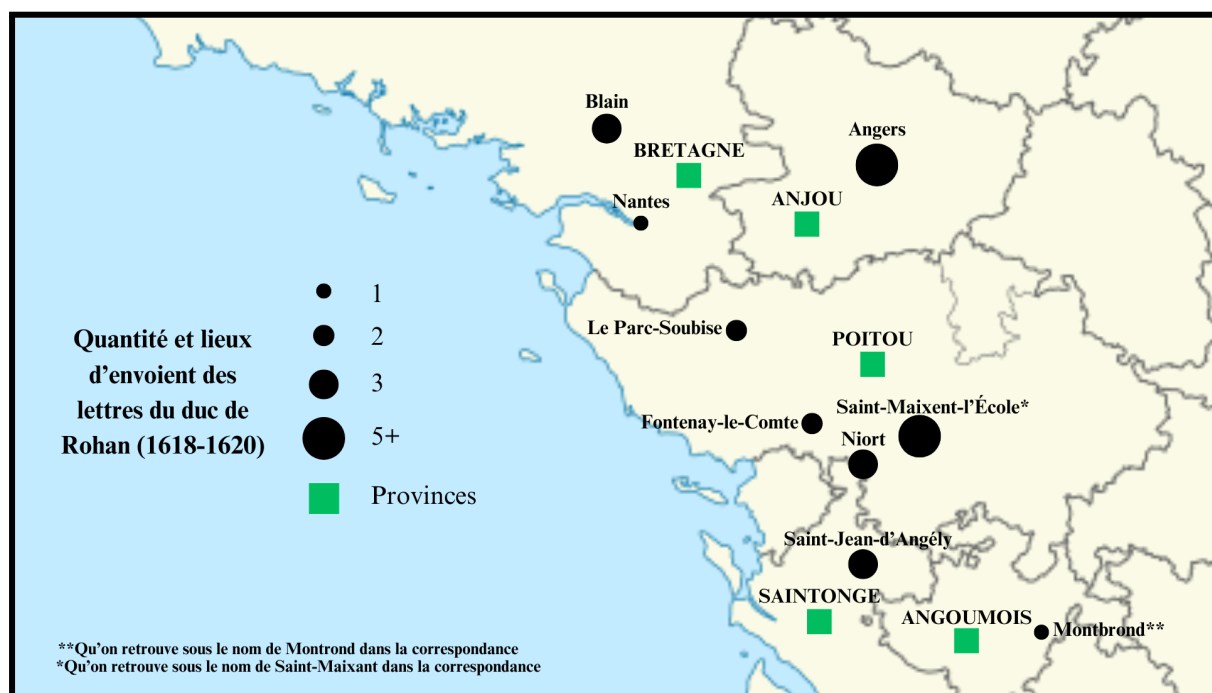
Événement	Date	Lieu
Naissance de René II de Rohan	1550	Blain
Participe aux combats des guerres de Religion	1570	Saintonge/Aunis
Participe au siège de Saintes	1570	Saintes
Fait don de terres à Françoise de Rohan	1571	Blain
Quitte Paris et échappe à la Saint-Barthélemy	23 août 1572	Paris
Participe à la défense de Lusignan	1574-1575	Lusignan
Devient le dix-neuvième vicomte de Rohan	juin 1575	/
Mariage avec Catherine de Parthenay	août 1575	La Rochelle
Siège au conseil de La Rochelle	1575	La Rochelle
Se rend à Saumur sur une demande de Navarre	1576	Saumur
Naissance d'Henriette de Rohan	1577	/
Naissance de Catherine de Rohan	20 juin 1578	Blain
Se rend aux États de Bretagne	Décembre 1578	Rennes
Reste en grande majorité dans ses fiefs Bretons	1578-1585	Bretagne
Affaire du parlement à Nantes	1579-1580	Bretagne
Naissance d'Henri II de Rohan	21 août 1579	Blain
Naissance et mort de René de Rohan	1581	/
Intervention de René pour la préservation des forêts.	1582	/
Se rend, avec Navarre, à Saint-Maixant	Mars 1582	Saint-Maixant
Naissance de Benjamin de Rohan	1583	La Rochelle
Acquisition de la seigneurie de Montpaon ⁷¹⁸	1583	/
Naissance d'Anne de Rohan	1584	Mouchamps
Entre en guerre aux côtés d'Henri de Navarre	1585	/
Se sépare du reste de l'armée, rentre à La Rochelle	1586	/
Décès de René II de Rohan à l'âge de 36 ans	27 avril 1586	La Rochelle

⁷¹⁸ AdPA, B 1875.

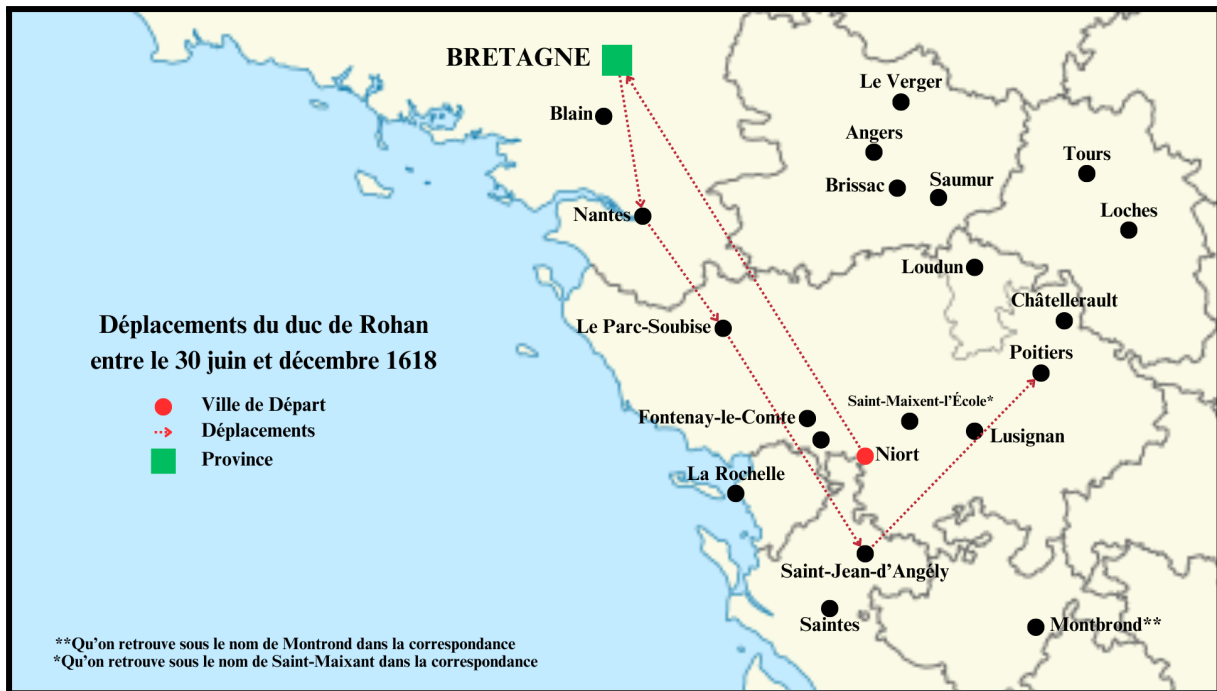
Fort du Dognon

Événement	Date
Construction du fort par Aubigné	Années 1610
Aubigné se retire du Dognon et en laisse la lieutenance à son fils	1618
Achat du gouvernement de Maillezais et du fort du Dognon par Rohan	29 avril 1619
Le sieur de Hautefontaine devient le lieutenant du Dognon pour Rohan alors qu'Aubigné reste dans la ville de Maillezais	avril-mai 1619
Louis XIII demande la destruction du fort	avril-juillet 1619
Rohan accepte la destruction contre une indemnité	août-décembre 1619
Le sieur de Surimeaux tente un assaut du fort et est fait prisonnier par Rohan qui demande justice	fin septembre 1619
Le démantèlement du fort débute véritablement, 150 hommes sont sur place	fin décembre 1619
Une crue bloque l'avancement des travaux de destruction	mars 1620
Les travaux de démantèlement du Dognon reprennent	été 1620

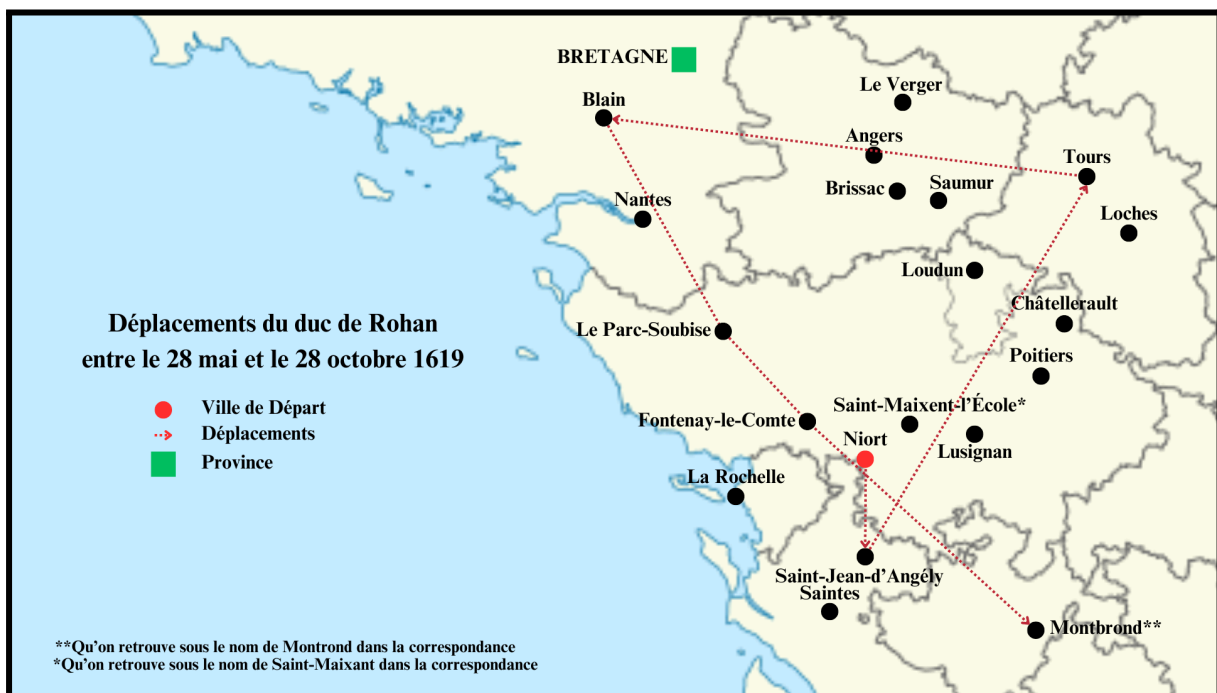
Quantité et lieux d'envoi des lettres du duc de Rohan (1618-1620)



Déplacements du duc de Rohan entre le 30 juin et décembre 1618⁷¹⁹



Déplacements du duc de Rohan entre le 28 mai et le 28 octobre 1619⁷²⁰



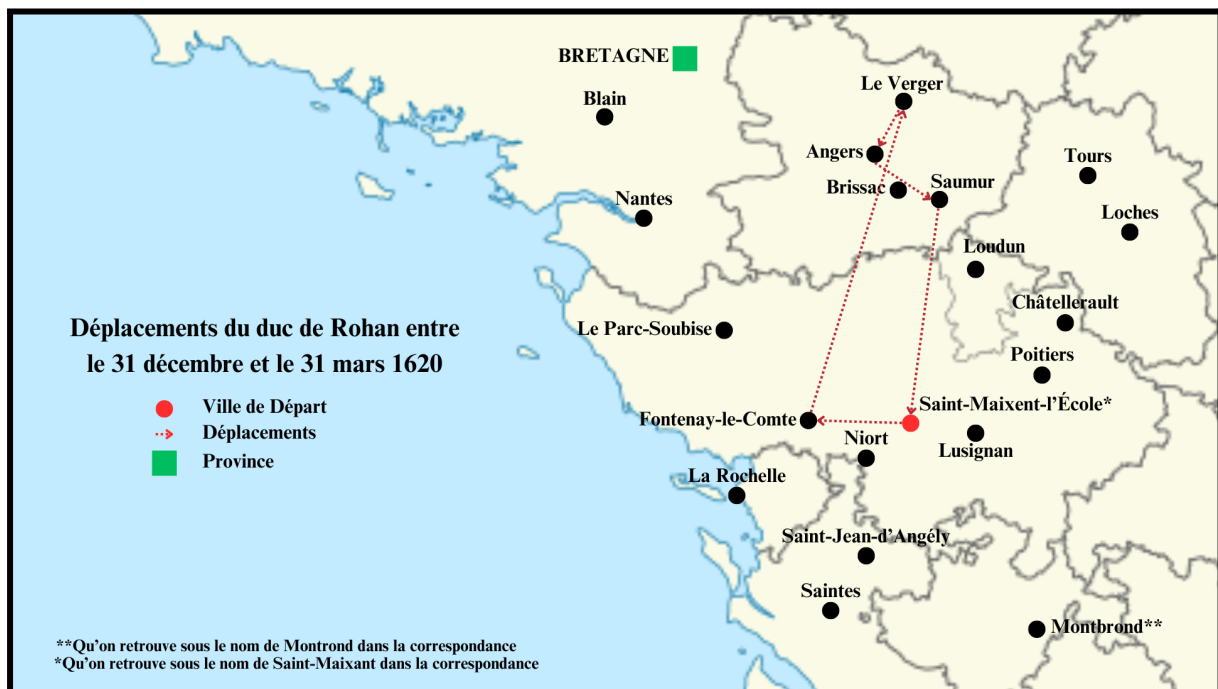
⁷¹⁹ D'après la correspondance du fonds Clairambault 1166 (BnF).

⁷²⁰ *Ibid.*

Déplacements du duc de Rohan entre le 28 octobre et le 17 décembre 1619⁷²¹



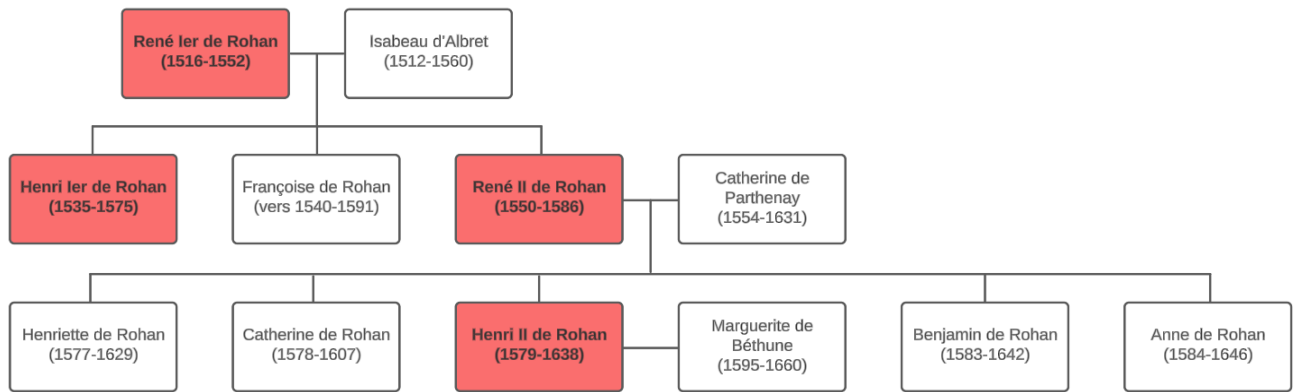
Déplacements du duc de Rohan entre le 31 décembre et le 31 mars 1620⁷²²



⁷²¹ D'après la correspondance du fonds Clairambault 1166 (BnF).

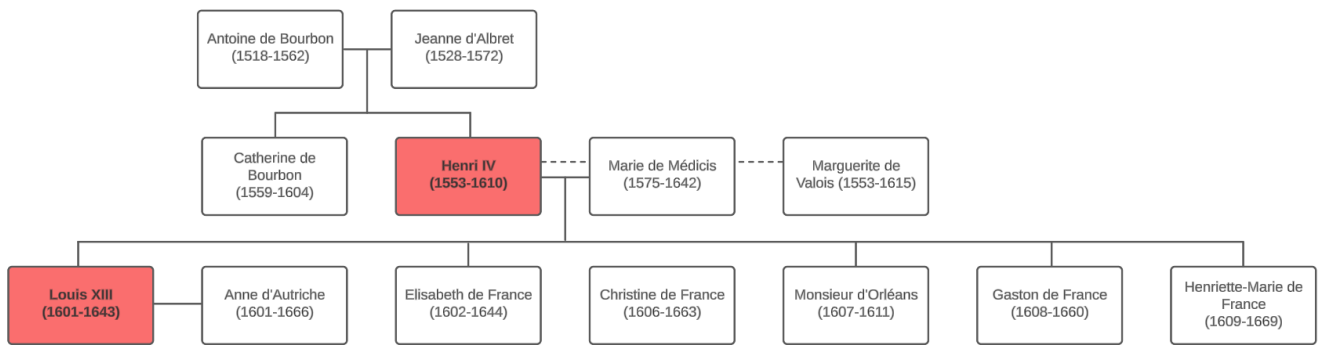
⁷²² *Ibid.*

Arbre généalogique de la famille de Rohan (xvi^e siècle)



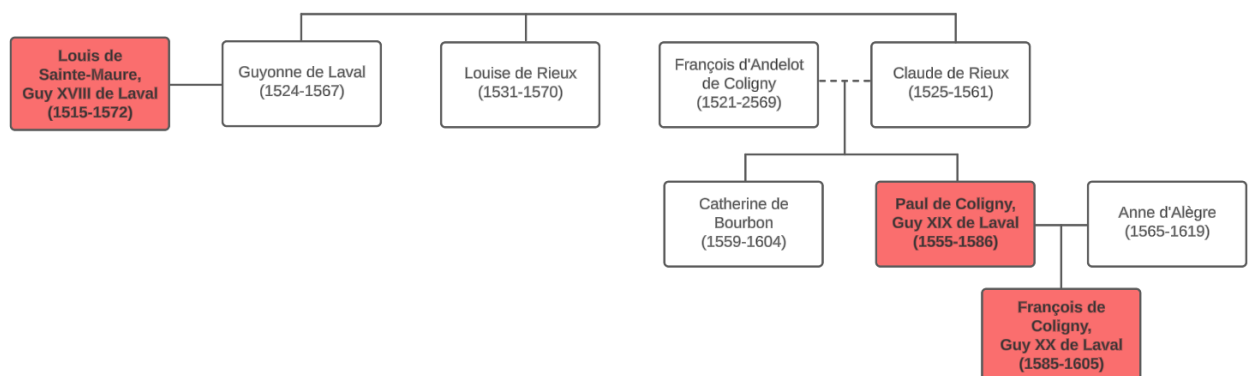
(En rouge les vicomtes (puis duc) de Rohan)

Arbre généalogique de la famille de Bourbon (xvi^e siècle)



(En rouge les rois de France)

Arbre généalogique de la famille de Laval (xvi^e siècle)



(En rouge les comtes de Laval)

Quelques contemporains évoqués dans le présent mémoire



- 1 René Ier de Rohan, capitaine d'une compagnie d'ordonnance bretonne , par Clouet, British Museum.
- 2 Jacques de Savoie-Nemours, Atelier de François Clouet, 1556, Agence photographique de la Réunion des musées nationaux.
- 3 Henri Ier de Bourbon Condé, Crayon de l'école de Clouet - Catalogue Joconde.
- 4 Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, Musée Rochelais d'Histoire Protestante.
- 5 Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, portrait posthume, vers 1650, conservé au château de Beauregard.
- 6 Maximilien de Béthune, duc de Sully, École française du xvii^e siècle, musée Condé, Chantilly.

Transcriptions

Les passages écrits de la main des commanditaires des lettres sont en italique.

Certaines dates n'apparaissent pas dans les lettres originales mais ont été trouvées à force de recherches ou encore grâce à l'ouvrage de Jean-Claude Cuignet⁷²³.

Se retrouvent à la fin, les lettres qui ne possèdent pas de dates ou de moyen de les dater clairement.

? signifie que je n'arrive pas à retranscrire le mot.

(?) signifie que le mot, précédant le point d'interrogation, n'est peut-être pas le bon.

[**mutilé**] signifie que la lettre est coupée.

⁷²³ Jean-Claude CUIGNET, *L'Itinéraire d'Henri IV : les 20 597 jours de sa vie*, Bizanos Héraclès, 1997.

1. *Transaction en fait de partages entre Henri vicomte de Rohan, René et Loys, ses frères, et Françoise de Rohan, dame de Nemours, leur sœur, Blain, 19 juin 1571*

BnF, 22311, f° 239

Comme ainsi soit que hault et puissante René de Rohan seigneur de Pontivi et Louis Monsieur de Rohan, frères puisnés de très hault et puissant prince Henri vicomte de Rohan leur frère aîné, eussent des pièces à proposé de convenir en justice leur dit frère aîné en demande de partage de la succession longtemps a (?) de feu de bonne mémoire très hault et puissant prince René de Rohan leur père commun, pour estre icell partaige fait et executé selon la costume des païs ou les biens sont situés et assis comme Bretagne, Poitou, Saintonge et Normandie, et de ce quil est en Bretagne encore que la succession seroit de gouvernement noble et avantageux selon l'assise du conte Geoffroy, si esse qu'ils pretendoient au moien de la constitution du Duc son père du duc Artus faicts deux cens ans ou environ après icelle assise, et de l'article de la coustume réformée du dit pais cinq cens soixante septième estre fondés en droict de quote parties de l'hérités pour d'icelle jouir par héritage et non à tiltres de simple bienfaict considéré que le tout ou la pluspart d'icelle succession consiste en principautés, dignités, et à plus forte raison estre fondés à prendre par héritaiges leurs contingentes portions de ce qui est situé es provinces de Poictou et Saintonge, mesmement d'avoir part es portions et successions collatérales suivant les coustumes des dus païs, et en ce qu'ils ce pretendoient avoir part en ma succession du feu sieur de Frontenai labatu situé au pays de Saintonge frere commun, et que telle estoict l'usance et observation inviolable du dit pais de Bretagne, que es grandes et illustres ~~maisons~~ familles les fils puisnés prenoient par héritage. A la quelle raisons ils auroient humblement suppliés et requis à leur dit aîné de leur vouloir bailler et assoir leurs dicts droicts et portions contingnetes, mesmement ce que leur pourroit appartenir en la succession future de très haulte et illustre princesse Ysabeau de Navarre leur mère commune, lequel seigneur de Rohan dessendant à ce entendoit consentir et accorder à ses dicts frères pourvenance sur les biens et partage des dites deux successions selon l'assise du conte Geffroy par la quelle les puisnés des grandes et anciennes familles sont fondés en acune quote de l'hérédité ains en simple demandes de nourritures et entretenement à la vollonté et discretion de l'aîné des parens et communs amis, que telle est l'expresse dispostions de la dite assises à laquelle tant s'en fault qu'il y ait esté desrogé par les constitutions des Ducs ou par les coustumes du dit pais tant entiennes que nouvelles, que au contraire elle a esté est par après confirmée par icelle. Et quant à la prétenduë constitution

du duc Jan, icelle n'estre escripte nulle part pour en pouvoir tirer aulcune disposition et n'en estre fait mention qu'en l'article de l'ancienne coustume deux cens neuf, ou il est dit que par icelle constitution a esté derogé en partie de l'assise du conte Geffroy, sans dire en quoy ni comment. Aiant néanmoins la posterité receu de la main des antiens comme par droite de Gabelle jusques en l'an mil cinq cens trante neuf, que fut la reformation de la coustume du dit pais de Bretagne, que en a esté desrogation, sentendoit que combien que l'assise disposast indistinctement de toutes successions nobles et anciennes en privant les puisnés d'icelles d'avoir aucune quote partie, toutefois par icelles constitutions la dite quote auroit esté des nouveaux interdicte et réduite à la tierce partie es successions des simples nobles qui auroient juré la dite assise sans toucher ni aucunement déroger à icelle pour le regart des grandes et illustres familles qu'en bien ce demonstrent la coustume reformée au dit an mil cinq cens trante neuf interdisoit comme de nouveau la dite cote es successions nobles et de gouvernement noble auroient par exprès excepté les dites anciennes maisons et familles des princes, contes et barons les quelles sont de laissées en leur gouvernement antien qui est selon l'assise sans diffinition de quote aux puisnés. Que telles a esté et est l'intelligences et observation du dit pais prenant grandement à son advantages que les tout ou la plus grande partie des dictes successions consiste en tiltres de principautés, contés, vicomtés, et Baronnies, car de tant moins se peuvent ils diviser et encore moins assoir par héritages aux puisnés suivant mesme la disposition des droits des feudés que le gouvernement de ceste maison et famille a esté tel que à tout temps et non aultres dont dont foy les partages des deux puisnés d'icelle savoir de Claude Monsieur oncle commung qui combien qu'il feust seul puisné si esse que par meure delibération du conseil et avec grande cognoissance de cause on luy adjugea pour tout quatre mille livres de Rante seulement pour en jouir en nature d'usufruit et du dit feu sieur de Frontenay frère commung des parties qui ce feroit contanté et tenus biens satisfait de la barronye de Frontenay et de la Haïe de Lavau revenantes les deux à deux mil livres de rante ou environ et en nature de bienfaict seulement. Que s'il est arrivé quelque fois de la pure et simple liberalité de l'aisné dont on ne peut tirer conséquence de desrogation à l'estat antien quant les aînés revoient en icell cas leurs puisnés à gomes de foy à la charge de tenir d'eulx comme juvigneurs d'aisné, que par les dites coustumes tant entiennes que réformées conformes en ce regard à la dite assise est expressement dit que seulement la pcessions est saisine mais aussi toute la seigneurie directe et utile doit aller à l'aisné des enfants des barons et des chevalliers article cinq cens quatrième en la coustume reformée si donc toute la seigneurie solide et entière appartient à l'aisné des dictes contes et barons les puisnés d'iceulx ne ce peuvent dire seigneurs et moins pocesseurs d'aulcune partie

soit divise ou indivisée de la succession comment peuvent ils pretendre avoir droicts de quote partie et encore d'avoir icelle quote par héritage par ces moiens offrir de les entretenir de toutes choses nécessaires à l'estat de leurs personnes selon la grandeur de leur maison comme il auroit fait par le passé les dicts puisnés auroient humblement suppliés et requis de n'entrer plus avant en contention debat n'y dispute touchant le gouvernement entier de leur maison. Lesquels après s'estre bien informés tant par le rapport des antiens que par le témoignage des dites lettres de partage ont recogneu et confessé estre tel qu'il est contenu par la dite assise du conte Geffroy, cogneurent n'estre fondés ny en quote ny à jouir par héritage pour le regard des choses situées au dit pais de Bretagne, si ce n'est des de tant qu'il plaist à l'ainé leur en departir mais estre fondés à leur prendre part es aultres biens situés ? le dit pais pour surtout quoy moiennes ung bon et saint accord entre eux ont supplié à leur aisé de vouloir convenir des personnes notables saiges et prudents, ce que le dit seigneur de Rohan pour leur gratifier auroit accordé au moyen de quoy auroit fait et passé le compromis du quel la teneur s'ensuit : Nous Henri vicomte de Rohan, prince de Léon et d'une part et nous René de Rohan, seigneur de Pontivy tant en notre privé nom que comme faisant le fait valable de Louis Monsieur de Rohan notre frère, au quel promettons faire ratifier le contenu en ces présentes d'aultres part, recognoesons et confessons avoir choisis pour arbitres et amiable o compositeurs de différents que sont entre nous pour nos partages, savoir est nous vicomte de Rohan, des sieurs du Bordages et de Largois et nous seigneur de Pontivy es dits noms des sieurs du Lambout chevallier de l'ordre et pour présider en la dite compagnie avons nous sieur de Rohan et de Pontivy nommé et esleu noble homme messire Pierre Bruslon sieur de la Musse président en la court de parlement du pays duché de Bretagne et en tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes de Bleing le 15e jour de Mai l'an mil cinq cens soixante et unzes et au traicté duquel compromis seroit intervenue haulte et puissante François de Rohan, Dame de Nemours, de la Garnache et Beauvoir sur mer seur unique des dites parties qui auroit pretendu fondée à prendre part en la succession du dit sieur de Frontenay pour le regard de ce que est hors la duché de Bretagne et sur quoy les parties ouies ont été fait et passé les transactions et accords qui ensuivent, savoir est que le dit seigneur de Rohan baillera et savoir est au dit seigneur de pontivy que la baronnies, terres et seigneurie de Frontenay labatu et la forest du Tempes assises tant en Poitou que Saintonge, et la chatelainie terres et seigneuries de la Haie de Lavau assise en Bretagne évesché de Nantes. Et au dit Loys Monsieur les baronnies de Gié et vicomté de Carentant situés en pays de Normandie et le tout fait en présence et du consentement de très haute et puissante princesse Dame Ysabeau de Navarre mère commune des dites parties,

à Blain le dix neuvième jour de juing mil cinq cens soixante et unze.

Copie colectionnée au château de Blein.

2. *Testament de Henri de Rohan, 24 juin 1575*

BnF, 22311, f° 276

Par devant nous les notaires roïaulx de la cour de Nantes au bailliage du havre avecques duë soumission à icelles de personnes et de bien et s'est representé en la personne dans son château de Blein aujourd'hui vingt cinq esme du mois de juin 1575 très hault et très puissant Henri vicomte de Rohan prince de Léon, conte de porhoet et lequel étant en son lict détenu de maladie, sain néanmoins de sens, d'esprit et d'entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain à l'homme que de mourir et rien des plus incertain que l'heure de la mort, désirant comme chrétien porter premièrement témoignage de sa foy en laquelle il proteste voulloir vivres et mourir cognoissant estre de son devoir son testament et ordonnance de dernière volonté nous auroit déclaré son intention estre telle qui ensuit : premièrement que constituant son salut seul au sens pretieux de Jésus Christ nostre redempteur et sauveur unique, aiant vraie repentance et déplaisir de ses fautes supplie très humblement à Dieu les luy remettre et pardonner par la miséricorde au nom et en faveur de J.C son fils : Que s'il plaist à Dieu faire son plaisir de sa personne et l'appeler au nombre de ses enfans et eslus bien heureux; il veult et entend et ordonne son corps estre inhumé dans l'enfent de messeigneurs ses prédécesseurs esigneurs de Rohan au temple de la paroisse de Blein décemment et honorablement suivant la forme et manière accoustumée dans l'église reformée detendant très expressement toute pompe funèbre superstitieuse et d'autant que le dit seigneur testateur à l'honneur d'appartenir de proche au Roy de Navarre, supplie très humblement sa majesté prester faveur, aide et assistance à madame sa compaigne, mademoiselle leur fille unique en toutes et chacunes leurs affaires, et pour ordonnance et disposition des affaires concernant l'état de sa maison et famille auroit déclaré et ordonné que très haulte et très puissante dame Françoisse de Tournemine sa compaigne, de l'amitié conjugale de la quelle se confiant et de sa loyauté et fidelite se sincère affection qu'elle porte à Mademoiselle Judit de Rohan leur fille unique, auroit iceluy seigneur testateur ordonné et institué par ce present testament irrevocable la dite dame sa compaigne légitime tutrice et curatrice de ma dite dite demoiselle leur fille unique, de la quelle il veult et entend la dite dame entre garde légitime et

naturel des corps et biens ordonnant par laigs testamentaire de la dernière volonté outre la coutume observées que à laultre que à la dite dame sa compaigne ne soit deferée et baillée la garde de la dite demoiselle et afin que la dite dame puisses plus aisément executer ce qui concerne la conduite et administration des affaires qui luy sont commise par le présent testament, le dit seigneur testateur prie haut et puissant René de Rohan, seigneur de Frontenay, et Louis de Rohan, seigneur de Gié, ses frères de tenir la main à ma dite dame sa compaigne pour l'exécution de ce présent testament, ce fut fait au chateau de Blein en présence de noble homme : Claude de Quelen seigneur de Broutai, Gille Goujon, sieur de Yauruault, escuier du dit seigneur, Jean de Rubes sieur de Favedde médecin, Guillaume Troizmaille et Jehan Noblet ses valets de chambres et Claude dupré secrétaire du dit seigneur, auxquels il a pareseprés commandé de signer ce testament le jour et an que dessus signé Guittard notaire.

3. *Transactions entre Françoise de Tournemine dame douanière de Rohan et René vicomte des Rohans touchant le douaire de cette dame et la succession de Judit de Rohan sa fille, La Rochelle, 6 août 1575*

BnF, 22311, f° 289

Ce jour deuxiesme de septembre mil cinq cens soixante et quinze entre très haulte et puissante dame Françoise Tournemyne dame douanière de Rohan d'une part et noble homme Beraud du poirier au nom et comme procureur général et spécial du très hault et très puissant René vicomte de Rohan prince de Léon, comte de Porhouët, baron de Frontenay, la Garnache, Beauvoir sur mer et d'aulture partie et a esté convenu et accordé touchant les biens meubles de la communauté de mariage d'entre defunct très hault et très puissant Henri vicomte de Rohan prince du Léon, comte de porhouët et la dite dame de la succession de deffuncte Damoiselle Judit de Rohan leur fille, que aux maisons du dit feu sieur vicomte de Rohan sera fait inventaire si fait n'a esté, et feront les dicts biens communs en garde entre les mains de tel personnages qu'ils conviendront et accorderont pour estre gardés et conservés jusques à ce que la dite dame ait déclaré si elle vieult prendre en la dite communauté et se porter héritière de sa dite fille (?) fait et passé à la Rochelle le sixième jour d'aoust l'an mil cinq cens soixante quinze pris sur une copie collationnée ~~expe? par le notaire qui passe et acte au~~ chasteau de Blein ~~? contracts de mariage cette ?~~

Brevet d'une compagnie de 50 lances des ordonnances du Roi expédiées le 4 juin 1576 pour René vicomte de Rohan. Archives de Blein

4. *Contrat de mariage entre René vicomte de Rohan et Catherine de Parthenay, La Rochelle, 15 août 1575.*

BnF, 22311, f° 288

Que tous ceux qui ces présentes verront le garde du seau Royal établi aux contrats en la ville et gouvernement de La Rochelle Salut.

sachent tous presens et advenir, que en la prolocution, traité et faveur de mariage parlé à faire et qui au plaisir de Dieu s'accomplira entre très hault et très puissant seigneur messire René vicomte de Rohan, prince de Léon, comte de porhouet, baron de Frontenay, La Garnache, Beauvoir sur Mer, seigneur de Bleing, Yeris, Fresnay, La Gacilly, la Chèze, Loudeac, les Salles, Gouarec, Guemenec, Crauzon, Porzay, Daudour, Daullas, Le Guerlesquin, la vaude, d'une part, et haulte et puissante Dame. Dame Catherine de Parthenay vicomtesse du Fou, Dame du Parc Monchamps, du fief Goiau, le Plessis, Montaigu en partie, et veuve de hault et puissant seigneur, Messire Charle de Quellenec, Seigneur de Pontou et de Cornoüet, et fille unique et seule héritière de feu hault et puissant seigneur Messire Jehan l'Archevêque et de la Dame Anthoinette d'Aubeterre seigneur et Dame de Soubise, de Pauleon, de la Tour, de villenfain, et d'aultre part : lesquelles parties et personnellement établies par devant François Berault et Georges de la Rivières notaires et tabellions pour le Roy en la ville et gouvernement de la Rochelle, la dite Dame Catherine de Parthenay à l'auctorité consentement et volonté expresse de la dicte Dame Anthoinette d'Aubeterre la dicte mère se sont promis et promettent par ces présentes de soy prendre l'un d'eulx l'autre à mari et femme toute fois et quantes que l'un par l'autres leurs parens et amis ils en seront requis, les solemnités en tel cas requises en l'église reformée sur ce premièrement gardées et observées. Et ce avec tous leurs droits des biens meubles et immeubles, successions et choses quelconques. En faveur et contemplation duquel mariage a le dit très et hault et très puissant seigneur des Rohan, de son propre mouvement, bon gré, et volonté donné et don par donation pure et irrevocable et absoluë faite entre vifs à la dite haulte et puissante Catherine de Parthenay, és biens et cause aiant à jamais fait que de leur mariage y eust enfans ou non, la

tierce partie de tous et chacun des biens meubles et immeubles de quelque nature, qualité et condition, et en quelques pays et province qu'ils soient situés et assis et sans que par le moyen du dit don elle fait excluse du droit de douaire à elle acquis et appartenant et que dès à present il luy constitue selon que les contumes des pays es quels sont ou seront situés les biens du dit seigneur, le permettront et aussi en contemplations du dit mariage et de la mémoire recommandable du dit feu hault et puissant seigneur messire Jean l'Archevêque seigneur baron du dit Soubize, père de la dite Dame Catherine de Parthenay, veult et consent et ordonne le dit très hault et très puissant seigneur de Rohan, ou cas que Dieu favorise et benie leur mariage de deux ou plusieurs enfans masles, que le second fils masle qui en proviendra porte le nom et les armes du dit feu sieur de Soubize, sauf droict de plus ou moins selon qu'il se trouvera estre fondé es succession des dicts sieur et Dame ses père et mère, o condition toutefois que si son frère aîné de ce doit sans frairs masles procréer de sa chair en loyal mariage, ou que ses dicts enffens masles pareillement decedassent frairs masles procréer de leur chair, en dict cas le dict puisné ou les siens masles reprendroient les nom et armes de Rohan pour la conservation de l'honneur grande et ancienne auctorité de la dite maison. En faveur et considération de quoy les dicts très hault et très puissant seigneur de Rohan et la dicte Dame Catherine de Parthenay et chacun d'eulx seul et pour le tout ont donné et donnent par donation pure, simple, et irrevocable fait entre vifs et précipe et avantage avec prohibition de rapport à leur dit second fils et es siens portant le dit nom la somme de deux mil livres tournois de rente ou revenu annuel et perpetuel. et ce fut fait et passé en la dite Rochelle presens Jacques comte de Montgomery, messire Julle de Belleville chevalier sieur de Languillier, Joachim de St-George escuier sieur de Verac. Hault et puissant Loys de Saint Gelais sieur du dit lieu, Hault et puissant Jehan de Machecourt seigneur de Vieillevigne, Phelippe de Saint George sieur Du Plessis, Ollivier de Collant sieur de Lirés, Hault et puissant Charles d'Aulnis sieur de Pontdevie, Pierre de Magne sieur de Sigongne, Joachim Tortruche escuier sieur de la Vallé résidant en la dite Rochelle et aultres seigneurs soulignés à ce presens le quinzième d'aoust mil cinq cent soixante et quinze ainsi signé au registre des presente René de Rohan, Anthoinette d'Aubeterre, Catherine de Parthenay et pris sur la grasse du dut contract au château de Blein.

5. *René II de Rohan, La Rochelle, 31 août 1575*

BnF, Département des Manuscrits , Dupuy 744, f° 205

Le dernier jour d'aoust mil cinq cens soixante et quinze, au conseil tenu à La Rochelle par l'advis des seigneurs de la noblesse, de monsieur le maire et conseil de cestedite ville, a esté ordonné que pour certaines grandes et raisonnables considérations, le fort du château de Charron sera desmentelé et mys en tel estat qu'il estoit lors que le sieur de La Popelinière y fut mys et ce le plus tost que faire se pourra. Faict à La Rochelle, les jour et an que dessus.

René de Rohan

6. *Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 15 décembre 1576*

BmN, CL, 680.22.23 (la 23 est une redite de la 22)

Mon cousin, parce que je viens a d'estre heureusement adverty que le capitaine Luynes a surpris le Pont Sainte (abrégé) Esprit et s'est rendu maître (abrégé) de la place ensemble dont monsieur de Thoré et de ceux qui estoient a sa suite, j'ay bien voulu vous en donner advis le plus promptement que j'ay peu parce que c'est vy fait qui est importan et quy requiert que nous prenions garde à nous à ce que nous ne tumbions en tels inconvenientz par les pratiques de ceux quy ne demandent que notre (abrégé) ruyne aux despens de celle de ce royaume. Ansemble cela vous doibt servir d'avertissement pour (abrégé) vous metre seurete et pour (abrégé) adviser aux affaires de dela et les assurer sans rien alterer autrement ce que je masseure que vous (abrégé) seurez bien faire et vous opposer a ceux quy veullent troubler le repos publicq et ce par tous les bons et admirables moiens quy se presenterons. Je ne vous en diray davantage si ce n'est pas prier Dieu vous vouloir, mon cousin, maintenir en sa très sainte protection d' Agen ce XVIème décembre 1576.

Mon cousin, je vous prie mescuser si je ne vous esrips de ma main, pour n'en avoir le loisir et faire scavoir a messieurs de La Val et Chasteauneuf ces nouvelles.

Votre bien affectionné cousin et assure amy. HENRY

(Verso)

A mon cousin

7. *Henri I^{er} de Bourbon, prince de Condé, au vicomte de Rohan, La Rochelle, 22 décembre 1576*

BmN, CL, 680.24

Mon cousin, vous avez peu cognoistre la mauvaise volonté en laquelle noz ennemys nous ont tousjours poursuiviz et les mauvais desseings et entreprises qu'ilz nous ont tousjours tramez pendant que nous sommes tousjours soubzmis a nous comporter en paix et doucement selon les edictz du roy mesmes a present pendant que nous esperions receveoir quelque tranquillité par l'issue des estats. Ils ont surpris le Pont Saint Esprit par Monsieur de Thoré quy estois dedans par la trahison d'un nommé le Capitaine Luynes ainsy que (abrégé) le roy de navarre m'en a adverty et comme aussy il vous en escrit, voila pourquoy j'ay bien voulu vous faire incontinant la presente esprez pour vous (abrégé) prier autant que vous (abrégé) ayez le bien et repos de ce royaume, la deffance et conservation de voz biens, de vostre (abrégé) personne et ladvancement de ce party que vous (abrégé) vous evertuez et emploier tous voz moiens avec laide et faveurs de voz voisins et amys a vous saisir de plus de places que vous pouvez et vous (abrégé) opposer aux malheureus dessings de noz ennemys et faire pour ladvancement (abrégé) de ce party ce qui sera en votre puissance et mettre ordre pour votre (abrégé) particulier a toutes vos affaires et places, de ma part il y a jour donné entre le XXV et XXVI^{me} de ce mois parquoy il fault qu'usiez en cecy le roi de navarre et monsieur (abrégé) le maréchal (abrégé) Damville sous desja aux champs et ont pris quelques (abrégé) villes. De mon costé tous ce quy sera en ma puissance soit pour nous joindre ensemble ou vous (abrégé) en faire quelque (abrégé) secours y sera tousjours employé est me confiant en votre (abrégé) bonne volonté et affection a notre (abrégé) party me fera ne vous (abrégé) en dire davantage que de me recommander bien affectieusement a vostre (abrégé) bonne grace et prier dieu, mon cousin, vous donner sainte bonne et longue vye, de La Rochelle, ce 22 décembre 1576. *Et plus bas* : Je vous (abrégé) supplie de m'excuser si je ne vous (abrégé) escritz de ma main pour (abrégé) les extremes affaires que j'ay sur les bras et me tenir tousjours pour votre (abrégé) plus affectionne cousin et meilleur amy a jamais,

Henry de Bourbon

Suscrites à Mon cousin monsieur de Rohan

8. *Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, décembre 1576*

BmN, CL, 680.33

Mon cousin, m'estant acheminé pour aller à Bourdeaux messieurs de la court de parlement et les maire et jurats m'ont envoyé le sieur de Lagebaston, premier président, deux conseillers, le procureur général et deux jurats pour me faire entendre que la dicte ville s'en est esmène me prians fort de n'y passer point, cella me fait retarder mon voyage et est cause que j'enuoye le sir de la Madeleine vers le Roy monseigneur la Royne sa mère et Monsieur pour les en advertir afin dy donier ordre, et ayant donné charge à Aubigny, présent porteur, de vous en faire le discours et vous dire bien au long de mes nouvelles, je vous prie de m'en departir des votres et vous assurer de plus en plus de mon amitié et bonne volonté en votre endroit comme je fais estat de la votre, et me remettant sur le dict Aubigny je prieray dieu je prieray dieu (il répète dans la lettre à deux reprises "je prieray dieu") vous donner mon cousin l'heureuse et longue vie que vous desiré

Votre meilleur cousin et assuré amy

Henry

(Verso)

A mon cousin

Monsieur de Rohan

9. *Guy XIX de Laval à Nicolas d'Angennes, marquis de Rambouillet, lieutenant général du roi au Maine, Vitré, 20 février 1577*

BnF, NAF 22898, f° 33.

À Monsieur,

Monsieur de Rambouillet, lieutenant pour le Roy au pais de Mayne.

Monsieur, j'ay veu la despeche que vous avez faicte suyvant l'intention et mandement du roy, aux officiers, manans et habitans de Laval et comme vous faictes estat de venir de brief en ladite (abrégé) ville ocasion que je vous ay bien voulu faire la présente [= la présente lettre] pour vous dire qu'estant né en la devotion de rendre toute ma vye a sa mageste l'obeysance et tres humble service que je luy doy, j'auray tousjours ung desir et affection dy convier de

mesme tous ceuls (?) qui me sont subgetz. Et renger leurs volonte a ce devoir-là en tout ce qu'il sera besoing et possible de faire pour le contentement de sa magesté. Mais j'ay a vous supplier, d'autant que je scay l'amytié et bonne affection que (?) vous me portez et de laquelle je m'asseure, que vous me faciez ce plaisir quand il vous viendra quelques lettres (abrégé) ou commission du roy pour ce qui touchera mon comté de Laval ou particulièrement (abrégé) ladite (abrégé) ville de m'en vouloir escrire ou m'en advertir par les moyens qui vous son assez faciles et en votre (abrégé) pouvoir. Ce que j'estimeray a une faveur non petite en serez cause en ce faisant que chacun (abrégé) sera tant mieux preparé et disposé à ung bon devoir et obéyssance (abrégé) voulant esperer ceste (?) courtoisye (?) de vous a qui je présente avecq la continuelle bonne volonté que je vous ay, mes bien affectionnées recommandations a votre bonne grace (abrégé), et supply Dieu vous donner Monsieur, en parfaicte et prospère santé, heureuse et longue vye. Escript de Vitré ce XXe jour de febvrier 1577.

Votre bien obeissant et plus affectionné amy,

Guy de Laval

10. Guy XIX de Laval à sa tante, la marquise d'Assérac, Vitré, 11 juin 1577

BnF, Ms. Fr. 3217, f°64.

Madame ma tante, madame la marquise d'Assérac

Madame ma tante, je porte avecque ung merveilleux ennuy de ce qu'il a plou à Dieu d'appoller à soy fou monsieur le marquis, votre mary et mon oncle car, oultre que je ressens en moy une affliction grande, comme elle est, j'ay pour mon particulier, faict ung extresme perte d'un seigneur qui m'estoit si affectionné parent et bon amy, comme il me l'a faict cognoistre par une inffinité de bons effectz, ce qui m'oblige à honorer toutte ma vie sa mémoire et vous rendre, madame ma tante, tout le respect et service qu'il me sera possible.

Quand au rachapt, dont vous m'escrivez, qui n'est deub par la mort de monsieur le marquis, mon oncle, des biens arrivez à mademoiselle votre fille, je le luy donne de très bon coeur et désirerois, en plus grande chose que cela, faire preuve de l'amitié que je luy désire porter, et à vous, madame ma tante, faire service d'aussy vollonté qu'es cest endroit.

Je vous baise bien humblement la main, et prie Dieu, madame ma tante, qu'il vous veuilel assister par sa grâce et [à moyen] qu'il cognoistra vous estre nécessaire.

A vitré, le unziesme jour de juing.

Votre bien obéissant nepveu à vous faire service.

Guy de Laval

11. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 29 juin 1577

BmN, CL, 680.26

Mon cousin, parece que les sieurs de Montguyon et des Maretz sont party si hastement que je n'ay eu loisir de faire une depesche a mon frère monsieur le prince de Condé t'elle que je la desiroye et me résouldre sur les occurences présentes de ce que nous avons a faire, j'ay advisé de luy envoyer ce porteur (abrégé) exprès afin de scavoir de ses nouvelles (abrégé) et l'estat des affaires de delà, ensemble me mandré son advis et le votre (abrégé) sur plusieurs (abrégé) particularitez concernant le général de ce party qui se présentent. D'aultant que c'est maintenant (abrégé) qu'il fault que tous les gens de bien se résolvent, ou sur les moyens d'avoir une paix bonne et seure si on voyt que ceux à qui nous avons à faire se rangent à la raison et accordent ce qui nous est nécessaire, ou sur une belle résolution de guerre et les moyens de bien la faire laquelle mestra fin a nos misères et travaux si longs et continuels. Je vous pry mon cousin que on me renvoye incontinent ce porteur (abrégé) et par luy me mandez bien au long de vos nouvelles (abrégé), je n'eusse failly de vous aller favoriser avec mes force si j'eusse esté plus libre, mais l'armée de Monsieur qui fait contenance de s'aprocher de deca, et celle que monsieur (abrégé) L'amiral a mis sus, me retiennent, cependant (abrégé) je donne si bon ordre à mes places tant pour les murer (abrégé) que (abrégé) pour (abrégé) les biens (abrégé) fortifier que j'espere quilz aurons tout loisir de se morfondre devant silz les atquent, sur ce je prieray Dieu vous tenir mon cousin en sa sainte (abrégé) et digne garde et protection, d'Agen le XXIXième juin 1577.

Votre affectionné cousin et assuré amy,

Henry

(Verso)

A mon Cousin

Monsieur de Rohan

12. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Lectoure, 29 novembre 1577

BmN, CL, 680.34

Mon oncle, dautant que l'église de la Rochelle m'a averty du synode qui se doyt tenyr a St Jan d'Angèly me priant d'y envoyer pour leur fayre entendre ma volonté, j'ay advysé de vous depescher ce porteur homme fidèle pour par luy vous mander mon advis sur ce qui me semble estre requis et nécessaire pour pourveoyr aus dissipations des églises, et prevenir les meouvemens a l'avnyr dequy vous communiquerés a part, sil vous playt, avec ceux quy en sont capables et croy qu'il seroyt bon en cete assemblée délire troys ou quatre personnes fidèles et entendus pour la conduite des afayres et mesmes pour y advyser et regarder aus réglemens et nécessytés des églises sans traiter de telles choses en pleme assemblée. J'ay donné charge de faire antandre mon intantion au sieur de Nort et quelque autre sy vous le trouve bon vous priant y faire ce que vous ajuseres estre à fayre pour mon regard et acheminer toutes choses a quelque bon ordre pour la venir. A dieu mon oncle je le prie vous tenyr en sa sainte protection, de Leytoure le 29 novembre c'est

Votre bien affectioné oncle et assuré amy a jamais

Henry

13. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Lectoure, 13 décembre 1577

BmN, CL, 680.36

Mon oncle, avec la commedite de ce porteur j'ay bien voulu vous fayre entendre de nos nouvelles et vous prier me mander des votres le plus souvent que vous pourrés, comme je voy qu'il est bien nécessaire en ce tems. Avec ce que c'est un des plus grans contentemens que jaye de recevoyr de mon frère monsieur le prince et de vous. J'enten que mon cousin monsieur le conte de la Rochefoucaud fayt ung voyage a la court, je voudroy bien qu'on luy fist changer dopvis. Il m'avoyt promis de me venyr voyr il ne fut jamays sy bien venu en lieu du monde, j'ay prié mondit frère de vous dire de mes nouvelles auquel j'en ay fayt entendre me remettant la dessus je priray dieu vous tenyr, mon oncle, en sa sainte et digne garde de Letoure le XIII décembre

Votre affectioné neveu et asuré amy

Henry.

(Verso)

A Mon oncle
monsieur de Rohan

14. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Lectoure, 3 décembre 1577

BmN, CL, 680.39

Mon oncle, parce que en c'este belle et sainte assemblée il est besoin de regarder aus necessités et dissipations des Eglises et y pourvoir par toutes les loys justes et légitimes, ne pouvant y assister comme je desireroy grandement, je vous ay bien voulu prier par la présente de vous y trouver de ma part et représenter en este belle compagnie ce que verres estre requys pour les efects dessus dicts et généralement tout ce que je jugeres estre pour le bien des églises et pour l'establissemen de la paix et en rechercher les moyens. Aquy je vous pryé mon oncle vous employer de cueur et d'affection, comme en un œuvre le plus saint et louable quy se porte, sur ce aussy je prieray dieu vous tenir en sa sainte protection. de Lestoure le III décembre

Votre affectionné oncle et assuré amy

Henry

(Verso)

A Mon oncle
Monsieur de Rohan

15. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, fin 1577

BmN, CL, 680.25

Mon oncle, le sieur de Berre vous dyra comme les choses passent pardeca, on nous promet la redilytion du château de la Réole quy nous a este baille pour seurete, on a ancores surprys Loserte ou fait chaque jour nouvelles antrepryses de sorte que ne suys ancores a atandre les eferts de ce quon nous promet, nous sommes sur le point d'antrer en quelque conferance mays nous atandons ancores quelques deputés et les cahiers des contraventions faytes a

l'édyt es provynces de dela, anquoy la longueur es nonchalanees sont grandes a les nous envoyer. Cependant il n'y à point de mal que chacun panse a sa conservatyon antre tant datantes A Dieu mon oncle aurés toujours.

Votre plus affectionné oncle et assuré amy HENRY

(Verso)

A mon oncle, monsieur de Rohan

16. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, septembre 1577

BmN, CL, 680.35

Mon oncle, je rescry à mon frère monsieur le prince ce que j'ay entendu depuis son partement, dont il vous tiendra adverty et de l'estat de ce pays ayant depesché ce porteur exprès pour seavoyr de ses nouvelles et des votres par lequel je vous pryé m'en mander. J'attens monsieur de Biron et le sieur de Languilier avec l'édit de la paix pour le faire publier. Le roy a mandé monsieur l'amyral pour l'aller trouver à la court, nous n'avons point encores de nouvelles de ce que monsieur de la Noue à fayt en Languedoc, c'est tout ce que vous diray sinon je suis et seray tousjours

Votre bien affectionné neveu et assuré amy

Henry

(Verso)

A mon oncle

Monsieur de Rohan

17. Catherine de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1578

BmN, CL, 680.50

Mon oncle, ayan receu votre lettre par le sieur de Bauvois Monfermier, et entendu par luy ce qui cet passe entre vous et Monsieur de Laval, j'ay esté fort marie, et parce que le roy mon frère vous écrit sur cela sa volonté je ne en importuneray en cette lettre, seulement je vous diray que touchant ce que vous me prayiés de prendre un autre comper je me remes a votre

chois, et ne connoysant nul gentilhomme du pays vous prendres donc s'yl vous plait celui que vous aurés de plus agréable. Sy se gentilhomme (abrégé) présant porteur n'estois asés sufisant pour vous dire toutes nouvelles, je ne faudrois à vous en mander mais le connaysant et qu'il n'oublira rien de ce qui se passe. Je nuseray de plus long discour, mais vous supliray afectionnement faire éttat de moy comme de l'une de vos plus afectionnées parante et qui vous servira de meilleur ceur et en cette volonté feray fin par mes bien afectionnées recommandations à vos bonnes graces priant dieu vous donner, mon oncle, heureuse et longue vie.

Votre obeiante et afectionnée nièce

Catherine de Navarre

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de rohan

18. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, août - septembre 1578

BmN, CL, 680.42

Mon oncle, j'ay bien voulu avec la commo dite de ce porteur me ramantevoyr (?) an vos bonnes graces et vous pryer de fayre tousjours éstat de mon amytié et de tout ce quy est an mon pouvoyr comme vous cognoistres par efect quand l'ocasyon sy presantera et pour le vous fayre mieux antandre, je desyreroy de vous pouvoyr voyr dequoy l'ocasyon se presante a propo a la venue de ma famme, vous pryant an ce tems la de me venyr trouver et vous assurer que vous serés autant bienvenu et receu et avec autant de bonne volonté que le scaurés désirer de celui quy est et veut demeurer a jamais.

Votre afectionné neveu et assuré amy

Henry

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de Rohan

19. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, septembre 1578

BmN, CL, 680.31

Mon oncle, ayant esté adverty que vous vous en estiez allé en Bretagne, je vous ay bien voulu faire entendre l'estat des affaires de ce pays qui est tel que, dieu mercy, tout sy conduit assez heureusement, m'etans peyne Monsieur Le maréchal de Biron et moy ay faire entretenir l'édit de pacification de tout nostre pouvoir, messieurs de Foix de Turenne, s'en vont aussi en Lenguedoc et ailleurs pour ce mesme effect esperant que par tout la payx sestablira, si vos affaires vous pouvoyent permettre de vous trouver avec moy au recueil de ma femme qui se doit bien tost acheminer avec la Royne sa mere pour me venir trouver; jen seroys fort aisé, mais si aussi ce voyage aportoit du preiudice et retardement de a vos dicts affaires je ne vous en voudroy aucunement diverti par le désir que jay quy donnez un bon ordre et de vous y ovyder en tout ce que je pourray vous priant de faire tousjours certain estat de moy comme de celui que trouverez par effect.

Votre bien affectionné neveu et plus parfait amy.

Henry

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de rohan

20. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1578

BmN, CL, 680.32

Mon oncle, j'ay receu votre lettre par le sir de la Moussiere qui, outre le contenu dicelle, ma fait assez amplement entendre de vos nouvelles comme je lay chargé de vous dire des miennes et vous rendre certain de l'estat des affaires de deca dont je vous prie de le croire. Je ne vous diray autre chose sur votre affaire sinon questans ensemble, nous en ferions mieux que par lettres ne messages, et pourtant je vous prie de vous en venir et croyre que serez le très que mieux venu de celui qui est

Votre bien bon nepveu et plus assuré amy

Henry

(Verso)

Mon oncle monsieur de Rohan.

1578

21. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, fin 1578

BmN, CL, 680.40

Mon oncle, je ne scauroy vous dire l'aise que j'ay reccu d'avoyr antandu de vos nouvelles par ce porteur le sir dela Balomaye dont jetoy an peine pour nan avoyr longtans a entendu, desyrant puy qu'il ne vous a esté possible de vous trouver ancete bonne compagnie a la recyption de ma fame que vous nous veryés voyr bien tost a votre mesnage ou vous pouvés vous assurer d'estre autant bien venu que persone du monde et y estre autant desyré voulant faillyr de me conduyr avec vous de ce que dyeu a acreu votre lignée et famille d'une belle fille, ancores que j'eusse bien desyré que ceust esté un fils, s'il luy eust pleu au reste j'ay foyt tant ce qu'on a pancé quy vous pouvoyt servyr tant pour le regart de ca de guy que de ce quy est contenu au vos lettres, vous pryant croire mon oncle que vous n'aves parant ne amy quy plus vous aime que moy quy desyre pour jamays demeurer.

Votre bien affectioné neveu et assuré amy

Henry

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de Rohan

22. René II de Rohan aux maires et échevins de la ville de Nantes, de Blain le 30 janvier 1579

AmN, II 6 30

Monsieur, j'ay recu votre le(ttre) du 11 de ce mois à laquelle je ne puis rendre telle responce quil sivoit requis, daultan quoy ne doibt facilement entreprendre de changer ou corriger ce qui a été resolu et consenty en votre si solennelle et notable assemblée, toustefois je vous

diray franchement que si ma santé m'eust permis de me trouver aux délibérations faites aux estats ou si on m'eust communiqué ce qui avoit esté arrêté comme il estoit très raisonnable jeust fait entrée avec bonnes raisons que en procurant de tout notre pouvoir le repos et soulagement de ceste province et en rendant au roy nostre souverain seigneur ce que justement nous luy devons on eust usé de termes dont aucun n'eust peu à bon droit défendre ce que je dis de moy mesme pour mon avis particulier n'estant point si mal conseillé que je voulusse blâmé ou tascher de retarder ce qui a esté par tant de gens de bien meurement advisé. Et en ceste endroit après vous avoir fait offre et ce qui dépendra de moy tant pour le général que votre particulière Je me recommande bien affectionnement à vos bonnes grâces priant dieu vous donner

Meilleur en santé généreuse et longue vie à Blain long ce vendredy 30e de janvier 1579

Votre entièrement meilleur plus affectionné et formidable amy

René de Rohan

23. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 8 mars 1579

BmN, CL, 680.44

Mon oncle, pour le déplaisir que j'ay d'avoir veu une desunion qui est si préjudiciable en ce temps et advenue si mal à propos entre vous et mon cousin monsieur de Laval, j'avois délibéré d'envoyer quelque gentilhomme d'honneur devers vous afin de mettre peine de raccommoder et composer telz différens qui ont donné, et donnent grand contentement, à vos ennemis, mais j'attendray tousjours la fin de ceste conférence qui a pris plus long traict que je n'estimois. Or maintenant (abrégé) que dieu en a donné si bon succès et heureuse issue que nous sommes tombés d'accord de toutes choses ce qui doit, vous disposer à faire le semblable, j'ay bien voulu vous en tenir incontinent adverty, ensemble regarder de terminer aussi vos divisions et simulez lesquelles l'ennemy de toute concorde et de l'union de l'Eglise de Dieu a fait naistre entre vous. Vous priant prendre le conseil qui vous scauriez si prudemment donner à autry en tels cas, et considéré combien cela apporte de scandale en l'Eglise de dieu et est peu digne de ceulx qui font profession de le congnoistre, l'aymer et craindre, puis doncques que ce sont choses qui vous sont assez congneues, vous les devez mettre en pratique et gecter à dieu à son église à votre devoir et au désir de tous les gens de bien vos offenses et les occasions d'inimicé et malveillance que vous pensez avoir. A quoy je

vous pryé et conjure au nom de Dieu de vous disposer selon les ouvertures et moyens que j'ay donné charge au sieur de Ségur de rechercher et vous proposer pour cest effect lequel sur ce je vous pryé croire comme moymesmes, l'ayant choisy pour estre vertueux et digne de s'employer en ce bon oeuvre, et me faire paroistre que la prière juste et tres affectionnée que je vous en fais aict eu quelque puissance envers vous et sur ce me faire response et me mander bientost de voz nouvelles Ce que masseurant que vous vouldrez faire je ne vous (abrégé) en diray davantage si ce nest pour (abrégé) prier Dieu vous tenir Mon Oncle en sa tres sainte garde et protection, de Nérac, ce VIIIe mars 1579

Mon oncle, d'autant que vous m'ayniés (aimiez) je vous pryé vous rendre facile a ce que dessus car ceste désunion importe extrememant et est de grand scandale.

Votre bien afectionné neveu et assuré amy. Henry

(Verso)

A mon oncle

Monsieur de Rohan

24. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 20 mars 1579

BmN, CL, 680.47

Mon Oncle, atendant que je vous renvoye le sieur de Beauvais, mon fermier, j'ay bien voullu vous fayre ce mot par le capitaine Lombart, pour vous dire comme nous sommes après pour executer l'édicte et ce qui a esté résolu à la conference et à establir la paix. La Royne mère du roy, Monseigneur, part dedans sept ou huit jours pour aller à Castelnau darry [Castelnaudary] et nous aussy. Monsieur de Turenne est hors de danger graces a dieu, de toutes ses blesseures et prest d'estre du tout guéry dedans douze ou quinze jours. On luy a usé d'une grande supercherie. Je l'ay faict venir d'Agen en ceste ville et le suis allé quérir, l'ayant faict descendre par eaue au port Ste Marye⁷²⁴ et de là amené en litière jusques ainsy que ledit porteur vous fera plus particulièrement entendre, sur lequel me remectant et à ce que je vous manderay par ledit sieur de Beauvois. Je ne vous en diray davantage mais bien prieray dieu vous tenir, Mon oncle, en sa très sainte garde et protection. De Nérac, ce XXe mars 1579.

Votre plus afectionné oncle et assuré amy,

⁷²⁴ Port-Sainte-Marie : un peu au-dessus d'Agen sur la Garonne.

Henry

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de Rohan

25. *Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 20 août 1579*

BmN, CL, 680.38

Mon oncle, je vous eusse renvoyer plustost ce porteur sans les rumeurs qui sont survenues en ces quartiers, depuis son arrivée à cause des assemblées qu'ont fait les sieur de Gramont et de Duras et de Sansac en divers endroits, de beaucoup de gens de cheval et de pied avec armes sous couleur de certaines ligues, de quoy monsieur le maréchal de Biron fait l'innocent et promet a un de mes secrétaires que j'avoys envoyé a Bourdeaux (en interligne) "et en vint fyer" qu'il feront rompre les dictes assemblées dans troys jours, mais aussi si nous ne rendions à la fin de ce moys les villes qui nous ont este baillées aux conférances quel feroyt prendre les armes par tout de quoy je vous ay bien voulu advertir afin que selon écest advis vous advisiez aux affaires de dela et advertissiez chacun de se tenir présent pour faire ce qu'il leur sera mandé. Je scauray dans deux ou troys jours ce qui sera de faire et je ne faudray de vous en advertir si vous avez esté en doubte de ma santé je vous assure à pésent que je me porte bien, résolu de n'espargner la vie ni les moyens pour la juste défense de nostre cause, faites de plus en plus estat de mon amitié et des effects decelle en toutes occasions et cedit porteur vous fera entendre plusieurs autres choses dont je me remets sur luy et à dieu lequel je prie Mon oncle vous donner le bien que vous désiré.

de Nérac ce XX daoust

Votre plus affectionné nepveu et parfait amy

Henry

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de Rohan

26. *Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579*

BmN, CL, 680.30

Mon cousin, j'ay antandu encores de nouveau comme Baqueville pourchasse vostre seur plus que jamays, je vous prie pancer le grant tort quelle feroit à toute sa meson si elle estoit sy folle que de l'espouser, je vous prie de le luy remmontrer et rompre ce coup la et luy fayre promettre quelle ne se marira jamays sans votre consantemant et le mien. Son fils est avec Monsieur quy cera fort honeste homme, il faut que nous mourions tous ou que nous fasons gagner a votre seur son procès mes aussy faut il quelle se gouverne pour lavis de nous deus lequel je masseure sera tousjours amy pour son bien et pour l'honneur de nostre mayson et en ceste vollonté je prieray Dieu.

*Mon cousin vous donner ses saintes graces croyés le porteur de ce qu'il vous dira de ma part
Vostre bien afectioné cousin et bien fort amy*

Henry

(Verso)

A Mon cousin

Monsieur de rohan

27. *Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579*

BmN, CL, 680.41

Mon oncle, parce que je vous ay fayt antandre par deus ou troys letres le mal que la division survenue antre vous et mon cousin monsieur de Laval avoyt aporté et ce quy an pourvoyt ansuyvre ansamble combien cela estoyt venu mal a propos an ce tams. Je ne m'estandray davantage an ce propos ny pouvant rien aiouster synon que plus il continuera moins vous feus coynoistre que vous amiés et craignés dieu, le bien de ses églises, votre reputayon et vous mesmes. J'an ay escryt de mesmes a mondyt cousin. Il y avoyt presques de samblables divysions antre les principaus de la noblesse (entre les lignes) "de Daufyné"; ancores quels ne soient pas de votre qualyté, ce a esté a quy commanceroyt a quyter ses ofanses a dieu a la patrice a leglyse et a son devoyr, et a quy se reurcheroyt après quelques remonstrances quy leur furent faytes an partyculier c'est la plus belle victoire de se vanure soymesmes et quy

comance un bon oeuvre le premyer an amporte le prys et l'honneur. J'an dy davantage de l'autre costé, je vous vous pryé aportés an ce fayt toute la facylité quy se peut et doyt. Je vy pour le fayt de ma tante votre seur; j'ay parlé des autres ocasyons quy se presentent pardela à ~~mon~~ au sieur de Beauvays, présent porteur, comme aussy du fayt du droit et partage dont il ma ouvert le propos surquoy il nous fauct voyr parce que cela ne se peut vuyder autremant ne bien a prepos, nous an ferons plus an un jour de ceste facon quan des ans autremant. Je remettray le reste au dyt sir de Beauvays et vous prinay de maymer tousjours et croire que je suys et seray a jamays.

Votre bien affectionné ~~oncle~~ neveu et assuré amy

Henry

28. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579

BmN, CL, 680.43

Mon oncle, j'ay esté bien aysé d'avoyr entandu de vos nouvelles par ce porteur, mays dautre part tres marry de ce que le dyférant que vous avés avec monsieur de Laval n'a peu estre ancores composé lequel dure trop. Je ne veux point pénétrer trop avant au fons des partycularytes qu'il y peut avoyr aussy que pour le regard du droyt de preaseance cela se vuy de par titres et ansegnemant. Mais ne scay bien que atandu vos gualités et la professyon de religyon que vous faytes et veu l'état des afayres et le tams il n'est pas besoin qu'il contynue et ay bien cogneu que vous donnez tous deus joye et contantemant pour ce regardt a beaucoup quy ne vous ayment ne l'un ne l'autre auxquels il faut acourcyr ceste joye et est bien plus raysonable que vos amys vous ajointent que cens quy san veulent empêcher et my aportent l'afectyon qu'ils demontrent. Sy je pouroy, et qu'il n'y eyst des ocasyons grandes quy me returment, il fasse allé ensques an Bretagne pour un sy bon euvre, mays puy qu'il ne se peut j'ay pryé monsieur le prince qu'il fase l'ofyce que je desyre fayre et que vous prenes la peyne d'aller a St Jan D'Angèly il est propre pour telle chose tant pour sa qualyté que parce qu'il est amy commun et que je massuré que vous an aures contantemant et qu'il vous randré bons amys. Je vous pryé mon oncle vous randre facile a c'este priere que je vous fay. J'escry a monsieur de Laval d'en fayre de mesmes et qu'il faut que vous vous randyés auprès de monsieur le prince tous deus au tams quy sera avysé y allant avec vos trains et après avoyr tyre de vous promesse et assurance de ne vous demander ryen pour le tams quy sera dyt ce sera chose digne de votre profession et de votre vertu et utile au publy, et de ma part

j'estimeray davantage celuy quy sy randra plus facile m'assurant quil ne tiendra a vous je ne vous an diray davantage sy ce n'est que je vous pryé cepandant fayre éstat de moy et de ce quy est an mon pouvoyr comme de

Votre plus afectyoné neveu et assuré amy

Henry

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de Rohan

1579

29. Marguerite de Valois, au vicomte René II de Rohan, 1579

BmN, CL, 680.28

Mon oncle, j'ai veu par la lettre (abrégé) que m'aves escrite la peine en quoi vous aves esté de la maladie du roi mon mari, il a, dieu merci, recouvert son entière santé dont je ne doute point que vous ne reseviés beaucoup d'aisse et de plaisir, se porteur la veu qui vous en dira plus au long des nouvelles et m'an remettant sur lui je vous dirai, mon oncle, que je n'ai point failli d'escire a monsieur de Chiverni pour nos affaires selon que vous m'aves écrit, je serai toujours bien aissé en sella et an toute autre chosse de manploir pour tout se qui vous peut servir, se que je ferai toute ma vie avec autant d'affection et de bonne volonté que parante que vous dise je vous prie de vous en assurer et de me tenir toujours comme,

Votre meilleure et affectionnée nièsse

Marguerite

(Verso)

A mon oncle Monsieur de rohan

30. Catherine de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579

BmN, CL, 680.49

Mon oncle, parce que je m'asure que les meilleures nouvelles que je vous saurois mander sel de la santé du roy mon frère qui est à cet heure telle que ceux qu'il aymet sauroient désirée. Il a ette fort malade d'un rume et d'avoir mangé force fruits, mais il ne s'en sent nullement je fay ette ausy apres fort mais dieu mercy je suis s'y bien guerie que je ne me portis jamais mieux. Ce gentilhomme vous dira toutes nouvelles de pardesa qui sera cause que je ne fere plus longue lettre mais feray fin vous besant les mains priant Dieu vous donner mon oncle heureuse et longue vie.

Madame de rohan trouvera icy mes bien affectionnées recommandations (abrégé) à ces bonnes grâces et madame de Soubise

Votre bien affectionné nièce à vous obeir

Catherine de Navarre

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de Rohan

31. Les maires et échevins de Nantes à René II de Rohan, 8 février 1580

AmN, II 6 39

Monseigneur, nous avons ung ancien différent avec les habitans de la ville de Rennes pour le restablissement de la cour de parlement, laquelle par contrat faict avec le feu roy Henry avoit este establee en ceste ville puis par vol et surprinses desditz de Rennes soubz l'ombre d'un pretendu arrest transféré en leur ville, à quoy nous sommes tousjours oposés et faict plusieurs poursuite sans que nous avons peu pour la variété des temps et mutation de règne parvenir jusques au point auquel nous sommes à présent d'avoir obtenu Commission de sa ma(jesté) pour les appeller afin de nous rendre ce que justement nous appartient. Quand nous faisons ceste poursuite nous cherchons bien une commodite particuliere de notre ville, mais elle est tellement conjointe avec le profilt et utilité et toute la province que le bien que le public en recevra ne sera en rien a comparer au particulier. Car il adviendra qu'en peu de temps la

justice souveraine de ladite court laquelle anciennement et quand elle estoit séante en ceste ville estoit administrer par les plus doctes plus graves et expérimenté personnages de ce royaume, recouvrira sa premiere splendeur et dignité au lieu que si elle est encore peu temps seante en la dicte ville de Rennes elle se diminuera entierement par la mutation et changemens ordinaire de ceulz lesquels y peuvent apporter quelque ornement et toutsfois ne peuen souffrir les incommodités qu'ils recoivent en icelle. C'est le bien que nous desirons faire à no(tre) patrie et luy procurer ceste splendeur et dignité et justice de laquelle en général et en particulier chacun recevra tout profict et contentement. Mais d'aultant que ceulx de Rennes qui y ont seuls quelques commodite particulière oublians le public se deliberent de s'opposer a nos dessings et rompre notre entreprinse tant sainte et bonne. Nous avons estimé quelle savoit grandement favorisée si elle estoit assistée du tésmoignaige et recommandations et vostre excellanse et grandeur. Nostre ville a tousjours eu l'honneur d'avoir este choisie et aymée de vos predecesseurs, et eulx se sont déléctés et ont pris plaisir de nous avoir pour serviteurs voisins et bien affectionné nous tenons pour certain qu'il n'y a jamais eu prince en vostre maison lequel de meilleure volonté ait embrassé notre secours et défense que vous ferés mesme en ceste endroit. La cause en soy est aultant juste et raisonnable qu'il en peut estre sil plaist a sa ma(jesté) nous y donnée audience. Mais aussy la defense dicelle vous appartient comme au premier protecteur et defenseur du bien et profict de toute la province qui est la cause que nous avons bien desire de commencée la poursuite soubz vo(tre) autorité pour avoir fort agreable que nostre postérité a jamais par la tesmoignage publiques et nos archives vous bonne partie du los et honneure et heureux succès que nous en eseprons et pources nous avons député monsieur [entre les lignes : le recteur] de Fay et monsieur Bidé lun de nos eschevins poure vous suppliée en notre nom d'embrassée cette cause et la recommandée à sa dicte Maj(esté) et a me(ssieur) de son conseil nous assurant que le tesmoignage qui viendra et v(ot)re part sera reçu aux tel honneur et respect qu'il ne feauroit e(st)re esrbané de qu(el)que artifice dont nos adversaires puissent user au contraire Et encore quil nous veullent estonner semant le bruit partout que si lon oste le parlement de leur ville quil en viendra un trouble et remuement en tout la pais. Nous sommes bien asseurer au contraire que sil vous plaist embrassé n(otre) cause il ne pourra rien arrivé a quoy on ne pourveoira, estans bien certains que toute la noblesse suivra tousjours et trouvera bon ce qu'aurez eu d'agreable pour revanche et en bien et honneur que nous en recevrons par votre faveur nous vous offrons tout le moien que nous avons en général et particulier de vous faire très humble service priant Dieu.

~~Monseigneur qu'il vous donne en santé tres digne et tres heureuse vie~~

Monseigneur qu'il vous donne en santé très longue très heureuse vie, de Nantes, ce ~~cinquiesme~~ VIII^e de febvrier.

Vos tres humbles et affectionnés serviteurs les maires et échevins, manans et habitants de la ville de Nantes.

Bizeul, greffier

32. Les maires et échevins de Nantes au vicomte René II de Rohan, mars 1580

AmN, II 6 49

(Il s'agit de la minute de la lettre, qui sera ensuite mise au propre, d'où les nombreuses ratures qui témoignent des hésitations et donc des choix des mots utilisés par les bourgeois.)

Monseigneur, depuis qu'il vous a pleu nous faire cest honneur et grasse ce bien et honneur de recommander au roy par voz lettres la justice de notre cause contre les habitans de Rennes, nous avons receu avertissement que leur solliciteurs et deputez pensent se voyant mal formez se seroient, pour empescher le jugement, de persuader sa Majesté que si nous obte obtenions sella, causeroit [causerait] ung remuement en ce pais. Il vous avoit pleu, Monseigneur, escrire ceste à notre maire qui est en court desvers la majesté, du contraire. Nous désirions et vous supplions très humblement, monseigneur, qu'il vous plaise de rechef en escrire à ladite majesté et à monseigneur le duc de Monpencier à ce que telles impostures ne puissent estre receues envers (?) sa majesté et con conseil. Et pour revencher [le remercier] de ce bien et honneur que nous en recevrons par votre faveur, nous vous offrons tout le moyen que nous avons en général et particulièrement de vous faire très humble service, priant dieu vous donner,

Monseigneur, en bonne prosperité et santé accomplissement de votre grandeur, de Nantes, en votre maison commune, ce jour de mars 1580.

Voz très affectionnez serviteurs,

Voz très humbles affectionnez serviteurs,

Les maire et eschevins de Nantes

33. René II de Rohan au duc de Montpensier, Blain, 12 mars 1580

AmN, II 6 47

Monsieur, j'é esté adverty que les solliciteurs et deputez de Rennes qui sont a la court pour opposer et empescher le rétablissement de la court de parlement en la ville de Nantes, comme il avoit pleu au feu roy Henry [Henri II] de l'y justement, s'efforcèrent de persuader à sa majesté et à messieurs de son Conseil que remectant ledit parlement à Nantes, cella poura causer du remuement et sedition en ce pais et pour ce que telles impostures ne doibvent estre receues pour l'assurance que j'é du contraire et que la pluspart de la noblesse désire infiniment que ceux dudit Nantes obtiennent leur requête, je vous supplie très humblement, Monsieur, qu'il vous plaisir assurer sa majesté que tant s'en fault que cela y puisse porter aucun remede ne le moindre mescontentement, que c'est le moyen de retenir les subjectz de l'obéissance de sa majesté et de sa justice, vous assurant, monsieur, que s'il vous plaist vous rendre favorable pour l'enterinement de la requete de ladite ville de Nantes, oultre que tous les habitans d'icelle se resenteront à jamais de votre bénéfice et le bien et commodité que vous y aporterez au public, la pluspart de la noblesse en ce pais et moy en particulier seront de plus en plus obligez à vous faire très humble service et de prier dieu,

Monsieur, vous donner en très parfaicte prosperité et santé très heureuse et très longue vie.

De Blaing, ce XIIeme de mars 1580.

Votre très humble et obéissant serviteur,

René de Rohan

34. René II de Rohan au président Coustureau, Blain, 12 mars 1580

AmN, II 6 48

Monsieur le président, les maire, eschevins et habitans de Nantes m'ont adverty que les solliciteurs et deputez de Rennes, se voyant mal fondez pour empescher que le rot n'acorde le restablissement de la court de parlement en la ville de Nantes, comme il avoit pleu au feu roy Henry de l'y instituer, s'efforcent de persuader à sa mère et à messieurs de son conseil que s'ilz obtenoient leur requete, cella causeroit ung remuement en ce pais [pays] et pour ce que je say bien du contraire et que je suis certain qu'avez le moyen d'en faire congnoistre la vérité à plusieurs, j'é bien voullu vous faire ce mot pour vous prier voulloir embrasser la

cause de ceulx dudit Nantes et remontrer tant à Monsieur de Monpencier, monsieur le prince Dauphin, que aultres dudit conseil, que telles impostures ne doibent estre receues, d'aultant que s'il se trouvoit quelque seditieux qui voulust se opposer à la vollonté du roy, il y a une infinité de noblesse de ce duché qui sauroit bien empescher que cella n'avienne, vous assurant que si vous faictes quelque chose pour ceulx dudit Nantes, oultre qu'ilz vous en seront redevables, je ne vous en seré moings obligé que cy c'estoit pour moy-mesme que les vous recomende de rechef, et moy très affectionnement à votre bonne grâce, priant dieu, Monsieur le présidant, vous donner en [mutilé] et longue vie. de Bleing, ce XIIe [mutilé].
Votre entièrement m[eilleur] [mutilé]

René de Rohan

35. *Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1580*

BmN, CL, 680.45

(Recto)

Mon cousin, j'ay receu vos lettres et entendu bien au long ce que vous mavez mande par ce porteur, et pour respondre a ce que pretendez vous appartenir de la succession de defuncte Madame ma tante, votre mère, en me declairant et specifiant votre droyt et ce que cest jaduiseray avec mon conseil ce que je devray faire pour vous en rendre content et satisfait comme je le desire. Quant à ce vous avezourny pour le général dont vous demandez assignation me faisant scavoir sur quels deniers et enquel endroict vous voulez estre assigné (en interligne) "et quelque forme de comptes (copts)" si j'en puis ordonner je le feray incontinent comme aussi je vous enverray, à la première et seure, commodite le cheval despaigne que je vous ay promis en ayant pour le present grande default, mais j'en dooy recouvrer au premier jour quelques ungs. Pour le regard de la délivrance de mon cousin de Nemours j'en ay fait plusieurs despêches et obtenu promesses du Roy qu'il sera delivré dont je fay encores instance envers sa majesté et le sermonds de l'effect de sa discte promesse par monsieur de Myossens qui est sur le point de partir. Vous assurant qu'en toutes les occasions qui vous concerneront je rendray tousjours tesmoingnage que je suys,

Votre bien affectionné cousin et assuré amy

Henry

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de Rohan

36. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1580

BmN, CL, 680.48

Mon oncle, vous entendrés par ce gentilhomme présant porteur l'estat des afayres dycy, les resolutyons que j'ay prises, et le désyr que j'ay d'entendre byen au long de vos nouvelles à son retour, je vous pryé dieu m'en fère part et le croire de ce qu'yl vous dyra sur lequel me remettant de beaucoup de partycullarytés quy se passent je pryeray dyeu vous donner mon oncle ce que vous desyré.

Votre afectyoné neveu et parfait amy

Henry

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de Roan

1580

37. Henri III, roi de France, au vicomte René II de Rohan, Paris, 5 janvier 1585

BnF, Fr. 3310, f° 15 V°

Mon cousin, jay reçu la lettre que m'avez escripte et veu par icelle la remonstrance que ma faictes du prejudice que dictes avoir en la déclaration que j'ay envoyé en ma court le parlement de Bretaigne, pour le faict de l'admiraulté, a quoy je vous diray que suivant ce que madite court du parlement a ordonné vous avez a mectre voz pièces et tiltres par devers elle, comme feront les aultres sieur de mondit pais de Bretaigne qui pretendent aussi y avoir interest, et elle vous fera bonne et prompte justice, comme c'est mon intention, Cependant, je prie dieu, mon cousin, vous avoir dans sa sainte (abrégé) et digne garde. Escript à Paris, le Vme janvier 1585

38. Catherine de Parthenay à Henri, roi de Navarre, le 14 septembre 1586, à la Rochelle

BnF, 500 de Colb. 401. f° 342

Mon cousin, encores que je vous aye escrit trois ou quatre lettres sans en avoir responce qui me fait croire qu'elles ne sont parevenues jusques à vous si ce que je ne laisseray de hazarder encores ceste cy pour l'envie que j'ay de savoir de vos nouvelles desquelles je vous pris assureur que je désire autant entendre que d'homme du monde tant pour l'amitié que je me j'ays accroire que vous me portez que pour la consolation que je m'attens recevoir de vous en mes plus grands ennuis desquels apres avoir este fort diversement visitée depuis que je ne vis j'ay en fin receu le plus grand qui me pouvoit advenir qui est la mort de monsieur (abrégé) mon mary lequel je m'assure que vous aurez plaint autant qu'aucun de ceux qui me font ce bien de m'aymer ayant perdu en luy un des meilleurs amis que vous eussiez en ce monde ceste extrême affliction m'avoit reduite en si piteuse estat m'ayant causé au partir de la une fort longue maladie qu'il n'y a pas encores quinze jours que je ne pensois n'en devoir jamais du tout tirer. Toustefois je croy que Dieu me veut encores reserver en ce monde je le supplie que ce soit pour luy servir. Je vous prie cependant me faire savoir de vos nouvelles à vostre première commodite et de celles de monsieur (abrégé) Brocard si vous en avez euy je luy avoir escrit il y a quelque temps et vous adressois la lettre mais je croy que vous m'avez rien receu veu que je n'ay en aucune responce. Si vous le voyez et que sa commedite fust de m'éscrire vous me feriez beaucoup de bien de l'en prier désirant fort avoir nouvelles de cest homme de bien. Nous sommes icy en attendant fermement de ce qu'il nous à prédit à quoy ma présence ne pouvant servir je voudrois de bon coeur estre sauvée la ou il est en quelque lieu que ce soit pour pouvoir en servant Dieu trouver quelques plus grande tranquillité d'esprit que je n'en ay en ceste (coupé). Ce seta quand il plaira à nostre seigneur. Cependant je vous supplie, mon cousin, faire estat de moy comme d'une de vos plus affectionnées parentes et qui plus désire avoir moyen de vou servir en ceste volonté je vous baize humblrement les mains priant dieu mon cousin vous donner en santé heureuse et longue vie, De la Rochelle ce 14 de Septembre 1586. Vostre plus affectionnée cousine à vous servir.

Catherine de Parthenay

39. *Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Niort, 30 juin 1618*

BnF, Clairambault 1166, f° 56

Monsieur, depuis que je suis en cette province j'ay eu divers advis des allées et venues que ce sont en Angoumois et Saintonge, des divers rendez-vous que se sont données à plusieurs les gentilshommes, des refus qu'on a fait des gentilshommes de la Religion qui se sont effectets des préparatifs de petards et eschelles et autres instruments qui se promènent par le pays dont je me suis moqué jusqu'à présent, mais ayant depuis ma première lettre la continuation de telz advis et voyant que les plus officielles serviteurs du Roy de cette province en prenoient grand allarme j'ay esté contraint, et par le devoir de ma charge, de mander en toutes les villes de mon gouvernement, ~~qui~~ tant l'une que l'autre Religion, qu'ils fissent bonne garde et me suis résolu d'envoyer vers le Roy le sieur des Isles présent porteur pour recevoir ses commandemens la dessus et cependant de ne bouger d'icy afin que par ma présence on chacun se contienne en son devoir. Le gentilhomme vous fera entendre plus particulièrement l'estat des affaires et les circonspections que j'y aporte et combien ma rencontre. J'ay sest trouvée utile, je m'asseure que le Roy ayant pesé les conséquences de ceste advis y aporte de toutes parts les choses nécessaires à son services. Pour moy je feray exécuter à peine de ma vie les commandemens qu'il me donnera, je croy qu'il sera à propos de me renvoyer promptement ce gentilhomme. C'est pour la fin,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

De Nyort ce 30 juin 1618

40. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Nantes, 4 novembre 1618

BnF, Clairambault 1166, f° 95

Monsieur, je vous ay desir escript mon sentiment sur l'affaire de Soubise par Monsieur de Villettes, mays je crain bien que vous receuviez ceste cy avant l'autre, toutefois je croy que les lettres que Madame ma mère escripts au roy et à vous vous insfuiront assez et espere que nous aurons justice. Je mande à Monsieur de Seaux que je ne seray plus en Bretagne que 8 jours et à vous que le 25 de ce moys je seray au Parc, Dieu aidant, d'où sy on le donne du loisir j'yray jusqu'à St-Jean et Poitiers ou jay quelques affaires. Je remets toute créance au sieur de Villettes lequel vous verrez bientôt, cependant je vous supplie de nous tesmoigner vigoureusement vostre amitié en l'affaire de Madame ma mère car nous tiendrons à très particulier point, comme avec vous ne devez nullement douter que je serois plus que personne au monde,

Monsieur,

Vostre affectionné serviteur,

Henry de Rohan

De Nantes ce 4 novembre 1618

41. Henri II de Rohan à Louis XIII, Niort, 28 mai 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 156

Sire,

je prends l'occasion du voyage de mon frère qui va trouver Vostre Majesté pour voir sy elle à affaire de son service, affin de luy ramentevoir comme depuis trois semaines je luy ay escript touchant le gouvernement de Maillerais et la permission que je demande d'envoyer vers le Roy d'Angleterre pour me condouloir de la mort de la Reine sa Femme, sur quoy je n'ay eu aucune response. Pour le premier sire j'apprends qu'on tasche auprès de Vostre Majesté de donner de mauvaises interprétations à ce que j'ay fait qui n'ay eu devant les yeux que le bien de vostre service, le repos de ceste province, et me donner le moyen de la contenir en

l'obéissance de vos commandemens. Mays j'ay je me persuade sire que mes comportemens passer et présens feront prendre à Vostre Majesté toute autre impression de ma fidélité, laquelle je maintiendray tousjours sans reproche. Quand à l'autre point, veu le raccomandement de Vostre Majesté et du Roy de la grande Bretagne et les permissions d'y envoyer qu'elle a donné à M. de Guise et autres qui ont pareil honneur de luy attoucher de parenté que moy. Je ne fay nulle doubte de l'obtenir ~~pareille~~ semblable de vostre dilte Majesté. Surquoy sire j'attendray l'honneur de vos commandemens et taschant en la fidèle execution d'iceux de faire voir à Vostre Majesté que nul n'est à l'égal de moy, Sire,

Vostre très humble très obéissant et très fidèle subject et serviteur,

Henry de Rohan

De Niort, ce 28 de May 1619

42. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Niort, 28 mai 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 157

Monsieur, vous apprendrez par mon frère de mes nouvelles, toutes choses sont fort paisibles icy. Je vais faire un tour à St-Jean sur l'alarme qu'a ceste ville des troupes de M. D'Espéron qui sont logées autour d'elle. J'espère qu'elles seront bien tost congédiées. J'attends de vos nouvelles sur l'envoy de M. De Villetes qu'il y a trois semaines que vous retener sur les faux advis que vous donnent vos espions, est il possible que les gens d'honneur soyent toujours en déffiance, et que les gens de sac et de corde soyent creux sur les entreprises imaginaires qu'ils ont sur la Rochelle. Certes Monsieur les gens de bien ont regret de voir ses choses. Je n'ay aussy nulle responce sur l'envoy vers le Roy d'Angleterre pour me condouloir de la mort de la Reine sa femme, c'est chose qu'on ne me peut refuser puis ce que M. de Guise et autres qui ont le mesme honneur de luy appartenir que moy ont eu commandemens du Roy en l'execution desquels j'apporteray tant d'affection et de fidélité que je contranidray tous ceux qui me font le plus de mal auprès de sa Majesté de confesser que je suis bon serviteur de mon maistre pour vostre particulier continuer moy vos bonnes graces. Je vous en supplie de tout mon coeur et de me croire tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

De Niort ce 28 may 1619

43. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Jean-d'Angély, 1er juin 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 160

Sire, J'ay receu auioudhuy quatre lettres de Vostre Majesté, par la première elle me commande d'empescher que sur le licenciement des troupes il ne se fasse des voleries sur le pauvre peuple, j'y donneray le meilleur ordre que je pourray dans l'étendue de mon gouvernement. Par la seconde que les gouverneurs particuliers remettent leurs garnisons à l'ordinaire et que vostre majesté leur fera encore payer en moys outre le premier pource qu'ils ont autant seray cest dequoy je leur donneray advis encore et espert il qu'ils auront le troisième pour le licenciement. Quand à St-Jean, sire, qui n'est point du Poitou je vous fay ceste très humble supplication d'y vouloir pour le bien de vostre service y augmenter quelque chose car j'ay advis de divers endroits que mes voisins y ont un dessein formé ce qui m'oblige, à cause qu'il n'y à point de chasteau, dy prendre part de plus près et ne m'en éloigner durant que tant de troupes l'entourent. La troisième est pour le licenciement de la compagnie de gendarmes qui est soubs ma charge à quoy je pourroiray aussy suivant vostre volonté. Reste Sire la dernière que m'a apportée M. de Villetes laquelle respond à une que j'ay escrite à vostre magesté il y a un moys. Elle me commande de l'aller trouver à Tours tant pource qui est du gouvernement de Maillerais que pour les affaires du Poitou, à quoy je suis tout prest d'obéir. Mays sire je ne scay sy vostre magesté ne changera point d'opinion ayant vu mon Frère, et ne jugent point mon serieux plus utile à son service soit en ceste ville ou en Poitou devant le licenciement de toutes ces armées, ce qui me fait encore attendre un nouveau commandement. Cependant Sire permettez moy de dire à Vostre Majesté que je l'ay très fidèlement servie, que je n'ay rien fait, quoy qu'on luy die, contraire au respect que je luy doibs n'y à son autorité qu'elle n'en aura jamais de plus absolue que leurs ou j'en auray et pour la fin je la supplie très humblement que je ne suis exposé aux passions de certains particuliers qui n'ont but de faire leurs affaires qu'aux despends de vos plus fidèles serviteurs, sur ce je prie Dieu, Sire,

qu'il à Vostre Majesté très heureuse et longue vie de St Jean ce premier de Juin 1619

Vostre très humble très obéissant et très fidèle subject et serviteur,

Henry de Rohan

Au Roy

44. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Blain, 28 août 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 165

Monsieur, encore que ce changement de résolution ne soit soutenu sur l'affaire du Dognon et de Maillerais, je ne laisse de subir à la volonté du Roy sur l'assurance que ce sera aux conditions que je luy demande par ma lettre, à sçavoir mon indemnité content et le rasement des nouvelles fortifications de Poitou faites sans ses commissions vous demerant fort obligé du soing et de la peine que vous prenez en tout ce qui me touche. Aussy monsieur vous pouvez vous assurer que s'embrasseray passionnement ces occasions de vous faire service. Nous n'avons rien de nouveau ce pays ou je ne seray que jusqu'au 6e de septembre après quoy je fay estat de faire une course jusqu'à Monrond pour quelques affaires particulières que j'ay avec M. de Sully et estre de retour dedans mon gouvernement au 25 du dit mois ou je tascheray de faire paroistre qu'elle est mon affection au service du Roy duquel attendant les commandemens je vous baiseray les mains et vous suppliray de me croire plus que personne du monde,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

De Bleing ce 28 aust 1619

45. Henri II de Rohan à Louis XIII, Blain, 28 août 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 166

Sire,

J'ay beaucoup de regret que Vostre Majesté ne m'a fait paroistre absolument sa volonté des le temps que j'estois à Tours, ou que maintenant elle esceille apporter du changement à la

hauteur qu'elle m'avoit tesmoigné en laissant entre mes mains le Dognon en l'Estat quil est et la garde de Maillerais. Car ayant fait valloir en Poitou et en ce pays, la confiance que Vostre Majesté avoir en moy, il semble que maintenant qu'elle en veut disposer autrement ce soit par quelque deffiance de ma fidélité. Et malayement rentrerois ce en ce traitté qui m'est honteux, sy je ne préférerois sire vostre volonté à mon Honneur et la gloire d'obéir à vos commandemens à ma propre virilité. Donc sire je consens à ce qu'il plaist à Vostre Majesté la suppliant seulement de trouver bon qu'on commence par mon indemnité avant que le Dognon soit rasé et que tant pour le bien de son service, que pour m'oster toute fletrissement, elle veuille me commander la démolition de toutes les nouvelles fortifications qui depuis six ans ont esté faites en Poitou sans ses comissions, j'attendray sur ce ses volontés, cependant je priray Dieu,

Sire, qu'il comble Vostre Majesté de toute fidelité et grandeur, de Bleing ce 28 aust 1619,
Vostre très humble très obéissant et très fidèle sujet et serviteur,

Henry de Rohan

Au Roy

46. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Blain, 5 septembre 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 172

Monsieur, j'ay receu vos lettres par le ? desnay (?) mon secrétaire et apprend par celle du Roy sa volonté sur le fait du Dognon à laquelle il faut que la mienne cède et que je trouve bon ce qu'il plaist à sa magesté des que les despeches seont apportées et que je seray de retour de Montrond. Je satisferay de bonne foy à ce qui despend de moy. Pour mon voyage je tascheray de le rendre utile au service du Roy et espère estre de retour en Poitou le 25 de ce moys d'où je vous feray incontinant scavoir de mes nouvelles. Quant à M. d'Orval il n'en faut pas avoir crut ce qu'on dit, vous scavez qu'on est en un siècle ou on prend plus de plaisir à rendre de mauvaises offices que de bons, à mon retour je vous montreray ce que j'en scauray. On avoit desja fait couru de mauvais bruits de la maladie de Monsieur et qui m'aurient mis en grande peine, Dieu soit loué qu'il se porte mieux. Il ne me reste qu'à vous faire mille remerciemens ~~de la continuation~~ de vos bons offices, et à vous supplier de me les continuer et vos bonnes graces vous assurant que je ne n'en sauray jamais indigne, je demeure à perpetuité,
Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

De Bleing ce 5 septembre 1619

47. Henri II de Rohan à Louis XIII, Parc, 8 septembre 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 167

Sire,

Je despésche exprès vers Vostre Majesté pour luy donner advis que le sieur de Surimeaux à failly une entreprise sur ma main du Dognon ou 13 des siens sont demeurer prisonniers. Je vais sur les lieux pour en faire faire telle justice que le cas le requerra car il importe au bien de vostre service que telles insolences soyent réprimées. Vostre Majesté y estant offencée en ma personne puis que j'ay l'honneur de la représerver dans la province, je vous seay sire un amateur de la justice et me persuade estre assez recogneu vostre serviteur pour obtenir de vostre Majesté un commandement qu'elle soit faite (selon les termes) exemplairement affin de donner crainte aux meschants et consolation aux bons. Aussi la Royauté est elle approuvée principalement sur la crainte de la peine et l'esper de la recompense. Je prie Dieu, sire, que selon ceste règle tous vos subjects soyent traitter et que mes services me fassent au moins esperer d'estre tenu de vous autant que je le suis, Sire,

Vostre très humble très obeissant et très fidèle subject et serviteur,

Henry de Rohan

Du Parc ce 8 septembre 1619

Au Roy

48. *Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Fontenay, 12 septembre 1619*

BnF, Clairambault 1166, f° 169

Monsieur, ayant veu icy plus clair au desseing de mes pendans jay rompu mon voyage de Montront pource que j'ay veu important au service du Roy de pousser cet affaire jusqu'au bout et d'en faire faire une justice exemplaire car ils veulent faire croire que la Cour les supporte, juger ce bel acquest qu'il y a de se servir de ses gens là qui sont sans religion, sans courage sans religion honneur et sans bien ce qu'ils ont monstre en toutes les actions de leur vie, mays particulièrement en ceste trouver bon je vous supplie que le sieur Blaton vous die librement mes sentimens la dessus et croyez moy les gens de bien servent mieux aux choses bonnes que les meschants, me remettant donc à ce que j'en escrips au dit sieur Platon je vous baisera les mains et après vous avoir demandé la continuation de vos graces, je vous supplieray de me croire fort véritablement,

Monsieur,

Vostre très affectueux serviteur,

Henry de Rohan

De Fontenay ce 12 septembre 1619

49. *Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Montrond, 28 octobre 1619*

BnF, Clairambault 1166, f° 175

Monsieur, vous n'aurez grandes nouvelles de moy pour le présent estant esloigné de mon gouvernement d'ou maintenant vous scavez autant de nouvelles que moy. Mays je vous donne advis que je m'y en retourne et j'ay instruit le sieur Des Isles de mes sentiments lesquels il vous communiquera. Tout mon but est le service du Roy et le repos de son Estat affin qu'il s'employe à tant de belles occasions qui se présentent à luy sy je recoy ses commandemens et de vos nouvelles je tascheray de le biens servir. Pour l'affaire de mes prisonniers pour ce qu'on ne me lie point les mains par interdiction vous voyez avec quelle patience je m'y conduis pour ceu qu'on continu de me laisser faire je suis assuré d'estre

plutôt blasmé de trop de douceur que de trop d'aigreur. Quand au Dognon des qu'on aura satisfait à la première somme que je doists toucher et que j'auray les mandemens de l'espargne, je feray aussy tost desmolit la ditte maison et pource que je désir n'en avoir aucun reproche j'ay prié M. de Villetes comme domestique du Roy de faire faire le dit rasement ce qui a accepté sy sa Majesté le trouve bon je scay qu'il seroit à propos qu'il euse une commission du Roy pour cet effect. Ce n'est pour le charger des frais car je suis obligé à les faire. Mays affin que la chose se fasse avec plus de grace pour sa Majesté j'ay aussy receu des nouvelles du sieur De La Ferté d'Angleterre ou il a esté bien receu; il a tasché dy servir le roy auprès de Monsieur le Comte de Tilleres, lequel y est en magnifique esquipage et croit on quil y réussira. J'ay mandé au dict sieur De La Ferté que j'avois obtenu son rappel qu'il pouvoit retourner quand il voudroit, il vous à beaucoup d'obligation, à laquelle je participe, je n'ay nulle response sur les fortifications de Lusignan ou on continue toujours de travailler je voy bien que s'est une tollérance à tout le monde de fortifier, il en faudra donc user et ne se rompre plus la teste de rien remonstrer la dessus. Pour la fin je vous baise les mains et demeure à jamays,

Monsieur,

Vostre affectionné serviteur,

Henry de Rohan

De montrond ce 28 octobre 1619

50. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Jean d'Angély, 11 novembre 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 178

Sire,

A mon retour de Montrond jay receu deux lettres de Vostre Magesté en dabte du 20 et du 29 Octobre. La première est sur la délivrance de M. le Prince, je ne manqueray de faire scavoir vostre intention sur cela ~~dessus~~. La seconde touche l'entreprise de Surimeaux sur ma maison du Dognon et le rasement d'icelle. Je croy que Vostre Magesté sera maintenant ~~plus~~ informée du tout par le sieur des Isles que j'ay envoyé en Cour, et quelle aura satisfaction de mes comportemens, j'en escrips encore quelque chose à M. de Pontchartrin. S'il y a eu quelques changement ou retardement à l'execution de vos commandemens je vous supplie très

humblement sire de ne me le vouloir imputer car je suis trop jaloux de vostre autorité pour laquelle maintenir et accroistre soit en France ou ailleurs j'exposeray librement l'honneur de vos commandemens, je prieray Dieu sire,

qu'il comble Vostre Majesté de toute fidelité et grandeur de St Jean d'Angély ce 11 novembre 1619,

Vostre très humble très obéissant et très fidèle subjects et serviteur,

Henry de Rohan

51. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Jean-d'Angély, 28 novembre 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 184

Monsieur, j'apprends que le sieur de Loudrieres est allé à l'assemblée remonstrer qu'une place de sureté ne peut estre gouvernée duvant le bas aage de M. De La Boulaye ~~ee que~~ par une femme en demande l'Administration et se promet que si il obtient en acte pour en supplier le Roy de l'emporter à la Cour, vous cognoissez le personnage et son humeur inquiète et brutale et scavez assez que ce n'est le service du Roy, non plus le bien ~~de M.~~ de Madame de la Boulaye et son fils lesquels vous avez toujours affectionnés. J'y adjoute qu'ils y va tellement de mon honneur et de mon contentement que je supporteroy plus gayement la mort que cet affront. J'en escrips à M. de Mombaron et De Luines mays pour que je scay que vous estes plus instruit en cet affaire là qu'eux j'ai voulu vous supplier Monsieur de nous y estre aidant et trouver bon que le sieur Platon vous en fasse ressouvenir aux occasions. J'attends cet office de vous qui m'avez tousjours tesmoigné beaucoup d'amitié. Il ne se passe rien pour le présent en ses questions digne de vous mander sy je recoy quelque commandement je tascheray de bien servir, je pars presentment pour aller à Niort et Fontenay de la j'espère faire un tour à Angers pour une affaire particulière que j'y ay après quoy j'yray St Maixant ou Chastellerait. Pour la fin je vous baise les mains, vous conjure de me continuer vos bonnes graces et me croire plus que personne du monde,

Monsieur

Vostre très affectionnés serviteurs

Henry de Rohan

52. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 17 décembre 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 188

Monsieur, pource que je suis assez subject aux calomnies et la Cour trop facile à les croire à mon désavantage, je me suis résolu devoir advertir particulièrement de ce que je suis devenu depuis les dernières lettres que je vous ay escript. Donc partant de Fontenay je suis allé à Loche ou j'ay trouvé une assemblée fort disposée au service du Roy et à la tranquillité publique, n'ayant les intensts ou fantasisies des particuliers en nulle recommandation mays seulement le bien ~~public~~ général surquoy il faut que vous me supportiez sy je vous dy que la maxime ordinaire qu'on tient en belles assemblées qui est de les diviser et corrompre n'apporte que délibération aux esprits et augmante aux services les déffiances dont vous nous accusez tant, il me semble qu'il seroit plus utile au service de sa Majesté de renvoyer promptement tous les députés dans les provinces avec le contentement que nos édits de pacification nous doit faire espérer que de les tenir ensemble longtemps sans leur rien répondre ou bien les vouloir renvoyer avec de simples espérances. Vous avez maintenant une réputation nouvelle de gens de bien, lesquels portent peu d'articles mays qui semblent nécessaires pour la conservation des subjects de sa majesté et pour son service. S'ils sont respondes favorablement chascun s'en retournen sans sa province bénissant la bonté du Roy et s'assurant en sa bien veillance, sy les choses passent autrement il faut craindre premièrement que l'assemblée ne se pourra séparer sans renvoyer dans les provinces. Et en second lieu que quand mesme elle seroit séparée le fait de Béarn est capable de produire d'autres assemblées desagréables dont les conséquences seront incertaines, donc tandis que vous en avez une permise par le Roy bien composée et désireus de son service au nom de Dieu ne la laissez passer sans en tirer le fruit que vous pouvez en la bien traitant, voila ce que quatre jours de session à Londun m'ont fait remarquer important le service de sa majesté. Delà j'ay passé à Saumur et suis allé à Angers ou n'ayant trouvé la Reine Mère je pus luy baiser les mains à Brissac ou ayant séjourné un jour et demy j'allay voir M. le Prince de Guimené Berger. A mon retour de Bouvray la Reine mère à Angers ou ayant sejourné encore un jour je pris congé d'elle avec bonnes espérances d'avoir son consentement pour ~~la charge~~ l'affaire qui m'avoit mené là, a scavoir l'eschange de la forest du Gaure contre une autre que

j'ay en basse Bretagne de vous mander de ses nouvelles c'est chose assez inutile y ayant laissé M. le Duc de Retz qui doit estre allé à la Cour comme aussy M. de Taraut que le Roy y avoir envoyé d'Angers. J'ay repassé par Saumur puis à Tours ou j'ay veu M. de la Trimoille delà je suis venu en ce lieu ou j'arrivay avant hier résolu de m'y reposer quelques mois. Quand au rasement du Dognon je ne manqueray dy travailler des que j'aurai receu mon argent affin de pouvoir mettre par mesme moyen M. de la Cressomière en possession du gouvernement de Maillerais que le Roy lui à donné pour cet effect je viens tout présentement d'envoyer à Poitiers et Fonteny les deux rescptions du Sieur de Boyer, croyez moi Monsieur vous me trouverez invariable en mes promesses pour l'affaire de mes prisonniers. J'attends avec impatience de vos nouvelle ~~la-dessus~~ et dy travailler selon la volonté du Roy, j'espère que le Sieur des Isles m'en apportera, c'est surquoy je ne puis me faire et me faut pardonner sy la juste douleur me faire dire que j'y ay esté uniquement traitter sy durant mon sesjours en ceste province il se passe chose importantes au service du Roy je ne manquerai de lui advertir et cependant y apporter ce à quoy mon devoir et ma charge m'obligent pour la fin je vous supplierai de me continuer vos bonnes graces et me croire tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

De St Maixant ce 17 décembre 1619

Monsieur, j'oublois à vous dire qu'avant partir de St Jean et ayant eu le vent qu'on vouloit envoyer un Jésuite pour prescher les avants et le Caresme j'envoyay quérir les syndics Catholiques pour leur dire que ce n'estoit la volonté du Roy qu'en telles places les jésuites y preschassent et que je serois bien aysé qu'ils se pourvussent d'un prédicateur de quelqu'autre ordre ce qu'ils me promirent et me firent cognoistre qu'ils estoyent très aysés de ce que je leur disois : Depuis pendant mon absence au desceu du peuple on y a envoyé un jésuite et M. L'Evesque de Saintes m'a escipts pour me prier de luy laisser prescher à quoy j'ay respondu que la vonlonté du Roy m'apparoissoit contraire à sa prière que je luy envoyois coppie de l'article extrait du cahier du bas Languedoc depuis l'assemblée de Saumur en l'an 1612 (Dont je vous envoie aussy coppie) et le suppliois de vouloir au plutôt pourvoir les catholiques de St Jean d'un prédicateur d'autre ordre affin qu'ils ne fussent en ses jours de dévotion sans prédication. J'adjouste que j'apprends que telles entreprises ont esté essayées en divers autres lieux en mesme temps ce qui me fait soupçonner quelques dessings de

vouloir alouer les esprits durant nostre assemblée, c'est pourquoi il me semble que le Roy doit sy pourvoir par sa prudence comme il a desja fait à Saumur ou sur pareil cas il a envoyé à M. Duplessis des déffences pour que les dits Jésuites ne preschassent au dit Saumur.

Ainsy que je fermois ceste lettre est arrivé le sieur des Isles lequel j'espère redespécher dans quelques jours et faire responde au Roy et à tous sur ses letters et les vostres. Par advance je vous diray que je recoy vostre réprimande à faveur mays que je suis sensible et supporte me picotte et mesprises comme un vallet et le tout pour des gens de sac et de corde, je despêche aussy présentement vers le sieur de la Gestière.

53. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 25 décembre 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 191

Monsieur, j'ay receu par le sieur des Isles deux de vos lettres du premier et 6 de ce mois, vous me mander qu'on s'estonne comme je prends sy à coeur l'attentat sur ma maison et moy je m'estonne de ce qu'à la Cour ou on fait sy peu de cas, sy cestoit la maison d'un de ses messieurs du conseil sur laquelle on eust entrepris il y en auroit desja de pendus. Mays pource que je ne suis de la qualité qu'on doit craindre d'offencer, il faut que je souffre paisiblement cest à quoy je me suis résolu en obéissant au Roy et suivant sa volonté je poursuivray cest affaire. Quant au fait de Madame de la Boulaye je vous en remercie bien humblement je croy que cest le service de sa majesté que toutes choses demerent comme elles sont. Pour l'assemblée je vous ay mandé mes sentimens, je fay response au Roy sur ce quil m'a fait l'honneur de m'en escrire et mesme en ay instruit particulièrement ce dit Sieur des Isles lequel vous dira aussy en quel estat est le Dognon et des quil sera tout à fait desmoly M. de Villettes en portera la nouvelle, pleust à Dieu qu'on sceust aussy bien me tenir parole que je scay inuivablement gâcher par ma précédente je vous ay escrips touchant le service qu'on avoir envoyé pour prescher à St-Jean, j'apprend que M. L'Evesque de Saintes sy est très bien conduit en le rappelant et envoyant en sa place en autre prédicateur non jésuite cest dont je l'avois supplier. Voila ce que je croy digne de vous escrire je vous baise bien humblement les mains et demeure à jamays,

Monsieur,

Vostre affectionné serviteur,

Henry de Rohan

de St Maixant ce 25e de Décembre 1619

54. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Maixant, 25 décembre 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 192

Sire,

Le Sieur des Isles m'a rendu trois que Vostre Majesté ma fait l'honneur de m'escire : par l'une elle me parle de l'assemblée de Londun, surquoy je luy diray que je croy quelle en à maintenant satisfaction par leur dernière réputation en laquelle je m'assure qu'elle recognoistre son but n'estre autre que le service de Vostre Majesté et que ceux qu'elle reppresente puissent vivre paisiblements soubz vos edits et vostre seule protesction cat toute autre n'est légitime et leur est suspecte, pour moy Sire je m'employeray tousjours fidèlement pour luy remonstrer ses chosses mayes je n'y auray nulle peine y estant entièrement disposée. Par les deux autres Vostre Majesté me donne son commandement sur l'affaire des prisonniers qui ont entrepris sur ma maison et pour haster la démolition dicelle, je renvoye le dit sieur des Isles vers Vostres Majesté pour luy faire entendre comme j'effectue de point en point ce quelle m'ordonne. Je ne manqueray jamais à mon devoir et de rendre toute obéissance à vos commandemens, sur ce je prie Dieu,

Sire, qu'il comble Vostre Majesté de toute felicité et grandeur, de Saint-Maixant ce 25e de decemvre 1619.

Vostre très humble, très obéissant et très fidèle subject et serviteur,

Henry de Rohan

55. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Maixant, 31 décembre 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 193

Sire,

Par la lettre que Vostre Majesté m'a fait l'honneur de m'escire du 19e de ce moys j'apprends qu'elle a eu quelque plainte de ce qui s'est passé à St-Jean touchant les prédications des avans

de Noël, surquoy je vous diray que M. L'Evesque de Saintes et moy y avons donné l'ordre requis pour vostre service et contentement de vos subjects catholiques. Mays je prends licence de dire à Vostre Majesté que ceste sy curieuse recherche aux Jésuites de préscher durant l'assemblée général de Loudun aux lieux, ou par vos concessions leur est déffendue fort clairement avec les arrests intervenues la dessus des parlements de Tolose et Bordeaux, au prejudice de l'autorité des gouvernements de provinces de leurs ressorts tesmoignent manifestement un dessein formé de vouloir rendre odieux Vostre Majesté. Ceux de vos subjects qui ne cèdent à nuls autre qualité de très fidèles et obéissans et pource sire qu'entre ieux je suis accusé vers Vostre Majesté d'avoir voulu porter laditte assemblée de Loudun à chercher autre protection que la vostre, mesme qu'en mon particulier je lay voulu faire je vous supplie très humblement de vouloir esclarer cet affaire affin que sil est vray que je sois puny et sy cest une calomnie ~~de ceux~~ que ceux qui l'ont forgé le soyent ou pour le moins le soyent plus ereur ou préjudice de vos plus fidèles serviteurs. Je ne sscurois conseiller à autrui ce que je ne voudrois pas faire. Ceux qui m'accusent de chercher autre protection que la vostre ne me cognoistrent pas car je ne croy aucune autre n'estre necessaire contre qui que ce soit. Je ne me suis nullement émancipé de me mesler des affaires qui ne concernent ma charge, ou dont je n'ay nul commandement. Je demereuray tousjours dedans ses termes là comme aussy quand vos volontés me seront cognues je tascheray en l'execution dicelles de vous faire cognoistre que je suis plus que tout le reste du monde ensemble,

Sire,

Vostre très humble, très obéissant et très fidèle subject et serviteur,

Henry de Rohan

De Saint-Maixant ce dernier de decembre 1619.

Au Roy

56. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 31 decembre 1619

BnF, Clairambault 1166, f° 194

Monsieur, j'ay receu la lettre du roy et la vostre, vous avez desja sceu par le sieur des Isles ce qui s'est passé à St-Jean, touchant les services, je vous supplie de croire que j'apporte ce que je croy nécessaire au service de vostre majesté et quelque mépris et mauvais traitement que

je reçoie en tout ce qui me concerne je ne laisse l'avoir une conscience et une affection entière pour mon Maistre lequel je n'accuse nullement du mal qu'on me fait, au contraire j'ay une certaine persuasion qu'il me fait l'honneur de m'aymer, je vous mandois aussy que j'allois mettre M. de la Cressonnière en possession du gouvernement qu'il a pleu au Roy luy donner et faire travailler à la démolition du Dognon, je vous dy maintenant que ~~eela~~ le premier est fait et que d'hier on commencer à l'autre quand la besoigne sera achevé M. de Villettes vous en portera la nouvelle, quand aux accusations que le sieur Platon me mande qu'on fait contre moy j'en demande justice car sy elles me sont seulement entièrement la pensée je confesse avoir failly, voila les effets que vous apportent le trop defiance que vous prenez en des gens perfides, je vous jure que je ne fus jamais plus disposé de voir toutes choses se porter dans nostre assemblée avec le respect deu(?) au Roy. Mays je dy les choses comme je les croy et ceux qui vous ont promys merveilles pour de l'argent voyant qu'ils ne peuvent accomplir leur promesses endettent sur autruy par calomnies qu'ils leur imposent leurs fautes ne scavez vous pas que ceux dont vous vous servez sont ceux que vous craignez au commencement de la dite assemblée. Pour moy je ne suis point changeant j'y pay toujours mon grand chemin et la résolution que j'ay prises des le commencement je l'ay suivye et la continueray jusqu'à la fin à scavoir de ne faire une seule proposition dedans la ditte assemblée et de ne leur donner aucun advis sils ne me le demandent comme aussy de ne me mesler que des choses qui despendent de ma charge sy je n'ay quelques particulier commandement du Roy quand à ce que vous me mander que le Roy s'affermit à vouloir la séparation de l'assemblée avant que luy donner contentement je persiste à dire que ce n'est son service j'en ay dit les raisons plus particulières au dit sieur des Isles et croy qu'il fera mieux d'envoyer des Commissaires pour accomoder les affaires que ~~la~~ quelqu'un pour commander la séparation car ce dernier est pour engager insensiblement l'autorité du Roy, et affin que vous ne vous y flattiez pas je ne croy point qu'il soit au pouvoir des députés de se retirer de leurs provinces, qui vous parle autrement vous trompe et la dessus parce que je dis le vray on se persuade que j'ay dessein de brouiller. Je prie Dieu qu'il m'envoyer la mort sy mon but n'est pas absolument le maintien de l'autorité du Roy et le repos de cet Estat. Voila qu'une meschante migraine qui me tient me permet de vous escrire presentement. Je vous baise bien humblement les mains et demeure à jamais,

Monsieur,

Vostre affectionné serviteur,

Henry de Rohan

De St Maixant ce dernier de décembre 1619

57. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Fontenay, 13 janvier 1620

BnF, Clairambault 1166, f° 202

Monseigneur, ce mot est pour vous donner advis que la démolition du Dognon est fort avancée et que desja il n'y a plus de défence. J'y fay travailler tous les jours plus de 150 personnes, mays nous y avons trouvé plus de besoigne que nous ne pensions, M. de Villette vous en portera de plus particulières nouvelles dans dix ou douze jours. Je vous promets que ce lieu là sera rasé de belle façon que je n'en auray point de reproche, vous scaurez aussy que je pars pour aller solliciter l'affaire de ceux qui auroyent entrepris sur le Dognon laquelle je n'abandonneray point jusques au bout y voyant le service du Roy trop interessé et moy trop offensé sy ses coquins n'eussent trouvé plus de faveur à la cour que moy je n'eusse eu la peine d'aller à Angers, mays voila à quoy vous m'avez réduit. Il n'y a rien de nouveau dans cette province. Je vous baise les mains et demeure à Jamays,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

De Fontenay ce 13e Janvier 1620

58. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Angers, 30 janvier 1620

BnF, Clairambault 1166, f° 203

Monsieur vous apprendrez par M. de Villetes le bel exercice auquel messieur du Conseil m'ont réduit après quoy je retourne à St-Maixant mays je veux voir la fin de ce fâcheux affaire ~~et auquel~~ ou on m'a donné tant de braverses, je ne vous manderay rien d'icy puis que M. de Branles vous en aura porté depuis deux jours toutes nouvelles j'estois au Verger quand il arriva à Angers ce qui m'y fit venir exprès pour le voir. Je vou supplie de me continuer tousjours vos bonnes graces et me croire tousjours,

Monsieur,
Vostre affectionné serviteur,
Henry de Rohan

D'Angers ce 30 Janvier 1620

59. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Angers, 30 janvier 1620

BnF, Clairambault 1166, f° 205

Monsieur, vous verrez par la coppie de l'arrest que je vous envoie comme on méprise les commissions du Roy, et foule on(?) aux pieds ses volontés, selon le remède qu'on y apportera je jugeray facilement de l'intention qu'on aura que j'aye justifié ou non car sy après les longueurs qu'on m'a apportées par les changement de position et par les diverces instructions qu'il à fallu faire en iceux on me contraint de la porter ce proceix en un troisième lieu au préjudice de l'autorité du Conseil du Roy, des là ce m'est une certitude que cet attentat ne s'est point commis par une en vile canaille sans cestre pousser et soustenus de plus haut, sy aussi on laisse le coeur libre à la justice en maintenant la volonté du Roy je croiray que personne ny trempe. Je vous escrips librement mon sentiment pource que vous m'avez toujours promys de l'amitié. Quand vous voudray considérer qu'elle est ma condition, et celle de ses coquins qui trouvent tant de support contre moy pour juger aysément quel doibt estre mon ressentiment quoy on se servira de la justice pour se moquer de moy ? Je seray le seul dans la France qui ne la pourray avoir ? Certes je confesse que ce seray sy on me le fait me fera une marque d'un très grand mépris ou d'une très grande paine pour le premier m'a naissance et l'honneur que j'ay d'appartenir aux plus grands Roys d'Europe n'on d'envoyent garantir, et pour le second mes services ne sachant en moy crime que je n'ay avoir point, et la profession de ma religion. Je vous supplie de tout mon coeur Monsieur d'employer vostre crédit à ce que je ne sois traité sy injustement et que je n'aye subit desclatter par tout et je pouray l'injustice, sy on me la fait, affin que par mon exemple ceux qui sont de mesme religion que moy apprennent ce quels doivent espérer en ce siècle sur ce j'attendray icy avec impatience de vos nouvelle et vous supplieray de me croire à jamays,

Monsieur,
Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

D'Angers ce 31 janvier 1620

60. Henri II de Rohan à Louis XIII, Angers, 31 janvier 1620

BnF, Clairambault 1166, f° 206

Sire,

sur le commandement que Vostre Majesté à fait au sieur de la Gestière de se saisir des prisonniers qui avoyent attenté sur le Dognon et autres places, je les le ay fait remettre entre les mains, et il les à conduit en l'un des présidiau qui luy estoit prescrit par sa Commission : mays estant sur la fin de l'instruction du proceix il est venu des déffences du parlement de Paris qui au presjudice de vostre commission estant la cognoissance de cet affaire à qui vous l'avez donnée ce qui choque entièrement vostre autorité, c'est ce qui me fait prendre la hardiesse d'en escrire à Vostre Majesté et la supplier très humblement de considérer son interest propre, tant au fond du dit affaire que la forme. Car s'il est loisible en pleine paix de s'assembler impunément aux armes et d'entreprendre par escalade sur des places, mesmes sur celle du gouverneur d'une province, je croy vostre autorité bien meprisee : mays encore plus s'y vos officiers veulent contre vostre intention et les loix du Royaume affaire à les causes dont il vous plaist que d'autres ayent cognoissance. Je cest la plainte que je vous fay à quoy j'adjouste pour vous induire d'avoir esgard à ma supplication les frais, longueurs et divertissements qu'il m'a fallu souffrir jusqu'à présent, desquels pensant estre à bout et retourne ou vostre service m'appelle je trouve que je suis à recommander : faites moy donc Sire, s'il vous plaist, la grace de maintenir vostre commission casser ce qui est fait au contraire et commandé que justice soit faite ou vous l'avez ordonnée. J'attends ceste faveur de vostre bonté et équité, et cependant je prie Dieu,

Sire,

qu'il comble Vostre Majesté de toute fidélité grandeur et longues années, d'Angers ce dernier de Janvier 1620

Vostre très humble très obéissant et très fidèle subject et serviteur

Henry de Rohan

61. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Angers, 9 février 1620

BnF, Clairambault 1166, f° 207

Monsieur j'ay receu les lettres du Roy et les vostres escriptes du 8 de ce moys, dès que je seray en Poitou je tendray la main à ce que la volonté de sa Majesté soit excaucée. Pour l'affaire qui me retient icy j'attends aux grande impatience ce que le Conseil du Roy y voudra faire lequel en tout autre subject que le mien seroit jaloux de maintenir son auctorité sy j'en recoy justice de la publieray partout comme aussy le desuy(?) sy on me le fait. Quand à l'assemblée je ne doute point qu'elle ne rende tousjours au Roy tout le respect, honneur et obéissance quelle luy doibt, n'ayant point de plus fidèle subjects que ceux quelle repprésente, je suis fort aysé que ses derniers députés ayent rendu tesmoignage à la vérité sur ce qui me touchoit toutefois la scéance que sy lagissent on avoit prise de moy sur de faux rapports me rendant à l'advenir plus retenu et m'empeschera de me mesler que le moins que je pouray des affaires des quelle je ne seray poinct requis laissant très volontiers agir ceux qui y sont employés sans leur en porter aucune enuye. C'est ce que je vous puis dire pour le présent je vous baise les mains et demeure à jamays,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

D'Angers ce 9 Février 1620

62. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Angers, 25 février 1620

BnF, Clairambault 1166, f° 219

Monsieur, après avoir serjourné en ce lieu six semaines pour le moins pour scavoir sy le Roy avoir agréable que ce proceix des prisonniers que le sieur de la Gertière y à mener par son commandement y seroyent juger et ne l'ayant peu apprendre je me suis résolu de me retirer dans mon gouvernement dout je vous ay voulu donner advis affin que sy sa majesté à quelque commandement à me faire vous sachier ou me préscher. Je pars donc de ceste ville le jour de

caresse prenant vois coucher à Saumur et delà droit à St Maixant, quand je scauray ou cest qu'on voudra que je poursuive la justice qu'il y à six mois qu'avec tant de soing on m'empesche je tascheray de la faire rendre affin qu'un attentat commis au presjudice du service du Roy et du repos public ne demeure impuni, continuez moy vos bonnes graces et me croyez tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

D'Angers ce 25 février 1620

63. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 31 mars 1620

BnF, Clairambault 1166, f° 221

Monsieur, je vous ay beaucoup d'obligation du soing que vous prenez de me faire scavoir des nouvelles du Roy, je n'en peux recevoir de plus agréables que quand je le scay en bonne santé et ses affaires prospères à quoy je contribueray toujours ce qui est de m'on pouvoir. Pour l'affaire des prisonniers qui ont entrepris sur le Dognon il en faut laisser le cours à la justice et l'evenement à Dieu. Quand à nostre assemblée je croy que le Roy est maintenant satisfait d'elle puis qu'elle a obey et s'est fixé en sa parole, de laquelle je ne doute nullement que nous ne soyons bien tost les effects. J'apprends aussy qu'on n'est pas content du rasement du Doignon, tout ce qu'on à peu faire durant les grandes eaues sy est fait j'y feray encore travailler cet esté toutefois sy on veut le faire visiter on verra que je suis religieux observateur de ma parole et de plus l'offre dy faire travailler comme on l'ordonnera, toutes choses sont plaisibles de ce pays ou je résoule de faire quelque secour qu'il survient quelque nouvelle oeuvrean ce ou que j'en parte. Je vous en donneray advis cependant je vous demande la continuation de vos bonnes graces vous baise bien humblement les mains et vous supplie de me croire tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

de St Maixant, ce dernier de Mars 1620

64. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Parc, 1^{er} octobre 1620

BnF, Clairambault 1166, f^o 224

Monsieur, a l'heure que je croy estre en quelque repos et que par la fin bien-heureuse des malheureux mouvements il semble que je ne doibve plus vous importuner. ? c'est pour que de nouveaux desplaisir m'arrivent et que j'ay plus de subject de recourir à Vous car au lieu que je ne mimageroy plus aucune affaires pour moy que celuy de Saint Jehan. Arrivant en Poitou j'ay trouvé que le sieur de la Getrec Provost de la province poursuyvent à toute ? monseigneur de la Bouchayes le sieur de Marchays, son lieutenant et quelques autres qui est causé que je vous envoie ces gentilshommes exprès pour vous conjurer par les mesmes bonnes volontés dont de? par vous mavez voulu très estroitement obligés de le vouloir non seulement ouyre sur la véritable ? des cy dessus nommés mays de la vouloir appuyer s'il vous plaist. Vous jurant si l'action estoit telle que faulusement on lu voulu faire croire au Roy je n'en vouldroys parler si ce prestoit la condamnation des coupables j'espère qu'en choses si justes vous ne me refuseré l'assistance que je vous demande pour le dict sieur de la Bouchaye et les autres lorsquelz tous ensemble ne vous seront pas tant obligé que moy tout seul que vous supplie croire quil ny a personne qui me precedde es dosne de vous faire savoir le que soit plus que moy,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

Henry de Rohan

Du Parc, le premier d'octobre 1620

65. Marguerite de Valois, au vicomte René II de Rohan

BmN, CL, 680.27

Mon oncle, j'ai esté bien aisse d'antandre de vos nouvelles par la lettre (abrégé) que m'avé escrite et de l'assuranse que vous me donnés de votre (abrégé) bonne voulonté de laquelle je

ne douterai jamais, je vous prie aussi de faire estast de moi comme de la meilleur parante et amie que vous avès car vous me trouveré toujours t'elle quant j'aurai moyen de vous servir, ce que je vous prie croire et me tenir toujours en votre (abrégé) bonne grasse comme,

Votre meilleure nièce

Marguerite

(Verso)

A mon oncle Monsieur de Rohan

66. Marguerite de Valois, au vicomte René II de Rohan

BmN, CL, 680.29

Mon cousin, j'ai este bien aissé de savoir de vos nouvelles par la lettre (abrégé) que m'avé escrite, et aussi par ce jantilhomme presant porteur auquel j'ai prié de vous assurer que vous n'avés parante ni amie qui desire plus de vous servir que moi, en tous les moyens que je pourrai avoir, estant assés informée de l'affection que vous portés au roi mon mari, je serai toujours infiniment aissé de vous avoires continuer en c'este bonne voulonté que je reconnoitrai toujours comme doit faire.

Votre milleure cousine

Marguerite

(Verso)

A mon cousin Monsieur de rohan

67. Catherine de Navarre, au vicomte René II de Rohan

BmN, Cl, 680.37

Mon oncle, trouvant la commodite de vous escrire, j'ay bien voulu par celle cy me ramante voir en vos bonnes grâces et vous assurer que vous n'aurés jamais parante qui vous soit plus affectionné que moy qui seray toujours bien aysé que l'ocation se préssente ou je vous puise servir; ce que je vous supplie de croire et pource que j'ay envie daler quel que fois en aquenée je vous suplie m'en faire recouvrir deux qui soynt bien bonnes et le plus tost que

vous pourés et en cet endroit, je feray fin en vous baisant les mains, prian Dieu vous donner mon oncle heureuse et longue vie.

Madame de rohen trouvera mes affectionée recomendations des bonnes graces

Votre plus affectionnée nièce a vous obéir.

Catherine de Navarre

(Verso)

A mon oncle Monsieur de Rohan

68. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan

BmN, CL, 680.46

Mon oncle, ce porteur vous dyra l'ocasyon du voyage qu'il va fayre vers vous, quy n'est a mépryser ce quy me fayt vous pryer dy avyser a bon escien et le croire de ce qu'il vous dyra de ma part comme moy mesmes qui desyre demeurer toute ma vye.

Votre plus afectyoné neveu et assuré amy

Henry

(Verso)

A Mon oncle

Monsieur de Rohan

Un exemple de lettre du fonds Labouchère

8 Mars 1579 44

Mon Oncle / Pour le desplaisir que Jay dauon deu dieu de sun roy
 qui est si prouidiciable en ce temps & aduene si mal a propos -
 entre vous & mon Cousin mons^r de Sauat J'auon de libere deuoyez
 quelque gentilhomme honneur de uerz vous / afin de mettre pour le
 raccomode & amposer tel differenc qui ou donne domine grand
 contentement a voz vnsuers / Mais factendoy tousiours la fin de ceste
 confusien qui a pria plus long trait que Je ne stimoi. Et maintenant
 que dieu en a come si bon succoz & herouise z'pue sur nous souues
 tombz d'accord de toutes choses Et qui doibt voz disposer a faire le
 semblable Jay huy doueu vous en tenir iurement aduerty / En suble
 regard de bonneur aussi voz diuisions & similitz / Lesquelz leuons
 de toute accord & de limoy de seglise de dieu a fait naistre entre
 vous / Vous priant prendre le conseil que vous scauons si prudemment
 donne a autrey en tel cas / Et considerez ambuy ala apporte de scandale
 en leglise de dieu & est peu digne de ceulz qui font profession de le
 reconnoistre laque & exandre / Quia doncques que ce sont choses qui voz
 sont assy inconuenia vous les deuez mettre en pratique & gendre a
 dieu a son eglise aduerty de bonur et au desir de tous les gens de bien
 voz offerir & les occasions d'innuiter & maluerillance que voz presenz auon
 A quoy Je vous prie & conuier au nom de dieu de voz disposer
 selon les conuencen & moyens que Jay donne charge au S^r de Regue
 de recueillir vous proposer pour ceste effect lequel sur a Je do l'apuy
 ceuue comme moyne suer / J'ayant chose po estre de ueruz & digne de
 simplez en a bon ceuue / Et me faue parcoure que la priere Juste
 & tresaffectionne que Je vous en faue ait eu quelque puissance entre vous
 Et sur a me faue response & me mandez bien tost de voz nouueaux
 Et que m'assuranz que vous voudrez faire sur vous en diuay
 d'auantage Et ce mezt po priere dieu de vous tenir Mon Oncle
 en sa tres sainte garde & protection Dieu ouurir etc. Vm^r Mars 1579

Mon oncle d'autant que vous m'ayez ve bien afectionne
 ce vous prie vous rendre facile ni rien de assuré au
 a ce que dessus. car ceste desunion
 est porte estremement & est de grand scandale

BmN, CL, 680.44. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 8 mars 1579.

Sommaire des lettres

1. Transaction en fait de partages entre Henri vicomte de Rohan, René et Loys, ses frères, et Françoise de Rohan, dame de Nemours, leur sœur, Blain, 19 juin 1571.....	165
2. Testament de Henri de Rohan, 24 juin 1575.....	168
3. Transactions entre Françoise de Tournemine dame douanière de Rohan et René vicomte des Rohans touchant le doüaire de cette dame et la succession de Judit de Rohan sa fille, La Rochelle, 6 août 1575.....	169
4. Contrat de mariage entre René vicomte de Rohan et Catherine de Parthenay, La Rochelle, 15 août 1575.....	170
5. René II de Rohan, La Rochelle, 31 août 1575.....	172
6. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 15 décembre 1576.....	172
7. Henri Ier de Bourbon, prince de Condé, au vicomte de Rohan, La Rochelle, 22 décembre 1576..	173
8. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, décembre 1576.....	174
9. Guy XIX de Laval à Nicolas d'Angennes, marquis de Rambouillet, Vitré, 20 février 1577.....	174
10. Guy XIX de Laval à sa tante, la marquise d'Assérac, Vitré, 11 juin 1577.....	175
11. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Agen, 29 juin 1577.....	176
12. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Lectoure, 29 novembre 1577.....	177
13. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Lectoure, 13 décembre 1577.....	177
14. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Lectoure, 3 décembre 1577.....	178
15. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, fin 1577.....	178
16. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, septembre 1577.....	179
17. Catherine de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1578.....	179
18. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, août - septembre 1578.....	180
19. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, septembre 1578.....	181
20. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1578.....	181
21. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, fin 1578.....	182
22. René II de Rohan aux maires et échevins de la ville de Nantes, de Blain le 30 janvier 1579.....	182
23. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 8 mars 1579.....	183
24. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 20 mars 1579.....	184
25. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, Nérac, 20 août 1579.....	185
26. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579.....	186
27. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579.....	186
28. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579.....	187
29. Marguerite de Valois, au vicomte René II de Rohan, 1579.....	188
30. Catherine de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1579.....	189
31. Les maires et échevins de Nantes à René II de Rohan, 8 février 1580.....	189
32. Les maires et échevins de Nantes au vicomte René II de Rohan, mars 1580.....	191
33. René II de Rohan au duc de Montpensier, Blain, 12 mars 1580.....	192
34. René II de Rohan au président Coustureau, Blain, 12 mars 1580.....	192
35. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1580.....	193
36. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan, 1580.....	194
37. Henri III, roi de France, au vicomte René II de Rohan, Paris, 5 janvier 1585.....	194
38. Catherine de Parthenay à Henri, roi de Navarre, le 14 septembre 1586, à la Rochelle.....	195
39. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Niort, 30 juin 1618.....	196
40. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Nantes, 4 novembre 1618.....	197

41. Henri II de Rohan à Louis XIII, Niort, 28 mai 1619.....	197
42. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Niort, 28 mai 1619.....	198
43. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Jean-d'Angély, 1er juin 1619.....	199
44. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Blain, 28 août 1619.....	200
45. Henri II de Rohan à Louis XIII, Blain, 28 août 1619.....	200
46. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Blain, 5 septembre 1619.....	201
47. Henri II de Rohan à Louis XIII, Parc, 8 septembre 1619.....	202
48. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Fontenay, 12 septembre 1619.....	203
49. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Montrond, 28 octobre 1619.....	203
50. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Jean d'Angély, 11 novembre 1619.....	204
51. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Jean-d'Angély, 28 novembre 1619.....	205
52. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 17 décembre 1619.....	206
53. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 25 décembre 1619.....	208
54. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Maixant, 25 décembre 1619.....	209
55. Henri II de Rohan à Louis XIII, Saint-Maixant, 31 décembre 1619.....	209
56. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 31 décembre 1619.....	210
57. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Fontenay, 13 janvier 1620.....	212
58. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Angers, 30 janvier 1620.....	212
59. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Angers, 30 janvier 1620.....	213
60. Henri II de Rohan à Louis XIII, Angers, 31 janvier 1620.....	214
61. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Angers, 9 février 1620.....	215
62. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Angers, 25 février 1620.....	215
63. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Saint-Maixant, 31 mars 1620.....	216
64. Henri II de Rohan à Monsieur de Pontchartrain, Parc, 1er octobre 1620.....	217
65. Marguerite de Valois, au vicomte René II de Rohan.....	217
66. Marguerite de Valois, au vicomte René II de Rohan.....	218
67. Catherine de Navarre, au vicomte René II de Rohan.....	218
68. Henri, roi de Navarre, au vicomte René II de Rohan.....	219

Table des matières

Remerciements.....	3
Sommaire.....	5
Introduction.....	7
René II de Rohan, un relais du protestantisme en Bretagne.....	8
« <i>Ce siècle n'est rien qu'une histoire tragique</i> » [Agrippa d'Aubigné].....	9
Henri de Navarre, un chef de guerre protestant.....	10
Les Rohan, « un protestantisme de fief ».....	10
Le fonds Labouchère, un fonds unique.....	12
Les guerres de Religion, une histoire encore « chaude ».....	14
Chapitre I. La correspondance passive du dix-neuvième vicomte de Rohan.....	19
Henri de Navarre, principal correspondant du vicomte breton.....	20
René II, « L'intrépide huguenot » méconnu.....	20
Henri de Navarre et René II de Rohan, une correspondance caractéristique du xvi ^e siècle ?.....	27
Des formules de politesse.....	33
René II, un relais religieux du roi de Navarre.....	36
Les sixième et septième guerres de Religion : entre guerre et paix.....	37
Le roi de Navarre : un opposant « <i>à ceux quy veullent troubler le repos publicque</i> ».....	37
Le prince de Condé adjure à se « <i>saisir de plus de places que vous pouvez</i> ».....	41
La sixième guerre de Religion aura bien lieu.....	44
Le traité de Nérac et les prémisses de la septième guerre de Religion.....	50
Le second tour de France de Catherine de Médicis.....	50
Un climat préinsurrectionnel, les prémisses de la septième guerre de Religion.....	51
Chapitre II. Navarre dans les affaires bretonnes.....	55
« Rohan versus Laval ».....	56
Guy XIX de Laval, un chef de lignage protestant concurrent.....	56
Deux familles rivales : un conflit de préséance breton datant du xv ^e siècle.....	61
Navarre et ses proches : un organe de médiation dans la désunion bretonne.....	67
Henri III de Navarre, un premier médiateur protestant face à une division néfaste au sein du mouvement huguenot : une « <i>désunion [...] de grand scandale</i> ».....	67
L'autorité d'Henri de Navarre : « <i>nous an ferons plus an un jour de ceste facon quan des ans autremant</i> ».....	73
Catherine de Navarre et le parrainage des enfants de René.....	76

Jacques de Savoie-Nemours et Françoise de Rohan : « [...] l'un des procès les plus retentissants et les plus longs de la Renaissance ».....	77
Une affaire de plusieurs décennies.....	77
L'intervention de Marguerite de Valois et Henri de Navarre.....	80
Chapitre III. La création du parlement de Bretagne. Les catholiques nantais demandent l'aide du vicomte protestant.....	87
Rennes versus Nantes, un long combat pour le parlement.....	88
Le conseil et la chancellerie de Bretagne.....	88
Le parlement de Bretagne.....	90
René II, une tentative d'alliance infructueuse ?.....	95
La prolongation du combat nantais, les ultimes tentatives.....	95
Le parlement comme allié contre les droits de l'amirauté française.....	100
Chapitre IV. Henri II, successeur de René de Rohan.....	103
Le duc de Rohan, un fidèle sujet qui « <i>préférois [...] vostre [Louis XIII] volonté à mon Honneur et la gloire d'obéir à vos commandemens à ma propre virilité</i> ».....	105
Henri de Rohan, un gouverneur nomade.....	105
Des commissions et assemblées, la déclaration de Loudun (1619).....	110
Des prêches jésuites.....	115
Le duc de Rohan, un pair de France « <i>subject aux calomnies</i> ».....	117
« <i>je suis assez subject aux calomnies et la Cour trop facile à les croire</i> ».....	117
La mort de la reine d'Angleterre.....	122
Le duc de Rohan, un fidèle à problèmes.....	123
Les places de sûreté, un sujet de tension.....	125
Le démantèlement du fort du Dognon.....	125
L'attaque du Dognon, un « <i>attentat commis au presjudice du service du Roy et du repos public</i> ».....	131
La gestion des places fortes.....	134
Conclusion.....	139
Sources.....	141
Bibliographie.....	143
Index des noms propres.....	151
Index des noms de lieux.....	155
Annexes.....	157

Chronologie de la vie de René II de Rohan.....	158
Fort du Dognon.....	159
Quantité et lieux d’envoi des lettres du duc de Rohan (1618-1620).....	159
Déplacements du duc de Rohan entre le 30 juin et décembre 1618.....	160
Déplacements du duc de Rohan entre le 28 mai et le 28 octobre 1619.....	160
Déplacements du duc de Rohan entre le 28 octobre et le 17 décembre 1619.....	161
Déplacements du duc de Rohan entre le 31 décembre et le 31 mars 1620.....	161
Arbre généalogique de la famille de Rohan (xvi ^e siècle).....	162
Arbre généalogique de la famille de Bourbon (xvi ^e siècle).....	162
Arbre généalogique de la famille de Laval (xvi ^e siècle).....	162
Quelques contemporains évoqués dans le présent mémoire.....	163
Transcriptions.....	164
Un exemple de lettre du fonds Labouchère.....	220
Sommaire des lettres.....	221
Table des matières.....	223